

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail- Patrie

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

\*\*\*\*\*

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL  
AND EDUCATIONAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAT RESEARCH UNIT FOR SOCIAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

**LES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES AU  
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE  
(1946- 1960)**

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master  
en Histoire

Le 18 Septembre 2024

**Spécialisation :** Histoire des Relations Internationales

*Par*

**MEYONG NESTOR FILS**

*Maîtrise Histoire*

Sous la direction de :

**ANAFAK LEMOFAK A. JAPHET**

HDR en Histoire des Sociétés et Civilisations – INALCO Paris – Maître de conférences



**Jury :**

- Président du Jury :** Pr MOUSSA II,  
Maître de Conférences, Université de Yaoundé I ;
- Rapporteur :** ANAFAK LEMOFAK A. JAPHET,  
Maître de Conférences, Université de Yaoundé I ;
- Examineur :** Dr TCHUDJING CASSIMIR,  
Chargé de Cours, Université de Yaoundé I.

## **NOTE D'AVERTISSEMENT**

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

# DEDICACE

Ce mémoire est dédié à mes enfants, Michel, Stéphanie et Franck. Qu'ils trouvent ici, en réponse à leur soutien constant, un témoignage de gratitude et une invite à toujours aller de l'avant.

A mon épouse Alvine, pour ses encouragements.

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas vu le jour s'il n'y avait pas eu la participation de nombreuses personnes qui nous ont apporté leur soutien.

Tous nos remerciements :

- Au Professeur Japhet Antoine Anafak qui a accepté de diriger ce travail. L'intérêt que nous avons partagé pour la question des infrastructures sous administration coloniale française a constitué une aide stimulante. Son écoute attentive et ses conseils sans cesse renouvelés nous ont beaucoup permis de structurer notre pensée.
- Au Pr Jean Koufan, initiateur de ce thème de recherche, pour ses conseils et pour l'abondante documentation constituée de fonds d'archives du Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.) française, qui a efficacement contribué à la réalisation de ce mémoire de Master.
- A Alvine, notre tendre épouse, pour son soutien moral et affectif ; pour avoir accepté de supporter tous les désagréments qu'implique un travail de recherche.
- A Alain Hervé Oyono, pour son enthousiasme vis-à-vis de notre recherche, ses fréquents conseils et sa disponibilité à toutes épreuves, et ce depuis le début de cette aventure. Nous avons également apprécié ses suggestions qui ont enrichi ce travail.
- A mes frères Jérémie Oyono Meyong, Samuel Assou Meyong, Emmanuel Nnanguele Meyong pour leurs encouragements.
- A Rostand pour sa disponibilité et la mise en forme de ce travail.
- Enfin à mes adorables petits garçons qui sont avec moi au quotidien : Ariel, Arthur et Enzo pour avoir supporté un père toujours occupé et très souvent peu porté à accepter un brouhaha somme toute compréhensible pour le jeune âge.

## LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>AC</b>	: Archives Coloniales
<b>AE</b>	: Affaires Economiques
<b>A E F</b>	: Afrique Equatoriale Française
<b>ANLK</b>	: Armée de Libération du Cameroun.
<b>ANY</b>	: Archives Nationales de Yaoundé
<b>AOF</b>	: Afrique Equatoriale Française
<b>APA.</b>	: Affaires Politiques et administratives
<b>APE</b>	: Accords de Partenariat Economique
<b>ARCAM</b>	: Assemblée Représentative du Cameroun
<b>ATCAM</b>	: Assemblée Territoriale du Cameroun
<b>BM</b>	: Bataillon Mobile
<b>BMAFL</b>	: Brigade Mixte de l’Afrique Française Libre
<b>BMR</b>	: Bureau « Mobilisation-Reservé »
<b>BDC</b>	: Bureau du Comité Directeur
<b>BTC</b>	: Bataillon des Troupes du Cameroun
<b>BTC</b>	: Bataillon des troupes du Cameroun
<b>CA</b>	: Compagnie d’Accompagnement
<b>CCFOM</b>	: Caisse Centrale de la France d’Outre-Mer
<b>CGT</b>	: Confédération Général du Travail
<b>CNO</b>	: Comité National d’Organisation
<b>DAM</b>	: Direction des Affaires Militaires
<b>DGER</b>	: Direction Générale d’Etudes et de Renseignement
<b>DM</b>	: Directive Militaire
<b>DMA</b>	: Détachement Motorisé Autonome

<b>DRM</b>	: Directive de Renseignement Militaire
<b>ENELCAM</b>	: Energie Electrique du Cameroun
<b>EPM</b>	: Epreuve physique Militaire
<b>ESOCAM</b>	: Evolution Sociale du Cameroun
<b>FA</b>	: Force Africaine
<b>FAC</b>	: Fonds d'Aide et de Coopération
<b>FM</b>	: Fusilier Marin
<b>FV</b>	: Fusilier voltigeur
<b>FAL</b>	: Fusil d'Assaut Léger
<b>FALIKAM</b>	: Forces Armée de Libération du Kamerun
<b>GIM</b>	: Groupe d'Intensification du Mouvement
<b>IFRI</b>	: Institut Français des Relations Internationales
<b>IRSEM</b>	: Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire
<b>JOC</b>	: Journal Officiel du Cameroun
<b>JORF</b>	: Journal Officiel de la République Française
<b>JDC</b>	: Jeunesse Démocratique Camerounaise
<b>JEUCAFRA</b>	: Jeunesse Camerounaise Française
<b>MANC</b>	: Mouvement d'Action National
<b>ORSTOM</b>	: Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
<b>OTAN</b>	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>OF</b>	: Grenade Offensive
<b>PCA</b>	: Poste de Commandement Air
<b>PA</b>	: Pistolet Automatique
<b>PC</b>	: Poste de Commandement

<b>RG</b>	: Renseignements Généraux
<b>RIAOM</b>	: Régiment Interarmées d'Outre-Mer
<b>RDA</b>	: Rassemblement Démocratique Africain
<b>SABAM</b>	: Section Air du Bureau d'Assistance Militaire
<b>SABL</b>	: Secrétariat Administratif et Bureau de Liaison
<b>SBC</b>	: Société du Bois du Cameroun
<b>SD</b>	: Section Départementale
<b>SEYA.</b>	: Section d'Etudes de Yaoundé.
<b>SHAA</b>	: Service Historique de l'Armée de l'Air
<b>SRI</b>	: Service de Renseignement Inter-colonial
<b>TOA</b>	: Terrain d'Opérations Avancées
<b>TO</b>	: Télégramme Officiel
<b>UDEFEC</b>	: Union Démocratique des Femmes Camerounaises.
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UPC</b>	: Union des Populations du Cameroun.
<b>USCC</b>	: Union des syndicats Confédérés du Cameroun.
<b>ZOPAC</b>	: Zone de Pacification en Sanaga Maritime

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### 1. Liste des photos

<b>PHOTOS 1: BATIMENT COLONIAL ABRITANT LE COMMISSARIAT DE SECURITE PUBLIQUE DE DSCHANG .....</b>	<b>86</b>
<b>PHOTOS 2: PC BASE AERIENNE DE TRANSIT 174.....</b>	<b>89</b>
<b>PHOTOS 3: LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE DOUALA EDEA EN 1952 .....</b>	<b>107</b>
<b>PHOTOS 4: PONT SUR LE FLEUVE NYONG A MBALMAYO EN 1950.....</b>	<b>112</b>
<b>PHOTOS 5: QUAI D’EMBARQUEMENT DES MARCHANDISES SUR LE FLEUVE NYONG A MBALMAYO SOURCE :</b>	
<b>PHOTOS 6: AEROPORT DE MAROUA SALAK .....</b>	<b>115</b>
<b>107</b>	

### 2. Liste des cartes

<b>CARTE 1 : PLAN DU CAMP REBELLE (1958).....</b>	<b>127</b>
<b>CARTE 2 : IMPLANTATION DE L’ARMEE FRANÇAISE EN VUE DE DETRUIRE LES BASTIONS DE L’UPC.....</b>	<b>130</b>
<b>CARTE 3 : CARTE DES ZONES SENSIBLES.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>CARTE 4 : PRINCIPAUX POLES DE GRATIFICATION ECONOMIQUE AU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE .....</b>	<b>150</b>
<b>CARTE 5 : VOIES DE COMMUNICATION AU CAMEROUN FRANÇAIS.....</b>	<b>156</b>

### 3. Liste des tableaux

<b>TABLEAU 1 : IMPLANTATION DES UNITES MILITAIRES POUR LA PROTECTION DE LA VILLE DE DOUALA .....</b>	<b>68</b>
<b>TABLEAU 2 : IMPLANTATION DE LA GENDARMERIE DANS LE SOUS-SECTEUR DE YAOUNDE. 70</b>	<b>70</b>
<b>TABLEAU 3 : CREATION ET INSTALLATION DE L’INFRASTRUCTURE POLICIERE DANS DES VILLES DITES SENSIBLES. ....</b>	<b>72</b>
<b>TABLEAU 4 : MISE EN PLACE DU PLAN DE PROTECTION DE LA VILLE DE DOUALA PAR LA POLICE. ....</b>	<b>73</b>
<b>TABLEAU 10 : LES INVESTISSEMENTS AU CAMEROUN FRANÇAIS DE 1947 A 1959. ....</b>	<b>149</b>
<b>TABLEAU 11 : PRODUCTION ET VENTE DE CERTAINS PRODUITS AU CAMEROUN. ....</b>	<b>149</b>

<b>TABLEAU 12 : MOUVEMENT DU PORT DE DOUALA .....</b>	<b>153</b>
<b>TABLEAU 13 : LA PART DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE 1949 À 1952.....</b>	<b>153</b>
<b>TABLEAU 14 : POURCENTAGE EN POIDS DE CERTAINS PRODUITS D'EXPORTATIONS DE 1948 À 1952.....</b>	<b>154</b>
<b>TABLEAU 15 : TRAFIC AU PORT DE KRIBI DE 1950 À 1956.....</b>	<b>155</b>

## RESUME

Ce travail de recherche a pour titre "Les infrastructures stratégiques au Cameroun sous administration française (1946 à 1960)". Il tire sa genèse d'un intérêt particulier sur la littérature coloniale traitant des infrastructures comme moteur de développement du Cameroun par la France au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Cette étude a pour but de montrer que la France, a construit les infrastructures stratégiques civiles et militaires au Cameroun, financés d'une part, par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S) et d'autre part, par le Haut Commandement militaire français installé au Cameroun. En passant en revue la philosophie de cette structure, cette étude montre que, la France a créé le F.I.D.E.S. comme un outil pour résoudre ses ambitions géopolitiques et stratégiques en Afrique. Par la construction de ces infrastructures au Cameroun, pivot stratégique de la nouvelle doctrine militaire de la France dans le golfe de Guinée, ce pays entendait contrôler l'Afrique centrale à partir du Cameroun qui disposait d'énormes ressources lui permettant de réaliser son projet impérial. La mise en place de ces infrastructures stratégiques au Cameroun s'est heurtée aux revendications des nationalistes qui réclamaient l'indépendance du pays ; mais celles-ci se sont transformées en rébellion armée face à la répression coloniale et au refus de la France de satisfaire leur demande. Pour sécuriser les infrastructures construites et garantir sa main mise sur le Cameroun, la France y a déployé son armée coloniale pour écraser les combattants nationalistes comme Ruben Um Nyobè. Il convient dès lors, d'analyser comment et dans quelle mesure les infrastructures stratégiques construites au Cameroun par la France, ont contribué à la défense de l'Afrique centrale et à la pérennisation de la colonisation française dans ce pays. Cette étude s'appuie sur des sources archivistiques originales tirées notamment de l'exploitation des archives du Service Historique des Archives de l'Armée de Terre (S.H.A.T.) de la France, des archives nationales de Yaoundé, des sources orales, de l'exploitation de nombreux ouvrages, mémoires, thèses et articles. La méthodologie empruntée pour cette étude repose sur deux approches des relations internationales à savoir, la théorie réaliste et le constructivisme. *In fine*, les résultats de cette étude montrent que la France était en crise et avait besoin des ressources. C'est pour cette raison qu'elle avait construit des infrastructures d'abord, pour se repositionner sur le plan géostratégique afin d'assurer la défense de l'A.E.F. et ensuite, pour redresser son économie exsangue à partir des ressources transitées ou captées au Cameroun.

**Mots clés :** Infrastructures stratégiques, nationalisme, projet impérial, ordre politique

## ABSTRACT

This research work is titled "Strategic infrastructures in Cameroon under French administration (1946 to 1960)". It draws its genesis from a particular interest in colonial literature dealing with infrastructure as a driving force for the development of Cameroon by France in the aftermath of the Second World War. This study aims to show that France has built strategic civil and military infrastructures in Cameroon, financed on the one hand, by the Investment Fund for Economic and Social Development (F.I.D.E.S) and on the other hand, by the French Military High Command installed in Cameroon. By reviewing the philosophy of this structure, this study shows that France created the F.I.D.E.S. as a tool to resolve its geopolitical and strategic ambitions in Africa. By building these infrastructures in Cameroon, the strategic pivot of France's new military doctrine in the Gulf of Guinea, this country intended to control Central Africa from Cameroon, which had enormous resources allowing it to carry out its imperial project. . The establishment of these strategic infrastructures in Cameroon came up against the demands of nationalists who demanded the independence of the country; but these transformed into armed rebellion in the face of colonial repression and France's refusal to satisfy their demand. To secure the infrastructure built and guarantee its control over Cameroon, France deployed its colonial army there to crush nationalist fighters like Ruben Um Nyobè. It is therefore appropriate to analyze how and to what extent the strategic infrastructures built in Cameroon by France contributed to the defense of Central Africa and the perpetuation of French colonization in this country. This study is based on original archival sources drawn in particular from the exploitation of the archives of the Historical Service of the Archives of the Army (S.H.A.T.) of France, the national archives of Yaoundé, oral sources, the exploitation numerous works, dissertations, theses and articles. The methodology adopted for this study is based on two approaches to international relations, namely realist theory and constructivism. Ultimately, the results of this study show that France was in crisis and needed resources. It is for this reason that it had built infrastructures first, to reposition itself on the geostrategic level in order to ensure the defense of the A.E.F. and then, to restore its bloodless economy from the resources transited or captured in Cameroon.

**Keywords:** Strategic infrastructure, nationalism, imperial project, political order

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>II</b>
<b>LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>VI</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>VIII</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>IX</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>X</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I.....</b>	<b>24</b>
<b>CONSTRUCTION DISCURSIVE ET COGNITIVE DE LA PHILOSOPHIE DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES.....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE II.....</b>	<b>45</b>
<b>LA PENSEE MILITAIRE DE LA FRANCE SUR LE CAMEROUN ET L'ARCHITECTURE MILITAIRE QUI EN DECOULE .....</b>	<b>45</b>
<b>CHAPITRE III .....</b>	<b>75</b>
<b>LA MISE EN PLACE ET LA SECURISATION DES        INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES PAR L'ADMINISTRATION COLONIALE FRANCAISE.....</b>	<b>75</b>
<b>CHAPITRE IV .....</b>	<b>119</b>
<b>OPERATIONALISATION DE LA SECURISATION ET BILAN CRITIQUE DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES.....</b>	<b>119</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>158</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>183</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>162</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>X</b>

## INTRODUCTION GENERALE

Elaboré au lendemain de la Première Guerre Mondiale, le concept de mise en valeur des colonies<sup>1</sup> françaises fut ressuscité et imposé comme l'une des solutions idoines de reconstruction de la France après la Seconde Guerre mondiale. Mais, cette politique de mise en valeur des colonies changea de paradigme pour intégrer une posture stratégique-militaire que la France implémenta dans ses colonies à l'effet de lui redonner sa grandeur perdue au terme du conflit. Le Cameroun, territoire sous-tutelle de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.)<sup>2</sup> après la Seconde Guerre mondiale, n'échappa pas à cette vision et fut pendant cette période, l'un des champs d'expérimentation de la nouvelle doctrine militaire de la France<sup>3</sup>.

### I- LE CADRE DE L'ETUDE

Le cadre de l'étude se réfère aux assises théoriques ou conceptuelles qui permettent au chercheur de définir sous un certain angle, les concepts importants de son étude.

#### 1- Le contexte de l'étude

La fin de la Deuxième Guerre mondiale fut marquée par l'arrêt des interventions militaires sur le terrain et ouvrait une " nouvelle ère "<sup>4</sup> qui consacra deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.) et l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques (U.R.S.S.). Les U.S.A. capitalistes s'opposaient aux Soviétiques, communistes. Chacune des puissances dicta la loi sur la scène politique internationale au point de transformer le monde en deux blocs antagonistes (bloc de l'Est et bloc de l'Ouest) avec la guerre froide. Malgré son

---

<sup>1</sup> A. Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.

<sup>2</sup> Le régime de mandat est appliqué au Cameroun de 1919 à 1945 et remplacé par le régime de tutelle le 13 décembre 1946, date de signature des accords de tutelle.

<sup>3</sup> La doctrine militaire peut se définir comme étant une construction intellectuelle qui formule le savoir jugé nécessaire et suffisant pour guider les personnels militaires dans leur action opérationnelle. De ce fait, elle prescrit les règles et les conditions optimales de leurs conduites d'action et les diffuse au sein de l'institution et de l'Etat et définit l'emploi des forces et des objectifs à atteindre. Pour plus de détails, lire Lucien Poirier, *Le chantier stratégique. Entretiens avec Gérard Chaliand*, Paris, Hachette-Pluriel, 1997, p. 129, et, Pascal Vennesson, "Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions", *Pouvoirs*, 2008/2, n°125, pp. 81-92.

<sup>4</sup> Sakamoto, Yoshikazu, "A perspective on the Changing World Order: A Conceptual Prelude", in Yoshikazu Sakamoto (ed.) *Global Transformation: Challenges to the State System*. Tokyo: United Nations University Press, pp.15-16.

appartenance au bloc capitaliste, la France affaiblie par l'usure de six années de conflit, se heurta à l'anticolonialisme et à l'hégémonie affichée des Américains et des Soviétiques auxquels s'ajoutaient les revendications nationalistes dans les Territoires d' Outre-Mer (T.O.M.) et sous mandat français. Cette situation l'obligea à mener une réflexion, à la fois, prospective et stratégique portant sur les bases de sa rénovation<sup>5</sup>. Celle-ci reposait, *in fine*, sur un triptyque : redresser son économie, garantir sa sécurité et enfin, assurer sa puissance et/ou son influence<sup>6</sup> sur la scène internationale.

Au vu des enjeux, l'Afrique se présenta comme l'unique solution à résoudre cette équation<sup>7</sup>. Le premier panneau de ce triptyque consista pour la France, exsangue à se rapprocher de l'Afrique en ressuscitant le vieux concept d' "Eurafrique", à la mode tout au long de la IV<sup>e</sup> République, concept qui "symbolisait une fusion biaisée d'intérêts entre l'Europe et l'Afrique"<sup>8</sup>.

Le second panneau, sous le couvert de l'Eurafrique, visait à créer une complémentarité géographique des deux continents en termes de ressources et de bénéfices entre les deux entités. Or, à bien y regarder, ce concept masquait subtilement la volonté de la France de "mobiliser l'Afrique dans ses combats stratégiques et, surtout de maintenir sa domination politico-

---

<sup>5</sup> Chagnollaude, D, " De Gaulle, chef du gouvernement provisoire : recouvrer et rénover l'Empire (juin 1944-janvier 1946)", in *De Gaulle et le Tiers-Monde*, Paris, Pédone, 1984, p. 62.

<sup>6</sup> En relations internationales, une approche focalisée sur les politiques étrangères monopolise l'analyse de la puissance et l'influence. Si la puissance définie en termes de *hard-power*, vise le contrôle, au sens large, d'un espace donné, l'influence, par contre, entend mettre en relief la façon dont un Etat pèse sur la politique étrangère d'un autre Etat ou d'un territoire sans recourir à la force armée dont le mode opératoire privilégié reste la persuasion fondée sur le prestige et/ou le statut.

L'étude de ces notions présente parfois deux fragilités. Tout d'abord, elle manifeste une tendance à la confusion conceptuelle entre puissance et influence. Pour Christopher Hill, l'influence se situe à l'extrémité du continuum qui s'étire de la puissance militaire à la puissance douce. Christopher Hill, *The Changing Politics of Foreign Policy*, New York, Palgrave-McMillan, 2003, p. 135. 15. Ensuite, des articulations apparaissent entre l'influence définie en tant que *soft-power* et les ressources matérielles de la puissance et ce d'autant plus que les dimensions de l'influence multiples à l'exemple des indicateurs linguistique, institutionnel formel et non formel et décisionnel. Lire à ce sujet, Kalevi Holsti, *International Politics*, 6<sup>e</sup> ed., Prentice-Hall International, 1992, p. 117.

<sup>7</sup> Après la débâcle française de 1940, le régime de Vichy conféra à l'empire français d'Afrique une importance cardinale et négocia lors de la convention d'armistice que les colonies fussent exclues de l'occupation par l'armée allemande. Aux termes de l'armistice, le gouvernement français obtint le maintien de son autorité dans ses colonies en assurant leur neutralité et en limitant les forces coloniales. Mais, avec l'évolution de la guerre et la mise en place du Gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F.) par le général De Gaulle, cette clause ne fut plus d'actualité. Lire, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, Nicolas Bancel (dir.), *Culture colonial en France. De la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS, Editions/Autrement, 2008, p. 878.

<sup>8</sup> C. R. Ageron, " L'idée d'Eurafrique et le débat franco-allemand de l'entre-deux-guerres ", *Revue d'histoire contemporaine*, XXII, juillet-septembre 1975, pp. 446-475. La théorie de l'Eurafrique a été définie pour la première fois en France en 1933 par le politologue E. Guernier pour se prémunir d'un éventuel retour de l'Allemagne en Afrique. Cette théorie est exposée dans son ouvrage intitulé, *L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe*, Paris, 1933.

économique sur le continent ”<sup>9</sup>. C’est ainsi que parmi les solutions de redressement et de reconstruction qu’elle élaborait, l’on y relève sa forte volonté à prendre en otage le continent noir, “ riche de ses réserves hydroélectriques et de ses matières premières ”<sup>10</sup>, pouvant lui permettre de se hisser parmi les pays prospères avec une “ assiette d’une grande puissance moderne, type USA ou URSS ”<sup>11</sup> et vis-à-vis desquels, elle nourrissait un complexe d’infériorité. Le prêt-bail et le plan Marshall<sup>12</sup> en vue de la reconstruction et du redressement de son économie, confirmèrent son manque de puissance et d’influence ainsi que sa prostration sur le plan international<sup>13</sup>.

En troisième lieu, la France était en quête de sa propre sécurité<sup>14</sup> en tant qu’entité géopolitique face aux grands complexes militaro-industriels américains adossés à l’Amérique latine et soviétiques, basés sur la Sibérie et aux immenses richesses du Commonwealth réunies autour de la Grande-Bretagne<sup>15</sup>. Face à l’éminence d’une troisième guerre mondiale thermonucléaire nourrie par la guerre froide qui rendrait la France très vulnérable et face à l’ambiguïté stratégique qui en découlait, l’Etat-major français, à travers le général De Gaulle, dans une vision stratégique et prospective, créa l’Union Française<sup>16</sup> pour servir, à la fois, de

---

<sup>9</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la francAfrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p. 98.

<sup>10</sup> P. Dramé, S. Saul, “ Le projet d’Eurafric en France (1946-1960) : quête de puissance ou atavisme colonial ? ”, *Guerres mondiales et conflits contemporains* 4/2004 (n° 216), p. 98.

<sup>11</sup> P. Nord, *L’Eurafric, notre dernière chance*, Paris, Fayard, 1955, p. 11.

<sup>12</sup> L’accord du prêt-bail entre les USA et le G.P.R.F. fut signé le 28 février 1945 après que les USA eurent reconnu officiellement le général De Gaulle comme chef du G.P.R.F. ; cet accord mit à la disposition de la France des produits destinés à faire la guerre d’une valeur de 3,5 milliards de dollars. Par ailleurs, la France bénéficia dans le cadre du plan Marshall, de 2713,6 millions de dollars répartis comme suit : 2488 millions de dollars de dons et 225,6 millions de dollars de prêts. Lire à ce sujet, l’ouvrage de G. Bossuet, *La France, l’aide américaine et la construction européenne, 1946-1954*, p. 267.

<sup>13</sup> E. Labonne, *Politique économique de l’Union française, industrialisation et armement*, Paris, Conférence à l’ENA, juin 1948, pp. 26-27.

<sup>14</sup> D’après le *Code de la Défense français*, la sécurité nationale, dont il est question ici, couvre trois domaines « la protection de la population, l’intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République », qui recouvrent les trois catégories d’objets référents à protéger généralement identifiés. Autrement dit, la garantie de sécurité repose sur une économie bien portante, un pouvoir politique en place, une population respectueuse des institutions et du pouvoir politique.

<sup>15</sup> Le Commonwealth est une libre association créée en 1931 qui regroupe la Grande-Bretagne et certains pays de ses anciennes colonies. A la fin de la guerre, ses membres étaient : l’Afrique du sud, l’Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande, le Pakistan et l’Inde en 1947.

<sup>16</sup> L’Union française fut créée le 27 octobre 1946. Selon la constitution française de la même année en son article 60, titre VIII “ l’Union française est formée d’une part de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et les territoires d’outre-mer ; d’autres part, des territoires et des Etats associés. Les Etats associés ici étaient le Togo et le Cameroun. Par décret n° 57- 501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun, ce pays jusque-là “ territoire associé ” fut érigé, par le gouvernement de Guy Mollet, en “ Etat sous-tutelle du Cameroun ”. Lire à ce sujet, l’article du Général Catroux, “ L’Union française, son concept, son état, ses perspectives ”, *Politique étrangère*, N°4, 1953, 18<sup>e</sup> année, pp. 223-266.

contrepoids et de zone de repli stratégique riche en ressources<sup>17</sup>. Dans cette logique, la France appréhendait surtout son invasion et celle de l'Europe par l'Armée rouge des Soviétiques<sup>18</sup> et, en filigrane, l'expansion du communisme en Afrique. Il était nécessaire, voire indispensable pour la France de sauvegarder les intérêts de son " empire qui était, sans aucun doute pour les Français, un exutoire, un espoir pour l'avenir et une consolation mais également, un objet de propagande omniprésente " <sup>19</sup>. La pensée militaire élaborée à cet effet par les thuriféraires et stratèges de la IV<sup>ème</sup> République lui recommandait donc l'occupation stratégique de son empire colonial pour constituer avec elle, une union symbiotique<sup>20</sup>. Ceci se traduisit rapidement en acte par la création des zones de défense intégrée en Afrique notamment, en Afrique Occidentale Française (A.O.F.), à Madagascar et en Afrique Equatoriale Française (A.E.F.), zone à laquelle le Cameroun fut rattaché. La zone de défense AEF-Cameroun fut soumise, dès lors, à une réorganisation stratégique<sup>21</sup> en fonction des menaces afin de pouvoir répondre à toute forme d'agression accompagnée de la mise en place de certaines infrastructures dites " stratégiques " pour les besoins de la cause.

## 2- Définition des concepts

Le sens des études historiques réside dans la clarification des mots, des concepts qui sous-tendent l'investigation que mènent leurs praticiens. Dans cette perspective, la définition des concepts fondamentaux est une des exigences majeures de tout travail d'historien. Gordon Mace et François Pétry expliquent à ce sujet que :

Le concept est un mot, ou une expression, que les chercheurs ont emprunté au vocabulaire courant ou construit de toute pièce pour désigner ou circonscrire des phénomènes de la réalité observable qu'ils désirent étudier scientifiquement. C'est une représentation abstraite d'une réalité observable ; elle n'est donc jamais parfaitement conforme au phénomène réel qui, de toute façon, ne peut jamais être complètement connu<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> P. Nord, *L'Eurafrrique, notre dernière chance*, Paris, Fayard, 1955, p. 11. Lire aussi E. Guernier, " L'Eurafrrique, troisième force mondiale ", *Revue Eurafrrique*, N° 21, avril 1957, p.22.

<sup>18</sup> P. Vial, " Un impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre-mer, 1945-1975 ", *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer, du Second Empire à nos jours*, Paris, Lavauzelle, 2000, p. 241.

<sup>19</sup> N. Bancel, P. Blanchard, S. Lemaire et D. Thomas, *Histoire globale de la France coloniale*, Paris, Editions Philippe Rey, 2022, p. 888.

<sup>20</sup> Catroux Général, " L'Union française... ", p. 234.

<sup>21</sup> Y. C. Mpouamze, " La réorganisation du système de défense du Cameroun français ", mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1998.

<sup>22</sup> Gordon Mace, François Pétry, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Presses de l'Université de Laval, 2017, p. 26.

Dans le même sillage, Fabien Kange Ewane écrit que “ l’on ne fera pas convenablement l’histoire d’une quelconque guerre sans pénétrer dans ce que la technique historique appelle le contexte spatio-temporel ”<sup>23</sup>. Il importe donc ici de décliner le sens correct des concepts en les situant dans l’espace-temps.

Fidèle à cette exigence de la pratique du métier et à l’approche méthodologique, notre souci a consisté à définir et à élucider dans leur complexité, les concepts d’infrastructures et de stratégie duquel émane le qualificatif stratégique.

### **A- Les infrastructures**

Les infrastructures revêtent plusieurs significations selon le contexte. Elles furent utilisées dans plusieurs domaines et disciplines, par exemple, dans la technique, la philosophie, en économie, dans l’urbanisme ou dans la défense avec autant de fois d’acceptions. Comme terme technique à l’origine, les infrastructures relevaient du domaine du génie civil et désignaient l’ensemble des installations fixes et mises au service collectif des usagers en l’occurrence, des infrastructures routières, portuaires, sanitaires entre autres. Elles étaient analysées et perçues comme des biens publics.

En 1875 dans le *Journal Officiel* de la République française (JORF), les infrastructures apparurent dans la terminologie ferroviaire et désignaient étymologiquement, “ ce qui est construit dessous ” par opposition à la superstructure qui fait référence à “ ce qui est situé au-dessus ”<sup>24</sup>. D’après le dictionnaire *Le Grand Robert* de la langue française, pris au singulier, l’infrastructure sur le plan technique, désigne l’ensemble des équipements construits au sol, des terrassements et des ouvrages qui participent à la création de la plate-forme comme les remblais, les tunnels, les souterrains ou encore les ponts, les passages à niveau et les viaducs<sup>25</sup>.

Les infrastructures furent employées, par la suite, en matière d’urbanisme pour désigner les équipements nécessaires au développement des activités humaines et par voie de conséquence, à l’économie. Selon Thébaud et Camus, “ l’équipement d’infrastructures désigne dans une opération d’urbanisme, l’équipement matériel imposé par toute construction ou

---

<sup>23</sup> Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales : un regard d’africain sur l’histoire de la colonisation*, Yaoundé, Editions CLE, 1985, p. 88.

<sup>24</sup>J., Brot, H. Gérardin, (sous la direction de), *Infrastructure et développement*, Paris, L’Harmattan, 2001, p. 8.

Dans la philosophie marxiste, la superstructure désigne l’ensemble de ce qui repose la base économique (administration, école, lois religion, ressources humaines...).

<sup>25</sup> *Dictionnaire Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 1985, 2<sup>ème</sup> Edition, Le vocable plate-forme au sens large évoque ici l’ensemble des mesures, d’idées et de ressources fondant les principes d’une action ou d’un programme ; militairement, il fait appel à la construction plane des édifices destinés à supporter des équipements d’artillerie.

implantation d'activité humaine ”<sup>26</sup>. Le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* précise qu'il s'agit de :

Toutes les installations réalisées au sol ou en souterrain permettant l'existence des activités humaines à travers l'espace. Celles-ci comprennent : l'infrastructure de transport (voirie et stationnement, chemin de fer, rivière, canaux, ports et aéroports...) ; les aménagements hydrauliques, énergétiques, de communication, les réseaux divers (eaux, assainissement, téléphone, électricité...) et les espaces collectifs aménagés (cimenterie, terrains de sport...) <sup>27</sup>.

Les infrastructures ainsi définies, loin de satisfaire notre curiosité scientifique à cerner ce concept dans sa globalité par rapport à notre thème de recherche, fait, en partie référence, aux travaux publics<sup>28</sup> dont les définitions se résument en :

Ouvrages d'utilité publique, ouvrages d'équipements etc...exécutés pour le compte d'une personne administrative et entrepris aux frais de l'Etat ou des collectivités publiques ; ensemble de construction, d'aménagement ou de remise en état des édifices, de voies de terrains<sup>29</sup>.

Tout compte fait, en rendant service aux hommes, les infrastructures, contribuent à la satisfaction de leurs besoins individuels ou collectifs et constituent des principaux vecteurs de développement. Liées à l'organisation des hommes et leurs activités en société, les infrastructures supposent la création d'équipements de base et par une offre de services diversifiés<sup>30</sup>. Ainsi, de nombreuses infrastructures ont existé depuis l'antiquité dans la haute Egypte avec la construction des temples, des *mastabas*, puis des pyramides. Les infrastructures construites en Europe par les Grecs, les Romains, ou celles des peuples d'Amérique centrale et méridionale ou encore celles des Chinois en Asie, restent l'objet d'une grande fascination et de protection par l'humanité aujourd'hui<sup>31</sup>. Depuis lors, les infrastructures ont accompagné la révolution industrielle de l'Europe, la mise en valeur des terres du Nouveau-Monde, puis les vagues d'équipement des pays les plus avancés situés à l'Est comme à l'Ouest ; elles ont aussi

---

<sup>26</sup> P. Thébaud, A. Camus, *Dicovert. Dictionnaire des jardins et des paysages*, Paris, Editions Arcature, 1993, p. 166.

<sup>27</sup> P. Merlin, F. Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988, p. 202.

<sup>28</sup> A. F. Dikoumé, “ Les Travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1930 : mutations économiques et sociales ”, Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 4.

<sup>29</sup> *Dictionnaire Hachette de la Langue française*, Paris, Hachette, 1980, p. 1619

<sup>30</sup> Dans l'histoire de la colonisation, les services offerts et induits par les infrastructures ont toujours servi les intérêts des pays colonisateurs selon la politique du pacte colonial.

<sup>31</sup> A. F. Dikoumé, “ Les Travaux publics... ”, pp. 5-8. Dans ces pages, l'auteur cite quelques réalisations infrastructurelles qui ont été classées patrimoine de l'humanité.

facilité le déplacement des hommes et des armées, leur implantation à diverses localités, la réalisation d'activités économiques, les échanges de marchandises, les mouvements de capitaux, tant au plan national qu'international<sup>32</sup>. C'est ainsi qu'avec le rôle de pourvoyeurs de matières premières dévolu aux pays colonisés d'Afrique par la division internationale du travail, la construction des infrastructures fut salutaire pour les économies occidentales en vue de faciliter l'acheminement de ces matières premières vers les métropoles occidentales. D'où l'intérêt pour la France d'amorcer l'équipement du Cameroun en infrastructures frappantes telles que les routes, les chemins de fer, le parc automobile approprié, les ports et les aérodromes...pour s'assurer sécurité et approvisionnements multiformes.

Au sens élargi du terme, le concept d'infrastructures est utilisé dans le vocabulaire militaire et aérien et, par corrélation directe, il est aussi utilisé en économie ou en gestion avec l'emploi des termes de tactique, stratégie, décollage. C'est dire que les infrastructures apportent des changements dans l'habitus de l'individu qui peut être soit positif, soit négatif. Dès les années 1930 en effet, les infrastructures désignaient les supports matériels de l'activité militaire intégrant armement et logistique. Le *Dictionnaire Encyclopédique*<sup>33</sup> de la langue française de 2012, définit les infrastructures dans le domaine de l'aviation par l'ensemble des installations au sol (pistes, ateliers de réparation, services logistiques, météorologiques, tour de contrôle, etc.). Dans le domaine militaire, ce même dictionnaire précise que les infrastructures sont constituées par l'ensemble des installations matérielles et organisations territoriales (services) nécessaires à la subsistance, à l'entretien, à l'entraînement et à l'action d'une armée<sup>34</sup>. Perçue dans ce sens et alignée sur une stratégie rentière, la construction des infrastructures cherche à atteindre des objectifs, à moyen et long terme et, à pérenniser méthodiquement le pouvoir dominant, en l'occurrence, celui de la France sur le Cameroun<sup>35</sup>.

Cette définition nous semble plus adaptée à notre champ d'étude dans la mesure où, initialement restreinte à l'équipement militaire dans son versant technique et architectural, les infrastructures dépassent ici les frontières de la matérialité pour s'intéresser au service d'infrastructures de la Défense (SID) de manière globale, en y incluant à son volet immatériel, le cadre directif.

---

<sup>32</sup> A. F. Dikoumé, " Les Travaux publics... ", pp. 5-8. Dans ces pages, l'auteur cite de quelques réalisations infrastructurelles qui ont été classées patrimoine de l'humanité

<sup>33</sup> *Dictionnaire Encyclopédique*, Paris, Editions Auzou, 2012, p. 1007,

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> M-C., Kaplan, " La montée de l'investissement intellectuel ", *Revue d'économie industrielle*, vol. 40-41, 2<sup>ème</sup> trimestre, 1987, pp. 26-36.

En effet, les infrastructures immatérielles ici renvoient à des éléments tels que le cadre directif, institutionnel ou administratif, la réglementation, voire la gouvernance en milieu militaire qui sous-tend la mise en œuvre de l'investissement intellectuel au profit du projet impérial français sur le Cameroun. Il s'agit, au sens large du terme, de la formation du capital humain, appréhendé comme levier nécessaire pour la réalisation des infrastructures matérielles devant assurer le fonctionnement des services incarnées par les hommes. C'est pourquoi Pierre Caspar qui, analysant les systèmes de production et d'exploitation humaines, affirme que: " la matière grise dès lors que l'on sait l'immobiliser, elle transforme tout " <sup>36</sup> car, elle est à la base de toute activité humaine.

A l'appui de ce constat, le projet impérial français sur le Cameroun s'est adossé sur des investissements matériels et immatériels dont l'estampille, sur le plan civil, fut le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) créé par la loi n°46-860 du 30 avril 1946<sup>37</sup>.

## **B- Stratégique**

Le deuxième concept est le qualificatif " stratégique " qui dérive du mot stratégie. En effet, connue et appliquée presque par tout le monde dans divers domaines de la vie, du monde professionnel, du sport entre autres, la stratégie désigne l'ensemble de mesures et dispositions prises fixant des objectifs à atteindre dans un domaine quelconque : politique, économique, social...

Le mot stratégie a été utilisé pour la première fois en l'an 507 avant Jésus Christ à des fins militaires. Il vient du grec *stratos* qui signifie "armée" et *agien* qui signifie à son tour "conduire" et désigne l'art de coordonner l'action des forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre ou la préparation de la défense d'une nation ou d'une coalition<sup>38</sup>. C'est aussi, l'art ou l'habilité à diriger et à coordonner des actions pour atteindre un but.

Au plan strictement militaire, la stratégie désigne globalement l'ensemble des moyens mis en œuvre pour l'atteinte d'un objectif militaire. Elle renvoie, dès lors, à une vision planifiée et orientée à long terme pour atteindre des objectifs et cibles précis et, consiste donc à mobiliser

---

<sup>36</sup> P., Caspar, " L'investissement intellectuel ", *Revue d'économie industrielle*, vol. 43, 1<sup>er</sup> trimestre, 1988, p. 107.

<sup>37</sup> *Journal Officiel de la République Française(JORF)*, 1947, p. 635.

<sup>38</sup> Gil, Fiévet (Général), *De la stratégie militaire à la stratégie d'entreprise*, Paris, InterEditions, 1992, p. 9.

des moyens pour gagner une guerre<sup>39</sup>. Ici, elle fait référence à l'hégémonie d'une communauté, d'un pays qui veut asseoir son autorité, son pouvoir sur un groupe de personnes ou sur un autre pays. Cette définition, normative, convient davantage à la réalité de la situation du Cameroun sous-tutelle française.

### 3- Délimitation du sujet

Pour éviter la navigation à vue, la délimitation du sujet nous permet ici de préciser le champ d'investigation ainsi que sa temporalité. Ainsi, notre étude couvre la période qui va de 1946 jusqu'à l'accession du Cameroun français à la souveraineté internationale.

Sur le plan spatial, notre champ d'étude se limite au Cameroun sous-tutelle française. En effet, la fin de la Deuxième Guerre mondiale avait entraîné la fin du régime de mandat. Il fallait trouver une nouvelle formule de gestion des territoires naguère placés sous-mandat de la S.D.N., notamment le Cameroun et le Togo. Le mode de gestion arrêté par l'O.N.U. fut la tutelle. C'est ainsi que le Cameroun, ancien territoire sous-mandat français, est devenu territoire sous-tutelle française en vertu de l'accord signé le 13 décembre 1946 qui certifiait la mutation du mandat de la S.D.N. en lieu et place de la tutelle de l'O.N.U.

Ce changement de statut et de dénomination du Cameroun érigea une nouvelle ère dans l'histoire politique du pays. C'est ainsi qu'au plan interne, l'accord de tutelle permit à la France d'administrer le Cameroun sous-tutelle française comme partie intégrante de l'empire colonial français rattachée à l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) en vertu de sa propre législation<sup>40</sup>. Au plan international, l'accord de tutelle sur le Cameroun français matérialisait en lui-même l'internationalisation de la gestion du pays tant il est vrai que, la France devait rendre compte à l'O.N.U. de sa gestion du pays par des rapports annuels.

En retour, cette instance avait la possibilité de faire des visites de contrôle pour vérifier comment le pays était dirigé. C'est dire que l'avenir politique du Cameroun se jouait à trois niveaux, à savoir, la France, l'O.N.U. et les nationalistes qui avaient leur opinion à faire valoir.

---

<sup>39</sup> Parmi la majorité des écrits sur les stratégies militaires, deux auteurs sont le plus souvent cités: il s'agit de Sun Tzu, *L'art de la guerre*, publié aux éditions Fayard, 2019, dans lequel l'auteur développe une stratégie centrée sur la surprise, l'espionnage et la ruse et Carl von Clausewitz dont l'ouvrage majeur, *De la guerre*, publié par Flammarion, est un traité de stratégie militaire qui fait de lui, la plus grande référence de l'histoire de la pensée stratégique moderne avec cette formule restée célèbre " La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ". On peut approfondir les contours de la stratégie en lisant l'ouvrage d'Hervé Couteau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris, ISC-Economica, 1998.

<sup>40</sup> L'A.E.F. fut créée le 15 janvier 1910 et avait pour capitale Brazzaville.

Sur le plan diachronique, notre champ d'étude couvre la période de tutelle du Cameroun de 1946 à 1960. Elle se focalise sur les mutations stratégico-politiques et militaires de la France au Cameroun après la Deuxième Guerre mondiale. En effet, au lendemain de ce conflit, les deux puissances administrantes du Cameroun, à savoir la France et la Grande Bretagne, signèrent les accords de tutelle le 13 décembre 1946, transformant le Cameroun, ancien territoire sous mandat, en territoire sous tutelle de l'O.N.U. Chaque puissance tutélaire, dès cette période, avait mandat de conduire sa portion de territoire vers l'autodétermination ou l'indépendance tout en y favorisant le développement socio-économique.

Dans ce processus d'accession du Cameroun français à l'indépendance, l'année 1959 fut une année décisive, voire charnière en ce qui concerne l'évolution politique du Cameroun. Car, en prélude à son indépendance politique, la France accorda au Cameroun la pleine autonomie le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Ce nouveau statut permit au pays d'expérimenter les mécanismes de gestion et de transition politique vers l'accession du pays à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960, doté de son armée, instrument de souveraineté par excellence devant protéger le futur Etat indépendant<sup>41</sup>.

Mais, l'évolution du Cameroun sous-tutelle française vers l'indépendance fut malheureusement freinée par la France qui ne voulait pas accorder le statut de pays indépendant à ce territoire. C'est après d'âpres et violentes luttes marquées par la rébellion des nationalistes et l'intervention de l'armée coloniale française pour mater celle-ci, que le Cameroun français accéda à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Cette date, d'une portée historique incontestable, ferme notre champ d'étude.

## **II- L'OBJET DE L'ETUDE**

L'objet d'étude, c'est ce sur quoi porte l'étude. Il traduit et cristallise le projet de connaissance du chercheur, son objectif. Pour présenter l'objet de cette étude, nous utilisons

---

<sup>41</sup> Le Cameroun francophone accéda à l'autonomie partielle en 1957 avec A.M. Mbida comme Premier ministre. Ce dernier sera déposé et démissionnera le 16 février 1958 à la suite d'une dissension entre Jean Ramadier, Haut-Commissaire de la République française au Cameroun et lui, dont l'apothéose fut l'attaque violente qu'il fit à l'endroit du Haut-commissaire lors du Conseil des ministres. Il fut contraint à la démission et ce d'autant plus que des représentants de l'Union Camerounaise (UC) d'Ahmadou Ahidjo se retirèrent. Le Cameroun, sous Ahmadou Ahidjo investi Premier ministre, accéda à la pleine autonomie. Sur toute cette question se référer à J-F., Bayart, *L'Etat du Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1979, p. 23 ou lire P. M. Gaudemet, "L'autonomie camerounaise", *Revue française de science politique*, 8<sup>e</sup> année, N° 1, 1958, pp. 42-72. L'armée camerounaise fut créée par la loi N°59/59 du 11 novembre 1959 par le Premier ministre Ahmadou Ahidjo.

comme passerelles, l'intérêt du sujet, la problématique, les hypothèses de recherche, la méthodologie et le plan.

### 1- L'intérêt du sujet

L'idée qui gouverne cette étude a des intérêts multiples et variés.

Au plan personnel, l'intérêt que nous éprouvons pour travailler sur la création des infrastructures, naît du besoin d'élargir nos connaissances à la suite de nos travaux sur la rébellion dans la région de la Sanaga Maritime<sup>42</sup>; ceux-ci ont suscité plusieurs interrogations notamment l'analyse, sous le prisme militaire, de l'approche réaliste et constructiviste<sup>43</sup> de la France qui a su conserver et maintenir le Cameroun dans son empire colonial. L'un de nos informateurs s'indignait à ce propos en déclarant que :

Après avoir acquis le Cameroun à très peu de frais, les autorités françaises auraient dû sereinement gérer le Cameroun en négociant avec les nationalistes pour trouver un *modus vivendi* garantissant le bien-être et le développement des populations. Au contraire, dans bien des cas, cette puissance tutélaire s'est, hélas, illustrée en bourreau du territoire à lui confié qu'il transforma en un champ de bataille, du moins les régions de la Sanaga Maritime et de l'Ouest<sup>44</sup>.

S'agissant de son intérêt sur le plan académique, cette étude entend apporter un faisceau de lumière sur la gestion politique du Cameroun pendant la période de tutelle en rapport avec la nouvelle pensée stratégique de la France au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'analyse de l'opérationnalisation des infrastructures stratégiques offre à la communauté universitaire et scientifique, une nouvelle grille de lecture de la colonisation française au Cameroun.

Au demeurant, l'étude aborde des techniques de dominations des populations indigènes et revisite la question de la sectorisation militaire du Cameroun à partir d'une confrontation des

---

<sup>42</sup> Voir, Nestor Fils Meyong, " La zone de pacification en Sanaga Maritime : 1956-1959 ", mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

<sup>43</sup> Le réalisme est l'une des théories des relations internationales. L'école réaliste apparaît avec le théologien américain Reinhold Niebuhr. Le réalisme, en tenant compte du réel, est une doctrine et une praxéologie des relations internationales. D'après cette école, la poursuite par l'Etat d'une politique de puissance est à la fois un fait et une conduite souhaitable c'est-à-dire que l'Etat est l'acteur majeur des relations internationales.

L'approche constructiviste inspirée par Nicolas Onuf ou Alexander Wendt, stipule quant à elle que, les relations internationales sont des relations normales, intersubjectives c'est à-dire elles dépendent du sens que leur donnent les auteurs. Autrement dit, les rapports de puissance sont juste des perceptions qui guident le comportement des Etats dont l'intérêt national se construit en fonction de son identité, de la représentation que cet Etat se fait de lui-même et des autres, et de sa perception de son environnement.

<sup>44</sup> Entretien avec M. Bekolo Eya'a Gaston, 26 novembre 2023 à Mbalmayo.

sources civiles et militaires pour compléter les recherches antérieures. Ce qui constitue, à n'en point douter, un support pour l'histoire de l'armée au Cameroun dans ses bifurcations et ses réalisations. Car, comme le relève Marrou,

Poussée en profondeur, l'histoire ne s'est plus contentée d'un simple récit au niveau de l'évènement, vaguement irradié de quelques harmoniques d'ordre psychologique : à la recherche d'un principe explicatif plus solide, elle a, peu à peu, découvert l'épaisseur des structures humaines qui se dissimulaient sous la pellicule d'abord seuls visible, des actions, des gestes, et des paroles<sup>45</sup>.

Dès ce moment, il devient intéressant pour l'historien d'enrichir davantage le champ historiographique par des apports et analyses nouveaux tout en questionnant la réception par la population des infrastructures mises en place par la France pour faire du Cameroun un "espace sanctuarisé"<sup>46</sup> sur l'avenir duquel les principales décisions étaient prises et diligentées par la France. Au plan pédagogique, l'étude se penche aussi sur la diligence des forces françaises à coordonner leur plan pour faire du Cameroun, à défaut d'une colonie, un territoire totalement assimilé<sup>47</sup>.

L'analyse des "jeux d'arcanes"<sup>48</sup> que joue la France permet de révéler la stratégie finement élaborée et mise en place par ses administrateurs coloniaux<sup>49</sup>. A ce propos, cette étude offre des pistes de réflexion (aux décideurs) sur les différentes formes de coopérations et/ou de collaborations en tenant compte des intérêts de tous les partis ou acteurs<sup>50</sup>. C'est dans ce sens que François Hartog écrit que: "étudier le passé par principe est dépassé, c'est l'horizon qui

---

<sup>45</sup> H-I, Marrou, "Comment comprendre le métier d'historien", in C. (eds) *L'histoire et ses méthodes. Recherche, conservation, critique des témoignages*, Paris, Gallimard, 1961, p. 154.

<sup>46</sup> P. M. Gallois (Général), "La pensée stratégique : une vocation pour l'Ecole Militaire", *Les cahiers de la Revue Défense Nationale*, Hors-série, IRSEM-RDN, juillet 2009, p. 53.

<sup>47</sup> P.F. Gonidec, "De la dépendance à l'autonomie...", p. 603.

<sup>48</sup> L'expression "jeux d'arcanes" (Magic and Mayhem) en version originale, est un jeu vidéo de stratégie en temps réel et de rôle développé par Mythos Games qui se déroule dans un univers fantastique composé de trois royaumes d'inspiration celtique, antique et médiévale. L'auteur qui incarne le magicien ici peut invoquer, à volonté, des créatures pour l'aider à atteindre ses objectifs. Pareillement la France va user de stratagèmes pour atteindre ses objectifs sur le Cameroun.

<sup>49</sup> P. F. Gonidec, "De la dépendance à l'autonomie...", Selon cet auteur, les administrateurs coloniaux, sur place au Cameroun, appliquaient les directives de Paris : "L'ordre français est un ordre imposé d'en haut. Il est envisagé dans une perspective verticale et non dans une perspective horizontale", p. 598.

<sup>50</sup> T. Tchatchoua, *Les Bamiléhés au Cameroun : ostracisme et sous-développement*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.7.

doit être l'objectif de l'historien, aux leçons de l'histoire, se substitue l'exigence des prévisions »<sup>51</sup>.

En mêlant l'histoire militaire coloniale et l'histoire sociopolitique, notre étude s'inscrit dans l'histoire globale en montrant qu'elle n'est pas à la marge du monde. Dans cette perspective justement, cette étude trouve également son intérêt en l'analyse des enjeux sociétaux en ce siècle dit de l'unification du monde sous l'emprise de la globalisation des marchés financiers, des flux culturels et du brassage des populations, face à la montée en puissance du "sentiment anti-français" et la défection de la présence française en Afrique notamment en Afrique de l'Ouest. Autrement dit, il s'agit d'analyser de manière critique le devenir politique de la France en Afrique<sup>52</sup>, mieux, "la postcolonie c'est-à-dire l'histoire de la présence française au monde et l'histoire du monde en son sein aussi bien avant, pendant qu'après l'empire colonial"<sup>53</sup>.

## 2- Problématique

Pour restituer à l'hypothèse de travail sa vérifiabilité, sa spécificité et sa conformité avec l'état d'avancement de la science, la problématique se révèle comme une question préalable qui conditionne son élaboration<sup>54</sup>.

En effet selon Michel Beaud, "la problématique c'est l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi"<sup>55</sup>. La problématique qui structure notre étude s'inscrit dans la logique de la continuité des recherches menées jusque-là. Aussi s'appuie-t-elle sur la sédimentation des savoirs, des faits ou des perspectives cognitives sur l'intelligibilité du développement des infrastructures stratégiques au Cameroun. Ainsi, l'analyse de la vie politique du Cameroun sous domination française et, particulièrement pendant la période de tutelle, permet de faire le

---

<sup>51</sup> F. Hartog, " Temps et Histoire, Comment écrire de la France ", *Annales. Histoire, sciences sociales*, 50<sup>ème</sup> année, n°6, 1995, pp. 1219-1236.

<sup>52</sup> D'après Marie-Louise Mallet, seuls les Etats véritablement démocratiques respectant les droits des autres Etats et leurs intérêts, sont en mesure d'entretenir, à long terme, de relations de paix. Lire, M. L., Mallet, *La Démocratie à venir. Autour de Jacques Derrida*, Paris, Galilée, 2004.

<sup>53</sup> A. Mbembé, " La République et l'impensé de la race' ", in Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, p. 322.

<sup>54</sup> Telles sont les conditions de sa validité et de son opérationnalité selon M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1981, pp. 262-263.

<sup>55</sup> M. Beaud, *L'art de la thèse*, Paris, La découverte, 2006, p. 55.

constat selon lequel la France ne voulait pas partir du Cameroun. La politique définie par Paris et appliquée au Cameroun s'inscrivait dans cette logique impériale.

En effet, au sortir du second conflit mondial, l'Europe était confrontée à une situation internationale dans laquelle son hégémonie d'antan était battue en brèches par les deux superpuissances. La France qui naguère était considérée comme une grande puissance, se trouvait anéantie à cause de sa pauvreté en matières premières et en ressources énergétiques est déclassée, par les Américains et les Soviétiques<sup>56</sup>. Dans cette situation de fragilité et de précarité sécuritaires d'après-guerre, le gouvernement français décida de la mise en valeur, suivie de l'exploitation systématique des ressources africaines qui constituaient l'une des garanties de son repli stratégique vers son empire colonial africain<sup>57</sup>.

Appliquée au Cameroun pendant toute la période de tutelle, cette politique d'exploitation et de dominance rencontra une vive opposition de la part de bon nombre de syndicalistes et nationalistes camerounais qui avaient maille à partir avec la présence et les méthodes de gestion françaises du Cameroun. Dès lors, deux visions antinomiques se dégagèrent de la perception qu'avaient respectivement les Français et les nationalistes sur l'avenir politique du Cameroun. Les premiers voulurent, contre vents et marées, continuer l'exploitation et la domination politique du pays tandis que les seconds, aspiraient, au moyen d'une indépendance franche et libre, assurer la gestion politique du pays. De celles-ci jaillirent de nombreuses préoccupations et des problèmes qui méritent examen car, comme l'écrit Lucien Febvre,

Si l'historien ne se pose pas de problèmes ou si, s'étant posé ces problèmes, il ne formule pas d'hypothèses pour les résoudre – en fait de métier de technique, d'effort scientifique – je suis fondé à dire qu'il est un peu en retard sur le dernier de nos paysans, car ils savent eux, qu'il ne convient pas de lancer leurs bêtes pêle-mêle dans le premier champ venu pour qu'elles y pâturent au petit bonheur : ils les parquent, ils les attachent un piquet, ils les font brouter ici plutôt que là. Et ils savent pourquoi<sup>58</sup>.

Cette pensée de Febvre est précisée avec plus de clarté par Antoine Prost qui affirme que "s'il n'y a pas de faits, pas d'histoire sans questions, les questions tiennent dans la construction de l'histoire une place décisive"<sup>59</sup>.

---

<sup>56</sup> E., Guernier, "L'Eurafrique, troisième force mondiale", *Revue Eurafrique*, 21, avril 1957, p. 22.

<sup>57</sup> Selon Max Weber, la domination est "la possibilité de contraindre d'autres personnes à infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté", Lire, M. Weber, *La domination*, Paris, La Découverte, 2014, p. 44.

<sup>58</sup> L. Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953, p. 33.

<sup>59</sup> A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 1996, p. 79.

Dès lors, notre interrogation fondamentale est de facture systémique et pourrait se formuler de la façon suivante: dans quelle mesure convient-il d'affirmer que le développement des infrastructures stratégiques au Cameroun sous tutelle française s'intègre dans le système de Défense de l'A.E.F.? Comme on peut le voir, notre problématique s'inscrit dans le cadre de l'histoire politique du Cameroun et, à ce titre, suscite quelques questions secondaires qui invitent à analyser l'inscription du Cameroun au projet F.I.D.E.S. ainsi que la philosophie véhiculée par cette structure en rapport avec le développement des infrastructures stratégiques. Il s'agit en effet, de nous interroger sous quel angle et comment s'est faite la mise en place et la sécurisation desdites infrastructures et quel bilan peut-on en faire ?

L'hypothèse centrale qui structure cette recherche porte sur le développement des infrastructures stratégiques au Cameroun par la France comme moyen de défense de l'A.E.F. et de captation des ressources économiques en vue de redresser l'économie métropolitaine en crise au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans cette perspective, il est permis d'analyser les infrastructures stratégiques au Cameroun analysées comme " moyens ", " dispositifs ", " instruments " ou thérapie politico-militaires de la France pour garder sa mainmise sur l'Afrique centrale en générale et le Cameroun en particulier en nous interrogeant sur le " pourquoi " et le " comment ". Il s'agit aussi de nous interroger sur la nature de ce projet, les étapes de leur mise en place, leur coût et les réactions des localités bénéficiaires.

### **3- Revue de la littérature**

La production du savoir sur l'histoire du Cameroun est assez abondante. Elle se caractérise d'une part, par sa diversité et, d'autre part par la pluralité des angles d'approche (thématique, théorique ou méthodologique)<sup>60</sup>. Mais, celle concernant les investissements infrastructurels à caractère stratégique est plutôt rare. Cette situation relèverait du fait que la France n'a pas beaucoup investi au Cameroun et que les quelques investissements consentis et opérés par elle, poursuivaient essentiellement des objectifs stratégiques.

En tout état de cause, quatre grands courants de pensée rythment le narratif sur l'histoire du Cameroun français entre 1945 et 1959. Ils sont constitués de l'histoire politique, de l'histoire économique, de l'histoire sociale et de l'histoire militaire complétée par quelques essais à caractère historique.

---

<sup>60</sup> Taguem Fah Gilbert L., " Questionnement épistémologique, Débat historiographique et pratique historienne : considérations générales sur un demi-siècle de production de l'histoire du Cameroun ", *African Humanities*, volume II & III, septembre 2017, p. 22.

### A- Au niveau de l'histoire politique

L'histoire politique est très riche en termes d'historiographie. Des auteurs tels que Daniel Abwa<sup>61</sup>, Engelbert Mveng<sup>62</sup> ou encore Richard Joseph<sup>63</sup>, nous la présentent sous le prisme de la France qui multiplie des stratégies et des stratagèmes pour garder une main ferme sur ses positions malgré les injonctions de l'O.N.U. en faveur de l'autodétermination du peuple camerounais conformément à la charte des Nations-Unies<sup>64</sup>.

La problématique des infrastructures stratégiques est toutefois abordée différemment par ces auteurs. Daniel Abwa, l'aborde sur le plan institutionnel en montrant, subtilement, que toutes les actions et décisions prises sur le Cameroun bénéficiaient de l'onction du Haut-Commissaire, représentant du gouvernement français au Cameroun. Le décret du 16 avril 1957 qui accordait une semi-autonomie interne au Cameroun, par exemple, était assortie de la répartition des matières entre l'Etat français, représenté par ce dernier et, l'Etat camerounais représenté par le Premier ministre. Dans cette séparation de compétences ayant entraîné une sorte de dyarchie à la tête de l'Etat du Cameroun, les compétences internes en matière de sécurité intérieure et de sûreté en tant que service de l'Etat, étaient assurées par le Haut-Commissaire qui, avait par ailleurs la responsabilité de l'ordre public, de la sécurité des personnes et des biens. Ce dernier disposait à cet effet des services de sûreté et de gendarmerie stationnés au Cameroun sous sa bannière. A ce propos, le Haut-Commissaire était donc directement impliqué dans la mise en place des infrastructures stratégiques, soit à sa demande, soit en donnant son quitus pour leurs installations ou pour l'acquisition des terrains sur lesquels elles étaient bâties. Bien plus, le déploiement des opérations de maintien de l'ordre qui nécessitait l'implantation des unités militaires se faisaient avec son approbation.

En revanche, Engelbert Mveng quant à lui, présente la construction des infrastructures comme moyen d'émancipation c'est-à-dire comme un facteur de développement colonial initié par la France afin de pérenniser le règne impérial sur une population fortement acquise à la cause nationaliste. Dans le chapitre II de la troisième partie de son ouvrage, il montre en effet que, certaines de ces investissements touchaient principalement les volets social, économique et politique dont les difficultés de réalisation contribuèrent à rebeller plutôt les populations. Il

---

<sup>61</sup> D. Abwa, *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2000.

<sup>62</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985.

<sup>63</sup> R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986.

<sup>64</sup> L'article 76 alinéa b met en évidence la nécessité pour la France, puissance tutélaire, à favoriser le progrès politique, économique et social des territoires sous tutelle ainsi que leur développement et leur instruction.

s'agit d'un inventaire qui semble faire l'autoglorification de la colonisation française au Cameroun pendant cette période car, aucune analyse des infrastructures stratégiques en rapport avec la présence française, le nationalisme ou le devenir politique du Cameroun, la logistique militaire et ses connexions avec le pouvoir politique n'y sont nullement abordés. L'auteur pense simplement que " le Cameroun territoire international, était comme un défi lancé à la France devant la monde, pour qu'elle montre une fois de plus de quoi elle était capable "65. C'est pourquoi, au niveau de l'analyse de l'équipement stratégique du pays par la France, ce merveilleux ouvrage présente, à notre avis, des limites que ce travail tentera de combler pour mieux cerner les contours et les non-dits des infrastructures stratégiques du pouvoir colonial français au Cameroun.

S'agissant de Richard Joseph, son ouvrage traite des problèmes liés au nationalisme camerounais. Ce faisant, il y aborde sommairement la construction des infrastructures et principalement celles qui concernent les voies communications, comme une thérapie politique pour édulcorer la grogne sociale des populations bassa, longtemps meurtries et exaspérées par les mauvais traitements à eux administrés par les colons et qui se traduisaient par leur adhésion quasi totale au projet d'indépendance que portait l'U.P.C. Or, ce projet était contraire à la vision politique française qui consistait à garder le Cameroun dans son pré-carré colonial. Face à cette situation, il était question pour l'administration d'ouvrir le pays bassa enclavé à la modernité en y construisant des voies de diffusion de l'autorité administrative mais également, de diminuer leur hostilité par le désenclavement de la région. C'est dans cette logique que furent construites et financées par le F.I.D.E.S. des pistes et bretelles stratégiques qui, comme un placebo, frappaient l'imaginaire collectif des populations en les rendant relativement moins agressives.

L'ouvrage de Thomas Deltombe, Manuel Domergue et de Jacob Tatsitsa<sup>66</sup>, qui est un pamphlet à la colonisation française au Cameroun au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, met également en évidence le même stratagème de la part de l'administration coloniale. Pareillement, les infrastructures sont perçues ici comme un moyen par lequel l'administration doit prendre pied sur les régions hostiles à son administration mais également aussi, pour désenclaver les circuits économiques afin d'évacuer les produits agricoles à destination de la Métropole. C'est ce qui justifia par exemple, la construction de nombreuses

---

<sup>65</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, p. 178.

<sup>66</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun ! une guerre cachée aux origines de la françafrique*, Paris, La Découverte, 2011.

routes à l'Ouest et dans le Moungo parce que, le Cameroun constituait déjà une valeur sûre pour assurer « les arrières »<sup>67</sup> de la France en cas de repli stratégique en Afrique. La nomination de Roland Pré au poste de Haut-Commissaire au Cameroun convenait très bien à cette logique. Ce dernier fut d'ailleurs baptisé « apôtre de l'infrastructure militarisé du Cameroun »<sup>68</sup>. D'où l'intérêt de cet ouvrage qui retrace, parfois avec des preuves inéluctables, la répression barbare de l'administration coloniale qui se chargeait de camoufler leurs forfaits en opérant les grands travaux au motif d'œuvrer pour le bien-être de la population.

Georges Chaffard<sup>69</sup> leur emboîte le pas en évoquant des investissements consentis comme une sorte de légitimation de la présence française au Cameroun d'une part, et, en dénonçant une violence inouïe et militarisée, déplore les guerres inutiles et cruelles dont la seule justification était la peur pour la France de voir s'écrouler l'Union Française d'autre part. Autrement dit, les infrastructures stratégiques étaient utilisées comme un outil de contrôle au service de la consolidation et de l'exploitation d'une zone d'action géopolitique dans le but d'accroître ses richesses économiques.

## **B- Au niveau de l'histoire économique et sociale**

Tout à côté de l'histoire politique, un groupe d'auteurs constitués des spécialistes<sup>70</sup>, de l'histoire socio-économique, des mémorialistes<sup>71</sup> est tout aussi riche et plurielle. En effet, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les stratèges français avaient clairement établi que la débâcle française de 1940 était due, entre autre causes, à son insuffisance en ressources naturelles dont regorge le Cameroun. La question de ressources naturelles était donc fondamentale pour la reconstruction de la France. La nouvelle doctrine militaire développée par ce pays préconisait qu'elle se relevât de ses ruines qu'en exploitant les ressources des pays sous sa domination. Dans cette perspective, F. Etoga Eily recense les ressources naturelles, économiques et stratégiques du Cameroun et évoque les débuts de leur exploitation par la France nécessitant la mise sur pied d'une batterie d'infrastructures pour atteindre cet objectif

<sup>67</sup> Amiral Castex, « Les Arrières », *Revue Défense Nationale*, 1956, PP. 54-88.

<sup>68</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun!...*, p.104.

<sup>69</sup> G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calman-Lévy, 1965.

<sup>70</sup> F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'Édition et de Production de Manuels et Auxiliaires de l'Enseignement, 1971 ; A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; J. Poinsot, A. Sinou, J. Sternal, *Les villes d'Afrique Noire entre 1950 et 1960*, Paris, La Documentation française, 1989 ; J. Brot, H. Gérardin (sous la direction de), *Infrastructure et développement*, Paris, L'Harmattan, 2001 et Patrick, M. Essomo Ngossia, *Contribution à l'histoire des douanes au Cameroun français 1923-1955*, Douala, Editions Cheik Anta Diop, 2021.

<sup>71</sup> S. Prévitali, *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris chez Karthala, 1988 ; *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur le maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala, 1999 J. Lestringant, *Le Commandant en son fief. Pouvoir colonial et approche du monde africain. Mémoire d'un administrateur au Cameroun 1946-1960*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 2018.

vital pour la France. Pour cela, l'administration coloniale fit appel - Richard Joseph le souligne fortement - à une main d'œuvre européenne au mépris de la main d'œuvre locale, analphabète et non qualifiée, confinée à une posture d'esclaves dans la construction des voies de communications, des ouvrages d'art, des édifices publics et des exploitations forestières et minières. Ce qui amplifia les tensions sociales au sein des regroupements syndicaux, dans les villes et chez les populations indigènes qui trouvaient en l'U.P.C. un mouvement salvateur et de libération du joug colonial.

Les mémoires écrits par Jacques Lestringant et Stéphane Prévitali mettent en lumière la construction de certaines infrastructures stratégiques dans ce sens par la France notamment dans le secteur des voies de communications et dans les ouvrages d'art et les usines industrielles. L'on apprend ainsi que l'administrateur colonial Lestringant qui avait occupé plusieurs postes de responsabilités, a, grâce aux fonds du F.I.D.E.S, implémenté et supervisé le désenclavement des régions du Nord et de l'Ouest-Cameroun en qualité de chef de subdivision ou de région (subdivision de Mora d'avril 1949 à avril 1951, Bangangté en 1953 et chef de région de Bafoussam de mai 1953 à août 1954). C'est ainsi qu'il y fit tracer et construire de nombreuses infrastructures routières. Face à l'hostilité grandissante dans la région de l'Ouest, ce dernier attira l'attention de l'administration coloniale sur les mouvements nationalistes radicaux de l'U.P.C. et proposa comme solution dans l'urgence, la démultiplication des routes, des écoles et des hôpitaux car, il considérait les *Grassfields* comme " une poudrière en puissance "72.

Par contre, en sa qualité de terrassier, Prévitali participa à la création des pistes et des routes dans le pays bassa, dans les régions du Mbam, de Yabassi et autour de Douala et à la construction du barrage d'Edéa pour le compte de l'entreprise Razel & Fils73, à une époque charnière de lutte pour l'émancipation politique en faveur l'indépendance du Cameroun. Il décrit ces infrastructures comme étant d'importance primordiale engagées par les multinationales françaises au début des années 1950. La description qu'il fait de ces travaux révèle son caractère hautement stratégique.

Au demeurant, J. Poinot, A. Sinou, J. Sternal et J. Brot, H. Gérardin consacrent respectivement leurs ouvrages aux infrastructures de développement appliqués dans divers

---

<sup>72</sup> Jacques Lestringant, *Le Commandant...*, p. 6.

<sup>73</sup> Le groupe Razel est une entreprise familiale française ayant pour père-fondateur M. Razel et ses deux fils, Emile et Paul Razel. Cette entreprise s'installe au Cameroun en 1948 par les soins du dernier cadet de la fratrie René Razel pour soutenir l'initiative des grands travaux engagé par la France au Cameroun. C'est lui qui aura donc la lourde charge de doter ce pays, des infrastructures de base dans la zone péri-côtière de Douala et ses environs.

domaines de la vie où l'expérience française en matière d'aménagement urbain est mise en évidence et, confrontée en même temps, aux problèmes qui en découlent. L'ouvrage de Poinso, par exemple, assigne plusieurs paragraphes sur les initiatives et les expériences de construction des villes d'Edéa, de Douala, Yaoundé, Dschang, Bafoussam et Bafang entre 1950 et 1958 tandis que celui de Brot s'attarde sur l'ensemble des travaux catalogués comme infrastructures publiques<sup>74</sup> dont la réalisation dépend d'une vision, d'un projet de société et des buts assignés à atteindre par l'ordre gouvernant.

Adalbert Owona, bien qu'évoquant des aspects politiques sur l'arrivée, la conquête et l'installation des Allemands au Cameroun, s'est intéressé aussi à la vie économique du Cameroun allemand. Ainsi, il analyse la problématique des voies de communication comme solution pour l'évacuation des matières premières. En effet, la colonisation allemande, d'après ce dernier, fut avant tout " une affaire économique " qui nécessitait des investissements à forts calculs de rentabilité économique comme matrice de ladite colonisation. C'est pour cette raison que les Allemands créèrent de grandes plantations industrielles, tracèrent et construisirent des routes et des chemins de fer pour assurer l'évacuation des produits agricoles issus de ces exploitations. Les administrateurs coloniaux français poursuivirent cette même politique d'investissement dans le domaine des transports routiers et ce, d'autant plus que, les voies de communication constituaient un outil par excellence de diffusion de la civilisation.

Patrick, M. Essomo Ngossia, *Contribution à l'histoire des douanes au Cameroun français 1923-1955*, Douala, Editions Cheik Anta Diop, 2021. Cet ouvrage est une contribution majeure dans la compréhension de l'histoire économique du Cameroun. L'auteur s'investit à montrer non seulement l'importance de la zone côtière du Cameroun et tous les trafics commerciaux *sui generis* mais également, il montre l'évolution de la mise en place du service des douanes camerounaises cantonnés dans la ville de Douala avant 1923 et son extension sur tout le territoire après cette date, ainsi que les différentes réformes structurelles et infrastructurelles. Au demeurant, il met en évidence le rôle stratégique de cet important service lié directement à la souveraineté des Etats, et ses services connexes qui contribuèrent, de manière significative, au développement de la France pendant la colonisation à travers l'import-export par des taxes des trafics générés par ses services. C'est en cela que réside l'intérêt et le mérite de cet ouvrage dans la compréhension du continuum historique de la douane camerounaise.

---

<sup>74</sup> A. F. Dikoumé, " Les Travaux Publiques au Cameroun sous administration française de 1922 à 1930 : Mutations économiques et sociales ", thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, année académique 2005-2006.

### C- Au niveau de l'histoire militaire

L'historiographie portant sur l'histoire militaire est également riche et même à la mode au Cameroun actuel. En effet, les travaux de Achille Mbembé<sup>75</sup>, Jacob Tatsitsa<sup>76</sup>, Nestor Fils Meyong<sup>77</sup>, nous présentent les déploiements de l'armée française réprimant les “ maquis ” en Sanaga Maritime et à l'Ouest Cameroun. Les plans de lutte anti-insurrectionnelle, les grilles des déploiements et autres implantations des unités en termes de logistique, d'armements et les bilans humains y sont abondamment documentés et analysés sous une grande diversité d'approches<sup>78</sup>.

Dans toute cette richesse du narratif, la question des infrastructures qui porte sur le plan logistique, l'ensemble des déploiements sécuritairo-militaires des troupes françaises, entre autres, semble être l'enfant délaissé. Les quelques auteurs qui l'ont abordée<sup>79</sup> semblent s'être contentés d'une description sommaire des infrastructures stratégiques. Ainsi, E.J. Duval analysant le sillage militaire de la France au Cameroun, nous indique qu'il y a eu une multiplication de constructions des unités militaires mais, fait abstraction des infrastructures déployées par la France au Cameroun. Oumaroudjam Yaya en s'intéressant à la gendarmerie, présente les origines de ce corps de métier au Cameroun sans ressortir son dispositif infrastructurel dans le pays tout comme Emmanuel Pondi qui, retrace la naissance de police camerounaise sans en donner plus de détails. Les recherches intéressantes menées par Yves Christian Mpouamze<sup>80</sup> et Nestor Fils Meyong, n'abordent pas la logistique sécuritairo-militaire pour le premier et, sont limitées pour le second parce que basées uniquement dans la région de la Sanaga-Maritime. Néanmoins, ils décrivent l'incidence de certains aspects des constructions

<sup>75</sup> A. Mbembé, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala, 1996.

<sup>76</sup> J. Tatsitsa, “ U.P.C, tensions sociales et guerre révolutionnaires dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 ”, *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 1996 et “ Migrations et sédentaires subalternes Bamiléke dans la résistance face à la domination française au Cameroun des années 1940 aux années 1950 ”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université d'Ottawa, Canada, 2022.

<sup>77</sup> Nestor Fils Meyong, “ La zone de pacification... ”.

<sup>78</sup> Marc Michel, attribue la responsabilité de la violence relative à la décolonisation du Cameroun d'un côté au pouvoir colonial, de l'autre côté, à l'U.P.C. dont la lecture des événements se fit sous le prisme de l'anticommunisme. Lire à ce sujet, “ Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 ”, *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome 86, n°324-325, 2<sup>e</sup> semestre, 1999. Daniel Abwa dont l'ouvrage a été cité plus haut, pense, pour sa part, que l'U.P.C. n'avait fait que répondre à la répression coloniale dont elle faisait l'objet à partir de 1952, date de la première visite de Um Nyobé à l'O.N.U. Cette position n'est pas très loin de celle de E. J. Duval qui trouve qu'au regard des vrais enjeux d'après-guerre, la France avait besoin du Cameroun pour marquer sa présence et maintenir soudée, l'Union Française en Afrique centrale.

<sup>79</sup> E. J. Duval, *Le sillage militaire de la France au Cameroun (1914-1964)*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Yves Bénot, *Massacres coloniaux, 1944-1956 : la IV<sup>e</sup> République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La Découverte, 2001 ; O. Yaya, *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale*, Paris, Karthala, 1998 ; E. Pondi, *La police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, Editions CLE, 1988.

<sup>80</sup> Y.C. Mpouamze, “ La réorganisation du système de défense du Cameroun français ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998, pp. 1-13

civiles qui ont appuyé l'action militaire. C'est le cas des ouvrages sur les ponts, les ports, les voies de communications et les autres infrastructures stratégiques. Celles-ci débouchent sur le champ de l'histoire économique et sociale.

## 6- Méthodologie

D'après *Le Dictionnaire de notre temps*, la méthodologie désigne l'étude de l'ensemble des méthodes appliquées à un domaine particulier de la science, de la recherche<sup>81</sup>. La méthode par contre, est une démarche rationnelle que suit l'esprit humain pour arriver à la connaissance, par la démonstration de la vérité; c'est tout simplement un ensemble de procédés et de moyens pour arriver à un résultat<sup>82</sup>. Et comme le relève Mathieu Guidère,

Chaque discipline, chaque domaine de la recherche possèdent des théories instituées et des méthodes éprouvées. Il incombe à l'étudiant chercheur de les connaître et d'en apprécier le fondement et les postulats avant d'engager sa propre recherche (...). Il faut s'enquérir, s'imprégner des méthodes existantes<sup>83</sup>.

En adéquation avec ce postulat, il a été question, à ce niveau, d'identifier les différentes sources existantes et accessibles pour la réalisation de ce travail, de préciser la méthode de collecte des données ainsi que l'approche d'analyse et de consignation des données dont l'aboutissement constitue le document final.

Pour ce faire, au niveau des sources, elles sont de première et de seconde main ; les sources de première main sont orales, archivistiques, iconographiques et/ou électroniques. Les sources d'archives qui constituent l'ossature principale de ce travail ont fait l'objet d'une fouille minutieuse au centre des Archives Nationales de Yaoundé (ANY)<sup>84</sup>, aux archives privées du Pr Jean Koufan, essentiellement constituées des archives du Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) de l'armée française de l'époque. Elles ont été capitales dans la réalisation de ce travail, tant en qualité qu'en quantité, faisant parfois parler plusieurs acteurs, par des notes de services, des directives, des arrêtés, des décisions ou des instructions entre autres documents.

La collecte des données orales n'a pas été une sinécure car, trouver les acteurs vivants de la période concernée par cette étude s'est avérée très difficile. Au moyen de notre témérité et à

---

<sup>81</sup> *Le Dictionnaire de notre temps*, Paris, Hachette, 1991, p. 1002.

<sup>82</sup> Ibid

<sup>83</sup> Mathieu Guidère, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 113.

l'aide de certaines connaissances, nous avons pu obtenir des rendez-vous pour entretiens. Car, comme le souligne Pierrette Rongère, “ l’interview en science sociale est le type particulier d’entretien que le chercheur a avec son interlocuteur et dont il attend les informations en rapport avec le phénomène qu’il étudie ”<sup>85</sup>. Les personnes interrogées étaient, pour l’essentiel, des militaires ou policiers et quelques cadres ou employés ayant exercé dans le secteur public ou privé.

Nous avons également consulté de nombreuses sources électroniques qui nous ont permis, dans la mesure du possible, de faire des recherches avancées à travers des revues scientifiques et sites particuliers ayant trait à l’objet de notre thème.

Les sources secondaires, constituées des ouvrages, des mémoires, des thèses, d’articles, des rapports divers et des journaux nous ont fournis de précieuses informations pour notre recherche. Bien plus, cette documentation nous a par ailleurs renseignés sur les débats épistémologiques sur l’apport des infrastructures sur le développement particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement.

## **7- Le plan de rédaction**

Ce travail est structuré en quatre chapitres. Le chapitre I (construction discursive et cognitive sur la philosophie des infrastructures stratégiques par l’administration coloniale française), analyse la philosophie des administrateurs coloniaux qui sous-tendait la mise en place du F.I.D.E.S sous plusieurs angles et décline les principaux axes de celle-ci. Le chapitre II (La pensée militaire de la France sur le Cameroun et l’architecture militaire qui en découle), situe la nouvelle doctrine militaire de la France dans son contexte après la Seconde Guerre mondiale et, analyse la place qu’occupe le Cameroun dans sa stratégie de développement et de défense. Le chapitre III (Construction et sécurisation des infrastructures stratégiques par l’administration coloniale française au Cameroun), s’attèle à identifier la mise en place et le développement des infrastructures stratégiques d’une part et analyse leur sécurisation par les autorités coloniales à travers la répression qu’elles ont menées contre les nationalistes d’autre part. Enfin, le chapitre IV (Opérationnalisation de la sécurisation et bilan critique des infrastructures stratégiques au Cameroun français), analyse, pour sa part, le processus de l’opérationnalisation et de la sécurisation des infrastructures mise en place par l’administration coloniale avant d’esquisser le bilan critique de cette opération.

---

<sup>85</sup> P. Rongère, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11e Edition, 1979, p. 12.

# **CHAPITRE I**

## **CONSTRUCTION DISCURSIVE ET COGNITIVE DE LA PHILOSOPHIE DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES**

### **INTRODUCTION**

Le deuxième conflit mondial qui s'acheva en 1945 avait ruiné politiquement et économiquement la France. Pour ce faire, elle envisagea pour ce faire sa reconstruction à partir de ses possessions d'Afrique noire dont elle excluait toute forme d'émancipation<sup>86</sup>, à travers un projet ambiguë d'infrastructures stratégiques portant sur le développement économique et social de ses possessions. Ce chapitre a pour objet de savoir comment s'est faite l'inscription discursive et cognitive de ces infrastructures stratégiques à travers le F.I.D.E.S.

### **I- ETAT DES LIEUX DES PLANS DE DEVELOPPEMENT AVANT 1946**

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, l'économie française était exsangue et avait besoin de matières premières pour son redressement. Le conflit avait malgré l'effort de guerre, perturbé les relations Métropole-Colonies du fait notamment de graves dysfonctionnements causées dans les circuits économiques entre les deux entités.

Pour les produits de rente tels que le café, le coton ou le cacao, la situation n'était pas reluisante pour la France. La consommation avait régressé à cause de la faiblesse de production des colonies notamment celles d'Afrique. La situation n'était non plus meilleure quant aux produits de l'élevage pour lesquels, l'économie française restait largement tributaire de l'étranger. D'où la nécessité par la France de ressusciter les plans de redressement économique mis en place pendant l'entre-deux-guerres.

---

<sup>86</sup> La conférence de Brazzaville affirme en substance que : “ Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire ; la constitution éventuelle, même lointaine, de self-government dans les colonies est à écarter ”. Lire à ce sujet, *Conférence de Brazzaville*, éditions Baobab, p. 54.

## I.1. EVOLUTION DE L'IDEE DE PLANNIFICATION DANS LES COLONIES FRANCAISES

### I.1.1- Le plan Sarraut de 1921

La planification de la mise en valeur des colonies fut un long processus historique. En effet le 12 avril 1921, Albert Sarraut<sup>87</sup> présenta aux parlementaires français, en sa qualité de ministre des colonies, un projet de loi “ portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises ”. Le projet proposa :

Un programme d'ensemble de grands travaux publics, d'outillage économique ( infrastructures et équipements ) et d'œuvres nouvelles dont la réalisation méthodique [...] est de nature à imprimer une impulsion puissante tant au développement des richesses matérielles qu'à l'œuvre humaine de civilisation poursuivie par la France dans son domaine colonial<sup>88</sup>.

Ce projet avait pour but de redonner à la France “ la place à laquelle son passé, sa puissance et sa victoire lui donnent droit ”<sup>89</sup>. Ce plan, loin de voiler l'égoïsme et les ambitions impériales de la France sur les colonies, contribua à son redressement économique. C'est dans ce sens que A. Lawrence dans son rapport sur les débats du conseil économique de la France en 1956, affirmait que : “ la France a essayé de suffire à elle-même, en cherchant sur son sol et sur ses colonies, toutes les matières premières à son industrie ”<sup>90</sup>. Ces propos résumaient en des termes très lapidaires, le soubassement fondatif de la puissance française. Jacques Marseille lui emboîte le pas quand il écrit que la philosophie du plan consistait à mettre sur pied une “ stratégie de mise en valeur qui associe le jardin colonial à l'usine métropolitaine dans un ensemble complémentaire ”<sup>91</sup>.

Ainsi, le plan Sarraut présentait des innovations sur les domaines politique, économique et social. Sur le plan politique, il préconisait une politique de l'association des colonies avec la France alors qu'au plan économique, il proposa la décentralisation assortie d'une large

---

<sup>87</sup> A. Sarraut (1872-1962), socialiste, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur de 1906 à 1909, puis à la guerre 1909-1910, était gouverneur général de l'Indochine de 1911 à 1914. Il fut de nouveau gouverneur général de l'Indochine de 1916 à 1919. De retour d'Indochine, il entra en politique comme député et devint en 1919 le président du groupe colonial de la Chambre des Députés. Il sera 28 fois ministre (dont 8 fois des Colonies, 2 fois Président du Conseil, ministre important de 1937 à 1940 puis président de l'Assemblée de l'Union Française en 1951. Grand orateur, il défendit une politique éclairée mais n'arriva pas à concrétiser ses projets.

<sup>88</sup> A. Sarraut, *La mise en valeur des colonies (1921)*, Paris, Payot et Cie, 1923, p. 23.

<sup>89</sup> J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 443.

<sup>90</sup> A. Lawrence, “ Les investissements dans les territoires d'Outre-mer ”, Séance du 22 février 1956, *JORF Avis et rapports du Conseil Economique*, 1956, n° 4, 7 mars 1956, pp.105-124.

<sup>91</sup> J. Marseille, *Empire colonial...*, p. 331.

autonomie sur le plan administratif et financier en vue d'investir dans l'économie de manière à faire bénéficier les colonies et la métropole<sup>92</sup>.

Dans cette mise en valeur, Sarraut opta pour une spécialisation dans les différentes productions coloniales. Il écrivait à ce sujet que :

La nature, le climat, la tradition ont prédestiné (les colonies) à des productions ou des cultures favorites sur l'augmentation desquelles il convient maintenant de concentrer l'effort majeur... Nos colonies doivent être des centres de production, non plus des musées d'échantillons<sup>93</sup>.

Malgré des ambitions louables, le plan Sarraut n'aboutit pas, d'une part à cause de l'abandon des versements par l'Allemagne de réparations suffisantes de guerre, et d'autre part, il n'eut pas l'appui des parlementaires et des hommes d'affaires qui trouvaient ce projet très ambitieux au coût exorbitant de soit 3,5 milliards de francs étalés sur une période de 10 ans<sup>94</sup>. Jacques Marseille commente l'échec de ce projet en ces termes :

Peu de parlementaires et d'hommes d'affaires étaient prêts à soutenir dans les années 1920 un programme qui accordait aux pouvoirs publics et à un plan de longue durée le soin de coordonner l'exploitation des richesses coloniales et à l'élite indigène la possibilité de prendre le relais de l'administration métropolitaine<sup>95</sup>.

Le projet Sarraut fut donc abandonné au profit de la planification et de la mise en œuvre par l'Etat du domaine colonial.

### **I.1.2- Le plan Maginot de 1928**

Du nom du ministre des colonies André Maginot<sup>96</sup> depuis le 11 novembre 1928, ce plan intervint à la suite du déclenchement de la crise économique de 1929 pour la juguler. Il proposait la relance du développement économique des territoires d'outre-mer par l'injection dans l'économie des capitaux gouvernementaux et la constitution des ensembles d'échanges

---

<sup>92</sup> Sarraut, *La mise en valeur...*, p. 101.

<sup>93</sup> Ibid., p. 339.

<sup>94</sup> J. Marseille, *Empire colonial...*, p. 446.

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> Il fut le concepteur du plan. Sa mise en œuvre fut assurée par ses successeurs : François Piétri (1929-1930) ; Paul Reynaud et son sous-secrétaire d'Etat Blaise Diagne en 1931 et Albert Sarraut et le sous-secrétaire d'Etat Gratien Candace en 1932 entre autres.

économiques protégés notamment par des taxes douanières, des dégrèvements d'impôts, la création d'un fonds communs<sup>97</sup>.

Le “ remède souverain ” à la crise, d’après le ministre Maginot, consistait à intensifier la production des pays d'outre-mer sous-administration française et à engager des investissements importants grâce aux lois d'emprunts de 1931 qui marquaient le renoncement de la France aux vieux principes d'autonomie financière des colonies.

A bien y regarder, le sens et la portée du plan Maginot reposait sur une stratégie économique des colonies cristallisée sur l’exploitation des richesses naturelles au profit de la France<sup>98</sup>. Ce qui permit à l'Etat français de garantir les emprunts et grâce à des avances directes du trésor public en devenant le concepteur de la politique économique de manière à “ bénéficier des retombées indirectes de ces investissements ”<sup>99</sup> à la veille de la conférence économique impériale de 1934.

### **I.1.3. La Conférence économique impériale de la France de 1934**

Tenue en pleine crise de décembre 1934 à avril 1935, la conférence économique impériale confirmait la nécessité pour la France d’élaborer un plan d’économie impériale destiné à promouvoir l'intervention des colonies dans la compétitivité mondiale car, les hommes d'affaires français étaient pessimistes quant à une reprise rapide de l'activité économique. La principale proposition de la conférence fut la création d'un fonds national d'outillage publique de la France d'outre-mer<sup>100</sup>. Pour ce faire, les investissements nécessaires étalés sur quinze ans étaient fournis à hauteur de 30% par les colonies et 70% par l'aide métropolitaine financée en partie par le budget métropolitain et géré par la caisse des dépôts et consignations<sup>101</sup>. La conférence impériale n'eut pas le succès escompté à cause de la Deuxième Guerre mondiale.

---

<sup>97</sup>C. Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, 1860-1960*, Paris, L'Agence de coopération culturelle et Technique, 1992, La Découverte, p. 129.

<sup>98</sup>H. Bonin, *L'empire colonial français : de l'histoire aux héritages XX<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris Armand Colin, 2018, p. 109.

<sup>99</sup>C. Coquery-Vidrovich, “ Les changements économiques en Afrique dans le contexte mondial (1935-1980) ”, in A. A. Mazuir, (s.d.) *Histoire générale de l'Afrique, tome VIII, l'Afrique depuis 1935*, Paris, UNESCO, 1998, p. 206.

<sup>100</sup>Ibid. L'exécution du programme d'outillage était prévue en trois tranches : la première tranche, de 1936 à 1942 vallait 5 milliards de francs (fonds métropolitains), la seconde, de 1943 à 1950 était estimée à 6,2 milliards sur les ressources coloniales et la dernière, 3,8 milliards concernant les voies ferrées d'ordre impérial (transsaharien et Douala-Tchad). Dans cette répartition, l'AEF avait 9,5% à la première tranche et 10% du total des colonies. Et les deux mandats Cameroun et Togo ne bénéficient que 2,8% et 3,3% au total ; le reste étant alloués aux autres colonies françaises.

<sup>101</sup>C. Coquet-Vidrovitch, *L'Afrique occidentale...*, p. 130. La caisse des dépôts et des consignations constitue les prémices du F.I.D.E.S. et de la caisse centrale.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale et peu après celle-ci, les réflexions en matière de planification, la préparation et même la publication de programmes et plans en faveur des colonies se poursuivirent. La France en guerre, essaya de définir une nouvelle politique coloniale qui fut discutée lors de la conférence de Brazzaville et des conditions de réalisation d'un plan décennal colonial. A la même période, le régime de Vichy mit à l'étude puis exposa un vaste plan couvrant la métropole et les territoires d'Outre-mer<sup>102</sup>.

## **I.2. LES PLANS PENDANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE**

Pendant la deuxième Guerre mondiale, le gouvernement français élaborait des plans de développement économique sous son contrôle. Ceux-ci devaient prendre en compte l'apport en ressources des colonies françaises de l'A.O.F. et de l'A.E.F.

### **I.2.1. Les plans du gouvernement de Vichy, 1941-1944**

Les plans sous le régime de Vichy se caractérisaient par le contrôle de l'Etat vichyssois (loi du 16 août 1940), la répartition et le rationnement de la production à la consommation. En ce qui concerne les colonies, la loi du 13 août 1940, permit l'ouverture d'avances pour couvrir les achats de produits coloniaux et celle du 20 août 1940, accorda la garantie de l'Etat et de la colonie à des prêts pour les produits en souffrance<sup>103</sup>.

Bien qu'ambitieux, ces plans n'eurent du fait de l'état de guerre, que des réalisations homéopathiques outre-mer voire dérisoires. C'est ce que tente d'expliquer Jean Clauzel quand il écrit que :

Les propagandistes de la collaboration développaient de leur côté l'idée que la France allait apporter à l'Europe nouvelle l'Afrique. Au-delà de la diffusion d'émissions de propagande, d'ailleurs bien construites, on ne peut pas avancer que le gouvernement de Vichy ait eu une politique coloniale. L'action de Vichy outre-mer se cantonna dans un immobilisme politique<sup>104</sup>.

Ainsi, le bilan des plans sous le régime de Vichy était mitigé. Sans doute, la tenue de la conférence de Brazzaville allait-elle apporter un souffle nouveau à la planification des économies d'Outre-mer en rapport avec la France.

---

<sup>102</sup> C. Coquet-Vidrovitch, *L'Afrique occidentale...*, p. 130.

<sup>103</sup> Ibid.

<sup>104</sup> J. Clauzel, (s. d), *La France d'outre-mer (1930-1960), Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, 2003, p. 29.

### **I.2.2 La Conférence africaine de Brazzaville de 1944**

La conférence de Brazzaville qui se tenait du 30 janvier au 8 février 1944, réunit surtout les gouverneurs généraux et les technocrates. Il y était question, au départ, de restaurer considérablement l'investissement d'origine métropolitaine en reconnaissance de l'effort de guerre des territoires d'Outre-mer dont l'infrastructure était restée sans entretien durant le conflit. La France utilisa à son compte cet argument pour mieux ficeler les bases de son projet impérial en laissant par ailleurs transparaître son “ humanisme et sa solidarité ” vis à vis de l'Outre-mer<sup>105</sup>. C'est ce qui ressort des propos du général de Gaulle qui proclamait qu' :

Au moment où commençait la présente guerre mondiale, apparaissait déjà la nécessité d'établir sur des bases nouvelles les conditions de la mise en valeur de notre Afrique, du progrès humain de ses habitants et de l'exercice de la souveraineté française. Comme toujours, la guerre elle-même précipite l'évolution...<sup>106</sup>.

La conférence prenait un tour plus politique qu'économique. Ouvrant les travaux de la commission de l'économie impériale, l'Inspecteur des colonies G. Peter déclarait : « le but essentiel (...) est une politique d'enrichissement des colonies. L'objectif est l'augmentation du pouvoir d'achat des indigènes qui permettra l'élévation de leur standard de vie »<sup>107</sup>. Sur le principe, l'objectif de rejet du pacte colonial était approuvé avec ruse par tout le monde car, les représentants des différentes délégations réclamaient une certaine autonomie douanière même si, des discordances les opposaient sur les modalités de l'industrialisation reconnue cependant comme nécessaire<sup>108</sup>. Mais, au bout du compte et sur le plan pratique, cette conférence renforça plutôt le pacte colonial tant décrié même si, peu après, elle aboutit à quelques réformes administratives et sociales qui, malgré tout, maintinrent toujours les colonies dans le giron français.

### **I.2.3 L'orientation générale du plan de mise en valeur**

Le plan de mise en valeur des colonies s'inspira du plan de reconstruction de la France. En effet, dès janvier 1946, la France fut placée sous le régime du plan. Pour le gouvernement

---

<sup>105</sup> ANY. 1AC 518, Programme triennal de Grands Travaux. 1943-1944-1945. Territoire du Cameroun.

<sup>106</sup> Marseille, *Empire coloniale...*, p. 440.

<sup>107</sup> Ibid., p. 344.

<sup>108</sup> Ibid. Ce désaccord se situait entre certains administrateurs et gouverneurs. Les premiers souhaitaient limiter l'arrivée de "petits" et "moyens" Blancs pour défendre l'initiative privée, tandis que les seconds, en l'occurrence les technocrates, voulaient l'orienter et la limiter pour rationaliser la production et modifier l'organisation du travail. On peut également lire à ce sujet la synthèse de J. Marseille dans l'ouvrage : *Les recommandations de la conférence de Brazzaville - Colloque Brazzaville 1944, aux sources de la décolonisation*. Institut Charles de Gaulle. Institut d'Histoire du Temps présent, 1987, p. 113.

de la IV<sup>e</sup>, “ l'idée de planification était conforme à l'orientation politique générale, mais imposée aussi par des besoins de la reconstruction et la nécessité d'utiliser au mieux, les faibles investissements disponibles ”<sup>109</sup>. La reconstruction de la France devint donc un impératif à cette époque et imposa la mise en valeur des territoires d'Outre-mer pour former avec eux, des économies complémentaires, intégrées et cohérentes. C'est pourquoi, la France établit un plan distinct du plan Monnet, pour l'Union française (plan Hirsh 1954-1957) qui visait une intégration accélérée des territoires à l'économie métropolitaine ”<sup>110</sup>. Ce changement de politique, comme nous l'avons relevé plus haut, traduisait la nouvelle vision de la France sur son empire colonial. Avec la loi du 30 avril 1946 qui créa le F.I.D.E.S., la France développa, au travers de cet instrument, une philosophie de pérennisation de sa présence dans les colonies et dans les territoires sous-tutelle.

## **II- LA PHILOSOPHIE DU F.I.D.E.S.**

Comprendre les motivations profondes qui sous-tendent la philosophie du F.I.D.E.S. exige de planter le décor de la conjoncture politique, économique et géopolitique internationale dans laquelle, cet instrument vit le jour. Les programmes qui servaient à sa mise en train étaient largement influencés par l'environnement particulier d'après-guerre et par la volonté dissimulée de la France à conserver son pré-carré. Notre démarche ici tente de décrypter la philosophie du FIDES à partir, d'une part, des schèmes militaires du haut commandement français car, comme le dit le général Pierre Marie Gallois, “ la réflexion stratégique se faisait à l'époque d'abord dans les enceintes militaires puis de celles-ci, vers les autorités politiques pour pédagogie mutuelle et validation stratégique ”<sup>111</sup>, d'autre part, à partir de la situation politico-économique de la France de l'époque.

### **II.1. La conception géopolitique et stratégique de la philosophie du F.I.D.E.S.**

Au lendemain de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la puissance militaire était encore l'élément déterminant de la grandeur des Etats ainsi que leur place dans l'ordre international. Or, la France, puissance moyenne, présentait des handicaps d'efficacité d'un Etat sous productif et surendetté après le conflit. C'est pourquoi, elle s'appuya sur son empire

---

<sup>109</sup> C. Ambrosi, A. Ambrosi, *La France 1870-1990*, Paris, Masson, 1995, p. 285.

<sup>110</sup> C. Coquery -Vidrovitch, “ Les changements économiques en Afrique... ”, p. 206.

<sup>111</sup> P. M. Gallois (Général), “ La pensée stratégique : une vocation pour l'Ecole Militaire ”, *Les cahiers de la Revue Défense Nationale*, Hors-série, IRSEM-RDN, juillet 2009, p. 54.

comme le recommandait François Mitterrand en demandant à ses compatriotes de “ garder l’Afrique, car sans l’Afrique, il n’y aura pas d’histoire de France au XIX<sup>ème</sup> siècle ”<sup>112</sup>.

### **II.1.1. Le F.I.D.E.S. comme instrument de marquage géopolitique et de délimitation d’une zone d’action**

Après la Deuxième Guerre mondiale, la pensée stratégique française restait largement influencée par le tropisme américain qui constituait une crainte pour la France de voir ses colonies basculer dans le giron américain ou soviétique, et donc d’y perdre toute influence<sup>113</sup>, malgré le resserrement des liens avec celles-ci dont l’objectif principal fut la création de l’Union française.

En effet, sur le plan géopolitique, le lien qui existe entre le territoire et le pouvoir est que chaque délimitation de l’espace mesure la puissance d’une personne, d’un groupe ou d’une nation. Pour l’administration coloniale française, la maîtrise de l’espace était un atout pour la satisfaction de ses besoins vitaux. Après la Seconde Guerre mondiale, la France se trouvait donc dans l’obligation de marquer “ son territoire ” et de manifester l’aptitude à le conserver. La meilleure façon de le faire fut donc de créer le projet F.I.D.E.S. qui lui permettait d’exercer toute sa puissance sur son empire. Car, ce vaste projet portait sur le développement économique et social et touchait les pays du golfe de Guinée qu’elle “ considère depuis la colonisation comme le centre proto-stratégique de sa géostratégie ”<sup>114</sup>. Michel Débré, membre du cabinet de Gaulle confirmait cette posture géostratégique de la classe politique française, inquiète de perdre ses possessions d’Afrique en déclarant que :

Nous nous trouvons en présence d’une action délibérée du gouvernement soviétique en Afrique, et particulièrement en Afrique noire... Notre réaction doit porter à l’intérieur de notre “ communauté ” et par la “ communauté ”. L’Afrique est en réalité le champ de

<sup>112</sup> François Mitterrand, *Présence française et abandon*, Paris, Plon, 1957, p. 237.

<sup>113</sup> En relations internationales, une approche focalisée sur les politiques étrangères monopolise l’analyse sur l’influence. Elle met en relief la façon dont un Etat pèse sur la politique étrangère d’un autre Etat sans recourir à la force armée. Lire à ce sujet, Ryan Cow, “The Dynamic of International influence: The Relationship in Influence to Realist Conceptions of Power and Shifting Utility of Influence as a Tool of Foreign Policy ”, *International studies Association*, San Francisco, March 2008. L’auteur montre que les ressources matérielles génèrent de l’influence international mais que celle-ci n’est ni un substitut ni un résidu du *hard power*.

<sup>114</sup> Sur les richesses et les atouts géopolitiques et stratégiques de l’Afrique subsaharienne et le golfe de Guinée en particulier, lire : Mvomo Ela Wulson, “ Géostratégie de la France et instabilité étatique en Afrique subsaharienne : le cas du Tchad ”, in *Kaliao*, Revue interdisciplinaire de l’université de Maroua, 2011, “ L’Afrique subsaharienne dans la géostratégie du terrorisme et du contre-terrorisme: un défi stratégique et tactique ”, *Les Actes du colloque 2011 sur “ 50 ans de défense et de sécurité en Afrique: Etats et perspectives stratégiques ”*, Yaoundé, CSID, 2011; Seydina Oumar, “ Problématiques géopolitiques de l’Afrique subsaharienne, les atouts stratégiques de l’Afrique ”, *L’Afrique subsaharienne. Sécurité, Stabilité et développement*, Paris, SGDN, pp.31-40.

bataille entre l'Est et l'Ouest, et c'est en Afrique que va se poser dans les années qui viennent- se joue déjà - le destin de la civilisation occidentale<sup>115</sup>.

L'analyse du jeu d'intérêts des acteurs montre que la situation à cette époque était complexe pour les autorités françaises qui devaient éviter d'apparaître comme une puissance coloniale arc-boutée sur ses anciennes colonies pour freiner toutes velléités d'investissements américains et soviétiques. Dans ces conditions, la création du F.I.D.E.S s'apparentait à un instrument de marquage géopolitique dans la mesure où, dans ce sens, il visait à assurer le projet impérial français et son leadership auprès des pays bénéficiaires au moyen de la construction de certaines infrastructures dont le bien-être *sui generis* pour les populations contribuait à dépolitiser son influence. Dans l'autre sens, la France affichait, auprès des mêmes colonies et de la communauté internationale, des objectifs du désintéressement, de philanthropie et des vertus de solidarité<sup>116</sup>. C'est ainsi que furent créés des programmes d'assistance médicale, des réalisations des grands travaux d'intérêt public, entre autres choses, qui frappaient l'imaginaire populaire, sans allusion faite aux intérêts commerciaux ni à l'implantation des militaires<sup>117</sup>.

Au demeurant, ce projet renforça donc la posture de dominance de la France édictée par le général de Gaulle qui, rappelait l'importance géopolitique de l'A.E.F. et du Cameroun dans son discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville en ces termes :

Comment l'Afrique Equatoriale Française et le Cameroun français n'ont cessé de collaborer de la façon la plus étroite avec les voisins... Mais en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où vivent des hommes sous notre drapeau, il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle, de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de la structure qu'elle décidera dans sa souveraineté<sup>118</sup>.

Les linéaments de ce discours trahissent en profondeur la pensée gaullienne sur l'avenir des colonies dont il réfute toute immixtion extérieure, en dépit des critiques et des polémiques<sup>119</sup>. En définissant les priorités et en orientant les projets en qualité d'Etat-développeur, la France inscrivait son action dans le modèle de l'étatisme c'est-à-dire que c'est

---

<sup>115</sup> Cité par J. Meimon, "L'invention de l'aide française au développement. Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique", *Question de recherche/ Research in question*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, n° 21, Septembre 2007, p. 9.

<sup>116</sup> Cité par J. Meimon, "L'invention de l'aide française au développement...", p. 11.

<sup>117</sup> Ibid.

<sup>118</sup> De Gaulle, *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, p. 92.

<sup>119</sup> Lire à ce sujet les ouvrages de Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, Paris, comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997 ; *Les aides américaines économiques et militaires à la France, 1938-1960*, Paris comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2001.

l'Etat, en l'occurrence la France, qui planifiait et dirigeait les actions socio-économiques pour en tirer de gains incommensurables. Dans cette perspective, le jacobinisme<sup>120</sup> prenait donc le dessus sur l'avenir et les intérêts des colonies, sous la forme d'une rémanence géopolitique et orientait la philosophie des politiques de développement d'après-guerre par la France.

### II.1.2. Le F.I.D.E.S., un outil de contrôle stratégique

Le plan F.I.D.E.S. était également d'essence stratégique pour la France qui, par ce lien, entendait assurer et garantir sa sécurité. Or, selon A. Wolfers, la sécurité est un « concept ambigu » sur le plan stratégique si l'on ne cherche pas à savoir pour qui, pour quelle valeur doit-on sécuriser et par rapport à quelles menaces. La première question permet de clarifier le référent ou le sujet de la sécurité qui est la France en l'occurrence. La seconde quant à elle, concerne le problème de la sectorisation ; quel secteur (économique, politique, sociétal...) et quelles valeurs sont affectées par l'ébranlement de ces secteurs ? La quintessence des réponses à ces deux interrogations réticulaires, s'inscrit dans la logique de paradigme sécuritaire voulu et mis en place par la France en perte de vitalité socio-politique et culturelle au sortir du conflit. La France avait donc beau jeu de créer le F.I.D.E.S. pour assurer sa propre sécurité et garantir ce que Wolfers qualifie de « valeurs centrales »<sup>121</sup> en contrôlant le flux d'opportunités sur l'ouverture de ses deux blocs africains et du Cameroun en mer<sup>122</sup>.

En effet sur le plan stratégique, l'Atlas politique du XXe siècle dans sa publication de 1988, montre bien comment les réaménagements militaires français sus évoqués obéissaient à la logique d'une action égoïste menée essentiellement en vue de la préservation des intérêts de

---

<sup>120</sup> Le jacobinisme fait référence au centralisme et à l'interventionnisme de l'Etat dans la société et l'économie et la promotion de sa culture. Ses origines remontent à la Révolution française de 1789, période pendant laquelle on ne parlait pas de jacobinisme mais de jacobins qui constituaient un club politique appelé « club des jacobins » d'où est tiré le substantif jacobinisme. Sur le plan historique les jacobins représentaient une idéologie, un courant politique de la Révolution française et défendaient les valeurs de révolution avec pour but la mise sur pied d'une république unifiée indivisible et centralisée.

<sup>121</sup> D'après Wolfers, les valeurs centrales chères à la sécurité d'un Etat sont sa prospérité économique et politique et son auréole socio-culturelle. Lire à ce sujet, Wolfers, A., *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973, p. 36.

<sup>122</sup> Amiral Alfred Thayer Mahan (1840-1914) est officier de marine. Il est entré dans l'histoire au double titre de père fondateur de la pensée navale contemporaine et de théoricien stratégeste naval de l'impérialisme américain. Ses maîtres-ouvrages sont: *The influence of sea power upon history 1660-1783*, Little Brown & Co, Boston 1890 et *The influence of sea power upon the French Revolution and Empire, 1793-1812*, Little Brown & Co, Boston, 1892. Dans ses ouvrages, l'Amiral Mahan relève, tour à tour, l'importance stratégique de la mer et explique que la grandeur de l'Empire britannique émane de l'acquisition par la Grande Bretagne de la suprématie maritime. Dans le même ordre, on peut également consulter l'ouvrage très édifiant du capitaine de vaisseau Lars Wedin, *Stratégies maritimes au XXIe siècle. L'apport de l'amiral Castex*, Nuvis, 2015. Selon l'auteur, la globalisation mène à une maritimisation du monde au cours de laquelle, les communications maritimes et les ressources de la mer sont vitales pour les sociétés. Par ailleurs, il affirme que les marines de guerre constituent les premières lignes de défense des Etats.

la France et d'une mise en œuvre instantanée et sans heurts de cette architecture. Il expose au moyen d'une carte intitulée « Afrique continent barrière » comment le territoire de l'Afrique, dans la stratégie française et occidentale, était envisagé pendant la guerre froide comme un bloc, mieux, un espace de survie et de reconquête de l'Europe dans l'hypothèse d'un cataclysme thermonucléaire. Instrumentalisé, l'Afrique s'érigea, d'après le colonel J. Husson, comme “ un atout pour l'Europe et l'Amérique : plate-forme de recueil, zone de passage, base de départ, enfin relais entre l'Europe et l'Amérique”<sup>123</sup>. L'amiral Raoul Castex ne fait d'ailleurs pas mystère de la position stratégique de l'empire français d'Afrique et de ses territoires sous-tutelle.

En effet, dans un article l'amiral Castex analyse les causes de la débâcle française de 1940. Celles-ci, d'après lui, étaient dues, entre autres, à la négligence et au manque d'organisation de la part des dirigeants français de l'époque qui avaient sous-évalué les potentialités maritimes et terrestres en profondeur des côtes africaines. Il écrit à ce propos que :

Ce vaste ensemble métropolitain, africain, atlantique...fournissait, par la seule vertu de la géographie, des horizons extrêmement intéressants en fait d'arrière, car il présentait une remarquable disposition en profondeur due à la percée des immenses territoires africains. Ceux-ci permettaient en effet quantité de combinaisons en matière de recul, de dispersion, d'abri, de fabrications de guerre, de constitution de réserves d'approvisionnements sans compter les ressources de toute sorte, démographiques, matérielles, alimentaires, etc ...

En outre, ce dispositif solide (comme tous les dispositifs en profondeur) était éminemment propre à accroître la puissance de la résistance et à permettre la durée indéfinie de celle-ci. Nous avons là, en un mot, un arrière providentiel.

Ces aperçus relatifs à l'armistice de 1940 n'ont pas qu'un intérêt historique. L'enseignement émanant de ce précédent a une valeur permanente en ce qui nous concerne, et il devrait subsister en vue de l'avenir, dans l'éventualité d'une nouvelle guerre mondiale<sup>124</sup>.

Les observations et les réquisitions de Raoul Castex invitaient donc la France à sortir de sa situation d'atonie sécuritaire au lendemain de la deuxième Guerre mondiale pour prendre en

---

<sup>123</sup> M. Agier, J. Copans A. Morice, “Exposé du 6 décembre 1955 : l'avenir de l'Afrique ”, Versailles, CIM DOM, *Document 332/A*, Premier trimestre 1957, p. 7.

<sup>124</sup> R. Castex (Amiral), “ L'Afrique et la stratégie française ”, *Revue Défense Nationale*, N° 099, 1953, p. 524.

compte, après analyse, les invariants stratégiques et géographiques qui pouvaient basculer le rapport de force en cas de conflit. Il conclut son discours en disant que :

Si nous lions partie avec la puissance de mer dans une lutte contre un dominateur terrestre européen, notre Afrique nous donne, sans condition, d'une préparation sérieuse, les avantages déjà signalés. En outre la même Afrique française apporte à la puissance de mer une base extrêmement solide, défensive d'abord, offensive ensuite comme la guerre de 1939-1945 l'a prouvé. Elle donne à la coalition maritime un surcroît de force considérable.

De toute manière, nous avons la stricte obligation, tout en persévérant dans notre façon généreuse et humaine d'exercer notre souveraineté, de nous maintenir sans faiblir, fermes comme des rocs, dans la partie de l'Afrique qui est nôtre dans notre stratégie générale... Si nous voulons rester une grande nation, ou une nation tout court et ne pas disparaître de la planète, un seul mot d'ordre : j'y suis, j'y reste. Avis aux ennemis ...et aux amis<sup>125</sup>.

Le ton martial et impératif de ce discours amena les dirigeants français de l'époque à trouver des outils stratégiques pour satisfaire les exigences de survie de la France en cas de conflit et même en temps de paix. Dans cette vision prospective, l'amiral Pierre Lacoste exposait l'option prise par la France en ces termes :

Entre 1949 et 1956, ce sont les premières années de la guerre froide. Notre présence doit être renforcée et particulièrement en Afrique où l'espace maritime apparaît un espace hautement stratégique en cas de conflit. Car la menace soviétique est à cette époque incontestable. Derrière le rideau de fer, l'armée rouge est à deux étapes du tour de France, de la cathédrale de Strasbourg selon la formule du général de Gaulle. La stratégie mise en place par les Soviétiques dès 1945 vise à contrôler les " démocraties populaires ", le glacis européen de l'URSS. C'est le principe de la révolution appuyée par la police politique et par la force armée, le KGB plus l'armée rouge. Pour s'opposer à l'OTAN, l'armée rouge se déploie en ordre de bataille face à l'Ouest et entreprend un effort colossal d'armement notamment dans les domaines nucléaires. Or, pour faire face aux enjeux de la guerre froide, il fallait une stratégie, celle des moyens car les théories ne valent que par leurs applications. Sans capacités effectives et démontrées, il n'est pas de défense crédible, pas de dissuasion, pas de stratégies opérationnelles. L'aide à l'Afrique impliquait des stratégies nouvelles et indispensables<sup>126</sup>.

---

<sup>125</sup> R. Castex, " L'Afrique et la stratégie..." , p. 533.

<sup>126</sup> P. M. Gallois, " La pensée stratégique..." , p. 36.

L'analyse de ces propos, comme on peut le constater, laisse clairement déduire que la création du FIDES, loin de l'approche développementaliste<sup>127</sup> consistait en la sauvegarde des intérêts extérieurs de la France d'après le général Lucien Poirrier. Il souligne à ce propos que :

Il fallait concevoir et inventer pour la France, puissance moyenne, un nouveau mode stratégique qui lui permettrait de reprendre sa place dans un monde bipolaire dominé par deux superpuissances. J'ai donc défini trois modes stratégiques applicables respectivement dans trois espaces distincts, trois cercles concentriques. En premier lieu, le territoire national, espace sanctuarisé. En second lieu, l'espace européen enjeu des deux superpuissances défendu par l'O.T.A.N. ; en dernier lieu, la protection de nos intérêts répartis dans le monde et par une stratégie d'actions extérieures<sup>128</sup>.

Au total, la sécurisation des intérêts de la métropole justifiait donc à suffisance la projection à l'extérieur de la France car, la puissance se mesure en fonction des potentialités territoriales internes et de la capacité à se projeter à l'extérieur de ce territoire et à des distances de plus en plus grandes<sup>129</sup>.

## II.2. LA CONCEPTION POLITICO-ECONOMIQUE DE LA PHILOSOPHIE DU F.I.D.E.S.

Parmi les techniques de domination mises en place par l'administration coloniale française, l'on peut citer, entre autres, la création du F.I.D.E.S. dont les mécanismes de son fonctionnement firent émerger, en fonction des réalités politiques de l'époque, la survivance du mythe impérial français. Cette vision hégémonique de la France fut le soubassement politique pour lui garantir et lui assurer des rentes économiques considérables au détriment des populations autochtones éprises de liberté et d'autodétermination.

---

<sup>127</sup> L'approche développementaliste est une des dérivées des théories économiques des années cinquante en l'occurrence de celle de Rostow qui pense que dans le cadre du "développement politique", les pays pauvres doivent s'acheminer vers un "plus être" supposé germer dans toute organisation avant d'atteindre l'universalisation de développement des pays du Nord. Pour lui, l'épanouissement progressif des sociétés se réalise à travers la succession de cinq étapes à savoir : la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, la marche vers la maturité et l'ère de consommation de masse. Or, ce schéma auréolé par la France, ne tenait pas compte du caractère essentiellement spoliateur de la colonisation et ne facilita pas non plus le démarrage du développement économique des colonies. car, elle était basée sur une importation comme l'affirment Badie, B. et Hermet, G., "Les sociétés du Tiers-monde ont abordé la construction étatique par mimétisme, par reprise plus ou moins forcée des modèles exogènes issus des sociétés industrielles de l'Est et de l'Ouest artificiellement plaquées sur des structures économique, sociale et politique qui réclamaient probablement un autre type d'organisation" ou encore ce système a été "une pâle copie des systèmes politiques et sociaux européens, ... un corps étranger de surcroît lourd, inefficace et source de violence". Lire Badie, B., Hermet., G., *Politique Comparée*, Paris, PUF, 1990, p. 128.

<sup>128</sup> L. Poirrier, "La pensée stratégique..." , p. 59.

<sup>129</sup> Y. Lacoste, *Dictionnaire géopolitique des Etats*, Paris, Flammarion, 1994.

### II.2.1. Le FIDES, un instrument à vocation fédérative et assimilationniste

A la faveur de la fin de la guerre de 1939-1945, de nombreux bouleversements émaillèrent les relations franco-africaines; d'abord, la transformation et l'enrôlement de l'empire et des territoires sous-tutelle française comme membres de l'Union française<sup>130</sup> suite à l'adoption par l'Assemblée constituante de la constitution d'octobre 1946 qui inaugurerait, de surcroît, la IV<sup>e</sup> République. Ensuite, l'obligation quasi-systématique de cet ensemble à fournir à la France de nombreuses ressources pour qu'elle se reconstruise, y compris au moyen des répressions<sup>131</sup> car, l'enjeu était très grand comme le relève les auteurs ci-après : “ c'est l'existence même de la France comme grande nation qui est en jeu ”<sup>132</sup>. Pour le ministre de la France d'outre-mer Marius Moutet, la France était à la “ croisées des chemins ” et il lui fallait trouver une synergie d'action et de stratégies pour se maintenir parmi les grands pays : “ la France restera une grande puissance mondiale parce qu'elle sera présente dans toutes les parties du monde, qu'elle tirera un prestige politique, une puissance économique et un rayonnement culturel ”<sup>133</sup>.

Le général de Gaulle lui emboîtait le pas quand il déclara : “ le manque d'indépendance totale, monétaire, et économique de la France, qui attend tout de l'étranger...Nous avons donc besoin de l'étranger pour nous rééquiper ”<sup>134</sup>. C'est pourquoi, en se tournant plutôt vers l'Afrique au lieu de se faire absorber par les Etats-Unis (USA), “ il est évident que la France lançait un pan de reconstruction de son économie à partir de l'Afrique si riche en matières premières dont l'exploitation rapide allait vite booster son économie ”<sup>135</sup>.

Les propos du général de Gaulle sus évoqués, justifient avec clarté la création de l'Union française, dont l'enjeu était de sauvegarder la grandeur de la France suivant la volonté de la constitution de 1946 en créant une solidarité qui rassemblait, en une seule entité politique, économique et sociale, ses membres à des fins de coopération<sup>136</sup>. Dans cette conception organique de l'Union française où la France était le seul métronome à exercer, en pratique toutes

---

<sup>130</sup> L'Union française est constituée le 27 octobre 1946 admet les députés et délégués africains à l'Assemblée de l'Union française et au Conseil de la République.

<sup>131</sup> Yves. Bénot, *Massacres coloniaux...*, pp. 9-15.

<sup>132</sup> R. Girault, R. Franck, *La Puissance française en question ! 1945-1949*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1998, p. 38.

<sup>133</sup> Ibid.

<sup>134</sup> Ibid., p. 55.

<sup>135</sup> Entretien avec M. MIKEK NGOT, Yaoundé, 29 novembre 2023.

<sup>136</sup> Catroux, “ L'Union française, son concept, son état, ses perspectives ”, *Politique étrangère*, N°4, 1953, 18<sup>e</sup> année, pp. 233-266.

les responsabilités et tous les pouvoirs, lui conféraient les prérogatives de la pleine souveraineté, il y a lieu de s'interroger sur la philosophie politique du F.I.D.E.S. pendant cette période.

En effet la création du F.I.D.E.S. et de l'Union française la même année traduisait la volonté inébranlable de la France à garder “ la mise en commun et la coordination des ressources des pays membres de l'Union ”<sup>137</sup>. Tel fut la philosophie du F.I.D.E.S. qui visait à fédérer les pays membres afin d'assurer le rayonnement politico-économique et social de la France. Le général Catroux soulignait, avec emphase, le rôle de la France dans ce regroupement politique en déclarant que : “ ce rôle directeur ne peut être assumé que par la France, l'ancienne métropole, qui seule d'entre tous les pays membres de l'Union, possède l'expérience, les compétences techniques et la puissance économique et militaire ”<sup>138</sup>. La philosophie du F.I.D.E.S. était donc calibrée par la volonté politique de la France. Julien Meimon écrit à cet effet que la philosophie du F.I.D.E.S

Se situe dans la continuité de la domination impériale et repose sur un ensemble d'acteurs pris par cette logique. Les individus chargés de l'administrer sont pour l'essentiel d'anciens fonctionnaires en quête de reconversion; les fonds disponibles sont en totalité ceux qui étaient jusqu'alors consignés dans les fonds de développement des colonies; et les justifications morales qui habillent cette aide contrastent avec les intérêts économiques, politiques et stratégiques bien plus anciens qu'elle tend à préserver<sup>139</sup>.

La constance et le leitmotiv de cette philosophie reste la création et la préservation d'une dynamique hégémonique dans les relations franco-africaines et, sinon maintenir en l'état, l'empire et les rapports que la France avait sédimentés, du moins assurer une domination économique, politique et stratégique sur l'Afrique francophone. Ceci était d'autant plus important que dans le contexte de la guerre froide, comme le souligne, Louis Gautier, “ la France dans les interstices laissés par les deux grands, n'avait finalement de marge de manœuvre qu'en Afrique où d'improbables accords de coopération lui permettaient de conserver des chasses gardées ”<sup>140</sup>.

D'autres auteurs n'en disent pas moins ; selon ceux-ci, derrière le projet FIDES se cachait la volonté de mobiliser l'Afrique dans les combats stratégiques nés de la guerre froide entre les

---

<sup>137</sup> Catroux, “ L'Union française, son concept ... ”, p. 239.

<sup>138</sup> Ibid

<sup>139</sup> J. Meimon, “ L'invention de l'aide ... ”, p. 7.

<sup>140</sup> L. Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009. Voir aussi, Chaigneau, Pierre, *La politique militaire de la France en Afrique*, Paris, CHEAM, 1984. ; Chipman, John, *Ve République et défense de l'Afrique*, Paris, Editions Bosquet, 1986.

blocs rivaux. Il s'agissait également de réaffirmer la supériorité ontologique de la " civilisation européenne sur les peuples barbares et surtout de maintenir la domination politico-économique de la France sur le continent africain " <sup>141</sup>. Dans ce sens, le F.I.D.E.S. fut mis en place à l'effet " de moderniser le pacte colonial pour le rendre plus acceptable dans un contexte international qui lui [la France] est défavorable " <sup>142</sup>. Et face auquel, les membres de l'Union française devaient rester solidaires comme les éléments d'un puzzle pour garantir leur intégrité. Cette démarche qui ne fait pas l'unanimité des territoires sous la colonisation française, fut un pari difficile pour la France comme le reconnut plus tard Robert Délavignette qui affirmait à juste titre que : " nous ne sommes qu'au commencement, au difficile commencement de l'unité organique qui cherche à s'exprimer " <sup>143</sup>.

Le F.I.D.E.S., pensé et soutenu politiquement, devait constituer un soutien politique de l'Union française à partir du moment où ses multiples projets, à première vue philanthropiques mais ontologiquement spoliatrices, furent une espèce de trompe-œil dans la mesure où sa vraie mission était ailleurs, conserver le " lien ombilical " entre la France et son empire. Ces propos de Robert Délavignette, administrateur colonial pétri d'expérience <sup>144</sup>, sont révélateurs du malaise qui existait entre la France et ses colonies quasiment tournées vers la voie de l'émancipation après la Seconde Guerre mondiale.

Face à la volonté inébranlable des colonies à accéder à l'indépendance, la France fut obligée de repenser sa politique en adaptant son projet politique impérial contenu dans le projet F.I.D.E.S. d'autant plus que, la ténacité des revendications nationalistes l'y obligeait. En lieu et place du fédéralisme, elle opta pour la politique d'assimilation. Or, l'assimilation est un concept

---

<sup>141</sup> Deltombe, Domergue, Tatsitsa, *Kamerun !...*, p. 98.

<sup>142</sup> Ibid.

<sup>143</sup> J.-C. Fredenuci, " La boussole coloniale ou l'anti-bureau ", *Revue française d'administration publique*, ENA, N° 108, 2003/4, p. 605.

<sup>144</sup> Il est nommé au Cameroun par le 16 février 1946 après avoir longtemps exercé dans la coloniale. Par exemple, " En 20 ans (1922-1942) il gravit tous les échelons de la hiérarchie coloniale et atteignit le grade prestigieux de gouverneur des colonies ". Sa nomination participe de la dynamique hégémonique de la France sur le Cameroun dans la mesure où, il va s'atteler à éteindre le feu né des émeutes de 1945 entre le colonat français mécontent et hostile aux clauses de la conférence de Brazzaville de 1944 relatives aux libertés syndicales, à la participation des indigènes à la gestion de leur propre territoire et à la suppression du travail forcé et les syndicalistes indigènes favorables à l'application des dites clauses. Ainsi, par la loi du 11 avril 1946, il abolit le travail forcé au Cameroun et par les décrets du 20 avril 1946, il supprime la justice indigène en matière pénale, donnant libre cours à des poursuites judiciaires contre les indigènes et par celui du 15 octobre 1946, il institua le système de double collège électoral au Cameroun, gage de la domination du jeu politique par la France. Voir, Abwa, *Commissaires...*, pp. 308-330. Dans la même logique, il fut le premier à introduire au Cameroun la logique du « clientélisme électoral » selon laquelle ne pouvaient être élus que les amis de la France, donc sans danger pour la colonisation française. Voir aussi, J.F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1984, Paris, p. 31.

vieux ambigu<sup>145</sup> qui n'était pas partagé par l'ensemble des français dont certains réfractaires au projet, n'hésitaient pas à manifester ouvertement de la négrophobie vis-à-vis des Noirs<sup>146</sup>.

En tout état de cause, la politique d'assimilation se solda par un échec d'autant plus que, durant cette période, la France continua d'appliquer la politique de domination et d'assujettissement même si, certains africains avaient réussi à siéger au parlement métropolitain<sup>147</sup>. Fidèle à cette logique, elle n'avait donc pas intérêt à promouvoir réellement le développement des colonies encore moins celui du Cameroun à travers le F.I.D.E.S. et ce d'autant plus que l'empire resta l'*ultima ratio regnum* de sa politique coloniale. En exploitant le champ politique colonial<sup>148</sup>, les administrateurs gestionnaires du F.I.D.E.S., instituèrent une psychose permanente et aliénante parmi la population bénéficiaire de ce projet.

## II.2.2 La technicisation du plan FIDES et la reproduction d'un discours classificatoire et de dominance

Par technicisation du plan F.I.D.E.S., nous entendons l'action de pourvoir en moyens et ressources du projet. Autrement dit, il s'agissait, de manière subtile, de l'accaparement de ce projet par son initiateur à des fins impériales et à durée indéterminée. La technicisation du plan F.I.D.E.S, consista en la “ dépolitisation ”<sup>149</sup> de ce projet en ce sens qu'elle tendait à légitimer

<sup>145</sup> D'après Alexis de Tocqueville dans son ouvrage, *De la démocratie en Amérique*, t 2, Paris, Flammarion, 1981. Le terme assimilation est “un mot abstrait comme une boîte à double fond : on y met les idées que l'on désire, et on les en retire sans que personne le voie ”, p. 89

<sup>146</sup> On peut consulter à cet effet, Patrick Simon, Sylvia Zappi, “ La lutte contre les discriminations : la fin de l'assimilation à la française ? ”, *Mouvements*, 2003 /1 n° 120, pp, 215-230 ; Roland., Pourtier, “ L'Afrique noire au crible de la mémoire coloniale ”, *Politix*, 2004.

<sup>147</sup> La loi Lamine Gueye du 7 mai 1946 sus-évoquée, accorde certes à tous les ressortissants français d'Outre-mer de l'Union française et dans les pays sous-tutelle la citoyenneté française, mais elle s'applique surtout aux thuriféraires de la colonisation française en Afrique qui, fort de leurs statuts ou position, bénéficient et occupent des postes dans l'administration coloniale. C'est le cas par exemple de Douala Manga Bell, de Félix Houphouët Boigny ou de Modibo Kéita entre autres.

L'exploitation tous azimuts, le chauvinisme métropolitain et le manque de compacité territorial ont été les principales causes de l'échec de la politique d'assimilation. Voir, René Servoise, “Introduction aux problèmes de la République française ”, *Politique étrangère*, 1954, volume 19, n° 4, pp.379-418.

<sup>148</sup> La notion de champ politique vient du Pr Pierre Bourdieu. Selon lui, il est nécessaire d'étudier les questions politiques à travers les conditions sociales de production et de réception du discours politique car, la société est un espace de conflictualité qui détermine plusieurs centres d'intérêts dans son évolution (champs politique, économique, intellectuel...) régis par l'habitus et les agents qui constituent des schèmes d'appréciation de ces intérêts. Voir Pierre Bourdieu, “ La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 36/37, 1981, pp. 3-24.

<sup>149</sup> La fin des années 50 se caractérise par une remise en cause de la France dans les instances internationales. Elle est particulièrement critiquée par l'ONU pour sa gestion de la crise algérienne depuis 1957 et d'autres crises en Afrique subsaharienne. L'avènement de la V<sup>ème</sup> République est un moment idoine pour elle de retrouver la confiance perdue en réglant les crises qui l'opposent aux colonies ; d'où l'infléchissement de sa politique par des gestes symboliques de “ fraternisation ” en Algérie tandis que le FIDES mis en place plutôt voile son véritable dessein pour les colonies. Lire à ce sujet l'article de Girault, R., “ La France en accusation à l'ONU, ou les pouvoirs d'une organisation internationale ”, *Relations internationales*, N° 76, Hiver 1993, pp. 411-422.

l'action des techniciens sollicités pour le conduire tout en lui évacuant la dimension politique de leur action. C'est la raison pour laquelle, la France, à renforts de publicité,<sup>150</sup> utilisa le F.I.D.E.S. pour convaincre les institutions internationales de sa bonne gestion des territoires à lui confié tout en renforçant son hégémonie en Afrique francophone.

Sur un autre angle et pour des raisons tenant principalement à la nécessité de sauver leur avenir, les administrateurs de la France d'Outre-mer se présentèrent comme les seuls interlocuteurs techniquement valables pour conduire les projets mis en place par le F.I.D.E.S. :

Les administrateurs de la France d'Outre-mer présentent des qualifications et une expérience indiscutable en matières d'assistance administrative et technique aux pays sous-développés, que ces pays soient membres ou non de la communauté. Or, les besoins dans ce domaine sont considérables et ne peuvent que s'accroître, tandis que la France ne dispose pas, au total, pour y faire face d'un volant de fonctionnaires qui présentent à la fois une expérience concrète des pays sous-développés et le désir de s'expatrier<sup>151</sup>.

A bien y regarder, les articulations de ce discours permettent de comprendre que, d'une part, les administrateurs coloniaux évoluaient dans une logique de préservation de leurs carrières outre-mer avec des propos lénifiants tels que, expérience indiscutable, pratique de terrain, compétence en matière d'assistance technique et, d'autre part, aucun poste d'envergure dans la sphère décisionnelle importante, ne pouvait être confié aux indigènes. Les choix sémantiques mis en exergue ci-dessus, étaient stratégiques et servaient de justifications pour écarter les indigènes de la gestion des colonies pour défaut des " savoirs techniques réels ou supposés " et revendiqués des cadres coloniaux pour maintenir le statu quo c'est-à-dire la continuité<sup>152</sup>.

Les changements politiques intervenus dans les colonies, qu'il s'agisse de l'Union française, de la Communauté franco-africaine en passant par les réformes internes ou même les reconversions discursives pour certains administrateurs coloniaux et les transactions collusives<sup>153</sup> pour d'autres, constituèrent autant d'éléments et de méthodes qui contribuèrent à

---

<sup>150</sup> Le dispositif de propagande qu'applique la France dans ces colonies est connu sous le vocable " action psychologique " et inspiré de l'ouvrage du Général anglais Alan Henniker intitulé *Red Shadow over Malaya*, Edimburg-Beackwood, 1955. Il y retrace une expérience de pacification dans une province de la Malaisie en 1952. Ce dispositif, entre autres, a été mis en place en Indochine, au Cameroun et à Madagascar. Voir, Nestor Fils Meyong, " La zone de pacification... ", p. 70.

<sup>151</sup> *Archives du Syndicat National des administrateurs de la France d'Outre-mer*, 11 décembre 1958, p. 6.

<sup>152</sup> J. Meimon, " L'intervention de l'aide... ", p. 16.

<sup>153</sup> Les transactions collusives sont définies par Michel Dobry comme des types d'échanges intersectoriels " illégitimes " vis-à-vis des normes officielles ou de ce que des acteurs étrangers considèrent être la " normalité ", paradoxalement producteurs de légitimité. Lire, Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

assurer l'*imperium* français dans les colonies. Car, le consensus observé autour de ces « objectifs à caractère impérial » stérilisaient les analyses et les réflexions des colonies et construisaient un accord tacite sur les orientations. De cette situation découla un diptyque à dominance métropolitaine vis-à-vis d'une population, pas en perte de vitesse, mais engluée dans la stratégie du pouvoir dominant, apte pour contrôler son empire. Il s'en suivit une permanence et une reproduction d'un discours qui dénatura et ravala l'indigène au rang des hommes inférieurs<sup>154</sup>.

En effet, Foucault a montré que les discours pouvaient être envisagés comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent<sup>155</sup>. Articulés aux autres pratiques sociales, ils ont la capacité de construire les catégories sociales et leurs rapports de places<sup>156</sup>. Dès lors, le discours sur le F.I.D.E.S. ne fut qu'une rupture rhétorique dans la continuité de la dominance, au sens relationnel du terme, de la métropole sur les colonies. Sa philosophie " se situe en droite ligne de la nature classificatoire et évolutionniste qui constitua le soubassement idéologique de la traite négrière, de l'impérialisme, de la colonisation ayant eu pour argument la mission civilisatrice " <sup>157</sup>. Ainsi, la traite négrière, la colonisation ou les projets de développement semblent être "les points nodaux successifs d'une même dynamique instaurée par des acteurs historiques dominants et dont les pratiques de dominance changent avec les mutations des paradigmes décisionnels " <sup>158</sup>. Ceux-ci créent de nouveaux statuts maître / esclave ou colonisé/colonisateur<sup>159</sup> en invoquant leur « mission civilisatrice ». Celle-ci sous-tendant la philosophie du F.I.D.E.S., imprégna les représentations sociales et tous les protagonistes coloniaux, des administrateurs aux marchands, en passant par les militaires et les missionnaires qui réconfortèrent le projet impérial. Or, ce projet basé sur l'individualisme et l'intérêt, fut fondamentalement politique en ce sens qu'il était destiné à la " construction de l'Etat ", celui de l'espace français pour mettre sur pied un appareil de contrôle politique<sup>160</sup> sur les pays bénéficiaires<sup>161</sup>. Le discours déclamatoire et discriminatoire sur le F.I.D.E.S., tout en

<sup>154</sup> G. Steinmetz, " L'écriture du diable. Discours précolonial, posture ethnographique et tensions dans l'administration coloniale allemande des Samoa, *Politix*, Année 2004, volume 17, Numéro 66, pp. 49-80.

<sup>155</sup> M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

<sup>156</sup> F. Durfour, " Des rhétoriques coloniales à celles du développement : archéologie discursive d'une dominance ", Thèse de Doctorat, Université Paul-Valéry-Montpellier III, 23 avril 2007.

<sup>157</sup> T. Amougou, " Le nouveau paradigme de la coopération au développement (le NPCD) : quels enjeux pour le développement des pays partenaires ", *Economie et Solidarités*, volume. 40, n° 1 et 2, 2009-2010, p. 69.

<sup>158</sup> Ibid.

<sup>159</sup> Ibid. p. 70. Voir aussi P-A Taguieff, *La force du préjugé. Le racisme et ses doubles*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Gallimard, 1990 ; E. Hermann, N. Chomsky, *La fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie*, Paris, Agone, 2008.

<sup>160</sup> J-F. Bayart, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, p. 6.

<sup>161</sup> Ibid.

confortant cette vision, accentua la création des catégories sociales, fragiles<sup>162</sup> basées sur la supériorité du mode de vie civilisé des Européens sur celui des indigènes non civilisés pourtant sollicités pour participer à l'effort de redressement de l'économie française à partir des colonies.

### **II.2.3 La conception économique de la philosophie du F.I.D.E.S.**

Le quadrillage des ressources par la France, sous-tendait, du point de vue économique la philosophie du F.I.D.E.S. En effet, au lendemain du conflit, l'essentiel des débats politiques et idéologiques d'alors était focalisé autour de la question coloniale où l'Empire constituait un élément de choix dans la reconstruction de la France pourtant rangée parmi les nations victorieuses de la Seconde Guerre mondiale<sup>163</sup>. Le pays n'avait pas tant été ruiné par l'exploitation dont il fut l'objet de la part de l'Allemagne<sup>164</sup>. Isolée, la France perdit l'essentiel de ses marchés et de ses fournisseurs. La production industrielle était tombée au tiers de son niveau de 1938 ; l'appareil productif qui avait été beaucoup sollicité et peu entretenu avait décliné et vieilli. L'inflation qui faisait des ravages, atteignit environ 30% en rythme annuel<sup>165</sup>.

L'expansion économique de la France était donc obérée par de nombreux handicaps face auxquels le gouvernement lança un grand effort de reconstruction. Celle-ci consista en la planification des projets nationaux et surtout ceux des possessions françaises d'Outre-mer et les territoires sous-tutelle, au regard de leurs potentialités économiques. Ce défi de redressement de l'économie française constituait, pour certains analystes, “ la troisième bataille de la France ” qui milita en faveur de la création du F.I.D.E.S.<sup>166</sup>.

Ainsi la création de ce fonds d'investissement permit à la France de sécuriser et de garder l'exclusivité de la production économique de “ ce vaste ensemble, en autarcie, face à l'attrait du communisme ”<sup>167</sup>. D'ailleurs, la contribution de l'Outre-mer au redressement de la France, sans être exhaustif, fut considérable et significative. Dans son rapport, le gouverneur Roland Pré, président de la sous-commission “ intégration métropole-outré-mer ” au commissariat

---

<sup>162</sup> De nombreux nationalistes ont dénoncé cet ethnocentrisme pragmatique de la France notamment le nationaliste camerounais Ruben Um Nyobè, lire Ruben Um Nyobè, *Le problème national Kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 23.

<sup>163</sup> N. Bancel, P. Blanchard et als, *Histoire globale...*, pp. 807-812.

<sup>164</sup> Jean-Paul Cahn., Ulrich Pfeil, *Allemagne 1945-1961. De la “ catastrophe » à la construction du Mur*”, volume 1/3, Presse universitaire du septentrion, 2009, p. 37.

<sup>165</sup> Jean-Paul Cahn., Ulrich Pfeil, *Allemagne 1945-1961...*, p. 37.

<sup>166</sup> N. Bancel, P. Blanchard et als, *Histoire globale...*, p. 808.

<sup>167</sup> Ibid.

général au plan, estimait la contribution de l'Outre-mer à satisfaire les besoins français comme suit :

Les territoires d'Outre-mer doivent placer la majeure partie de leur production : 70 p.100 en moyenne, des proportions variables. Par exemple, 99 p. 100 pour le coprah, les arachides et le tapioca, 98 p.100 le nickel, 94 p. 100 pour l'huile d'arachides, 93 p. 100 pour l'huile de palme, 97 p. 100 pour le coton, 88 p. 100 pour les bananes, 87 p. 100 pour les palmistes, 94 p. 100 pour le café, 82 p.100 pour les gommés arabiques, 80 p. 100 le sisal, 60 p.100 pour les placages et les contre-plaqués, 44 p. 100 pour les tourteaux d'arachides, 40 p.100 pour le bois ,35 p. 100 pour la fécule de manioc, 45 p. 100 pour le cacao...<sup>168</sup>.

Comme on peut le constater, la France avait donc doublement besoin de garder son pré-carré d'Afrique pour continuer à exploiter ses matières premières mais aussi pour lui vendre cher ses produits manufacturés dont elle assurait presque l'exclusivité du marché. René Servoise relève cette surenchère des produits français comme suit :

Les prix de vente français sont nettement plus élevés que les prix étrangers. Pour les produits industriels et de consommation, les différences varient de 5 p.100 pour les fibres textiles, à 10 p. 100 pour le ciment, 18 p. 100 pour les tissus de coton, 20 p.100 pour le riz, 35 p. 100 pour la quincaillerie et la farine, 30 p.100 pour les sacs de jute et 50 p.100 pour le sucre. Pour les articles d'équipement, elles vont de 19 p.100 les constructions électriques à 30 p.100 pour les machines-outils et 37 p. 100 pour les automobiles.<sup>169</sup>

De cette accumulation déprédative, il s'en suivit pour l'empire français, un supplément de dépenses chiffrés dans l'ensemble à 35 milliards et demi<sup>170</sup>. Cette analyse sur l'importance du marché d'Outre-mer pour la France et qui ne tenait pas compte des transferts d'argent et de bénéfices de l'épargne européenne vers la métropole, montre à suffisance que les colonies avaient joué un rôle de volant considérable dans le processus de redressement de l'économie de la France après 1945. Par ailleurs, en délimitant une zone d'action et en lui dotant d'une monnaie dont elle contrôle tous les mécanismes de fonctionnement, la France se réservait l'exclusivité du marché dans sa zone d'influence, battant ainsi en brèche, les convoitises américaines et soviétique.

---

<sup>168</sup> R. Servoise, "Introduction aux problèmes de la République française", *Politique Etrangère*, Année 1954, volume 19, Numéro 4, pp. 384.

<sup>169</sup> Ibid., p. 401.

<sup>170</sup> Ibid.

## **CHAPITRE II**

### **PENSEE ET ARCHITECTURE MILITAIRES FRANCAISES SUR LE CAMEROUN**

#### **INTRODUCTION**

La déroute de l'armée française face à l'Allemagne suivi de la signature de l'armistice en 1940 a permis à l'état-major français de tirer les leçons de sa défaite. La mobilisation des troupes de l'empire français par l'appel du général de Gaulle du 18 juin, permit à la France de tenir jusqu'à la fin du conflit. Mais, frustrés, les anciens combattants revenus au pays après la guerre, avec une autre mentalité, portèrent un coup dur à l'ordre colonial établi<sup>171</sup>. Cette situation fut d'autant plus amplifiée que la bipolarisation du monde causée par la guerre froide, obligea la France à élaborer une nouvelle doctrine militaire dont le clou était l'occupation stratégique de l'Afrique à travers la construction des infrastructures stratégiques. Aussi convient-il d'analyser sous quels angles la France a réalisé ces infrastructures au Cameroun.

#### **II.1 CONTEXTE DE REORGANISATION ET DE L'IMPLANTATION DES UNITES MILITAIRES FRANCAISES AU CAMERPOUN**

Le désir de la France, puissance moyenne et économiquement faible, de se hisser parmi les grandes nations du monde, dans un contexte de guerre froide<sup>172</sup> dominé par les Super-Grands, orientait sa politique militaire vers l'Afrique.

---

<sup>171</sup> Le 15 mars 1944, le Commandant Supérieur, le général Marchand, faisait une mise en garde prémonitoire au sujet des revendications des soldats rapatriés et préconisait des causeries éducatives dans les unités pour dire aux tirailleurs la reconnaissance de la France. Grand ne fut pas sa surprise de voir éclater des incidents à Douala le 5 avril 1944 lors du retour des tirailleurs ayant pris part à l'expédition de Syrte en Lybie. C'est, sans doute, l'une des raisons des émeutes du 24 septembre 1945 à Douala. Consulter à ce sujet, E-J. Duval, *Le sillage militaire...*, pp. 162-167.

<sup>172</sup> L'expression « guerre froide » désigne un conflit d'un nouveau type. Il est une création du financier américain Bernard Baruch qui fut le conseiller du président Roosevelt. Raymond Aron, quant à lui, utilisa une autre formule tout aussi significative pour définir la guerre froide : “ guerre improbable, paix impossible ”. On peut lire à ce sujet la synthèse du chapitre 4 de Jean-Claude Zarka, in *Relations internationales*, 2020, pp. 23-25.

### II.1.1. Le contexte international

Le contexte international d'après-guerre se cristallisait autour du paradigme de la bipolarité du monde formée de deux blocs militaires antagonistes : l'Organisation du Traité de l'Atlantique, Nord (O.T.A.N.), principale structure politico-militaire du monde occidental créée le 04 avril 1949 et, peu après, par le pacte de Varsovie fondé le 14 mai 1955, qui était une alliance militaire entre l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est. L'état de tensions entre ces deux blocs qui se réclamaient des idéologies opposées, d'une part le communisme pour les Soviétiques et d'autre part, la démocratie libérale pour les Américains consacra la partition du monde en deux blocs rivaux.

A l'exception de leur anticolonialisme, ces supers puissances s'opposaient dans tous les domaines, y compris à la colonisation, sans se faire la guerre directement et s'affrontaient par pays interposés, en créant une conflictualité enrobée dans "une situation de ni paix, ni guerre fondée sur la dissuasion nucléaire..."<sup>173</sup> et influençaient les orientations politiques des pays alliés. Sur la base de la vision de la nouvelle organisation des Nations unies, ces superpuissances entendaient "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes mesures propres à consolider la paix du monde"<sup>174</sup>.

Face à cette situation, la France Libre peinait à retrouver son indépendance d'autant plus que pendant la Seconde Guerre mondiale, elle était entrée en conflit avec les Etats-Unis au sujet de l'affaire Saint Pierre et Miquelon et l'affaire de l'Indochine<sup>175</sup>. Ces tensions l'obligeaient davantage à se démarquer de l'influence américaine et à se repositionner en Afrique comme grande puissance. Cette option fut actée par une réorganisation stratégique de son armée, jugée inadaptée par rapport aux réalités d'après-guerre, en A.O.F. et en A.E.F.<sup>176</sup>. Celle-ci visait à

---

<sup>173</sup> C. Kamninsky, *La géopolitique et ses enjeux*, Paris, Editions de Milan, 2002. p. 26.

<sup>174</sup> Article 1, alinéa 2.

<sup>175</sup> L'affaire de Saint-Pierre et Miquelon opposa le président Roosevelt au général de Gaulle. En effet, le 24 décembre 1941, les forces françaises libres débarquèrent dans les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon au large du Canada. L'amiral Muzelier les rallia à la France libre. Or, conformément à la « doctrine Monroe » et sensibles à la protection de leurs intérêts, les USA qui venaient de conclure un traité avec le régime de Vichy pour maintenir le statu quo sur les possessions françaises d'Amérique, s'opposaient à l'intervention des forces françaises dans ces îles. La Maison Blanche accusa le chef de la France Libre de saboter la diplomatie américaine. En mai 1942, au cours d'une conférence de presse à Londres, le général de Gaulle expliqua que la subordination militaire de la France vis-à-vis des USA n'impliquait pas la subordination politique des Forces françaises libres. A l'origine de l'affaire d'Indochine, a mis en évidence le soutien et l'armement du Viet-minh par les USA de manière à permettre à ce mouvement nationaliste de combattre aisément les troupes françaises de Cochinchine. Lire à ce sujet, D. Oyono, *Avec ou sans la France, La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Hamattan, 1990, p. 16.

<sup>176</sup> Y. C. Mpouamze, "La réorganisation du système...", pp. 1-13.

“ redorer le blason tricolore, assurer la défense nationale et faire quelques menus profits ” comme le relèvent avec modestie certains auteurs<sup>177</sup>.

En réalité, la France, justifiait sa stratégie par le fait que le continent africain avait joué un rôle déterminant dans la victoire des Alliés et s'était imposé comme zone stratégique c'est-à-dire une “ base de départ pour les troupes chargées de gagner, puis de libérer la France ”<sup>178</sup>. Dès lors, elle avait, de ce fait, grand intérêt à préserver sa zone d'influence traditionnelle selon la formule de Jean-Louis Dagut<sup>179</sup>. Dans cette dynamique, le rôle fondamental de moteur de premier plan joué par le Cameroun pour la libération de la France de 1939 à 1945 constituait, en quelque sorte, la charnière du diptyque de la présence militaire française au Cameroun<sup>180</sup>. Au demeurant, la France pouvait donc, sans grande peine, justifier sa stratégie pour le Cameroun, compte tenu de « la concurrence que se livraient déjà les deux superpuissances, combinant la séduction par l'aide économique et technologique ainsi que par la livraison d'armement et l'intimidation »<sup>181</sup> pour le contrôle des mêmes territoires.

### II.1.2 Le statut particulier du Cameroun

Au terme de la Seconde Guerre mondiale, le Cameroun et le Togo avaient un statut international mal défini. La France gaulliste, voulait les intégrer dans l'Union française. C'est pourquoi à l'ONU, elle fit entendre sa voix selon laquelle, “ l'Union française existe, le Cameroun et le Togo en font partie ”<sup>182</sup>. Mais, ses prétentions à l'idée d'intégrer le Cameroun dans l'Union française se heurtaient cependant à une vive opposition des Américains qui réussirent à préserver, au bout du compte, le principe de tutelle onusienne<sup>183</sup>. Ce fut donc un échec pour la diplomatie de la France qui devait se contenter de gérer le Cameroun non juridiquement comme une colonie mais, un territoire sous-tutelle de l'O.N.U. au terme des accords signé le 13 décembre 1946 dont la partie orientale fut confiée à la France tandis que la partie occidentale était dirigée par la Grande-Bretagne. Ces deux puissances tutélaires avaient, dès lors, l'obligation de rendre compte au conseil de tutelle de leur gestion respective des

<sup>177</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameroun ! une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 34-35.

<sup>178</sup> C. De Gaulle, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1989, p. 89, p.

<sup>179</sup> J. L. Dagut, “ L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien ”, *Politique Africaine*, février 1982.

<sup>180</sup> E-J. Duval, *Le sillage militaire...*, pp. 103-123. Lire également, A-H. Onana Mfège, “ Les camerounais et le général De Gaulle : contribution à la libération de la France (1940-1945) ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994-1995.

<sup>181</sup> G. Achcar, C. Samary, “ La décolonisation à l'heure de la guerre froide ”, *Le monde diplomatique*, Hors-series, 2012, pp. 96-97.

<sup>182</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameroun ! ...*, p. 66.

<sup>183</sup> Ibid.

territoires qui leur étaient confiés à travers des Rapports Annuels (R.A.) commis à cet effet. En retour, ce dernier avait la possibilité d'effectuer des missions de contrôle pour vérifier que les puissances tutélaires respectaient leurs engagements par rapport au bien-être et à l'évolution du pays en matière de développement et d'autodétermination<sup>184</sup>.

Au bout du compte fait, la France réussit à préserver l'essentiel, à savoir, sa souveraineté sur le Cameroun. C'est pourquoi, elle le plaça directement sous la tutelle du ministre de la France d'Outre-mer et non du ministre des affaires étrangères. Mais, sur le plan pratique, le Cameroun restait rattaché à l'A.E.F. si bien que au niveau des institutions, les documents officiels de travail étaient siglées AEF/Cameroun<sup>185</sup>. En clair, cette situation créa une double subordination de l'administration coloniale du Cameroun, d'abord, à celle de l'A.E.F. et amena les autorités françaises sur place, à administrer le Cameroun comme une colonie française et, ensuite, à la soumission de l'armée coloniale française du Cameroun, au commandement de cette instance.

### **II.1.3 Le contexte national**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la résurgence des revendications territoriales allemandes et la liquidation des mouvements anti-français alimentaient la vie politique au Cameroun.

#### **A- Les revendications territoriales allemandes sur le Cameroun**

Les revendications territoriales allemandes commencées peu avant la Seconde Guerre mondiale, avaient refait surface au Cameroun après le conflit<sup>186</sup>. En effet, l'Allemagne revendiquait ses possessions perdues au terme du traité de paix de Versailles qui stipulait en son article 119 que : “ L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées et associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'Outre-Mer ”<sup>187</sup>. Or en Afrique, le domaine colonial allemand était très important et couvrait une superficie de trois millions de km<sup>2</sup> parmi lesquelles 87000 km<sup>2</sup> pour le Togo et 700 000 km<sup>2</sup> pour le Cameroun<sup>188</sup> qui

<sup>184</sup> *JORF*, Décret n° 48-152 du 27 janvier 1948 relatif à l'accord de tutelle du 13 décembre 1946 publié le 29 janvier 1948, p. 928.

<sup>185</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun !...*, p. 69.

<sup>186</sup> Trois principaux groupes portaient ces revendications à savoir : 1- Le Landesgruppe (Groupe du représentant du Land) ; 2- le K.F.D.V. (Kamerun Fabringen für Deutsche Gesinnung Verein (Association des Camerounais germanophiles) ; 3- Les chefs indigènes, les anciens combattants, les gardiens de plantations et les anciens domestiques. Lire à ce sujet, L. I. Sah, “Activités allemandes et germanophile au Cameroun (1936-1939)”, *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome 69, n° 255, 2<sup>e</sup> trimestre 1982, pp. 131-133.

<sup>187</sup> E-J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 88.

<sup>188</sup> *Ibid.*

constituait pour la colonisation allemande, “ une base de départ de premier ordre pour agir vers le Moyen Congo et le Tchad, tant au point de vue économique que militaire ”<sup>189</sup>.

A l’orée de la guerre sus évoquée, ces revendications s’intensifièrent à cause des méfaits de la crise économique de 1929, poussant l’Allemagne à la recherche de l’espace vitale et d’un repositionnement géostratégique dans la perspective d’un conflit mondial. Celles-ci furent érigées en exigences politiques après l’arrivée d’Hitler<sup>190</sup> au pouvoir en 1933 et visaient la récupération par l’Allemagne de ses colonies perdues lors du règlement de la Première Guerre mondiale. Mais, elles trouvaient en face un rideau de fer des Français et des Anglais convaincus de “ la nécessité d’éviter la constitution d’une *Mittel-Afrika* en comparaison au *Mittel-Europa* constituée, pas à pas, depuis 1933 par l’Allemagne en Europe centrale ”<sup>191</sup>.

Au Cameroun, les revendications allemandes étaient prises au sérieux car, les Allemands usaient de subtils stratagèmes pour les conduire comme le relève Léonard Sah en ces termes :

Parmi les principales préoccupations de l’administration française au Cameroun dans l’entre-deux-guerres, figuraient en bonne place les revendications du III<sup>e</sup> Reich visant à récupérer son ancienne colonie. Les Allemands qui revinrent au Cameroun français travaillaient dans diverses compagnies commerciales françaises, britanniques et allemandes installées surtout à Douala et à Kribi ; certains d’entre eux purent acquérir en toute propriété de petites plantations ; apparemment, ils semblaient accepter leur nouvelle situation et le statu quo dans leur ancienne colonie ; ce n’était là qu’apparence car, ils souhaitaient le retour du Cameroun à l’Allemagne ; ils ne tardèrent d’ailleurs pas à passer à l’action animant sur place une importante propagande doublée de mission d’espionnage destinées à obtenir la rétrocession de la colonie à l’Allemagne<sup>192</sup>.

Aussitôt déclenchées, Marius Moutet, ministre des colonies indiquait aux gouverneurs “ les mesures à prendre en vue de faire face à la recrudescence d’activité de la propagande

---

<sup>189</sup> E-J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 88.

<sup>190</sup> Ibid. p. 92.

<sup>191</sup> L’appellation *Mittel-Afrika* ou *Deutsch-Mittelafrika* était un projet de création d’un empire colonial allemand en Afrique centrale et visait à opérer une jonction de ses colonies des côtes occidentales et des côtes orientales de l’Afrique. Les accords franco-allemands du 4 novembre 1911 au sujet du Maroc et du Congo, en constituaient une illustration dont l’une des conséquences fut la création du *Neu Kamerun* avec une superficie de plus de 700 000 km<sup>2</sup>. Pareillement, la *Mitteleuropa* (littéralement Europe du milieu), fut un concept qui avait été employé à partir du congrès de Vienne en 1815 jusqu’à la Seconde Guerre mondiale pour désigner l’Europe centrale. Subtilement, ce concept politique visait à unir l’Allemagne et l’Autriche en un seul bloc pour exercer un pouvoir hégémonique politique et militaire à partir du centre de l’Europe.

<sup>192</sup> L. I. Sah, “ Activités allemandes... ”, p. 129.

allemande sur la côte d’Afrique ”<sup>193</sup> le 31 août 1936 et demandait qu’on lui signale “ les principaux faits concernant la propagande allemande dans le territoire ”<sup>194</sup>.

A la faveur de la guerre, l’administration coloniale française était loin de connaître la quiétude à cause des dites revendications. C’est pourquoi, André Dia écrit à ce sujet que :

L’administration française abandonne les seules mesures de la police pour créer un véritable service de renseignement pour surveiller les activités et les déplacements des allemands dans ses possessions africaines”. la France continue de redouter une présence malsaine des Allemands au Cameroun dont les activités auraient pu conduire à une espèce de subversion des populations germanophiles vis-à-vis des autorités<sup>195</sup>.

Pour pallier cet éventualité, “ elle place sous surveillance les déplacements des nationaux allemands pendant une vingtaine d’années durant, convaincue que l’Allemagne affichait toujours son rêve de constituer un glacis géopolitique en Afrique centrale ”<sup>196</sup>.

## **B- Le mouvement islamiste mahdiste**

Le second mouvement anti-français était le mouvement mahdiste qui “ constitue pourtant l’un des obstacles au projet impérial français au Cameroun ”<sup>197</sup>. Parti du Fezzan dans la région du Sud-Ouest de la Libye<sup>198</sup>, ce mouvement s’implanta dans la région de l’Adamaoua peu avant la pénétration coloniale, y répandit son influence dans l’attente d’un “ Messie providentiel ” chargé de restaurer la justice, la liberté et la foi islamique<sup>199</sup>. Le mahdisme se positionnait comme “ un mouvement salvateur et anticolonialiste qui visait à mettre fin aux dégâts et catastrophes causés par la colonisation ”<sup>200</sup>. Le sentiment anti-français que véhiculait ce mouvement était aiguillonné par l’absence d’africanisation des cadres et le comportement hautain et arrogant de certains responsables français en poste. Jacques Lestringant, surnommé “Commandant ”, ancien administrateur colonial au Nord-Cameroun écrit à ce propos dans ses mémoires que :

<sup>193</sup> L. I. Sah, “ Activités allemandes... ”, p. 129.

<sup>194</sup> Ibid.

<sup>195</sup> A. Dia, “ Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle coloniale 1919-1960 ”, in Jean-Pierre Bot et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l’ordre colonial, Afrique et Madagascar. XIXe-XXe siècle*, Rennes, PUR, 2012, p. 29.

<sup>196</sup> A. Dia, “ Police et renseignement au Cameroun français... ”, p. 29.

<sup>197</sup> Y. C. Mpouamze, “ La réorganisation du système... ”, p. 17.

<sup>198</sup> S.H.A.T., 6 H 151 D2. Renseignement Libye-Soudan. Obsession de l’existence de mouvements anti-français.

<sup>199</sup> Ibid

<sup>200</sup> I. Alioum, “ Les tentatives de pénétration de l’UPC au Nord Cameroun sous administration coloniale française, 1951-1955 ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997, p. 48.

Le “Commandant”, l’homme à tout faire, délègue, peu à peu, nombre de ses responsabilités à des services techniques...Le “Commandant” Lestringant reçut bien de surnoms au cours de ses différentes affectations ...Les Mandara le surnommaient “feu”, car il faisait brûler, pour cause d’hygiène, les toitures de chaumes non entretenues<sup>201</sup>.

Depuis 1947, les autorités coloniales françaises étaient inquiètes de l’existence du mouvement mahdiste “ très actif dans la partie Nord du Cameroun ”<sup>202</sup> où la colonisation était particulièrement condamnée à cause de ses méthodes dégradantes. La menace du mahdisme s’avérant sérieuse, le Général Dio, Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone de Défense de l’A.E.F./Cameroun, dans une note de service destinée à tous les Commandants Militaires de la Zone de Défense de son unité de commandement, écrivait ce qui suit :

Une propagande subversive à caractère Pan-Islamique et Anti-Français commencerait à toucher les milieux musulmans et locaux du Tchad.

L’attention des Commandants militaires est attirée sur la possibilité de voir cette propagande atteindre les milieux militaires musulmans et les dangers qui résulteraient d’une contamination de ce genre. Beaucoup de nos Sous-Officiers et Hommes de Troupe Africains sont en effet originaires du Tchad et musulmans dans une certaine proportion.

En conséquence, ils voudront bien axer les Chefs de Corps et de Services sous leurs ordres, sur l’importance de cette question et la nécessité de détecter le plus rapidement possible tout indice de cette propagande, de déceler leurs auteurs qui seront particulièrement surveillés, éliminés ou mutés à la première occasion, s’ils sont militaires.

Si les propagandistes étrangers à l’Armée sont découverts, il y a lieu de les signaler à l’autorité civile par l’intermédiaire des Postes Territoriaux S.S.D.N.F.A./G.<sup>203</sup>.

Face à ces mouvements anti-français, selon notre informateur, les autorités coloniales n’avaient de cesse attirer l’attention dans les instructions données sur :

L’importance des différents points à étudier et résumée en deux principes cardinaux à savoir, la recherche des renseignements précis, sûrs et tenus à jour sur la mentalité des chefs indigènes, les événements d’ordre divers qui s’y passent dans les localités

<sup>201</sup> J. Lestringant, *Le Commandant...*, p. 49.

<sup>202</sup> Ibid.

<sup>203</sup> A. N. Y., 1 AC 1926. Propagande subversive à Caractère Pan-Islamique et Anti-Français dans l’Armée, 1955. Note de service n° 1263/SSDNFA/GB. 2/3 du Général de Division Dio, Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone de Défense de l’A.E.F.-Cameroun

soupçonnées ou exposées au mouvement anti-français d'une part, la nécessité de créer des routes entre deux ou plusieurs postes pour faciliter l'intervention ou pour appuyer un poste établi d'autre part<sup>204</sup>.

En tout état de cause, ni les revendications allemandes ni le mouvement nationaliste mahdiste, n'eurent pas de succès pour faire partir la France du Cameroun ni pour infléchir sa politique dans ce territoire. Au contraire, durant toute cette période, la gouvernance française restait critiquée par les populations indigènes qui ne tardèrent pas à adhérer au syndicalisme et plus tard au nationalisme.

#### **II.1.4 La création des premiers syndicats et les revendications socio-politiques**

Les revendications sociopolitiques au Cameroun commençaient à donner de la voix après la conférence de Brazzaville et après la signature par René Pleven, ministre des colonies, le décret du 7 août 1944 autorisant la création des syndicats. Au plan national comme le souligne Achille Mbembé, « la fin de la Deuxième Guerre mondiale coïncide avec une accélération du réveil des sociétés autochtones du Cameroun »<sup>205</sup>. Ainsi de nombreux syndicats furent créés et avaient pour pionniers Gaston Donat ou Jacquinet. Les syndicalistes comme Lalaurie et Soulier allaient, dans cette mouvance, initier les cheminots à l'activité syndicale qui prit de l'ampleur. Les premiers syndicats nés appartenaient à la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) qui était une centrale syndicale procommuniste. Le 18 décembre 1944, les camerounais évolués créèrent l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) qui ouvrait ses portes aux fonctionnaires camerounais. C'est dans ces conditions que Ruben Um Nyobé, Charles Assalé et Jacques Ngom adhérèrent au syndicalisme<sup>206</sup>. Tous ces syndicats avaient pour mot d'ordre la revendication des meilleures conditions de vie, de travail et de statut politique pour les indigènes qui n'étaient pas associés à la gestion politique du pays.

Au cours d'un défilé célébrant la défaite allemande le 8 mai 1945 à Yaoundé, les manifestants, contre toute attente, portaient une inscription curieuse et embarrassante pour les autorités françaises de céans sur le cercueil symbolique des manifestants : « Enterrons le nazisme, le racisme, le colonialisme »<sup>207</sup>. Cette inscription, aussi lapidaire fut-elle, dévoilait les aspirations profondes des populations indigènes qui tiraient déjà sur la sonnette d'alarme du

<sup>204</sup> Entretien avec Ndjock Jonathan le, 12 janvier 2024 à Mbalmayo.

<sup>205</sup> A. Mbembé, « Pouvoirs des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique Africaine*, N°22, juin 1986, p. 32.

<sup>206</sup> G. Donnât, *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 115.

<sup>207</sup> Ibid.

pouvoir dominant français. Parlant de cet incident, Gaston Donnat écrit que : “ je crois que c’est ce jour-là que la société blanche prit réellement conscience de ce qui était en marche ”<sup>208</sup>.

C’est donc utile de relever qu’au Cameroun, les revendications formulées étaient concomitamment un phénomène indissociable des libertés politiques et syndicales issues de la conférence de Brazzaville et de la constitution du 27 octobre 1946. Dès cette période, écrit Dieudonné Oyono, “ l’on vit s’affirmer des revendications collectives, animées par la volonté de constituer un Etat camerounais libéré de la tutelle française ”<sup>209</sup>. Celles-ci étaient persistantes et se déroulaient dans un environnement de misère et de malaise déjà observables chez les populations qui imputaient cet état de faits à la France. Par ailleurs, les populations enrôlées dans la construction du chemin de fer du centre, travaillaient dans des conditions difficiles et étaient traumatisées par les morts que celle-ci causait au quotidien. Dans la zone bassa par exemple, Engelbert Mveng note que : “ les 38 kilomètres qui séparent Ndjock de Makak coûtèrent la vie à des milliers de personnes, et les conditions de travail furent, par endroits, horriblement inhumaines. Ndjock, pour beaucoup de gens, est demeuré synonyme de chantier de la mort ”<sup>210</sup>.

A l’actif de cette situation, ces revendications très tôt ouvraient la voie à un syndicalisme revendicatif à forte corrélation politique comme le relève Catherine Coquery-Vidrovitch :

Il est un territoire où le syndicalisme prit exceptionnellement tôt des allures politiques : le Cameroun. La répression coloniale y était vigoureuse au lendemain de la guerre, toute action politique demeurait impossible (à la différence du Sénégal) ; les réunions restaient interdites, la censure et le mouchardage étaient de règle. C’est de façon tout à fait clandestine que les premiers militants (...) commencèrent à se rencontrer, dès 1944, à Yaoundé ; la petite équipe ne devient légale qu’en 1945 (...). Mais les militants (parmi lesquels le futur révolutionnaire Ruben UM NYOBE) avaient préparé de longue date, en vue de leur légalisation, les structures des futures syndicats qui purent, de ce fait, démarrer aussitôt, dès que furent promulguée leur autorisation<sup>211</sup>.

C’est donc dans ce contexte de malaise généralisé que certains syndicalistes se retrouvèrent dans un bar à Douala “ chez Sierra ” à l’effet de concrétiser leur mouvement par

<sup>208</sup> G. Donnat, *Afin que nul n’oublie. L’itinéraire d’un anticolonialiste*, Paris, L’Harmattan, 1986, p. 115.

<sup>209</sup> D. Oyono, *Avec ou sans la France ? ...*, p. 18.

<sup>210</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985, p. 138.

<sup>211</sup> C. Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire : permanence et ruptures*, Paris, L’Harmattan, 1992, p. 347.

la création de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) le 10 avril 1948<sup>212</sup>. Au cours de leurs travaux, un bureau provisoire fut monté et composé de la manière suivante :

- Secrétaire général : Bouli Léonard
- Secrétaire général adjoint : Bagal Guillaume
- Trésorier général : Yap Emmanuel
- Trésorier général adjoint : Biboum J.R.

Comme le relève Ngomsi, “ Um Nyobé est absent à ces assises car son nom ne figure nulle part ; son absence à cette instance du bureau de l'UPC trouve une explication dans le fait qu'il ne voulait pas éveiller les soupçons de l'administration étant fiché par les services de renseignements ”<sup>213</sup>. La note de renseignement de l'administration coloniale faite à son sujet en 1947 indiquait qu'il est

Intelligent, il cherche à acquérir par lui-même une culture supérieure...depuis les 18 derniers mois, il a consacré toute son activité à créer de nombreux syndicats réunis en Union générale dont il est le secrétaire général ...est l'un des membres les plus actifs du mouvement démocratique camerounais bien que ne paraissant pas lui-même. Elément dangereux, sort très peu, mène une vie retirée, ayant un noyau d'amis très restreint<sup>214</sup>.

Plus vif et vindicatif<sup>215</sup> Um Nyobé fut élu Secrétaire général de l'UPC en novembre 1948<sup>216</sup>. Ce parti politique, sous son impulsion, s'engagea résolument à lutter pour l'émancipation du Cameroun et à libérer les populations des indigènes des inégalités et de toutes les formes d'oppression coloniale qu'Um Nyobé dénonçait en ces termes :

Les colonialistes ne veulent pas admettre qu'un Noir soit l'égal d'un Blanc. Cette conception se manifeste dans le domaine social, dans le logement, dans la justice, et hélas, à l'église. Qu'elle est alors l'âme éprise de liberté qui resterait insensible devant

---

<sup>212</sup> A. Eyinga, *L'UPC, une révolution manquée*, Paris, Editions Chaka, 1991. D'après cet auteur, les fondateurs de l'UPC étaient au nombre de 12 à savoir : C. Assalé ; G. Bagal ; L.M. Etia ; J. Ngom ; L. Bouli ; T. Etoundi ; G. Hondt ; M. Mado ; T. Nosso ; J.R. Biboum ; E. Yap. G. Yemi.

<sup>213</sup> F. X. Ngomsi, “ De la guérilla urbaine à Douala : 1955-1964 ”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005, p. 18. A rebours, Victor Julius Ngoh indique, pour sa part, dans son ouvrage que, Um Nyobé était absent à la réunion de création de l'UPC pour cause de maladie et était hospitalisé à Sackbayemé. Lire à ce sujet, J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p. 122.

<sup>214</sup> R. Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 114.

<sup>215</sup> S. Privitali, *Je me souviens de Ruben : Mon témoignage sur les maquis du Cameroun, 1953-1970*, Paris, Karthala, 1999.

<sup>216</sup> A. Eyinga, *L'UPC, une révolution...*, p. 27.

ce fait révoltant d'un étranger qui traite les enfants de la terre comme des hommes de seconde zone ? La doctrine coloniale n'a jamais cessé de proclamer que le Blanc est un être supérieur et que le Noir, spécialement ne possède que des capacités limitées et que sa peau n'est pas capable d'assimiler les choses supérieures. Bien que les faits se soient maintes fois inscrites en faux contre cette prétention, les colonialistes veulent ne point y renoncer. C'est pour cette raison qu'ils affirment que l'accession à l'indépendance d'un pays comme le Kamerun plongerait le pays dans l'anarchie et la ruine. Une telle façon de ne rien faire pour modérer, sauf cas exceptionnel, la discrimination raciale, fait beaucoup pour renforcer notre méfiance et notre combativité<sup>217</sup>.

En dépit des dénonciations sus-évoquées et face à la ferme volonté des nationalistes à accéder à l'indépendance, l'administration coloniale qui voulait conserver ses intérêts, leur opposa une farouche répression jusqu'à l'indépendance fantôme qu'elle accordera au Cameroun oriental le 1<sup>er</sup> janvier 1960.

## **II.2 L'ENJEU DU CAMEROUN DANS LA STRATEGIE GLOBALE DE L'A.E.F.**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Cameroun était l'enjeu de la France qui voulait garder sa position stratégique et conserver son empire d'Afrique centrale. En intégrant ce pays dans son système de défense et de sécurité, elle s'assurait librement l'exploitation de ses ressources économiques pour le long terme.

### **II.2.1 Le Cameroun comme pivot stratégique de l'A.E.F.**

Pour bien comprendre l'importance stratégique du Cameroun pour la France, il convient tout d'abord de relever que c'est du Cameroun que fut parti le mouvement de libération de la France Libre. En effet, dès le début de la guerre, éclatèrent des dissensions internes en France qui opposaient le régime de Vichy, partisan de la collaboration avec l'Allemagne à la résistance gaulliste. Les colons de l'A.O.F. étant majoritairement favorables au régime de Vichy dirigé par le maréchal Pétain, le général Charles de Gaulle, à son tour, décida de continuer la résistance et, il choisit alors le Cameroun français comme première étape de la reconquête de la souveraineté de la France dans les territoires de l'A.E.F.<sup>218</sup>. Incorporé dans le système de commandement de l'A.E.F., le Cameroun en devint la plaque tournante de la stratégie française

<sup>217</sup> R. Um Nyobé, *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 23.

<sup>218</sup> J.V. Ntuda Ebodé, "La guerre d'indépendance du Cameroun : fronts, batailles et tactiques", Centre de Recherche d'Etudes Stratégiques (CREPS), Université de Yaoundé II, septembre 2023.

dont l'occupation militaire était considérée comme un signe d'attribut de puissance pour la France.

A partir de 1949, le maître-mot dans la sphère décisionnelle et stratégique de la politique française, était la réorganisation de son système de défense qui avait pour synonyme le renforcement et l'adaptation aux conceptions nouvelles et aux derniers progrès de la technologie. Dans une note du général Astier de Villate, Commandant interarmées en Afrique centrale, adressée au ministre de la France d'Outre-mer, le 30 novembre 1949, il écrivait que “ la future organisation est envisagée à la lumière des conceptions nouvelles qui semblent correspondre aux situations probables, aux caractéristiques des attaques éventuelles et aux derniers progrès de la technique ”<sup>219</sup>. La réorganisation du système de défense de la France en rapport à sa nouvelle pensée militaire dans l'A.E.F. intégrait le Cameroun dans son dispositif stratégique. Cette nouvelle configuration militaire qui, en réalité, définissait une zone d'action géopolitique, d'après le colonel Eyafa'a “ permet à la France d'avoir le contrôle politique et militaire de l'Afrique centrale pour assurer et garantir la protection de ses intérêts ”<sup>220</sup>. Cette réorganisation militaire était, en fait, un correctif sur l'inadaptation et sur la faible mobilisation des effectifs observée pendant les campagnes de la Seconde Guerre mondiale. Ceci réorganisation, loin d'être anodine, permit à la France de prendre pied sur le Cameroun. Par ce fait, la France, auréolée du prestige de nation vainqueur de la Seconde Guerre mondiale, démontra qu'elle restait, malgré tout, une puissance qui se définit par sa capacité à “ trouver un équilibre qui combine la défense de ses intérêts, la réduction de ses vulnérabilités, l'exercice de ses responsabilités ”<sup>221</sup>.

La réorganisation militaire des blocs comme on peut le voir, était un impératif absolu pour permettre aux troupes françaises d'être présentes un peu partout dans le monde. L'objectif affichée de cette présence consistait, selon le général Jacques Mitterrand à :

Maintenir la liberté des mouvements de nos navires participant aux activités commerciales et économiques de tous ordres ; conserver notre part à l'exploitation des mers ; maintenir nos installations et nos bâtiments avec des garanties qu'ils sont en droit d'atteindre<sup>222</sup>.

---

<sup>219</sup> S.H.A.T. 31 D 1 : Défense des Côtes. Généralités. 1949 à 1951.

<sup>220</sup> Entretien avec le colonel Jean Eyafa'a, réalisé le 12 février 2024 à Yaoundé.

<sup>221</sup> Lire à ce propos, l'éditorial de l'amiral Dufourcq, *Revue Défense Nationale*, juin 2011, p. 6.

<sup>222</sup> J. Mitterrand, “ La de l'action militaire extérieure dans la stratégie française”, *Revue de Défense Nationale*, N° 290, 1970, p, 892.

Dans une perspective réaliste, elle imposa son pouvoir de contrainte (*hard power*), défini par Raymond Aaron, comme “ la capacité d’une unité politique d’imposer sa volonté aux autres unités ”<sup>223</sup>. A partir de cet instant, les revendications des populations à caractère politique ou syndicale, suscitaient méfiance et violence de la part de l’administration française. Au fil du temps, la France finit par s’imposer comme maître du jeu politique du Cameroun oriental et ce d’autant plus que, sa position centrale était stratégique et permettrait à l’état-major français de “ frapper à volonté à l’ouest, à l’est, au nord et au sud ”<sup>224</sup> l’ennemi en cas de conflit.

Dans le domaine naval, le même état-major français soulignait et démontrait également que la position du Cameroun était hautement stratégique grâce à son port de Douala. D’après son analyse, les côtes du Cameroun sont situées presque à égale distance des bases anglaises de l’Afrique du sud et du point d’appui naval de Dakar, soit respectivement 4300 et 3500 kilomètres<sup>225</sup>. Autrement dit, du point de vue polémologique, la position du port de Douala, hautement stratégique, offrait une infinité de possibilités de guerre.

Au bout du compte, tous ces arguments étaient repris par l’état-major français qui soulignait le rôle capital du Cameroun pour la défense de l’A.E.F. et la protection des intérêts français dans la sous-région. En conséquence, la perte du Cameroun et du Togo au profit de l’Allemagne n’était donc pas envisageable, car elle entraînait *ipso facto* des répercussions graves sur la défense nationale française et la coupure des communications entre le Congo français et l’Afrique du Nord<sup>226</sup>.

Ce contexte géostratégique propice marqué par les revendications nationalistes en pleine guerre froide, eut pour répercussions la diversification des rapports de force et la création des plans de guerre en cas de conflit. La géographie du Cameroun répondait effacement à cette stratégie française<sup>227</sup>, en termes de projection d’influence, de puissance, ou de force<sup>228</sup>. En effet, avec une profondeur stratégique d’environ 1200 km de hauteur et 800 km de largeur, le

<sup>223</sup> R. Aaron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 72.

<sup>224</sup> E. J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 96.

<sup>225</sup> Ibid.

<sup>226</sup> Ibid.

<sup>227</sup> Le Cameroun s’étend sur une superficie de 475 650 kilomètres carrés. Il présente une forme triangulaire qui s’étire au sud jusqu’au lac Tchad sur près de 1 200 km tandis que la base s’étale d’ouest en est sur 800 km. Il possède au sud-ouest une frontière maritime de 420 km le long de l’océan Atlantique.

<sup>228</sup> Pour les territoires disposant d’une façade maritime, la projection d’influence se confond à la diplomatie navale au sens large : escales, visites officielles, opérations humanitaires ... En somme tout ce qui peut faire rayonner la marine d’un Etat et par conséquent cet Etat lui-même ; la projection de puissance quant à elle, concerne l’état de crise ou de guerre qui consiste à frapper ou à se tenir prêt à frapper l’ennemi par des raids aéronavals. Enfin la projection de force est la guerre ouverte. Lire à ce sujet, Martin Motte, “ De la mer vers la terre : projection de puissance, de forces et d’influence ”, *Stratégique*, 2017, N°114.

Cameroun offre une infinité de possibilités de faire la guerre ou de battre en retraite. Il suffit à juste titre, de regarder la carte ouest-africaine pour se rendre à l'évidence compte que le Cameroun, sur le plan stratégique, constitue la pierre angulaire de la stratégie française de défense de ses colonies en le connectant à la République centrafricaine et au Tchad<sup>229</sup>. C'est pour cette raison qu'il fut baptisé " le plexus " de l'empire français<sup>230</sup>. Pour autant de raisons, le Cameroun fut érigé en base transit pour les pays de l'A.E.F.

### II.2.2. Le Cameroun comme une zone de transit

Les autorités militaires françaises savaient mieux que quiconque les atouts du Cameroun et par voie de conséquence, la nécessité à le garder. Car, ce pays est constitué " d'un ensemble d'intérêts territoriaux, économiques, culturels, techniques et scientifiques dont la sécurité dépend étroitement de la sauvegarde de nos intérêts aéromaritimes dans les principales parties du monde " <sup>231</sup>.

L'engagement du Cameroun, aux côtés de la France Libre avait accru son potentiel stratégique dans la Zone de Défense AEF/Cameroun. C'est ainsi que pendant la Deuxième Guerre mondiale, le rôle stratégique de Douala dans le transit et le ravitaillement fut fondamental pour les troupes en termes d'approvisionnements, de réparations, d'escales et de transit. C'est ce qui permit au Lieutenant-colonel Dunois d'affirmer le 2 septembre 1942 que :

Le véritable port d'approvisionnement de ces régions (Tchad et Nord-Cameroun) est Douala. Et c'est à Douala que devrait être débarqué tout le matériel qui leur est destiné, Douala ayant l'avantage d'être relié par route et par chemin de fer à Yaoundé, situé à la même distance de Fort-Lamy que Bangui <sup>232</sup>.

Au demeurant, la même ville de Douala eut l'assentiment des débats sur les réformes stratégiques à apporter dans la zone de défense sus-évoquée. C'est ce qui ressort du rapport de prise de fonction du général Bodet du 31 mars 1955. Il y est clairement dit que pour des raisons stratégiques, l'armée française a décidé de " l'établissement d'une importante base aéroterrestre au Tchad avec pour centre de gravité à Fort-Lamy, mais choisit comme unique voie terrestre de

---

<sup>229</sup> J. Durfourcq, " L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945 ", *Etudes de l'IRSEM (Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire)*, N°14, 2012, p. 2.

<sup>230</sup> Ibid., p. 16.

<sup>231</sup> J. Mitterand, " La place de l'action militaire extérieure dans la stratégie française ", *Revue Défense Nationale*, N° 290, juin 1970, p. 889.

<sup>232</sup> S.H.A.T. 6 H 9, Zone de Défense AEF/Cameroun. Importance de Douala, 1942.

support, l'axe Douala-Fort-Lamy »<sup>233</sup> en dépit de l'avis réservé du gouverneur Chauvet<sup>234</sup>, réticent à cette proposition au motif que, le Cameroun ne présentait pas de garantie suffisante pour rester dans le giron français et que sa position de transit pourrait être supplantée par l'aéronautique. Cette vision faisait, hélas, preuve de son aporie stratégique et ne fut pas retenue par l'état-major français. Car, depuis l'occupation du Cameroun par la France, l'importance stratégique de Douala et de son port, était restée une constante, soulignée par presque tous les spécialistes militaires qui avaient eu à analyser les théâtres des opérations africaines.

Mais, les premières inquiétudes de l'administration française commencèrent à se faire ressentir avec la création de l'UPC, parti politique véritablement nationaliste camerounais. L'engouement affiché des populations à l'idée d'indépendance que ce parti portait pour le Cameroun, ne laissait personne indifférent si bien que les administrateurs coloniaux en poste et les autres français exerçant dans le pays, s'interrogeaient sur l'avenir de la France au Cameroun. Les principales raisons de cette inquiétude étaient majoritairement exprimées par la perte d'importants intérêts économiques et l'abandon d'une position géostratégique indispensable pour la France en Afrique centrale<sup>235</sup>. En effet, l'accession à l'indépendance de certains pays d'Asie comme le Liban et la Syrie, en pleine Deuxième Guerre mondiale, avait entraîné un changement de statut politique de ces pays, autrefois territoires placés sous mandat français par la S.D.N. tout comme la débâcle française en Indochine quelques années plus tard<sup>236</sup>. En somme, ces proclamations de l'indépendance eurent pour conséquence, la perte des investissements français réalisés dans les infrastructures portuaires et aéronautiques des pays susmentionnés. Conscients de cet état de faits, les thuriféraires de la colonisation française en Afrique soutenaient que :

La position de la France au Cameroun conditionne la position de la France dans l'Afrique centrale ; il est certain que celui qui tient Douala et le Cameroun, tient économiquement l'Oubangui-Chari et le Tchad. La domination économique entraîne, surtout dans les pays neufs, la domination politique, en raison du faible champ

---

<sup>233</sup> S.H.A.T. 6 H 31 : Zone de Défense de l'AEF- Cameroun.

<sup>234</sup> P. Chauvet (1904-2007) est un administrateur colonial français, gouverneur général de l'AEF de septembre 1951 à avril 1957.

<sup>235</sup> J. Tatsitsa, " Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 ", Thèse de Doctorat en Histoire, Université d'Ottawa, Canada, 2022, p. 9.

<sup>236</sup> Entre 1923 et 1943, le Liban était un territoire sous mandat français et accéda à l'indépendance le 22 novembre 1943 tandis que la Syrie, de 1920 à 1946, qui avait le statut de territoire sous mandat français eut son indépendance le 17 avril 1946.

Le 7 mai 1954, lors de la bataille de Diên Biên Phu en Indochine, les troupes françaises tombèrent sous l'assaut des troupes du général Giap, commandant de l'armée du Viêt-minh (organisation politique nationaliste et paramilitaire du Vietnam).

économique de ces pays. Et la France réduite au Gabon et au Moyen-Congo disparaît en tant que grande puissance Centre africaine<sup>237</sup>.

Les arguments sus-évoqués expliquent à suffisance la nécessité pour la France de conserver le Cameroun dans son pré carré. La meilleure manière pour le faire passait avant tout par la recherche et la maîtrise du renseignement permettant d'évaluer ou d'anticiper sur les risques d'instabilité du territoire face à la montée en puissance du nationalisme camerounais.

### II.2.3 La recherche du renseignement stratégique et opérationnel

Dans l'immédiat après-guerre, de 1949 à 1959, l'administration coloniale française procéda à une redéfinition du maintien de l'ordre public sur la base du renseignement dont le Cameroun constituait désormais un laboratoire pour l'Afrique centrale<sup>238</sup>. Il s'agissait d'assurer la fonction d'anticipation et la fonction de couverture du renseignement<sup>239</sup>.

En effet, s'agissant du renseignement stratégique, le mode opératoire était l'espionnage et le contre-espionnage<sup>240</sup>. Pour cela, le Service de Renseignement Inter colonial (SRI) créé en 1937 fut réaménagé sous l'égide de la Direction Générale d'Etudes et de Renseignement (D.G.E.R.)<sup>241</sup>. Ce service, qui avait compétence sur le Cameroun, faisait partie du VIIème secteur ayant pour base Brazzaville avec comme mission principale, la recherche du renseignement<sup>242</sup>. Dans cette perspective, " la D.G.E.R renseignait le gouvernement sur toutes les activités des étrangers, non seulement dans les domaines militaires, mais aussi dans les domaines politique, économique, socio-culturel et scientifique susceptibles de porter atteinte à la souveraineté ou à la sécurité de la France"<sup>243</sup>. Elle disposait de plusieurs services pour atteindre ses objectifs parmi lesquels les services internes composés d'une direction générale qui recevait les directives du gouvernement, siège du comité de la Défense Nationale et assurait la liaison avec le Chef du Gouvernement, les ministres et les autorités civiles. La Direction Spéciale de la Documentation exerçait le service de contre-espionnage à l'étranger et assurait dans les territoires français, et en liaison avec les services du Ministre de l'Intérieur, la

<sup>237</sup> ANY : 1 A C, 168/1. Note sur la Souveraineté française. Direction des Affaires Economiques et du Plan, 11 décembre 1950.

<sup>238</sup> ANY : 2 AC 5870. Circulaire de 1950 relative au plan de mobilisation et de défense du territoire, 1950.

<sup>239</sup> La fonction d'anticipation a pour but la recherche du renseignement prévisionnel, l'analyse et l'évaluation des menaces, l'éradication de celles-ci réelles ou perçues comme telles. Par contre, la fonction de couverture vise le nettoyage des bavures, souvent physiques, la gestion de l'information et de la communication, l'affectation des personnes ayants pris part aux opérations et la destruction des documents. Lire, Dieudonné Mbida, *La pratique des renseignements généraux*, Yaoundé, Editions CLE, 2014.

<sup>240</sup> Mvié Meka, " La politique Camerounaise de Défense..." , p. 233.

<sup>241</sup> Ibid., p. 234.

<sup>242</sup> Y.C. Mpouamze, " La réorganisation du système... ", p. 57.

<sup>243</sup> Ibid.

répression de l'espionnage au profit des puissances étrangères ainsi que le Service de Transmission et de Radio<sup>244</sup>.

Les principes de base du renseignement stratégique étaient clairement définis par une circulaire de juin 1949 portant sur la Défense de l'Afrique Centrale et reposaient sur :

- La préparation du territoire à ses rôles pour le temps de paix.
- L'articulation cohérente et adaptée en tout temps à la situation intérieure et extérieure
- Des moyens de souveraineté et des forces opérationnelles à mettre éventuellement en œuvre au profit du bloc central africain ou d'autres zones.
- La sauvegarde de la souveraineté française à l'intérieur et la défense contre un ennemi extérieur conformément aux plans de défense, de prévision d'emploi des forces d'intervention, de mobilisation des Forces armées.
- La mise sur pied des stratégies de guerre et la participation de l'Afrique Centrale à l'effort de guerre (la mobilisation économique, équipement logistique, etc...).
- La mise en œuvre des plans interalliés et notamment, l'absorption de l'aide alliée tout en préservant le principe de la souveraineté française (accueil, recueil, transit, mise en condition des forces Armées, etc...) <sup>245</sup>.

La recherche du renseignement stratégique telle que structurée par la hiérarchie militaire avait une forme pyramidale ayant au sommet, le ministre de l'intérieure qui prenait des grosses décisions sur la base du renseignement qui lui était donné et, à la base, les petits démembrements qu'étaient les territoires d'Outre-mer auquel le Cameroun était rattaché. Par le renseignement, la France coloniale entendait sceller les revendications allemandes au sujet d'une éventuelle rétrocession du Cameroun à ce pays puisque, la défaite allemande au terme de la guerre, ne rassurait pas toujours son administration prise à partie avec le mouvement syndical revendicatif qui pouvait, contenir en son sein des cellules germanophiles en dormance et retirées en Guinée Espagnole<sup>246</sup>.

---

<sup>244</sup> Y.C. Mpouamze, " La réorganisation du système... ", p. 58.

<sup>245</sup> A.N.Y., 1 AC 293. Afrique Centrale, Armée 1949. Etudes Préparatoires à la 2<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Défense de l'Afrique Centrale, juin 1949.

<sup>246</sup> A-H. Mfegue, " Les Camerounais et le général De Gaulle : Contribution du Cameroun à la libération de la France (1940-1945) ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, p. 2.

Par ailleurs, d'autres raisons peuvent aussi expliquer la restructuration des services de renseignements à savoir, les revendications syndicales, le mauvais traitement des soldats du retour de la guerre dont certains avaient été renvoyés au quartier<sup>247</sup>, sans autre forme de procès. La réforme du service de renseignement avait pour but de contrôler, en cas de besoin, les mécontentements et de gérer toute velléité de subversion en rapport au nationalisme camerounais grâce à une organisation et une coordination efficaces du Service de Renseignement Colonial (S.R.C.). Cette structure était rattachée à la direction du service militaire et était chargée de diriger les différents réseaux formés par des postes directeurs et des postes secondaires de renseignements établis sur l'ensemble de l'empire colonial français. Le ministre de l'Intérieur écrivait à ce propos que :

Le poste du Cameroun sera dirigé par le Capitaine Breise qui a suivi des cours au centre d'études germaniques de Strasbourg et qui s'occupera de l'organisation du service de renseignement...

J'attacherais du prix à ce que ce " poste de renseignement " soit mis en état de fonctionner dès réception de la présente dépêche et d'une manière autonome sous votre autorité. Le poste du Cameroun aura pour mission de rechercher et de discerner les renseignements relatifs à la situation politique et militaire dans le golfe du Bénin, et de suivre particulièrement l'activité des mouvements des germanophiles dans toute la région. Tout renseignement important ou urgent doit faire l'objet d'un câblogramme chiffré adressé sans retard à mon département. Les services de renseignement du Cameroun devront collaborer sans restriction avec les autres services de la colonie<sup>248</sup>.

Au regard de ce qui précède, le Cameroun français, sous la bannière du S.R.C., gagna en prééminence et en notoriété par rapport aux territoires de l'A.E.F. grâce au contrôle du renseignement de cet ensemble. Cette mesure qui s'inscrivait dans le processus de constitution du S.R.I., eut pour particularité et objectif, de centraliser les renseignements coloniaux au sein d'un appareil militaire spécial constitué par le 2<sup>e</sup> Bureau de l'état-major pour une surveillance étroite des colonies. C'est ainsi qu'après la guerre, la mise en œuvre de ce service de renseignement permit à la police coloniale de déceler et de traquer les propagandistes ou les espions du mouvement indépendantiste de l'U.P.C. comme le souligne André Dia quand il écrit :

---

<sup>247</sup> A.N.Y., 1 AC 11, Armée Commandement Brazzaville, 1952. Rapport de fin de Commandement du Général de Brigade Bourgund, Brazzaville, le 25 juillet 1952, p. 2.

<sup>248</sup> A. Dia, " Police et renseignement ... ", p. 75.

Grâce à leurs sources, les agents de la Sûreté au Cameroun localisent souvent les propagandistes au voisinage des frontières, à proximité des principales voies de communication du pays, à côté des centres les plus importants où il est plus facile de se camoufler, ou dans les zones stratégiques que sont les ports<sup>249</sup>.

A l'actif de ce qui précède, on peut dire que c'est grâce à un service de renseignement bien restructuré que la France avait su anticiper et étouffer, par des mesures conséquentes, les revendications allemandes sur le Cameroun après la Seconde Guerre mondiale. Cette hypothèse étant levée, le renseignement devait alors également lui permettre de protéger et d'intervenir pour ses intérêts.

En effet, en dépit de son statut international de territoire sous-tutelle, le Cameroun fut un gage de sécurité de l'empire français d'A.E.F. et, en devint un laboratoire central du renseignement français après la guerre. D'abord, c'est à partir du Cameroun que l'état-major français élaborait l'une des principales zones de prévention et d'intervention contre les auteurs et les fauteurs de trouble contre son administration. Ensuite, toute l'architecture de sécurité de la présence française en Afrique centrale se construisait ou se réformait autour du Cameroun où le syndicalisme et l'éveil nationaliste étaient en pleine effervescence. La France, par le biais de son administration, mit sur pied une stratégie de contrôle des populations indigènes pour sauvegarder ses intérêts. Ainsi, les structures traditionnelles, les confessions religieuses, l'administration publique étaient mises à contribution pour dénoncer, traquer et museler les nationalistes ainsi que les autres laissés-pour-compte de la société<sup>250</sup>. La conséquence de cette stratégie rendait malheureusement délétères et tendus les rapports entre l'administration coloniale et les populations indigènes obstinées à revendiquer, à cor et à cri, leurs libertés syndicales et politiques comme le relève Daniel Abwa en ces termes :

La colère était la chose la mieux partagée chez les indigènes du Cameroun. Du côté des colons blancs, ce n'était pas non plus la sérénité. Le vent de Brazzaville était en train de ruiner la situation idéale qu'ils avaient vécue jusque-là et dont le point culminant avait eu lieu durant la guerre. Il fallait donc s'organiser pour réagir non seulement contre cette administration qui prenait de plus en plus d'importance sans sauvegarder toutefois les intérêts des colons mais aussi contre ces indigènes qui osaient prétendre se prendre en main<sup>251</sup>.

---

<sup>249</sup> A. Dia, " Police et renseignement ... ", p. 76.

<sup>250</sup> A. Eyinga, *L'UPC...*, p. 90.

<sup>251</sup> D. Abwa, *Commissaires ...*, p. 296.

Consciente de cet état de fait, l'administration élargit son champ d'action en se tournant du côté de l'église catholique qui, à défaut de l'aider à étouffer le nationalisme, dut le dénoncer ainsi que leurs auteurs pour éviter que ce mouvement ne s'étendît au-delà des frontières du Cameroun en prescrivant des directives au clergé catholique :

Il faut trouver le moyen d'agir sur place au Cameroun en prenant les devants par une politique religieuse positive. Celle-ci consiste à surveiller, à contrôler le courant religieux américain pour l'amener discrètement, sinon à épouser la politique française au Cameroun, du moins à ne pas la contrecarrer. Or, la mise en place d'une telle politique exige de suivre au jour le jour l'action des missionnaires<sup>252</sup>.

En somme, la fonction stratégique de « Protection »<sup>253</sup> couvrait un large éventail d'intérêts qui justifiaient le contrôle du Cameroun par la France. C'est pourquoi, la protection qui est l' "une des priorités de l'action des armées, suscita toujours des réformes après l'implantation des unités"<sup>254</sup>.

### **II.3 L'IMPLANTATION DES UNITES DES FORCES FRANÇAISES DANS LE TERRITOIRE**

L'une des premières missions de la tutelle française au Cameroun consistait à assurer la sécurité du territoire sous toutes ses formes. La défense du Cameroun s'intégrait pour cela étroitement dans la défense de l'ensemble A.E.F./ Cameroun, et, par extension, dans celle de l'Afrique Noire (Cf. Annexe II). Une réorganisation suivie d'une implantation militaire et policière du pays par l'état-major français s'avéra nécessaire pour pallier l'insuffisance des effectifs due "aux réductions drastiques et autres démobilisations importantes imposées par des nécessités budgétaires"<sup>255</sup>. Le Cameroun fut scindé, dans ce sens, en deux grands secteurs militaires, le secteur Sud et le secteur Nord auxquels étaient rattachés les services de police.

---

<sup>252</sup> L. Ngongo, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982, p. 36. On peut également lire également dans le même ouvrage la correspondance du clergé camerounais contre l'UPC.

<sup>253</sup> H. De Bonnaventure, "Les armées au cœur de la protection du territoire national", *Revue Défense Nationale*, 2016/1 (N°786), PP 22-28.

<sup>254</sup> Entretien avec le Chef de Bataillon Assou Meyong à Yaoundé le 26 avril 2024. Selon notre interlocuteur, aucune armée ne peut garder des positions figées car, celles-ci doivent s'adapter en fonction de la menace, de la situation réelle sur le terrain, du but et des enjeux de la mission.

<sup>255</sup> Y.C. Mpouamze, "La réorganisation du système ...", p. 9.

### III.3.1 Le secteur Sud

Le secteur Sud comprenait trois sous-secteurs à savoir les sous-secteurs de Yaoundé, Douala et Koutaba.

#### III.3.1.1 Le sous-secteur de Douala

La création et l'implantation des unités se faisaient en fonction des menaces et visaient à quadriller le sous-secteur pour assurer sa sécurité. La section du sous-secteur de Douala disposait comme forces terrestres d'un :

- Etat-major de bataillon de tirailleurs sénégalais du Cameroun
- 1 section de commandement
- 1 compagnie (Cie) portée
- 1 peloton de chars légers<sup>256</sup>

Au mois de mai 1947, l'état-major de l'armée créa à Douala 1 section du Bataillon Autonome du Cameroun (B.A.C.) composé de 2 compagnies de Fusiliers voltigeurs (FV) et 3 compagnies de FV. En 1949, la troupe était d'environ 1000 hommes exclusivement recrutés parmi les ressortissants du territoire, par voie d'engagement ou de rengagements volontaires. L'implantation des unités militaires restait insuffisante comme conclut le général Valluy, inspecteur des forces terrestres d'outre-mer :

L'évolution de l'activité des populations autochtones, le déplacement des zones d'habitat dense, des transports rendent nécessaire une adaptation de l'appareil militaire dont la mission première est de maintien de l'ordre et de sécurité interne et externe ; maintien de l'ordre : la distribution des garnisons est, grossièrement, celle de l'époque de la conquête et de la pacification. Depuis, les troupes se sont ancrées dans le sol avec leurs casernements, leurs magasins, hôpitaux, logements de cadres. Or, aujourd'hui, des régions traditionnellement sans garnisons sont devenues des centres économiques ou industriels importants. De nombreux Africains, des Européens venus d'horizons divers s'y sont installés. Elles doivent être politiquement sensibles<sup>257</sup>.

---

<sup>256</sup> Une section de commandement est une petite unité militaire regroupant 7 à 12 soldats alors qu'une compagnie est une unité militaire dont l'effectif habituel est de 140 hommes (compagnie portée 12 à 30 hommes) placés sous le commandement d'un capitaine. Un peloton est une subdivision organique ou administrative de l'armée dont l'effectif varie entre 20 et 30 hommes disposant 3 à 4 véhicules. Au Cameroun, les pelotons de la Garde Camerounaise avaient un effectif de 35 hommes chacun alors que les pelotons de gendarmerie étaient constitués de 26 hommes chacun.

<sup>257</sup> E-J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 175.

Le constat fait par le général Valluy amena les autorités militaires à quadriller d'avantage le territoire. C'est ainsi qu'en août 1954, le ministre de la France d'Outre-mer créa, par une directive dans chaque garnison importante dont Douala, un détachement léger d'intervention motorisée de la valeur d'une section permanent, prêt à intervenir deux heures au maximum après réception de l'ordre d'alerte et, au niveau de la gendarmerie, de 2 pelotons stationnés dont l'un à Douala et l'autre à Yaoundé.

Au cours de émeutes du 22 au 30 mai 1955, l'épineux problème d'effectifs se posa si bien que pour juguler les émeutes, il a fallu l'intervention des forces stationnées en A.E.F à savoir, 2 pelotons de gendarmerie (un de Libreville, un de Pointe Noire) ; 3 sections aérotransportées (une de chaque pays Tchad exclu) ; 2 compagnies aérotransportées<sup>258</sup> du Détachement Motorisé Autonome (D.M.A.) de Bouar<sup>259</sup>.

Au terme des émeutes de mai 1955, le haut commandement décida de réexaminer l'action militaire française en Afrique. Le comité technique créé à cet effet pour la défense de l'Afrique est connu sous l'appellation de plan " Larminat"<sup>260</sup> dont les orientations, en matière de défense, portaient, pour le cas du Cameroun, sur le maintien de l'ordre systématique dans le pays. Il stipulait clairement que :

Considérant que la tâche de première urgence est certainement d'assurer la défense de nos territoires africains contre les entreprises de subversion interne... Au cours de ses études, le Comité a été amené à toucher du doigt l'inquiétante fragilité du dispositif militaire qui a la charge d'assurer la défense intérieure et sa médiocre adaptation à ses missions<sup>261</sup>.

Ce plan révéla la fragilité, la mauvaise adaptation des troupes ainsi que la réduction des moyens militaires d'environ 30 %<sup>262</sup>. Sur le plan logistique par exemple, il stipulait que " le matériel automobile est à bout de souffle. Il n'y a pratiquement pas d'aviation de transports dans un pays où la manœuvre des réserves ne peut se faire par voie aérienne "<sup>263</sup>. La gestion des événements de mai 1955, permit à l'autorité militaire de renforcer sa présence dans les

---

<sup>258</sup> Dans le jargon militaire établit un distinguo entre aérotransportée et aéroportée : une troupe aérotransportée est portée par voie aérienne et déposée au sol par atterrissage tandis que, une troupe aéroportée est transportée par voie aérienne et parachutée.

<sup>259</sup> S.H.A.T. 6 H 62, Cameroun. Détachement des troupes.

<sup>260</sup> Le général Larminat en fut l'inspirateur et le coordonnateur.

<sup>261</sup> E-J, Duval, *Le sillage militaire...*, p. 188.

<sup>262</sup> Ibid.

<sup>263</sup> Ibid.

garnisons du Cameroun et particulièrement à Douala, en y affectant une troisième compagnie au B.T.C. par D.M./AM/P.ORG/3.B du 13 mai 1955<sup>264</sup>.

En février 1956, le plan “ Larminat ” entra en vigueur au Cameroun et inspira une nouvelle architecture de défense qui faisait intervenir l’emploi de toutes les forces de défenses et de sécurité<sup>265</sup> dans le cadre du maintien de l’ordre.

Ainsi, la deuxième section de de gendarmerie fut créée à Douala en 1946. Elle regroupait certains éléments des auxiliaires de gendarmerie, des sous-officiers et des officiers pris en charge par le budget de la Métropole. De 1946 à 1960, leur implantation dans le cadre du maintien de l’ordre se fit de la manière suivante :

Dans la section de Douala, on trouvait deux postes à Douala-ville et Douala-port ; en Sanaga Maritime, deux postes de gendarmerie étaient constitués respectivement à Edéa et à Eséka. Dans le Moungo, les postes de gendarmerie étaient créés à Nkongsamba, Mbanga et Loum. A Bafoussam, la gendarmerie était installée à Dschang, Bafang, et Banganté. Dans le pays Bamoun, les villes de Foubot et de Fouban avaient aussi des postes de gendarmerie dans l’opération de maintien de l’ordre.

En effet, le maintien de l’ordre consistait à prévenir et à protéger les organes vitaux, les bâtiments de l’administration, l’armée, le corps de la police des villes en cas d’attaques. C’est ainsi que la directive permanente N190/3 du 8 mars 1947, portant sur le maintien de l’ordre, fut remis au goût du jour et appliqué pour protéger les villes du Cameroun<sup>266</sup>.

Au regard de l’importance stratégique de la ville de Douala et de la volonté affichée par la France à la contrôler, l’administration coloniale prit des mesures pour la protéger en y déployant deux compagnies (la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup>) sur les points névralgiques et les principales entrées de la ville. Ces mesures, à n’en point douter, étaient diversement interprétées ; pour les Français, elles visaient à sécuriser les intérêts vitaux de la ville pour assurer non seulement les ravitaillements multiples de la ville mais également, elles garantissaient le fonctionnement de nombreux services. Pour les nationalistes, ces mesures de sécurité renforçaient le sentiment anti-français portant sur l’exploitation de leur pays dès lors que la population était placée sous contrôle et n’avait pas libre accès à certaines infrastructures.

---

<sup>264</sup> E-J, Duval, *Le sillage militaire...*, p. 188.

<sup>265</sup> La police veillait au maintien de l’ordre à Yaoundé et à Douala tandis que la Garde camerounaise avec un effectif de 1335 hommes, le faisait dans les centres ruraux et sur les lignes de communication.

<sup>266</sup> S.H.A.T. 6 H 232, Plan de Défense de Douala.

**Tableau 1** : Implantation des unités militaires pour la protection de la ville de Douala

Secteurs et Unités	Emplacements	P.C	Postes (P)	Effectifs	Missions/ Moyens
<b>Secteur A : 4<sup>ème</sup> Cie</b> -Usine électrique -Usine des eaux, -Dépôt d'essence administratif	Groupe Est, ravin de la Bisséké	Usine des eaux	P1 : usine électrique P2 : usine des eaux P3 : dépôt d'essence	1s/officier européen et 2 groupes de combats par poste. Effectif renforcé par la Garde indigène (G.I.)	-Protections des installations, -Interdire l'accès et les attroupements aux inconnus
<b>Secteur B : 3<sup>ème</sup> &amp; 4<sup>ème</sup> Cies</b> -Installations -Chemin de fer du centre	Ravin entre les quartiers Joss et Akwa	Gare de Douala	P1 : carrefour Avenue (Av) Poincaré-Rue Japoma P2 : Croisement Av Poincaré-Route Bali P3 : Gare de Douala P4 : Croisement Boulevard de la Gare-Rue Japoma	1 officier de la 4 <sup>ème</sup> Cie -1s/officier européen -2 groupes de combat, 3 <sup>ème</sup> Cie -1groupe de la G.I.	-Protection des ateliers de la gare et de la voie ferrée ; -Disperser les attroupements -Moyens : 2 camions et 1 Pick-up du D.A.5. -Liaisons extérieures par téléphones et par agent à l'intérieure par agents de transmission
<b>Secteur C : Section 4<sup>ème</sup> Cie</b> -Pont de Japoma -Bac à moteur de la Dibamba, seule voie terrestre reliant Douala à Yaoundé	Japoma	P.C 4 <sup>ème</sup> Cie	P1 : Entrée Ouest du pont et protection du pont provisoire et ouvrage d'art viaduc P2 : Sortie Est du pont- protection de la voie d'embranchement de la ligne provisoire P3 : Refuge du Bac sur la route	-1officier de la 4 <sup>ème</sup> Cie -1section de F.V.	Empêcher la destruction du pont et du Bac Interdire aux groupes hostiles l'arrêt de la circulation sur les deux voies Moyens : surveillance par téléphone et 1 camion

Source : 6 H 232, 6 H 232, Plan de Défense de Douala.

### III.3.1.2 Le sous-secteur de Yaoundé

L'implantation des unités de l'armée française dans le sous-secteur de Yaoundé couvrait les régions du centre-sud et de l'Est du Cameroun. L'armée coloniale s'y était installée dans les chefs de régions et de subdivisions. Cette implantation s'accéléra pour combattre les nationalistes entrés en rébellion contre l'administration coloniale<sup>267</sup>.

La gendarmerie fut créée en 1945<sup>268</sup>. Ce corps était composé d'un organe de commandement, d'une brigade de recherches, des brigades territoriales et des postes permanents et temporaires. Le 28 février 1947, un arrêté créa trois sections de Gendarmerie à Yaoundé, Douala et Maroua<sup>269</sup>. La section de Yaoundé comprenait 06 brigades et 03 postes<sup>270</sup>. Pour faire face à la rébellion armée, l'organisation de la Gendarmerie fut modifiée avec non seulement, la création d'un corps d'Auxiliaires de la Gendarmerie, recrutés localement pour répondre à la menace mais également, la Garde indigène existante fut intégrée à la Gendarmerie, sous l'appellation de Garde camerounaise. Elle était placée sous l'encadrement du personnel français et, après des stages, contribua efficacement à lutter contre les maquis. Le décret du 23 août 1949, créa le détachement d'A.E.F./Cameroun et le détachement du Cameroun qui prit le nom de Compagnie de Gendarmerie du Cameroun<sup>271</sup>. Les éléments de la gendarmerie de l'A.E.F. et du Cameroun étaient rassemblés dans un corps appelé "Détachement de gendarmerie de l'A.E.F./Cameroun". Ce détachement se transforma en compagnie en 1952 avant de s'ériger, le 1<sup>er</sup> septembre de la même année en Groupement Gendarmerie du Cameroun<sup>272</sup>.

En 1953, la compagnie de gendarmerie du Cameroun, en plus un élément d'état-major implanté à Yaoundé et 29 postes groupés en 3 sections. Le tableau ci-après identifie les principales régions administratives concernées par cette augmentation des effectifs de la gendarmerie ainsi que les postes créées par ville. Après analyse de cette réforme, il ressort assez clairement que les autorités redoutaient l'expansion de l'U.P.C. dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est du Cameroun. Les mesures de police administratives avaient donc d'abord un but dissuasif dans la mesure où, elles visaient à soumettre, par la peur et l'intimidation les populations des localités concernées, avant d'être coercitives en cas de nécessaire besoin pour

<sup>267</sup> Voir l'analyse faite sur la ZOPAC au chapitre IV de cette étude.

<sup>268</sup> MVIE Meka, " La politique Camerounaise de Défense...", 118.

<sup>269</sup> O. Yaya, *L'ordre public...*, p. 96.

<sup>270</sup> Ibid.

<sup>271</sup> Ibid.

<sup>272</sup> Ibid., p. 243.

mater les populations jugées rebelles à la colonisation française. C'est ainsi que les différents postes de gendarmerie créés comme le montre la tableau 2 ci-dessous, étaient basées dans les petits centres urbains où on trouvait une population citadine désœuvrée, miséreuse et vindicative issue de l'exode rurale. Leur contrôle à partir des postes de gendarmeries créés donnait de l'assurance aux autorités coloniales pour la continuité de la colonisation.

**Tableau 2 : Implantation de la gendarmerie dans le sous-secteur de Yaoundé.**

Section	Régions administratives	Postes de gendarmerie
Yaoundé	Nyong et Sanaga	Yaoundé ; Mbalmayo ; Obala
	Kribi	Kribi ; Lolodorf
	Ntem	Ebolowa
	Djia et Lobo	Sangmélina
	Lom et Kadéï	Batouri ; Bertoua
	Mbam	Bafia

*Source* : O. Yaya, *L'ordre public...*, p. 96.

Cette organisation permettait à la gendarmerie de remplir efficacement sa mission principale qu'est le maintien de l'ordre à travers le maillage territoriale dans le sous-secteur de Yaoundé.

### III.3.2 Le secteur Nord

L'implantation des unités de l'armée coloniale se fit dans ce secteur par étapes au bénéfice d'anciennes structures existantes mais également par l'acquisition des installations de l'armée au centre de groupement de Ngaoundéré, à Maroua et à Mora.

Le secteur Nord avait pour P.C Garoua et était composé d'une compagnie portée du Cameroun (C. P. C.), de la batterie N° 15 et d'un bataillon de marche (B.M.8.) dont les détachements étaient souvent déployés jusqu'à Mora pour assurer l'intégrité du territoire et pour protéger les populations et leurs biens<sup>273</sup>.

La gendarmerie quant à elle, était également implantée dans le secteur Nord. En effet, le décret du 28 février 1947 créa trois sections de Gendarmerie dans le grand Nord du pays mais, faute de logement, la base prévue à Maroua fut transférée à Garoua qui devint un P.C.

<sup>273</sup> Entretien avec le colonel Anyou Jean de Dieu, novembre 2023.

temporaire de la gendarmerie dans ce secteur<sup>274</sup>. De nombreuses brigades furent érigées dans les régions administratives avec des postes à Garoua, Maroua et Fort-Foureau. Cette action fut complétée et renforcée par la mise en place des unités de police.

### III. 4. CREATION ET IMPLANTATION DES FORCES DE POLICE

Au terme de la Seconde Guerre mondiale, les services de la sûreté et de la police furent réorganisés pour s'adapter au nouveau contexte d'après-guerre. La création suivie de l'implantation des forces de police se fit de manière progressive et permettait de répondre aux pressions socio-politiques liées, à la fois, à l'urbanisation galopante des villes et aux revendications nationalistes dont les associations syndicales constituaient le " levain de l'activisme politique " <sup>275</sup>. Ainsi, les premiers commissariats créés étaient subordonnés à la municipalisation des agglomérations dans la mesure où, la naissance des communes urbaines et l'organisation syndicale entraînait une certaine organisation municipale impliquant un service de police.

La création des commissariats, qui depuis 1925 jusqu'à 1951 était placée sous le commandement de la gendarmerie française<sup>276</sup>, permit à l'administration coloniale, sous la pression des événements socio-politiques, d'avoir des informations au niveau des états-majors administratifs et militaires qui s'inquiétaient, à juste titre, de la poussée du terrorisme <sup>277</sup>. Dans cette logique, de nombreux commissariats furent créés à travers le pays pour assurer la sécurité des populations d'une part, mais davantage pour verrouiller et mâter les nationalistes placés désormais dans le collimateur de l'administration coloniale.

Le tableau 3 ci-dessous met en évidence la volonté des autorités coloniales à garder la main haute sur le territoire par la recherche du renseignement afin d'assurer le maintien de l'ordre dans les différentes villes. Pour ce faire, les premières localités à bénéficier de la création des commissariats de sécurité publique et des commissariats spéciaux étaient indexées dans le fichier de l'armée "régions sensibles " c'est-à-dire des régions porteuses des germes du nationalisme et par conséquent, hostiles à l'administration coloniale et qui pouvaient, à tout moment, provoquer des émeutes ou des troubles en posant des actes subversifs<sup>278</sup>.

---

<sup>274</sup> O. Yaya, *L'ordre public...*, p. 96.

<sup>275</sup> P. Pondi, *La police au Cameroun (Naissance et évolution)*, Yaoundé, Editions CLE, 1988, p. 109.

<sup>276</sup> Ibid., p. 114.

<sup>277</sup> Ibid., p. 116.

<sup>278</sup> Ibid., pp. 114-116.

**Tableau 3** : Création et installation de l'infrastructure policière dans des villes dites sensibles.

Types de commissariat	Lieu de création /implantation	Années	Missions
Commissariat de Sécurité publique	-Yaoundé	1945	-Assurer le maintien de l'ordre -Veiller à la sécurité individuelle et collective des populations et leurs biens ;
	-Nkongsamba – Edéa	1947	
	-Dschang – Ebolowa - Garoua	1951	-Veiller à l'application des lois et règlements ;
	-Maroua	1953	-Réprimer la délinquance dans toutes ses formes ;  -Protéger le pays contre les ultranationalistes indépendantistes
Commissariat Spécial	Antenne de Nkongsamba	1947	
	-Yaoundé (section de R.G.)	-1948	-Investiguer, à titre préventif, sur les partis politiques et leurs responsables pour permettre à l'autorité de prendre des bonnes décisions
	-Douala –Maroua	-1951	
	-Nkongsamba –Yaoundé	-1954	
	- Mbalmayo – Fort-Foureau	-1955	-renseignements
Police judiciaire	-Douala	-1949	-lutter contre le grand banditisme, la criminalité
	-Yaoundé	-1950	
	-Garoua	-1951	- connaître des conflits socio-politiques
Police des chemins de fer	Douala	1949	-Gestion du trafic ferroviaire  -Sécurisation de l'infrastructure et des passagers-

*Source* : P. Pondi, *La police au Cameroun...*, pp. 114-116.

Dans le cadre du plan de protection des villes, Douala bénéficia aussi de l'appui des services de la police qui prévoyaient la surveillance étroite des infrastructures importantes comme le démontre le tableau d'implantation par secteur de surveillance ci-dessous. La ville de Douala bénéficia d'une protection et d'un encadrement particuliers au regard de sa forte démographie et du poids de ses activités économiques galopantes qui nécessitaient une évolution sereine afin de maximiser les profits.

L'analyse du tableau 4 ci-dessous montre à suffisance que la défense des infrastructures vitales durant la colonisation française dans la ville de Douala était au cœur de la stratégie

française. Sur 500 policiers que comptait tout le Cameroun français, 125 étaient uniquement déployés pour la protection desdites infrastructures<sup>279</sup>.

**Tableau 4 :** Mise en place du plan de protection de la ville de Douala par la police.<sup>280</sup>

Secteurs	Effectifs agents de police	Moyens	Missions / Observations
Ateliers du port	15 agents dont 1 gradé		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surveillance étroite des cas de sabotage par des, arrestations</li> </ul>
Gare-ateliers :	Gare-ateliers : 15 Traction : 15		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des ouvriers, arrestations</li> <li>▪ Identification des meneurs et arrestations</li> </ul>
Commissariat central Douala	Deïdo : 10 Usine des eaux : 5 New-Bell : 17 Bonabéri : 15	2 Pick-up armées  2 camions voirie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la liberté de circulation en évitant l'érection des barrages</li> <li>▪ Rendre compte immédiatement de tout incident</li> </ul>
Usine électrique	14	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir l'ordre aux abords des ateliers à Bonabéri</li> </ul>
Usine des eaux	14	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler la circulation Bonabéri-Douala en ne laissant passer que les individus qui justifient d'une nécessité absolue comme le ravitaillement</li> </ul>
Voirie	5	-	
Radio	5	-	

*Source :* S.H.A.T. 6 H 232, Plan de Défense de Douala.

Une étude de ce tableau montre à suffisance que la défense des infrastructures vitales durant la colonisation française dans la ville de Douala était au cœur de la stratégie française.

<sup>279</sup> P. Pondi, *La police au Cameroun...*, p. 114.

<sup>280</sup> S.H.A.T. 6 H 232, Plan de Défense de Douala.

Sur 500 policiers que comptait tout le Cameroun français, 125 étaient uniquement déployés pour la protection desdites infrastructures<sup>281</sup>.

Par ailleurs, la protection d'autres points névralgiques comme les installations de la voie du chemin de fer Nord reliant Bonabéri à Nkongsamba ou les routes permanentes reliant Douala à celles des deux routes qui rejoignaient le Cameroun Britannique par Mbanga et Babadjou étaient placées sous surveillance permanente de la police ; la surveillance de ces tronçons jugés sensibles, de par leur rentabilité économique et du caractère réactionnaire des populations, se faisait par voie téléphonique au niveau des stations de la voie ferrée et par voiture pick up de la 3<sup>ème</sup> compagnie stationnée à Bonabéri à cet effet<sup>282</sup>.

---

<sup>281</sup> P. Pondi, *La police au Cameroun...*, p. 114.

<sup>282</sup> S.H.A.T. 6 H 232, Plan de Défense de Douala.

## **CHAPITRE III**

### **LA MISE EN PLACE ET LA SECURISATION DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES PAR L'ADMINISTRATION COLONIALE FRANCAISE**

#### **INTRODUCTION**

La fin de la Deuxième Guerre mondiale a entraîné la modification et le repositionnement géostratégique des Etats et des territoires naguère en conflit. La France devenue puissance tutélaire du Cameroun oriental au terme de la guerre, n'échappa pas à cette logique en intégrant ce territoire dans son dispositif militaro-stratégique. Le présent chapitre analyse la mise en place et la sécurisation des infrastructures stratégiques du Cameroun français en rapport avec sa nouvelle doctrine militaire qui fit du Cameroun un avant-poste de défense la zone de défense A.E.F-Cameroun et de l'Union Française en Afrique centrale.

#### **III.1. L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES TYPIQUEMENT MILITAIRES**

La signature de l'accord de tutelle permit à la France de prendre le contrôle politique du Cameroun car, le Haut-Commissaire concentra entre ses mains les pouvoirs, administratif, de police et militaire<sup>283</sup>. Profitant de cette situation, il utilisa ses prérogatives en accord avec le haut commandement militaire pour réorganiser le système de défense après les émeutes de 1945 à l'effet de pérenniser la présence et la domination politique de la France sur le Cameroun par la création des infrastructures utilitaires à leur projet<sup>284</sup>.

##### **III.1.1 La garnison de Douala : base de la puissance de construction des infrastructures stratégiques.**

L'implantation des infrastructures était indispensable pour le contrôle et la défense de la ville de Douala compte de ses atouts et de son rôle dans la stratégie française.

---

<sup>283</sup> L'Article 3 de l'accord de tutelle stipule que : “ Autorité chargée de l'administration sera responsable de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du Territoire. Elle sera responsable également de la défense dudit territoire...”.

<sup>284</sup> Nous faisons allusion au décret N° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun, *J.O.R.F.* du 18 avril 1957, p. 1957.

## A- Les atouts stratégiques de la ville de Douala.

La ville de Douala était une place forte dans la stratégie française de réalisation de son projet impérial. En effet, bien avant même la Seconde Guerre mondiale, elle occupait déjà une importance accrue du point de vue stratégique qu'économique pour la colonisation du Cameroun français et de l'A.E.F. Sur le plan militaire Douala<sup>285</sup> présente notamment de nombreux avantages et l'essentiel des caractéristiques pour une armée de résister ou de faire la guerre. Elle représente l'archétype de la base navale tel que l'Amiral Raoul Castex (1878-1968) l'envisageait dans son étude géographique des positions et des bases. Il écrivait à ce sujet que :

On peut juger de la valeur d'une position, au point de vue stratégique, d'après trois caractéristiques. La première est sa situation géographique, c'est-à-dire son emplacement par rapport au théâtre d'opération escompté et par rapport aux communications maritimes. (...). La deuxième caractéristique d'une position est sa force propre, son autonomie défensive, c'est-à-dire son aptitude à résister par ses seuls moyens à une attaque sérieuse. (...). La troisième caractéristique d'une position est la quantité plus ou moins grande de ressources que la force navale peut y trouver pour ses ravitaillements de toutes espèces et aussi pour ses réparations<sup>286</sup>.

Dans la nouvelle pensée militaire française, Douala constituait donc un concentré de puissances de différentes natures grâce à sa puissance administrative avérée par son passé, de ses institutions politiques. Par ailleurs, au plan économique, la ville de Douala était le poumon économique du Cameroun dont les apports d'entrées et de sorties de devises constituaient un atout majeur pour une population estimée à environ 130.000 âmes en 1955<sup>287</sup>. Fort de ces atouts,

---

<sup>285</sup> Pour bien comprendre la place forte qu'occupe la ville de Douala dans l'architecture stratégique de l'armée française au Cameroun et en Afrique centrale, il est important de relever que c'est à partir de 1934 que la ville de Douala fut sollicitée par les services de Pont et Chaussées d'A.E.F. pour y faire une escale d'avions commerciaux. En 1936, les appareils militaires qui s'y posaient sur le trajet de Brazzaville profitaient pour effectuer des exercices militaires avec l'armée de terre ou pour des missions topographiques. Mais, Douala prit une importance prépondérante avec l'installation d'une station auxiliaire de sous-marins en 1938. Le 31 octobre 1939, l'escadrille mixte Bangui fut dissoute pour donner naissance à des détachements, dont un de 3 Potez 25 et d'un Potez 540 qui fut implanté à Douala. Ce détachement exécuta, entre autres, les missions de surveillance en mer, de reconnaissances côtières, de liaison et d'évasan (évacuation sanitaire). C'est également de Douala, sous le commandement du colonel Leclerc que le mouvement de la France Libre fut lancé et rallia les forces terrestres de l'A.E.F. et aériennes de ces territoires qui devinrent les FAFL (Forces Africaines de la France Libre).

Les forces aériennes françaises présentes à Douala étaient constituées du Groupe mixte de combat N° 1 (appelé "Menace") composé de 4 escadrilles de D 520, de Blenheim et de Lysander. Mais après sa dissolution pour des raisons tactiques, des 2 escadrilles de Lysander restantes, une partit renforcer le Détachement Permanent du Tchad (DPT) tandis que l'autre resta à Douala et constitua le Détachement du Gabon-Moyen Congo et, en 1942, deviendra la deuxième escadrille "Béthune" du groupe de surveillance côtière "Artois".

<sup>286</sup> R. Castex, *Théories stratégiques, tome 3- Les facteurs externes de la stratégie*, Economica, Paris, 1997, pp. 203-208.

<sup>287</sup> Guy Mainet, « Douala : flux ethniques, création urbaine et dynamisme régional », *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1986, p. 335.

le colonel d'Artillerie Parnit dans une note du 15 octobre 1951, relevait donc l'importance de cette ville sur le plan militaire en ces termes :

Le port de Douala est appelé à prendre une importance considérable. Les crédits engagés depuis deux ans pour son extension dépassent un milliard de CFA. Les quais doivent être allongés, un pont route et voie ferrée doit être établi sur le Wouri pour relier Douala à Bonabéri. L'arrière-pays est très riche et en plein développement. Douala est, de plus, l'extrémité des axes stratégiques et économiques Cameroun-Oubangui et Cameroun-Tchad. Il mérite donc d'être défendu<sup>288</sup>.

Les externalités que généraient les activités portuaires et commerciales constituaient donc le centre de rayonnement de la puissance maritime du Cameroun et lui attiraient toutes les attentions et convoitises géostratégiques dont il est toujours l'objet depuis cette période jusqu'à nos jours<sup>289</sup>. C'est donc naturellement dans cette optique que les autorités militaires commencèrent à y développer des infrastructures stratégiques.

### **B- La construction des infrastructures au niveau de l'armée de terre.**

Le domaine militaire de Douala fut défini par le Haut-Commissaire en accord avec la Mairie de Douala dans le cadre du " Plan d'Urbanisme " de cette ville<sup>290</sup>. Les parcelles retenues étaient le camp militaire du plateau Joss, la parcelle du terrain de Bassa attribué à l'armée par arrêté 398 de l'Assemblée Représentative du Cameroun (A.R.CAM), cédée en 1954 contre les parcelles du petit lycée et l'avenue de Gaulle, la parcelle du camp militaire pour les mariés africains dans la baie de Tokoto et le champ de tir de Nyalla<sup>291</sup>.

Mais, déjà en 1938, Douala était déjà sollicitée et convoitée ; une étude complète menée par le Colonel Bureau portant sur la défense de Douala avec priorité le port, les côtes et les dessertes de la ville, montra la place centrale de cette ville comme un espace vital et stratégique pour la colonisation française. Le colonel Bureau écrivait à cet effet que, " il n'a échappé à personne que Douala est le port de l'Oubangui, du Tchad et, l'homme actuel du Gabon " <sup>292</sup>. Fort de ce constat, l'état-major engagea de nombreux investissements militaires stratégiques pour une armée d'occupation qui ne songeait pas à partir du Cameroun.

---

<sup>288</sup> S.H.A.T., 6 H 31 D.3.

<sup>289</sup> Aline Leboeuf, " La compétition stratégique en Afrique. Approches militaires américaine, chinoise et russe ", *Focus stratégiques*, n° 91, Ifri, août 2019.

<sup>290</sup> S.H.A.T., 6 H 62, D3. Renforcement des garnisons des zones sensibles.

<sup>291</sup> Ibid.

<sup>292</sup> S. H. A. T., 6 H 9, Artilleries. Importance de Douala.

Dans cette perspective, l'implantation et l'équipement de la garnison de Douala étaient indispensables pour l'état-major de l'armée française au regard de la suractivité des troupes due à l'engagement opérationnel<sup>293</sup>. En clair, il était question de construire des infrastructures pour les personnels en vue d'assurer le maillage militaire de la ville de Douala. Cette vaste opération fut confiée au Service du Matériel et du Bâtiment (SMB) que devait appuyer les services des Travaux Publics. C'est ainsi qu'à partir de 1946, les premières infrastructures créées étaient destinées pour le logement et les loisirs de la troupe. Parmi celles-ci, on pouvait citer, entre autres, un club destiné aux sous-officiers indigènes, un foyer pour hommes destiné aux soldats noirs<sup>294</sup>. Dans le cadre de leur divertissement, l'on note également la construction d'un centre de propagande antinationaliste dont la mission était de déconstruire toute idée indépendantiste au sein de l'armée, en encourageant plutôt la troupe à pratiquer de l'artisanat et la modernisation des méthodes de cultures maraichères<sup>295</sup>.

D'autres mesures urgentes suivirent la première série de constructions d'infrastructures ; celles-ci portaient sur la modernisation des bâtiments administratifs et surtout les constructions de nouveaux bureaux et logements. Il s'agissait de réactualiser un ancien projet non réalisé depuis 1938 pour cause de guerre. Ce projet s'inscrivait dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des militaires et des cadres des détachements du Bataillon des Troupes du Cameroun (B.T.C.)<sup>296</sup>. Ces investissements concernaient la construction d'un camp provisoire pour le détachement de la milice du Cameroun à Bonabéri<sup>297</sup>, jadis logé dans des conditions inadéquates et insalubres, selon l'avis même du Commandant de la Milice du Cameroun (Comilicam) dans sa correspondance datant du 14/04/1948<sup>298</sup>. Le devis établi pour la construction desdits bâtiments provisoires par les services des Travaux Publics, avait été approuvé par le Haut-commissaire Boisson, et évalué à 275000 f alors que le crédit alloué était de 75000f. Or, la 2<sup>e</sup> compagnie du même détachement bénéficia également de la construction pour son camp, des bâtiments analogues pour un montant de 13000 f. Eu égard à la disparité des prix entre les Travaux Publics et l'armée, le camp provisoire fut finalement construit par la milice qui prit soin de renoncer aux revêtements extérieurs et intérieurs en ciment pour se

---

<sup>293</sup> Cet engagement peut se justifier par les contraintes de la guerre froide, les mouvements nationalistes ou les guerres d'indépendance comme en Indochine ou en Algérie.

<sup>294</sup> S.H.A.T., 6 H 234, Travaux publics et Armée.

<sup>295</sup> Ibid.

<sup>296</sup> Ibid.

<sup>297</sup> Ibid.

<sup>298</sup> Ibid.

contenter du potopoto avec des cuisines, dont la maçonnerie était moins solide que celle prévue<sup>299</sup>.

Les critiques et les revendications nationalistes de l'U.P.C., permirent à l'état-major français d'améliorer significativement les conditions de logements des troupes afin de mieux les contrôler et de booster leur rendement. C'est ce qui ressort dans le rapport sur le moral des troupes du Chef de Bataillon Gribelin, Commandant d'armes de la garnison de Douala du 20 novembre 1953 :

Il faut insister sur l'intérêt de construire en dur les cases nécessaires. Cette mesure, si elle est mise en application, ne pourra pas manquer d'avoir d'heureux effets sur le moral des Africains, qu'une propagande subversive pourrait atteindre, en arguant de l'insalubrité et de la précarité des logements en potopoto<sup>300</sup>.

L'analyse des propos du chef de bataillon ci-dessus, montre que l'amélioration des conditions de vie des militaires n'était pas le premier objectif recherché par l'état-major français. La construction des logements décentes liée à cette opération ne fut qu'un catalyseur pour permettre à l'autorité coloniale de bien calibrer son projet impérial dans la mesure où, lesdits logements devaient agir comme un placebo sur les militaires dans les casernes. Bien plus, l'essentiel des investissements faits était de type provisoire. Ceci laissait présager le manque de sérieux et la superficialité des investissements français dont l'objectif inavoué consistait en la spoliation et l'exploitation des ressources du Cameroun.

A l'appui de cette analyse, le Comilicam créa en 1953, une autre commission de casernement à Douala dans le but de loger encore décentement les services, les cadres et les troupes. La réalisation de ces infrastructures militaires s'inscrivaient alors dans le cadre d'un vaste programme de constructions neuves prévues aux plans de campagne pour les années 1954, 1955, 1956 et 1957 avec un budget estimé à 28 000 000 f l'an<sup>301</sup>. C'est ainsi qu'en 1954, ce programme permit de construire à Douala Bassa, en priorité, une cuisine africaine pour 1000 rationnaires avec magasins à vivres et aire de lavage bétonnée d'une part, un système d'évacuation des eaux usées du camp du B.T.C. et du S.M.B. et deux blocs d'hygiène comprenant les toilettes modernes (W.C. et douches) au camp des militaires mariés africains,

---

<sup>299</sup> S.H.A.T., 6 H 234, Travaux publics et Armée.

<sup>300</sup> Ibid.

<sup>301</sup> Ibid.

d'autre part, pour un budget de 12.100.000 f. Au cours de l'année 1955, la somme de 7.600.000f fut affectée pour les travaux identiques du camp de Bonabéri<sup>302</sup>.

Sur le plan sécuritaire, la garnison de Douala était protégée par un important dispositif militaire comprenant un armement lourd et léger. En 1953, par note du 20 novembre 1953, le général Morel, Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone de Défense, affecta 5 chars M3, A3 à la 2<sup>e</sup> compagnie de passage de Douala et 5 chars H39 à l'annexe du S.M.B. de Douala dont 2 de manière définitive et 3 provisoirement car ils étaient destinés au centre d'instruction de l'armée blindée de Baoro<sup>303</sup>.

### **C- Au niveau de la défense des côtes (Artillerie de côte)**

L'implantation de l'artillerie pour la défense des côtes de Douala fut l'objet d'une autorisation spéciale. En effet, par Arrêté N°1996 du Haut-Commissaire du 7 avril 1952 rendant exécutoire la délibération N°11/52 de la Commission Permanente de l'A.R.CAM et par la note de Transmission N°914/CM du Commandant Militaire du Cameroun, portant sur les litiges domaniaux des parcelles résidentielles et du Camp Militaire de Douala, le Haut-Commissaire autorisa l'édification d'un dispositif militaire solide pour la défense de la côte camerounaise dans l'île de Manoka<sup>304</sup>. Ainsi, après approbation du général Serres, Commandant d'Artillerie à Brazzaville, le capitaine Crépin implanta la Batterie 2 de Manoka. Cet important dispositif militaire constituait l'artillerie de côte de l'armée française au Cameroun et avait pour mission la défense de la ville de Douala et des côtes camerounaises. En 1954, la Batterie 2 était constituée de<sup>305</sup> :

- a) 4 pièces de 155 canons de campagne de 145

Latitude : 3° 51' 37" N.

Longitude : 9° 36' 54" E.

- b) 1 champ de tir 1<sup>ère</sup> pièce : - Azimut pour limite droite 0°  
- Azimut pour limite gauche 230°

Le champ de tir était léger et différents pour les 4 pièces uniquement maritimes avec une portée de tir maximale de 21,5 kilomètres. Mais, à la 4<sup>ème</sup> pièce, les coordonnées géographiques de tir changeaient et devenaient :

<sup>302</sup> S.H.A.T., 6 H 234, Travaux publics et Armée.

<sup>303</sup> Ibid..

<sup>304</sup> S.H.A.T., 6 H 232. Défense de la ville de Douala

<sup>305</sup> Ibid.

- Azimut pour la limite droite 10°
- Azimut pour la limite gauche 210°

Pour des besoins d'efficacité, l'affût Schneider<sup>306</sup> fut modifié en faisant reposer le berceau sur la sellette de manière à le faire pivoter sans marque sur un plateau en bois très élastique.

S'agissant des appareils de visées, on dénombrait :

- 4 viseurs -1 goniomètre panoramique (appareil qui sert à mesurer les angles) - 1 viseur pour pièce de gros calibre ;
- 1 emplacement de mitrailleuse D.C.A. sur la tour du projecteur en béton armé (B.A.) sur la tour en bois et un appareil de conduite de tir accompagné d'un télémètre SO.M. (dispositif permettant de mesurer les distances) ;
- 2 jumelles binoculaires – 1 grossisseur modèle 8 ;
- 1 équipement pour Transmissions téléphoniques ;
- 1 projecteur Brequet 1,5 mètre x5333 bougies pour une portée de 15 kilomètres à visibilité réelle<sup>307</sup>.

La matériel ci-dessus cité était organisé pour former tout un bâtiment de telle sorte que les 4 alvéoles de pièces de 155 mm en gros madriers de bois dont certaines pièces de bois pesaient plusieurs tonnes, formaient des magasins à munitions également en bois gros rondins avec des axes de 40 m, 60 m et 80 m<sup>308</sup>.

Derrière ces alvéoles, passait une voie Decauville<sup>309</sup> qui reliait toutes les installations entre alliés. Dans cet édifice, on y trouvait : pièces, casernements, bureaux, poudrières, machines et infirmerie. Un tour-observatoire de 35 mètres de haut totalement fait en bois servait de Poste de Commandement (P.C.). La tour du projecteur dressée à droite de la batterie avait un rez-de-chaussée tandis que la salle de machine équipée de moteur Lyster 23 H.P. au premier étage avait un emplacement P.C. de secours ; le deuxième étage servait d'abri au projecteur et avait au balcon, sa position de combat<sup>310</sup>.

---

<sup>306</sup> En artillerie, l'affût Schneider est constitué de long tube à canon aux dimensions variables monté sur une voiture de combat ou sur un char.

<sup>307</sup> S.H.A.T., 6 H 232. Défense de la ville de Douala.

<sup>308</sup> Ibid.

<sup>309</sup> Chemin de fer à voie étroite 40 à 60 cm, utilisé en particulier dans les carrières, les mines ou les sites industriels.

<sup>310</sup> S.H.A.T., 6 H 62. A.E.F. Chrono des opérations et Instructions 1954-1957

Sur la terrasse de la tour était bâtie une mitrailleuse D.C.A. de 12.7. Par ailleurs, toute la zone de la batterie était entourée de réseaux de fils de fer barbelés, flanqués d'armes de types fusil-mitrailleur (F.M.), les mitrailleuses simples abritées en les matériaux solides du pays<sup>311</sup>.

Un dispositif analogue fut également implanté dans la Batterie N ° 6 à 6 pièces de 155 canons de campagne et une tour d'observation en bois de 35 mètres de haut servant de P.C à Dibombari<sup>312</sup>. Celui de Bonabéri et, dans la section de Douala dite de l'hôpital, Douala bassa, au port et à l'aéroport était léger avec la prédominance des mitrailleuses lourdes 12.7, d'obus offensives et défensives, des chars A.M.M.8 et de toute la logistique et le matériel nécessaires pour quadriller et protéger la ville<sup>313</sup>.

Dans le souci d'accroître les possibilités d'intervention dans la région de Douala, ses environs et la surveillance de ses frontières, le Commandant d'Armes de Douala dans une lettre du 29 mars 1954, sollicita l'acquisition d'un moyen de transport fluvial pour les troupes du BTC stationnées dans cette ville. La raison invoquée pour cette doléance était l'inaccessibilité par route et air de certaines régions notamment la région de Yabassi, impraticable en saison de pluie et réputée pour son hostilité à la colonisation française. Son choix se portait sur une pinasse à moteur de type « Arcachon » à coque métallique d'une capacité d'au moins 20 places ; il écrivait à ce propos que :

Cette embarcation, capable d'embarquer une vingtaine d'hommes, tout en calant fort peu, offre, en effet, la possibilité de circuler en toutes saisons sur les différents cours d'eau qui enserrent la ville de Douala. Elle permettrait en outre d'effectuer de petites opérations de surveillance et de police sur les affluents du Wouri et du Nkam et le long de la frontière du Cameroun britannique sur le Moungo<sup>314</sup>.

Comme on peut le constater, les investissements militaires lourds, étaient consubstantielles aux infrastructures stratégiques et avaient la même finalité, à savoir, garantir le projet impérial français sur le Cameroun. C'est pour cette raison que la ville de Douala fut soumise à un contrôle étroit. Le plan de protection de la garnison de Douala avait " pour objet de fixer les conditions d'emploi de la troupe nécessaire au mode d'occupation compte tenu des services normaux à assurer, des gardes des bâtiments militaires à maintenir, des recrues non utilisables " <sup>315</sup>. Les services de rondes d'officiers et sous-officiers européens, institués depuis

---

<sup>311</sup> S.H.A.T., 6 H 62. A.E.F. Chrono des opérations et Instructions 1954-1957

<sup>312</sup> Ibid.

<sup>313</sup> Ibid.

<sup>314</sup> S.H.A.T., 6 H 6 H 232. Plan de Protection de la Garnison de Douala.

<sup>315</sup> Ibid.

le 16 septembre 1946 par note de service N° 99/S, chaque nuit à l'intérieur du périmètre de la concession militaire de la garnison, étaient une preuve de la phobie qu'avait l'administration à ne pas perdre Douala <sup>316</sup>.

Mais, la gestion des émeutes de mai 1955 avait montré beaucoup de failles au plan sécuritaire, principalement en ce qui concerne le renseignement prévisionnel. Il était nécessaire pour le commandement militaire, de renforcer donc son dispositif au Cameroun. Dans cette logique, la garnison de Douala bénéficia, dans un premier temps en 1955, d'un détachement d'infanterie et de la création de 2 unités de gendarmerie. La troupe de ces unités à destination de Douala, provenait de Libreville et de Pointe-Noire avec en appui, 3 sections aéroportées à Douala pour les éléments Air rattachés à l'armée de l'air<sup>317</sup>.

En juin 1956, l'atmosphère de Douala restait délétère à cause de l'interdiction de l'U.P.C. et ses organes annexes d'une part et, la tenue des élections de décembre 1956 auxquelles ce parti politique était farouchement opposé d'autre part. C'est pourquoi, le haut commandement militaire décida, dans un second temps, de la mise sur pied d'une compagnie de voltigeurs supplémentaire à Douala dès le 1<sup>er</sup> juin 1956<sup>318</sup>. A cette date, les effectifs globaux de l'armée étaient de 874 militaires dont 24 officiers et 850 sous-officiers et hommes de troupe<sup>319</sup> dont la moitié par catégorie, étaient destinée à la garnison de Yaoundé. En clair, l'effectif de Douala était constitué de<sup>320</sup> :

- Etat-major du bataillon des tirailleurs sénégalais du Cameroun et section de commandement ;
- 1 compagnie portée,
- 1 peloton de chars légers
- 1 compagnie de voltigeurs
- 437 dont 12 officiers et 425 sous-officiers et hommes de rang.

Au niveau de la gendarmerie, on dénombrait :

- 141 officiers et gendarmes répartis dans les brigades et postes et dans 1 peloton mobiles de 26 hommes,

---

<sup>316</sup> S.H.A.T., 6 H 6 H 232. Plan de Protection de la Garnison de Douala.

<sup>317</sup> E.J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 184.

<sup>318</sup> Ibid.

<sup>319</sup> Ibid.

<sup>320</sup> Ibid.

- 670 gardes camerounais répartis entre les cercles (forces statiques) et 4 pelotons de maintien de l'ordre de 35 hommes<sup>321</sup>.

Face à l'éventualité d'une probable extension des troubles, le Haut-Commissaire demanda encore plus de moyens en hommes au Commandant Supérieur de la zone de défense de l'A.E.F. pour parer l'éventualité redoutée. A ce propos, le Cameroun bénéficia d'une augmentation en effectif de 2 pelotons de gendarmerie, de 2 compagnies aéroportées dont la moitié fut affectée à la garnison de Yaoundé<sup>322</sup>.

Les appels incessants du Haut-Commissaire pour demander un appui en effectif à l'A.E.F., étaient une preuve du sous-effectif en hommes du Cameroun. Il fallait donc désenclaver et équiper le pays pour faciliter certaines interventions à temps opportun, en cas de troubles. C'est ce qui fit dire au général Borgnis-Desbordes que : " l'exécution de ces mesures a fait ressortir l'insuffisance des moyens aériens de transport militaire et il a fallu recourir à la réquisition de moyens aériens civils pour mettre les renforts à la disposition du Cameroun dans des délais normaux " <sup>323</sup>. La Directive d'Orientation à l'usage des Commandants militaires sur l'emploi et l'organisation des forces de la Zone de Défense A.E.F./Cameroun du 9 octobre 1954, créa, par souci d'améliorer l'efficacité tactique des forces grâce au développement de la puissance des unités, une Compagnie Portée Supplémentaire (C.P.S.) pour faire face aux troubles localisés dans la région de Douala et dans le pays Bamiléké<sup>324</sup>.

Au niveau de l'infrastructure matérielle, le tableau 5 ci-dessous représente les crédits et les dépenses de construction engagées par l'état-major français dans la garnison de Douala au cours de l'exercice 1954-1955, en millions de francs. Ils portaient sur la construction d'un garage à hauteur de 4 millions de francs, d'un hangar de transit, d'une intendance à 4 millions de francs et de 4 logements pour des sous-officiers mariés d'un montant de 20.4 millions, soit au total 40.4 millions consentis aux infrastructures pour l'année 1954

Pour l'année 1955, les infrastructures suivantes furent construites à savoir, une cuisine africaine pour accueillir 1000 rationnaires pour un montant de 2 millions de francs, un bloc d'hygiène africaine pour une somme de 2 millions de francs, 2 blocs de sous-officiers mariés 9 millions de francs pour un investissement total de 9 millions de francs pour les infrastructures

---

<sup>321</sup> E.J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 184.

<sup>322</sup> Ibid.

<sup>323</sup> S.H.A.T., 6 H 62. D4. Directive d'orientation. Chrono 1954.

<sup>324</sup> Ibid., Note de service du 27-03-1954 du CSFA de la zone de Défense AEF-Cameroun.

dans la garnison de Douala, soit quatre fois moins comparés à l'année 1954 et au cours de laquelle, elle y avait investi 40.4 millions.

**Tableau 5 : Crédits et travaux de constructions pour les années 1954 et 1955.**

Douala	ANNEE 1954				ANNEE 1955				
	35-71	52-54	54-57	Total	Nature des travaux	35-71	52-54	54-57	Total
Garage CTG	-	4	-	4	Cuisine africaine pour 1000 rationnaires	-	2.0	-	2.0
Hangar Transit S.M.B.	4	4	4	12	Bloc hygiène africaine	-	2.0	-	2.0
Intendance	4	-	-	4	2 blocs s/officiers mariés	7.0	2.0	-	9.0
4 logements s/off. mariés(4)	6.8	6.8	6.8	20.4	-	-	-	-	-
TOTAL	14.8	14.8	10.8	40.4	TOTAL	7.0	4.0	-	11

**Source :** S.H.A.T. 6 H 62, D4, Note de service du 27-03-1954 du CSFA de la zone de Défense AEF-Cameroun

Le tableau 6 ci-dessous, met en lumière les dépenses de construction dans la garnison de Douala en 1955. Elles portaient essentiellement sur les prix plafonds arrêtés pour l'achat des parcelles de terrains réparties en lots. Ainsi, le plus grand lot, constitué de 1690 m<sup>2</sup>, était réservé pour la construction des bâtiments pour les cadres européens et coûtait 42 250 000 francs. Le second lot, soit 1600 m<sup>2</sup> pour l'implantation de la garnison, était destiné à la construction des bâtiments pour les hommes troupes africains mariés pour une somme de 24 000 000 de francs. L'objectif visé à ce niveau était de fidéliser par la soumission et l'obéissance les hommes de troupes qui se targuaient d'avoir leurs épouses à côté de leur lieu de service<sup>325</sup>. La construction d'autres infrastructures étaient prévues notamment la construction des bâtiments mixtes pour les hommes de troupes européens et africains célibataires sur une superficie de 1200 m<sup>2</sup> en plus des bâtiments pour sous-officiers, des bâtiments tenant lieu d'intendance, de bureaux et de

<sup>325</sup> S.H.A.T, 6H 62, D5, A.E.F. Chrono des opérations et Instructions 1954-1957. Création des unités nouvelles au Cameroun.

garages. Les dépenses consentis à cet investissement s'élevaient à 146 064 600 francs en 1955 comme le montre le tableau ci-dessous<sup>326</sup>.

**Tableau 6 : Dépenses de construction des bâtiments dans la garnison de Douala en 1955.**

N°	Bâtiments	Superficie	Prix par m <sup>2</sup>	Montant
1	Cadres européens	1690	25000	42 250 000
2	S/officiers africains mariés	448	17000	7 616 000
3	Hommes de troupes célibataires : Européens & Africains	1200	22 000	26 400 000
4	Hommes de troupes africains mariés	1600	15000	24 000 000
5	Foyer-Infirmerie-Cuisine-Mess	700	22 000	15 400 000
6	Bureaux-Magasins-Salle d'Instruction et ateliers	700	20 000	14 000 000
7	Garages	240	13 000	3 120 000
Total des travaux des bâtiments				132 786 000
Taxes sur travaux collectifs (10%)				13 278 600
<b>Total général</b>				<b>146 064 600</b>

*Source* : S.H.A.T, 6H 62, A.E.F. Chrono des opérations et Instructions 1954-1957. Création des unités nouvelles au Cameroun.

**Photos 1: Bâtiment colonial abritant le Commissariat de sécurité publique de Dschang**



**Source : Cliché, N. F. Meyong du 23 Août 2024.**

<sup>326</sup>. S.H.A.T, 6H 62, D5, A.E.F. Chrono des opérations et Instructions 1954-1957. Création des unités nouvelles.

Dans le souci d'assurer la sécurité publique par la maîtrise et le contrôle des mouvements de subversifs et nationalistes, la France créa des services de dissuasion et de répression qui sont les commissariats et les postes. A cette époque, "il s'agissait véritablement, ni plus ni moins, des maisons d'arrêt, de torture et de répression dès lors qu'on vous soupçonnait d'appartenir ou d'avoir des liens avec les nationalistes"<sup>327</sup>. Ils furent construits pour lutter prioritairement contre les combattants nationalistes de l'U.P.C. Il s'agissait "des maisons d'arrêt et de terreur contre tous ceux qui se dressaient contre le pouvoir français"<sup>328</sup>. Mais, le constat qui se dégage de bon nombre des infrastructures construites par la France au Cameroun est que, seules les infrastructures coercitives et privatives de liberté ont majoritairement resté à l'usure du temps. Ceci permet être solidement construits contrairement à d'autres infrastructures qui tombent en ruine. Ceci permet d'inférer que les autorités françaises avaient mis du sérieux voire du prix en ce qui concernait leur sécurité.

#### **D- L'infrastructure aérienne**

Au niveau de l'Armée de l'Air, il convient de relever ici que, l'infrastructure aérienne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale était restée embryonnaire à Douala et pratiquement inexistante à Yaoundé. Ce qui faisait office de l'armée de l'air à Douala était l'escadrille " Béthune " commandé par le Capitaine Valentin<sup>329</sup>. Les forces françaises placées sous son commandement avaient pour missions directes d'assurer, par des patrouilles aériennes, la protection du terrain d'aviation, du camp et des ateliers d'aviation par tous les moyens en leur possession et, le cas échéant, de prêter main forte aux services du maintien de l'ordre<sup>330</sup>.

En 1946, l'escadrille " Béthune " prit le nom d'Escadrille de Police et de Sécurité (E.P.S.) s'installa à Bangui en novembre de la même année 1946, en ne laissant à la ville de Douala, qu'un petit détachement semi-permanent appelé " A.R.R.A.S " de l'E.P.S. Mais, la base aérienne de Douala, comme institution militaire, fut officiellement créée en 1949 sous

---

<sup>327</sup> Entretien avec Bekolo Eya'a Gaston le 26 /11/ 2023.

<sup>329</sup> S.H.A.T., 6H 232, Défense de Douala, 1934-1949.

<sup>330</sup> Ibid. Lors des émeutes de septembre 1945, par ordre de réquisition N° 189/CF/APA du 23 septembre 1945 du gouverneur Henri Nicolas, au motif de trouble à l'ordre public, les armes et les munitions avaient été distribuées à toutes les forces de sécurité et aux personnels civils européens pour défendre Douala en tirant à vue sur les indigènes au signal du commandant. Le pointage fait par le capitaine Lavielle, Commandant de la 5<sup>ème</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> R.T.C. indique à ce sujet que 96 armes de guerre avaient été distribuées à la population européenne de la ville de Douala pour " prêter les secours des forces aériennes nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre à Douala ".

l'appellation de “ Base Air de Transit 174 ” communément désignée par “ Base 174 ”<sup>331</sup>. Cette base visait à accroître :

- la mobilité stratégique des unités par l'emploi systématique du Transport Aérien,
- la mobilité tactique en tous terrains par un entraînement soutenu et aussi par une combinaison étroite avec l'appui aérien.
- le rayonnement de son influence par une action continue de « présence ».<sup>332</sup>

Comme avec l'escadrille “ Béthune ”, l'armée de l'air avait les missions de reconnaissances, d'évacuation sanitaire (évasan), des liaisons de commandement (P.C.volant), de ravitaillements (parachutage, dropping, aérotransport, liaisons postales) et, plus tard, de lutte contre la guérilla<sup>333</sup>. Au niveau des côtes, l'aviation avait également pour mission de détecter et de renseigner sur les approches de navires autrement dit, d'accomplir son rôle de surveillance.

En juillet 1958, la ville de Douala servait de Base d'Opérations Préparées (B.O.P.) c'est-à-dire une base à partir de laquelle, certaines opérations étaient montées en termes de ravitaillement, d'attaques ou de contre d'attaques en fonction des besoins nécessitant le bon fonctionnement du commandement et avait comme moyen aérien un appareil Toucan.

Le plan Larminat apporta quelques réaménagements au sujet du renforcement des forces territoriales à cause de l'“ inquiétante fragilité du dispositif militaire ”<sup>334</sup> et mit l'accent sur les missions “ Reconnaissance ” et “ Appui Feu ” nécessitant un entraînement particulier des équipages. C'est ainsi que respectivement, ce plan renforça le dispositif sécuritaire de Yaoundé en créant 1 compagnie supplémentaire et à Douala un escadron blindé à 1 peloton et 4 pelotons blindés dont 1 était détaché à la garnison de Koutaba, appuyé par 1 peloton de transport composé 12 officiers africains pour le renforcement des services des unités nouvellement créées.

---

<sup>331</sup> *La voix des Ailes*, Magazine d'information de l'Armée de l'Air du Cameroun, N° 20, 2021, p. 10.

<sup>332</sup> R. A., O.N.U., 1955.

<sup>333</sup> S.H.A.T., 6 H232, Défense de la ville de Douala.

<sup>334</sup> S.H.A.T., 6 H232, Défense de la ville de Douala., D1, Plan du Comité Technique dit Plan Larminat, 1956 et ses conséquences.

**Photos 2: PC Base aérienne de transit 174.**



*Source : Cliché, Armée de l’Air Infos, du 08 /11/2012.*

La base aérienne de transit 174 grâce à sa mobilité, avait compétence sur les côtes camerounaises et en assurait la protection par à une observation étroite.

### **III.1.2 Dans la garnison de Yaoundé**

Après la Deuxième Guerre mondiale, le Régiment des Troupes du Cameroun formé en plusieurs bataillons de marche<sup>335</sup> (B.M.) fut renommé le 1<sup>er</sup> janvier 1946, Bataillon de Tirailleurs du Cameroun (B.T.C.) et s’installa sur le plateau Atemengue, héritant des locaux et d’anciens bâtiments du site actuel du quartier général.

L’évolution politique du Cameroun amena ce corps à se diviser en deux pour répondre aux besoins sécuritaires du pays, notamment les troubles en Sanaga Maritime. C’est ainsi que le B.T.C. se dédoublait en février 1957 en B.T.C. N° 1, pour former la garnison de Yaoundé tandis que la B.T.C. N° 2, affecté à Douala donna naissance à la garnison de la même ville.

---

<sup>335</sup> Un bataillon de marche est une unité provisoire composée de plusieurs compagnies formées de manière non conventionnelles. Ainsi une unité est dite de marche (B.M.) lorsqu’elle est formée d’autres unités. Ces bataillons de marche étaient : BM5, BM7, BM 9, BM 9, BM 13, et BM 14. Voir, J. Sicard, “ Les bataillons de tirailleurs de territoires ”, *Militaria Magazine*, N° 115, février 1995, pp. 46-51.

Après les émeutes de mai 1955, le commandement militaire renforça sa sécurité notamment par un appel de troupes de l'A.E.F. Dans ce renforcement du maintien de l'ordre, Yaoundé reçut :

- 1 peloton de gendarmerie de Pointe Noire
- 1 section aéroportée de Brazzaville
- 1 section aérotransportée de Fort Lamy
- 1 compagnie aérotransportée de Bouar

Toutes ces unités restèrent à Yaoundé dans le cadre du maintien de l'ordre et furent d'ailleurs augmentées avec l'affectation d'autres troupes à Yaoundé. Dans son rapport adressé au chef d'état-major des forces armées en début d'année 1956, juste au lendemain des événements de mai 1955, le général Borgnis-Debord, inspecteur général des troupes coloniales, donnait les effectifs des militaires stationnés au Cameroun. Ces effectifs étaient de l'ordre de 874 militaires et la garnison de Yaoundé en bénéficia comme suit <sup>336</sup>:

**a- Forces terrestres**

- Yaoundé
- 1 compagnie portée,
- 1 compagnie de transport

**b- Gendarmerie**

- 141 officiers et gendarmes répartis dans les brigades et postes, soit 70 pour Yaoundé,
- 1 peloton mobile de 26 hommes
- 667 gardes camerounaises sur les 1335 au total répartis dans le pays.
- 4 pelotons de 35 hommes.

Ce dispositif n'était pas fixe. Au contraire, il fut renforcé au fur et à mesure que la menace upéciste se précisait notamment avec le boycott annoncé des élections de 1956 par l'U.P.C. Au niveau de l'armement lourd, par note du 20 novembre 1955, le général Morel, Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone de Défense affectait des chars M3 A3 et H39 au BTC N° 1 en vue d'accroître les capacités opérationnelles de cette unité<sup>337</sup>. L'armement de ce bataillon évolua crescendo au cours de la même période en moyens de défense avec une nouvelle acquisition de 5 chars M3 A3 et 5 chars H39 dont le tiers était affectées à la 2<sup>e</sup> compagnie de passage de Douala et à l'annexe du S.M.B. de Douala dont 2 de manière

<sup>336</sup> E.J. Duval, *Le sillage...*, pp 184-185.

<sup>337</sup> S.H.A.T., 6 H 237, Réorganisation des Forces Armées de la Zone de Défense AEF-Cameroun. Cameroun

définitive et 3 provisoirement car ils étaient destinés au centre d'instruction de l'armée blindée de Baoro<sup>338</sup>.

La politique d'implantation des infrastructures fut une priorité pour l'armée d'occupation française au Cameroun. De nombreux travaux furent engagés à cet effet pour la construction des bâtiments permanents devant abriter les services de l'armée à Yaoundé. Le tableau 7 ci-dessous indique les crédits contractés par l'armée pour l'installation de ses services. Parmi les services concernés pour cette installation, on peut citer les services liés à l'intendance à savoir le service chargé de la comptabilité et de l'administration de l'armée c'est-à-dire la construction des bâtiments pour bureaux, les services liés aux ravitaillements à la solde, la construction d'une boulangerie destinée pour la nutrition des militaires, d'un garage, la salle d'instruction et une clôture pour l'année 1954 pour un coût total de 40.4 millions de francs. En 1955, confortant les acquis de l'année précédente en matière d'investissement, deux magasins à munitions furent construits à hauteur de 5 millions de francs tandis que 2 blocs pour sous-officiers mariés s'élevaient à 7 millions de francs<sup>339</sup>. Les dépenses de crédits consenties par l'armée au cours de la période 1954-1955 pour l'installation de l'armée dans la garnison de Yaoundé s'élevaient à 51.4 millions de francs comme le montre le tableau 7 ci-dessous

**Tableau n° 7 : Crédits d'installation de l'armée à Yaoundé, exercice 1954-1955.**

Yaoundé	ANNEE 1954				ANNEE 1955				
	35-71	52-54	54-57	Total	Nature des travaux	35-71	52-54	54-57	Total
Nature des travaux									
Boulangerie	-	5	5	4	2 magasins munitions en transit	-	-	5	5
Intendance									
Garage CT2.	-	4	-	4	-	-	-		-
Clôture s/Direction aménagement	5	-	-	5	2 blocs s/officiers mariés	7.0	2.0	-	9.0
Salle instruction	2.50	-	-	2.50	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14.8</b>	<b>14.8</b>	<b>10.8</b>	<b>40.4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7.0</b>	<b>4.0</b>	<b>-</b>	<b>11</b>

Source : S.H.A.T. 6 H 62, D4, Note de service du 27-03-1954 du CSFA de la zone de Défense AEF-Cameroun.

<sup>338</sup> S.H.A.T. 6 H 62, D1 Plan de renforcement des garnisons, 1955-1957.

<sup>339</sup> S.H.A.T. 6H 62, D4, Note de service du 27-03-1954 du CSFA de la zone de Défense AEF-Cameroun.

Après les événements de 1955, un plan de renforcement de la sécurité fut mis sur pied au Cameroun français. Le plan de Larminat visait à renforcer la sécurité du Cameroun par des moyens militaires à travers un maillage, sans failles, des différentes localités. Au niveau de la garnison de Yaoundé, il prévoyait la création de nouvelles unités militaires notamment la création de deux bataillons par DM20795/AM/P.ORG/3B du 15/10/1956<sup>340</sup>. Il était par ailleurs accompagné de la création de deux compagnies d'infanterie à caser à Yaoundé en lieu place de la ville d'Eséka qui avait été préalablement choisie. La composition dudit détachement<sup>341</sup> était de :

- 1 commandant de détachement,
- 2 compagnies de combat,
- 1 station radio territoriale,
- 1 infirmerie de garnison .

Le général Dio, Commandant de l'armée de l'Air en AEF/Cameroun du 19 février 1957, motivait la création de ce détachement par le fait que : “ ce projet tient compte, d'une part, des enseignements tirés des derniers événements au Cameroun, d'autre part, du renforcement actuel de l'armée de l'Air en moyens de transport”<sup>342</sup> . C'est pourquoi, en 1957, le colonel Whitehouse, Commandant militaire du Cameroun, écrivait au Commandant Général Supérieur de l'A.E.F sur la nécessité d'installer à Eséka, un détachement de deux compagnies d'infanterie ainsi qu'il suit<sup>343</sup> :

- 1 peloton de transport
- 1 atelier de 2<sup>ème</sup> échelon
- 1 station radio territoriale
- 1 infirmerie de garnison

Les dépenses d'installations s'élevaient à 314.000.000 de F.M en plus, le service d'intendance évaluait pour les dépenses annuelles d'entretien de ce détachement à 104,5 millions F.M. Ce plan ne trouvait pas l'assentiment du commandant d'arme de Yaoundé qui le trouvait assez coûteux. Toutefois, la nécessité d'élargir l'assiette de sécurité de la Sanaga

---

<sup>340</sup> S.H.A.T., 6 H 62, D1. Réalisation du Plan de renforcement

<sup>341</sup> En 1957, le colonel Whitehouse, Commandant militaire du Cameroun réitérait au Commandant Général Supérieur de l'A.E.F., la demande de création d'un détachement à deux compagnies d'infanterie à Eséka. Mais, l'insuffisance de l'assiette budgétaire pour ce projet évalué à 314 millions FM auquel il fallait ajouter 104 FM d'intendance l'an, le manque d'un aérodrome praticable et la proximité de Yaoundé, dotée d'infrastructures opérationnelles et situé à 150 kilomètres d'Eséka sont autant de raisons qui ont justifié le choix de Yaoundé

<sup>342</sup> S.H.A.T., 6 H 62, D1. Réalisation du Plan de renforcement.

<sup>343</sup> Ibid. D3. Plan de renforcement des garnisons des zones sensibles. Cameroun.

Maritime restait une préoccupation majeure pour l'administration. C'est pourquoi il fut décidé par D.M. successives N° 1279/AM/P.ORG/3B du 25 mars 1957 et du DM N° 1675/AM/P.ORG/3B du 20 avril 1957 de la nécessité de quadriller la région de la Sanaga Maritime en général et de la ville d'Eséka pour contenir la rébellion des combattants nationalistes de l'U.P.C. ou le mouvement était en pleine floraison. C'est ainsi que l'administration décida d'étouffer l'avancée de cette rébellion par la création d'un poste de gendarmerie et l'établissement provisoire d'un détachement des troupes du B.T.C.1. à Eséka et ses environs, considérés comme de zones sensibles.

Au niveau de l'armée de l'air, la Directive Militaire (D.M.) 2859, prescrivait l'étude du plan de mobilisation destinée aux Forces Terrestres et/ou aériennes. La partie de ce plan consacrée à l'Armée de l'Air prévoyait la création d'une section aérienne chargée du renforcement des moyens aériens d'observation et de liaison par l'utilisation des aéronefs civils légers à Douala et Yaoundé<sup>344</sup>.

Au total, la garnison de Yaoundé comptait à la veille de l'indépendance un effectif total de 53 hommes soit 5 officiers, 12 sous-officiers, 8 hommes de troupe européens et 28 africains<sup>345</sup>.

Le tableau 8 ci-dessus, présente l'inventaire du matériel automobile roulant du BTC passé au Bataillon des Troupes du Cameroun N° 1 à la date du 16 février 1957. Ce matériel est constitué de plusieurs types de véhicules (118) à savoir, les véhicules logistiques conçus pour le transport des fournitures, l'équipement, des munitions et autres types de ravitaillements et les véhicules de combats comme les jeeps blindées, les automitrailleuses M 8 et les dotations de véhicules personnels réservés aux chefs militaires<sup>346</sup>.

---

<sup>344</sup> S.H.A.T., 6 H 62, D1. Réalisation du Plan de renforcement.

<sup>345</sup> Ibid.

<sup>346</sup> S.H.A.T. 6 H 236, Etat des matériels en compte au BTC n°1 du 16 février 1955.

**Tableau 8 : Répartition du matériel roulant en 1955.**

Désignation du matériel	Quantité	Observations
Berlier G/D.R.7 W.A	4	Roulant
Diamond Wrecker (camion ou engin militaire)	1	Roulant
Camion GMC	19	Roulant
Camion Hotchkiss P.L.20	10	Roulant
Jeep	3	Roulant
Remorque ¼ Tonne	3	Roulant
Remorque 1 Tonne	3	Roulant
Terrot 350 cm <sup>3</sup>	3	
Cuisine roulante Mle 1916- 36 modifié 38	1	
Camion Ford 4X4	20	
Camion Hotchkiss P. L. 25	3	Roulant
Berlier G.D. 7 D	1	Roulant
Automitrailleuse M8	5	Roulant
Camion Hotchkiss P. L. 25 châssis court double cabine	1	Roulant
Dodge WC 54 Ambulance	1	roulant
Autocar Renault R 2066 13 places	2	Roulant
Camions citröen T45	1	Roulant
Dodge command car	2	Roulant
Citröen fourgonnette 2 CV type Au	1	Roulanr
Véломoteur	1	
Camionnette Dodge 4X4	8	Roulant
Citröen de 15 CV T.A	1	Roulant
V. L. Peugeot 203	2	Roulant
Citröen 2 CV type A	4	Roulant
Camion citröen U 45 Atelier	1	Roulant
Camionnette Peugeot 203 bâchée	2	Roulant

**Source** : S.H.A.T. 6 H 236, Etat des matériels en compte au BTC n°1 du 16 février 1955.

### III.1.3 Dans garnison de Koutaba

La garnison de Koutaba fut créée dans le cadre du renforcement de la sécurité par le maintien de l'ordre en décembre 1956<sup>347</sup>. Pour son installation, le Haut-Commissaire avait demandé au service de la municipalité, un espace d'une superficie de 32 hectares dont seulement 14,6 furent attribués à l'armée. Installée, au départ, dans des locaux provisoires communs existants après quelques aménagements, les installations définitives dans cette garnison coûtèrent 160 millions F.M. et pour installations de construction, environ 80 millions, soit au total 240 millions FM<sup>348</sup>.

La mise en place de cette garnison nécessita, au départ, 2 compagnies de combat, 1 compagnie d'A.M.M.8 et 1 compagnie de transport<sup>349</sup>. Ces unités devaient apporter un appui feu stratégique pour combattre la rébellion essaimée à l'Ouest-Cameroun. Dans cette perspective et compte tenu de l'état de la route et du temps mis pour parcourir la distance séparant la ville de Douala à celle de Koutaba, un aérodrome fut construit dans cette localité à l'effet d'accueillir les avions militaires qui effectuaient les missions d'observation dans le cadre du maintien de l'ordre, du ravitaillement et de liaisons. La garnison de Koutaba recevait, en appui de ses missions, une compagnie avec un élément de transport à Foumban créée le 1<sup>er</sup> septembre 1957 et implantée dans un cantonnement provisoire, en attendant un casernement définitif avec la création sur le terrain d'aviation. De plus, la ville de Foumban fut également dotée d'un peloton de reconnaissance d'A.M.M.8 et, en 1959, de 4 pelotons blindés<sup>350</sup>. Au cours de la même année, le commandant de la ZOM n°2 décida du renforcement des unités françaises au Cameroun par correspondance JP/FL/4/015/EM : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Bureaux et créa à cet effet, 1 compagnie de combat supplémentaire à Koutaba dont la mission principale était de renforcer l'appui feu de cette garnison dont les missions s'étendaient déjà jusqu'à Dschang<sup>351</sup>.

### III.1.4 Dans la garnison de Garoua

La garnison de Garoua était constituée du sous-secteur du groupement des troupes de Ngaoundéré, créée le 18 janvier 1943 par le colonel Lanusse, dans le cadre de la constitution des

---

<sup>347</sup> S.H.A.T. 6 H 236, Etat des matériels en compte au BTC n°1 du 16 février 1955.

<sup>348</sup> Ibid.

<sup>349</sup> Ibid.

<sup>350</sup> S.H.A.T., 6 H 63, Renforcement des Unités au Cameroun

<sup>351</sup> Ibid.

Unités de la France Libre<sup>352</sup>. A ce niveau, la ville de Ngaoundéré servait de casernement et d'escale de repos pour les troupes en partance pour la garnison de Garoua.

Pour les installations de cette garnison, 35 hectares de terrain, sur la demande du Haut-Commissaire, furent accordés par la municipalité<sup>353</sup>. Celles-ci prévoyaient, l'implantation de 4 compagnies comprenant 1 compagnie de rame, 3 compagnies de combats et 1 compagnie supplémentaire.

S'agissant du sous-secteur de Ngaoundéré, il était encadré par des militaires, des forces régulières et du personnel pris dans le groupement. Dans son effectif, on dénombrait à la création de ce sous-secteur, des goumiers à cheval, des gradés composés de 20 sous-officiers européens, des chaouchs( soldats), des mokadems (chefs de quartiers ou représentant du pouvoir à l'échelon du quartier chargé de faire exécuter les ordres) , des goumiers( unités d'infanterie légères de l'armée composées d'autochtones) de 1<sup>ère</sup> classe, des soldats de 2<sup>ème</sup> classe commandés par un officier européen issu de la troupe de la guerre<sup>354</sup>.

L'implantation définitive de ce détachement de l'armée dans ce sous-secteur était évalué à 592 millions FM arrondis à 600 millions pour l'acquisition d'une rame de transport<sup>355</sup>. Les constructions quant à elles pour la troupe et du matériel (troupe et matériel correctement abrités, cadres logés en célibataire), coûtaient 340 millions arrondis à 350 millions pour les imprévus<sup>356</sup>.

Au niveau de l'armée de l'air, Garoua, était un Terrain d'Opérations Avancées (T.O.A.)<sup>357</sup> et servait, à l'aide d'un Toucan, d'appui et de ravitaillement pour des missions en direction de Fort-Fourreau (Kousseri), Fort-Lamy (N'djaména) et de Bouar en Oubangui Chari<sup>358</sup>.

### III.2. La formation

On accrédite l'armée coloniale française plusieurs formations professionnelles et intellectuelles qui concourraient à la fois aux œuvres sociales et intellectuelles. Parmi celles-ci, on peut citer entre autres, l'ouverture des classes d'école élémentaire pour enfants des tirailleurs

<sup>352</sup> S.H.A.T. 6 H 236, Etat des matériels en compte au BTC n°1 du 16 février 1955. D8. Bataillon de Marche du Cameroun, N°13-14 (1943).

<sup>353</sup> Ibid., Renforcement des unités au Cameroun, 1959.

<sup>354</sup> S.H.A.T., 6 H 9, D VII, Formation et dissolution des unités, 1942-1947.

<sup>355</sup> Ibid.

<sup>356</sup> S.H.A.T., 6 H 9, D VII, Formation et dissolution des unités, 1942-1947

<sup>357</sup> Ibid. Un T.O.A. est une base aérienne ou un terrain d'aviation temporaire utilisé pour le ravitaillement et le réarmement des unités aériennes au cours de certaines opérations ou pendant la guerre. Voir, Luc de Rancourt, " L'armée de l'air et les opérations spéciales ", *Revue Défense Nationale*, 2017/6 (N° 801), 147-152.

<sup>358</sup> Ibid.

à Douala dont deux à Douala (une à Bonabéri et l'autre à Déido) et à Yaoundé et la création des centres de formation comme à Ngaoundéré, à Douala et à Yaoundé au camp Yéyap<sup>359</sup>.

Dans les garnisons, les épouses des tirailleurs étaient initiées à la couture ; le petit matériel de couture comme le fil, les aiguilles ou encore le tissu leur étaient fournis gratuitement. Les femmes y prenaient goût d'autant plus que les meilleures travailleuses étaient récompensées par des coupons de tissus<sup>360</sup>.

### **III. 2.1 Les principaux centres de ravitaillement**

Les ravitaillements militaires s'effectuaient en fonction des choix stratégiques et tactiques des autorités militaires et des zones à desservir. Cinq villes du Cameroun répondant à ces choix de l'armée ont ainsi assuré ravitaillement de l'armée.

#### **A- Les centres de Douala et de Koutaba**

Située dans une zone littorale et disposant d'un port pour l'entrée et la sortie des biens et des services, la ville de Douala après la Deuxième Guerre mondiale était un grand centre de ravitaillement à tous points de vue. Pour le personnel militaire, la ville de Douala est restée une grande réserve d'armes et de dépôt de munitions. On y dénombre plus de 300.000 mitrailleuses et 300.000 munitions en stock ; les fusils voltigeurs (F.V.) étaient aussi en abondance. Sa position littorale et portuaire offrait une infinité de possibilités avec la Base Aérienne de Transit 174 (BA174) qui assurait ce ravitaillement. C'est pourquoi, dans son étude réalisée sur l'importance de Douala, le lieutenant-colonel Dunois écrivait le 2 septembre 1942 que :

Le véritable port d'approvisionnement de ces régions (Tchad, Nord-Cameroun) est Douala. Et c'est à Douala que devrait être débarqué tout le matériel qui leur est destiné, Douala ayant l'avantage d'être relié par route et par chemin de fer à Yaoundé, situé à la même distance de Fort-Lamy que Bangui.

De ce fait sont évités les 1500 kilomètres de fleuve de Brazzaville à Bangui, qui nécessitent des moyens de transports fluviaux surchargés et des délais supplémentaires de près d'un mois<sup>361</sup>.

Le ravitaillement en vivres des militaires était constitué essentiellement de vivres courants et des boîtes de conserve ; les Européens disposaient d'une réserve d'au moins six

---

<sup>359</sup> S.H.A.T., 6 H 62, D3, Plan de renforcement des Garnisons.

<sup>360</sup> Ibid.

<sup>361</sup> S.H.A.T., 6 H 9, Importance stratégique de Douala dans l'organisation du service de l'Artillerie.

mois dans chaque compagnie et de trois mois pour les indigènes. Les ravitaillements en vivres frais (légumineuses, tubercules, fruits, ...) provenaient de la grande région du “ croissant fertile ”<sup>362</sup> c’est-à-dire une portion de terre presque d’environ 300 kilomètres à la ronde constituée des terres riches de l’Ouest ou du Sud-Ouest. Par exemple, l’aérodrome de Koutaba, construite dans une région essentiellement agricole et située à mi-parcours entre Fouban et Foubot, assurait le ravitaillement de la garnison de Douala autant qu’elle s’auto-ravitailait<sup>363</sup>.

### **B- Le centre de Yaoundé**

Au plan militaire, le ravitaillement de la Garnison de Yaoundé était assuré par les services compétents de l’armée à partir du port de Douala. Des dotations en armement faisaient en cas de nécessité, l’objet d’une demande adressée au Haut-Commandement. Au cours de chaque exercice budgétaire et en fonction des nécessités opérationnelles ou les résultats d’une étude nécessitant une transformation, une création ou une réadaptation de la troupe était nécessaire. Autrement dit, en tant qu’un “ corps organisée, hiérarchisé et disciplinée, l’armée s’assure toujours et le plus souvent de l’exécution de ses directives, décisions, notes de services, T.O ... dictées par les nécessités de services et/ou opérationnelles entre autres ”<sup>364</sup>. C’est ce qui justifie en effet, l’un de ses slogans qui consiste à dire qu’à chaque mission correspond des moyens pour la réaliser. Les autres besoins étaient assurés par les services de l’Intendance et les compagnies de transport chargées de la logistique.

Le ravitaillement en vivres par contre, se faisait dans les marchés locaux et dans les bassins agricoles et arachidières du sud, d’Obala, du grand Mbam et dans les différents marchés de vivres de la ville de Yaoundé<sup>365</sup>.

### **C- Les centres de ravitaillement de Dschang et de Bafoussam.**

Le ravitaillement a toujours été au centre de la stratégie et des opérations militaires sur le terrain. Dépendantes de la garnison de Douala et des unités auxquelles elles appartenaient, les villes de Dschang et de Bafoussam ont assuré la fonction de ravitaillements des unités militaires françaises.

---

<sup>362</sup> R. Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 174.

<sup>363</sup> A.F. Dikoumè, “ Les travaux publics au Cameroun...”, p. 383.

<sup>364</sup> Entretien avec le Chef de Bataillon Assou Meyong à Yaoundé, le 16 mars 2024.

<sup>365</sup> A. Franqueville, “ L’offre paysanne en produits vivriers dans le Sud-Cameroun”, in Bricas N.(ed), Courade Georges (ed), Coussy J.(ed), Hugon P. (ed), Muchnik J.(ed), *Nourrir les villes d’Afrique subsaharienne*, Paris, L’Harmattan, 1985, pp. 122-135.

Parlant de Dschang, cette ville a toujours été un centre agricole important depuis la colonisation européenne. Les Allemands s'y sont installés depuis 1895 sous la conduite d'une mission dirigée par Eugen Zintgraff, suivi d'une mission militaire conduite par le colonel Hunter en 1903<sup>366</sup>. Cette ville a donc acquis une expérience, non seulement en matière de ravitaillement mais également, en terme de tradition guerrière à cause de son opposition à la colonisation allemande<sup>367</sup> et française après la Deuxième Guerre mondiale. Avec un sol riche et des populations studieuses, la ville de Dschang a su répondre aux besoins de ravitaillements des garnisons et unités des forces coloniales grâce à ses produits vivriers abondants.

Par ailleurs, la ville de Dschang depuis la création du centre climatique en 1942, sert depuis cette date, de point d'acclimatation et de repos des colons et des militaires français<sup>368</sup>.

A l'image du centre de ravitaillement de Dschang, la ville de Bafoussam fut également un centre de ravitaillements des unités militaires grâce à sa position mitoyenne entre les Grass Fields et le Noun d'une part et le Mounjo d'autre part. Limitrophe de ces localités, Bafoussam jouait véritablement le rôle d'entrepôt en vivres et en matériel utiles à la colonisation et à la lutte contre les nationalistes.

En somme, les centres de ravitaillements de Dschang et de Bafoussam assuraient leur propre ravitaillement à partir de leurs ressources agricoles propres et desservaient la région de Douala. Pendant ces différents trafics, il n'était point exclu de constater que Douala soit ravitaillée en produits de rente et autres marchandises en lieu et place de tous types de ravitaillements militaires en zone d'insécurité ou de conquête au regard des difficultés liées aux déplacements des populations. Il fallait dans ces conditions, créer les infrastructures profitables aux unités militaires et à l'administration coloniale.

### III.3 LES INFRASTRUCTURES CIVILO-MILITAIRES

L'intérêt de construction d'une base stratégique au cœur de l'Afrique centrale par la France s'imposa comme nécessité de construire des infrastructures de communication au Cameroun. Par conséquent, ce pays avait pour rôle de permettre les grands transits aériens interalliés sur les axes Ouest-Est pour joindre l'Atlantique à l'Océan indien (Mer Rouge, Golfe

---

<sup>366</sup> J-P. Messina, Jaap Van Slageren, *Histoire du Christianisme au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 199.

<sup>367</sup> La ville avait remplacé Fontem en 1907 comme siège d'un district militaire allemand et de la 8<sup>e</sup> Compagnie de la Force impériale de protection.

<sup>368</sup> Y.G. Diffouo, Inventaire de quelques vestiges coloniaux matériels dans la ville de Dschang 1907-1957, p. 78 ; Lire également, I. Grangert-Owona, "L'agriculture bamiléké vue à travers sa gestion de la fertilité agronomique", thèse de Doctorat en Sciences Agronomiques et Ingénierie biologique, Université des Sciences Agronomiques, ORSTOM, 1997.

persique ou Océan indien), de Dakar aux grandes bases aériennes, terrestres ou maritimes du Kenya (Nairobi, Mombassa) d'une part, de faciliter éventuellement des opérations terrestres visant à couvrir l'Afrique atlantique contre les attaques venues du Nord-Est ( Mer Rouge, Golfe du Bénin ou du Nord), axe historique du golfe de Syrte-Golfe du Bénin d'autre part. Au regard de sa position géographique, le Cameroun était donc un des piliers de la stratégie française et ne pouvait bien tenir cette position qu'en le désenclavant par la construction des infrastructures routières définies et développées par la France. Celles-ci en constituaient d'ailleurs un des éléments de propagande des forces d'occupation militaire du territoire. Parmi celles-ci figuraient en bonne place les routes, les ports, les aérodromes et les chemins de fer et l'électricité.

### III.3.1 Les routes

L'infrastructure routière a servi de moteur à la colonisation française au Cameroun. C'est ainsi qu'en fonction de l'enjeu et de l'importance les autorités coloniales au Cameroun ont créé des routes et des bretelles stratégiques.

#### A- L'importance nécessité des infrastructures routières pour les autorités coloniales

La thèse que nous voulons défendre ici est que, la construction des routes matérialisait le projet hégémonique et impérial français sur le Cameroun. Elle permit de tenir la bride haute à une kyrielle d'idées développées par certains administrateurs coloniaux sur la présence française au Cameroun sans en ressortir les enjeux<sup>369</sup>. Par la circulation que la route facilite, elle permet de fixer l'héritage colonial comme le souligne Debie : “ la circulation est l'instrument central de la continuité des empires coloniaux ”<sup>370</sup>. La nécessité de maîtriser des espaces intérieurs, au plus fort de la recherche effrénée des ressources pour la France qui sortait épuisée de la Seconde Guerre mondiale, n'était pas une sinécure mais plutôt une obligation voire, un impératif au regard des enjeux sous-jacents.

La mise en place d'un réseau routier comme infrastructures stratégiques obéissait à une logique tout d'abord logistique. Cependant entendues aussi comme voie de communication, les

<sup>369</sup> Nous pensons par exemple au Gouverneur Richard Brunot qui a consacré tout un ouvrage au titre évocateur, *Le Cameroun, création française*, Paris, avril 1939, ou encore à P. Chaleur, *L'œuvre de la France au Cameroun*, Yaoundé, 1936, entre autres laudateurs de la colonisation française sur le Cameroun.

<sup>370</sup> J. Debie, “ De la continentalité à l'Etat enclavé. Circulation et ouvertures littorales des territoires intérieurs de l'ouest africain ”, thèse de doctorat de géographie, Université du Havre, France, 2001, p. 69.

routes<sup>371</sup>, assurent d'abord la transmission des informations, véhiculent les facteurs de production et les biens. Elles constituent des supports logistiques des forces terrestres non seulement en temps de paix, mais aussi en temps de guerre et permettent, le maillage territorial et une bonne organisation administrative. C'est ce que relève Luc Sindjoun quand il écrit que, " la structure territoriale de la domination politique repose à l'échelon de base sur des postes administratifs "372. C'est dire que la route permettait à l'administration coloniale française d'apprécier les distances, la dispersion des unités qui imposaient le nombre et l'implantation des établissements administratifs. Ensuite, l'infrastructure routière par le désenclavement qu'elle apportait aux localités bénéficiaires, permettait de satisfaire des besoins économiques et commerciaux en assurant les flux commerciaux des régions éloignées<sup>373</sup>.

Au cœur de la construction des routes, on veut mettre en évidence les stratégies de construction c'est-à-dire de domination de l'ordre gouvernant français à l'effet d'assurer le ravitaillement de la métropole au travers des routes créées ou aménagées<sup>374</sup>. Aussi, la réussite du contrôle du territoire par les opérations de maintien de l'ordre par des forces armées était-elle rendue possible que grâce à l'aménagement et à la création des routes et des pistes. Dans cette perspective, l'administration distinguait, d'une part, les axes stratégiques, d'autre part, les bretelles stratégiques.

### **B- Les axes stratégiques**

Les axes stratégiques étaient des axes construits, prioritairement, dans un but militaire en vue d'assurer la circulation des armées, une colonne entre deux localités ou entre le centre et la périphérie. La construction de ces axes traduisait l'obsession avec laquelle l'armée française voulait avoir de l'emprise sur le Cameroun et partant, son désir ardent à contrôler militairement l'A.E.F. Au total, quatre principales artères furent définies par le Haut-Commissaire en accord avec le haut commandement à savoir :

- La route stratégique du Sud ou la " route du Gabon "375.

---

<sup>371</sup> R. Mucchielli distingue cinq enjeux dans sa vision de communication à savoir l'information, l'interprétation par le centre et la périphérie, le positionnement, l'enjeu de mobilisation d'autrui ou d'influence et les enjeux normatifs c'est-à-dire un acte d'élaboration des normes relationnelles. Lire, *Communications et réseaux de communications*, Paris, PUF, 2004.

<sup>372</sup> L. Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002, p. 39.

<sup>373</sup> Selon les analyses de Richard Joseph, l'enclavement des régions bassa, loin des circuits économiques et commerciaux des régions désenclavées étaient l'une des causes de leur adhésion au nationalisme prôné par l'UPC. Voir, R. Joseph, *La mouvement nationaliste...*, p. 124.

<sup>374</sup> A.N.Y. 1AC 3823, Rapport sur le développement économique et social du Cameroun, 1947.

<sup>375</sup> *Chroniques d'Outre-Mer*, Revue mensuelle N° 21, Paris, La documentation Française, janvier 1956, p. 6.

La construction de cette route avait quatre voies d'acheminement du trafic du Gabon en transitant par les ports du Cameroun. Les itinéraires possibles de cette route étaient les suivants :

- Meyo- Mbalmayo-Douala par route ou par rail,
- Meyo-Mbalmayo-Douala par route seulement,
- Meyo-Ebolowa-Lolodorf- Kribi par route pour une distance de 245 kilomètres
- Meyo-Ebemwek-Kribi sur 176 kilomètres<sup>376</sup>.

La route stratégique du Sud visait à réaliser la jonction entre les sections des routes existantes déjà et sur l'itinéraire Kribi-Ebemwek-Meyo-Ambam. Pareillement l'A.E.F. devait se charger de la construction du tronçon Gabon-Oyem.

Le financement de cette route était fixé à la somme de 260 millions de francs aux conditions de prix de mars 1955<sup>377</sup>. Le projet en lui-même, financé par le deuxième programme quadriennal du F.I.D.E.S. fut divisé en deux tranches de travaux à savoir la section Kribi-Ebemwok et la section Ebemwok-Ambam. Pour la section locale, scindée en deux tranches, 110 millions furent débloqués pour démarrer les travaux<sup>378</sup> par l'entreprise marocaine Monod dont l'aménagement du tronçon Kribi-Ebemwek constituait le premier objectif. Le financement de la seconde tranche des travaux, soit 168 millions de francs fut débloqué au cours de l'exercice de l'année 1956-1957. Il permit la réalisation de la jonction Ebemwek- Meyo Centre. Du côté de l'A.E.F., les travaux de la “ route du Gabon ” connurent une accélération entière et son ouverture à la circulation en juillet 1958<sup>379</sup>.

La création de la route stratégique du Sud ou “ route du Gabon ” était doublement et hautement stratégique. En dehors du fait qu'elle réduisait les coûts des transports routiers soit par tonnages pour les hydrocarbures, soit par coût individuel des marchandises et des personnes, cette route permit à la France d'assurer le flux d'opportunités que lui offrait cette ouverture en termes de transit avec le Nord du Gabon. Les spécialistes avaient d'ailleurs estimé à ce sujet que cette route réduirait de l'ordre de 30 pour cent les coûts globaux du trafic. Par la même route, l'accessibilité des régions, naguère difficilement injoignables ou ingouvernables, étaient désormais administrées sans ambages<sup>380</sup>.

---

<sup>376</sup> *Chroniques d'Outre-Mer*, Revue mensuelle N° 21, Paris, La documentation Française, janvier 1956, p. 6.

<sup>377</sup> Ibid.

<sup>378</sup> Ibid., p. 7.

<sup>379</sup> *Chroniques d'Outre-Mer*, Revue mensuelle N° 21, Paris, La documentation Française, janvier 1956, p. 7.

<sup>380</sup> Ibid.

- La route impériale du Nord ou l'axe stratégique du Nord

- La route impériale du Nord-Cameroun avait vocation de relier Douala à Fort Fourreau en passant Yaoundé-Nanga-Eboko-Bertoua-Ngaoundéré-Garoua- Maroua pour atteindre enfin Fort Fourreau (actuel Kousseri) avec prolongement à Fort Lamy. Cette route en formant l'axe Nord-Sud permettait, une fois construite, à l'administration ainsi qu'à l'armée d'avoir une emprise forte sur les populations et les circuits économiques jusqu'au Tchad.

Au départ, l'axe Douala-Yaoundé était financé en grande partie par les impôts et grâce aux travaux forcés. Mais, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, eu égard à son importance stratégique, “ cette voie fut intégrée dans le programme d'équipement du territoire et l'axe du Nord devrait passer par Yaoundé, Obala, Nanga-Eboko, Bertoua ”<sup>381</sup>. Par la suite, le tronçon Obala, Nanga-Eboko et Bertoua fut construit pour assurer l'afflux des activités commerciales en provenance de l'Oubangui Chari. Les deux secteurs Ngaoundéré-Garoua et Garoua furent construits en dépit de nombreux ravinements des chaussées dus par la forte pluviosité au moment des travaux<sup>382</sup>. Le tronçon Maroua était relié à Fort Fourreau par une route ouverte grâce aux travaux forcés, à la consignation et au paiement de la taxe vicinale avant d'être prise en charge par les Travaux publics<sup>383</sup>.

- La route de l'Est ou la “ route de l'A.E.F.”

La route de l'Est était un axe stratégique qui partait de Yaoundé, Nanga-Eboko, Bertoua, Batouri, Kenzou et Bouar dans l'Oubangui Chari. Cette route avait la prétention de contrôler tous les circuits économiques venant de Bangui et de toute la région de l'Est. Ce fut également une route de très grande importance sur le plan militaire car, c'est par elle que transitaient dans les deux sens, non seulement l'essentiel de la logistique militaire (armements, véhicules, ravitaillements et autres matériels militaires) mais également, le flux commercial et les hommes en direction du port vers le Tchad et de la RCA.

- Les axes stratégiques de l'Ouest

La route de l'Ouest avait pour objectif de relier la ville de Douala à celle de Foumban en passant par Nkongsamba, Dschang avant de relier la route du Nord par la bretelle Foumban-

---

<sup>381</sup> A.F. Dikoumé, “ Les travaux publics au Cameroun...”, p. 412.

<sup>382</sup> J. Lestringnat, *Le commandant...*, p. 344.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 352.

Banyo d'une part, l'autre axe, partant de Douala en passant par Yaoundé, Bafoussam pour atteindre Bamenda.

L'axe Bonabéri-Bafang était également une route stratégique pour le pouvoir colonial. En effet, cette route allait desservir “ une des régions les plus riches du territoire, notamment les plantations de bananes dans la région de Mbanga et Pendja”<sup>384</sup>. Cette route avait à la fois un intérêt économique et politique <sup>385</sup>car, en la construisant, l'administration s'arrangea à stopper les “ réclamations permanentes de la part des transporteurs et des commerçants locaux qui avaient maille à partir des cas d'accidents dus à l'étroitesse de la route préexistante ”<sup>386</sup>. Au demeurant, elle contribua à réduire l'engorgement causé par les populations à Nkongsamba, lieu de rupture de charges du chemin de fer.

En somme, comme on peut le remarquer, ces axes avaient tous pour point de départ ou de chute la ville de Douala, point de rupture des charges mais également point d'embarquement des marchandises vers l'hinterland et des pays de l'A.E.F. La réalisation de ces infrastructures routières fut suffisamment freinée à cause de nombreuses vulnérabilités en raison des ponts qui le parsemaient. Il en fut ainsi le cas de la route Douala-Yaoundé dont l'importance ne cessait de grandir et unique itinéraire qui présentait de nombreux risques en cas de conflit pouvant facilement isoler Yaoundé en le coupant du reste du pays par des bombardements aériens ou tout simplement, en coupant les communications avec les autres localités notamment Douala. C'est pourquoi, l'administration pensa à développer les axes stratégiques secondaires.

### **C- Les bretelles stratégiques**

Les bretelles stratégiques étaient constituées d'un certain nombre de tronçons ou itinéraires qui servaient de posture stratégique au niveau de l'emprise du territoire par l'armée et par l'administration coloniale. Autrement dit, ces bretelles stratégiques visaient la jonction de deux ou plusieurs localités desservant les axes principaux. Leur caractère stratégique résidait en ce qu'elles étaient, en priorité, au service de l'armée puis de l'autorité administrative et, les régions desservies étaient économiquement rentables et politiquement instables. Il fallait de ce fait, assurer l'exploitation et l'évacuation des ressources des dites régions sous la coordination et la diligence de l'autorité administrative.

---

<sup>384</sup> R. A., O.N.U., Année 1950, p. 124.

<sup>385</sup> J. Lestringant, *Le Commandant...*, p. 337.

<sup>386</sup> A.F. Dikoumè, “ Les travaux publics au Cameroun... ”, p. 398.

Parmi les bretelles stratégiques ayant une importance avérée, il y avait entre autres, la bretelle entre Nkongsamba et le pont du Nkam, longue de 35 kilomètres. En effet, ce tronçon stratégique, d'après le *Rapport Annuel* de la France adressé à l'O.N.U. était, “ l'exutoire des régions de Dschang, Bafang, Bafoussam et Banganté à la tête du chemin de fer de Nkongsamba”<sup>387</sup> dont il fallait nécessairement désenclaver en vue de pacifier la région d'abord par son désenclavement et, ensuite, par l'exploitation et l'évacuation des ressources de cette population laborieuse qui prenait fait et cause pour l'U.P.C.<sup>388</sup>.

Dans le pays bamileké, la jonction de la bretelle Banganté-Bangwa, long de 10,5 kilomètres, fut également établie pour des raisons politiques, sociales et stratégiques. En effet, la nécessité d'ordre politique permit de trouver “ un dérivatif aux tensions entre les factions de la chefferie de Bangwa et aux revendications sur la possession de terrains ”<sup>389</sup> ayant entraîné une crise dans cette chefferie. Pour des raisons sociales et stratégiques, il était question de “ faciliter un accès rapide des populations malades de la subdivision au seul hôpital de la mission protestante et, créer une liaison directe avec le marché régional de Batoula-kanma et raccourcir ainsi le trajet Yaoundé-Bafoussam ”<sup>390</sup>.

Les régions en proie au nationalisme notamment la Sanaga Maritime et leurs régions limitrophes notamment le Mounjo, le Nkam, le Mbam bénéficièrent de la construction de nombreuses bretelles stratégiques comme le démontrent le tableau ci-dessous qui fait ressortir une stratégie bijective utilisée par l'administration coloniale pour atteindre son objectif de conquête par la prédation. Si d'une part la construction des routes et pistes stratégiques avaient pour objet de désenclaver ces régions afin de mieux diffuser l'autorité administrative et militaire et à circonscrire les revendications indépendantistes de l'U.P.C., d'autre part, il n'en demeure pas moins que, l'ouverture de ces régions par des infrastructures nouvellement créées, visaient tacitement une exploitation abusive et spoliatrice des ressources et matières premières des régions concernées. Dans cette logique, la région du Nkam était très prisée pour l'exploitation de ses essences forestières par des séries françaises qui y étaient installées. Dans cette logique d'exploitation des ressources facilitée par le désenclavement de certaines régions, Memoli note par exemple après l'effort de guerre, “ les Mbamois, compte tenu de leur proximité par rapport à certaines matières, furent sollicités pour l'exploitation de certaines matières premières

---

<sup>387</sup> R. A., O.N.U., Année 1950, p. 126.

<sup>388</sup> Noubissie M. Tchouaké, “ Violence et clandestinité dans l'espace colonial camerounais. Comment l'UPC intègre la lutte armée dans sa stratégie (1955-1958) ”, *Intel'actual*, hors-série n° 2, 2019, pp. 31-61.

<sup>389</sup> J. Lestringant, *Le Commandant...*, p. 339.

<sup>390</sup> Ibid.

notamment : le rutile, le caoutchouc, l'or, les produits palmistes...<sup>391</sup> ou l'exploitation du rutile de mayo Darley, région voisine du Mbam dans la subdivision de Yoko, dont "l'alliage d'autres minéraux en l'occurrence le fer, permettrait un produit qui servirait à la fabrication des coques de véhicules militaires, d'avions et de fusils"<sup>392</sup>. C'est ainsi que des opérations de désenclavement de certaines régions furent effectuées en pays bassa, dans le Moungo et dans la région du Mbam par la société Razel. Le tableau 9 ci-dessous met en lumière le désenclavement de certaines localités hostiles aux autorités françaises qui en assurent le quadrillage.

Une analyse minutieuse des investissements routiers réalisés par la France permet de dire que ces travaux avaient pour but de faciliter la colonisation, d'abord par le maillage territorial qu'assuraient les autorités administratives et les déploiements des forces armées pour traquer les nationalistes et autres subversifs opposés à la colonisation française du Cameroun et, ensuite, le but inavoué consistait à investir pour ouvrir ces régions à l'exploitation économique tout azimut des ressources du Cameroun. Dans cette veine, les voies de communication servaient aussi à faciliter l'exploitation et l'évacuation des biens et des ressources économiques en provenance des différents bassins de production. C'est ainsi que dans le souci d'optimiser l'exploitation de ces ressources et d'assurer leur contrôle, la France entreprit aussi la modernisation des infrastructures portuaires.

**Tableau 9 :** Bretelles stratégiques, pistes carrossables et barrage sur la Sanaga.

Années de réalisation du projet (pistes/ routes)	Itinéraires et réalisations
1954	Bonépoupa- Yabassi
1955	Loum-Manjo
1956	Boumnyebel-Kikot ; Nyaho-Ngambé, Barrages sur la Sanaga
1957	Barrage sur la sanaga à Edéa ; Kiki-Bafia ; Kiki-Kélang-Kikot
1958	Kikot-Bot-Makak-Boumnyebel-Eséka Nkongwalla-Nkom
1959	Nkongwalla-Nkom- Bokito-Bafia-ndikiniméki
1960	Ndikiniméki-Ndockbassaben ;Ndiki-makénéne ; Nyaho-Nkongwalla-Nkom

*Source :* Adapté par nous, voir S. Prévitali, *Le Cameroun par les ponts...*, p. 8.

<sup>391</sup> C. Memoli. Aubry, " Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale : contribution d'une région administrative du Cameroun à l'effort de guerre français ", *Outre-Mers, Revue d'histoire*, Année 2009, N° 362-363, p. 244.

<sup>392</sup> Ibid.

**Photos 3: La construction de la route Douala Edéa en 1952**



*Source : S. Prévitali, Le Cameroun par les ponts..., p. 193.*

*In fine* les infrastructures routières créées, étaient des outils de contrôle militaire pour traquer et mâter les rebelles et les ultras nationalistes ou encore pour amener à résipiscence certaines populations indécises à gagner les camps de regroupement. Elles constituaient donc en conséquence, des voies d'accès et de diffusion de l'autorité coloniale en ce sens qu'elles favorisaient le “ maillage administratif ”<sup>393</sup> des localités bénéficiaires et hostiles à l'autorité coloniale.

### **III-3.2- L'aménagement des ports et les infrastructures attenantes**

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France, dans le cadre du projet F.I.D.E.S, lança l'aménagement et l'ouverture de certains ports du Cameroun pour capter les flux commerciaux à partir des voies maritimes déterminantes pour le redressement de son économie.

---

<sup>393</sup> A. Bopda, *Yaoundé, le défi camerounais de l'intégration*, CNRS Editions, 2003. p. 141.

## A- Le port de Douala

L'histoire du port de Douala date de la période allemande, période au cours de laquelle les premiers travaux d'infrastructures furent lancés notamment par le tracement des rues, l'assèchement du marécage entre Akwa et Deido, l'amélioration et l'agrandissement du port, le début de la canalisation d'eau courante à Douala <sup>394</sup>.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce port prit un coup à cause du manque de renouvellement du matériel et l'entretien des ouvrages<sup>395</sup>. Après la guerre, l'état du port de Douala était dans un état de délabrement avancé avec un chenal moins profond (-4,20), un quai et des voies ferrées qui desservaient le trafic étaient insuffisants. Du " côté de Bonabéri, la situation n'était guère meilleure car un seul Wharf en bois récemment bâti permettait l'accostage des navires-bananiers " <sup>396</sup>. J. Montagne écrit à ce propos que :

L'état des machines était tout aussi défectueux : Les quais de chalandages étaient équipés de vieilles grues à vapeur à bout de souffle, quatre à Douala, trois à Bonabéri, utilisées au trafic des bois par chalandage et flottage. Aucun équipement mécanique n'existait sur les quais en eau profonde et la manutention se faisait au mât de charge et de portage. Le ravitaillement en eau des navires devenait très difficile, tant à la production qu'à la distribution<sup>397</sup>.

Or, peu avant la guerre, le port de Douala jouait déjà un rôle d'interface entre la métropole et les colonies françaises d'Afrique centrale<sup>398</sup>. Son insertion progressive dans le triptyque portuaire prit de l'ampleur avec sa dimension stratégique dont la France avait grand besoin pour la relance de son économie à partir des richesses de la sous-région<sup>399</sup>. Il fallait donc dans l'urgence construire un port et aménager les ouvrages existants. Les travaux de construction du port de Douala étaient financés par le premier plan F.I.D.E.S. dont la priorité était l'évacuation des produits agricoles, et autres matières premières, dans le cadre du plan décennal du développement du Cameroun. En plus, d'autres investissements étaient prévus comme la

---

<sup>394</sup> P.M. Essomo Ngossia, *Contribution à l'histoire...*, p. 49.

<sup>395</sup> J. Montagne, *Les ports du Cameroun...*, p. 3

<sup>396</sup> A.F. Dikoumè, " Les travaux publics... ", p. 338.

<sup>397</sup> J. Montagne, *Les ports du Cameroun...*, p. 4.

<sup>398</sup> A. Vigarié, " Evolution et avenir des zones industrialo-portuaires ", *L'information géographique*, Paris, 1980, pp-145-153.

<sup>399</sup> Le triptyque portuaire définit trois fonctions du port : la fonction régionale qui correspond à la manutention des marchandises pour l'arrière-pays, la fonction industrielle pour satisfaire les besoins des industries et enfin la fonction commerciale qui découle de nombreuses activités de négoce localisés près des quais. Lire, P. de Roussiers, " Les fonctions économiques des ports maritimes ", *Revue économique internationale*, Paris, 1994.

construction des quais, la réalisation des travaux de remblaiements, la construction des hangars ou le perfectionnement des chaussées maritimes et le système d'évacuation d'eau.

Commencés en 1942, ces travaux s'achevèrent en 1952 pour un coût dont il est difficile d'évaluer car, le tableau de financement global des projets du premier plan consigné dans le Rapport Annuel (R.A.) de 1955, ne spécifie ni les chapitres ni la ventilation des crédits de paiement desdits travaux. L'on remarque dans ce tableau que les financements des ports maritimes étaient évalués à 3 902 800 000 de francs.

L'objectif principal de la construction du port de Douala était de permettre l'évacuation des produits agricoles à partir de Douala qui était le principal port du Cameroun. Or, pour maximiser son rendement, il était nécessaire de relier les deux rives du Wouri par la construction d'un pont pour faciliter l'acheminement des produits qui venaient des riches régions du Moungo et du pays Bamiléké <sup>400</sup> car, le passage d'une rive à l'autre du Wouri était d'abord assuré par des pirogues, remplacées progressivement par des chalands et un bac. Ce dernier arrêta son trafic à 18 h et seules les pirogues traversaient après cette heure et avec beaucoup de risques de naufrage. Les produits pondéreux venant du Moungo et de l'Ouest empruntaient le bac. Ce qui signifiait qu'ils étaient d'abord déchargés, puis embarqués sur le bac, débarqués sur la rive gauche puis rechargés dans les wagons ou des camions.

Le pont sur le Wouri était donc indispensable et salutaire. Il fut construit grâce au financement du territoire, des banques et du F.I.D.E.S. Celui-ci fournit 550 000 000 de FCFA sur les 1 050 000 000 à 1 200 000 000 de FCFA que nécessitait l'édification de l'ouvrage<sup>401</sup>. D'après le rapport annuel adressé à l'ONU, un montant de 3 902 000 000 était débloqué pour la construction des ports maritimes du Cameroun<sup>402</sup>.

L'ensemble des travaux entrepris par les autorités françaises avait pour objectif de redonner vie et fière allure à ce port, fleuron de l'infrastructure stratégique du Cameroun français en l'agrandissant et en y créant un quai d'accostage digne et réglementaire. Parmi les travaux secondaires liés à ce projet, s'inscrivait la construction des bureaux et des bâtiments administratifs et les magasins pour abriter la Direction du port et des services des douanes et plus tard et bien évidemment la construction du pont sur le Wouri.

---

<sup>400</sup> A.F. Dikoumè, " Les travaux publics... ", p. 338.

<sup>401</sup> ANY, 1 AC, 514/B, Rapport du projet de construction d'un pont sur le Wouri, 1950.

<sup>402</sup> R.A., Année 1955, p. 79.

En somme, les prévisions de la rentabilité économique du port sur la base des investissements faits laissaient estimer à 1.000.000 de tonnes de fret d'importations et d'exportations confondues<sup>403</sup> car, la ville de Douala était considérée comme débouché naturel d'un "vaste hinterland ayant un croissant fertile de terres arables de 300 kilomètres à la ronde où les populations laborieuses et estimées à 2 millions d'habitants, produisaient cacao, huile de palme, banane, caoutchouc bois... constituaient par ailleurs un vaste marché pour les produits et biens importés"<sup>404</sup>.

En outre, la construction des routes stratégiques du Nord formait un triangle de 1000 kilomètres de côté ayant pour sommet Douala, Bangui et Ndjamena qui constituait un vaste marché de consommation pour une population estimée à 6 millions d'habitants. C'est dans cette logique de recherche de rentabilité et d'intégration de l'économie intra urbaine et rurale que A.F. Dikoumè écrit que :

Les autorités administratives pensaient qu'avec la construction de l'axe routier Douala-Maroua qui passerait par Nkonsamba, Foumban, Banyo, Ngaoundéré, et Garoua, combiné avec une liaison routière Meinganga-Baïbokoum serait intégrée en première étape la quasi-totalité de l'économie du Nord de ce triangle à celle du Sud et du Centre Cameroun. La seconde étant représentée par le chemin de fer Douala-Tchad qui, passant la vallée de la Sanaga atteindrait Bongor et toute la région cotonnière du Tchad ce qui permettrait au port de Douala de capturer tout ou partie du trafic paralysé, par la distance, l'absence ou l'état défectueux des axes routiers et les délais de transports<sup>405</sup>.

Face à ce constat sans appel, l'administration prit des mesures urgentes<sup>406</sup> pour permettre au port de Douala d'assurer efficacement et convenablement le trafic qui était en nette augmentation après la guerre. Tous ces travaux étaient rendus possibles et exploitables que grâce à la mise sur pied d'un réseau électrique fiable.

## **B- Le port de Kribi**

Le port de Kribi était considéré comme un port secondaire par les français avant la Deuxième Guerre mondiale. Il prit de l'ampleur avec l'intensification des programmes de

---

<sup>403</sup> A.F. Dikoumè, " Les travaux publics... ", p. 346.

<sup>404</sup> Ibid.

<sup>405</sup> A.F. Dikoumè, " Les travaux publics... ", p. 364.

<sup>406</sup> Les points retenus par ces mesures furent : la construction d'un quai à palplanches métallique ; l'approfondissement des chenaux intérieurs du Wouri ; la construction de sept postes à quais supplémentaires et l'aménagement des quais préexistants.

production lancés par le deuxième plan quinquennal (PQ2) du F.I.D.E.S.) et le développement de l'infrastructure routière sur des axes nouvellement créés ou renouvelés qui facilitaient l'évacuation des produits agricoles et autres ressources ou matières premières. L'aménagement de ce port dont les travaux d'extension étaient inscrits sur le premier plan de 1946, commencèrent en 1951 pour un coût de total des travaux de 100.000.000 de FCFA<sup>407</sup>. Ce montant permit la construction des infrastructures suivantes<sup>408</sup> :

- Une estacade couverte en bois, longue de 5 m, seul moyen d'accostage, avec un quai en béton à la côte de (- 2) de 1,40 m) ;
- Un terre-plein de 5000 m<sup>2</sup> réservé pour le stockage des bois lourds aménagés à l'arrière du quai ;
- Une bande de circulation de 12 m arrangée le long du quai pour permettre le trafic des autres marchandises, et l'utilisation des autres engins légers ;
- Un hangar d'estacade de 1000 m<sup>2</sup> pour le stockage du cacao ;
- Un appontement en béton armé de 20 mètres de long, dans le prolongement de l'estacade en bois ;
- Un pont en béton de 120 m de long qui reliait les deux rives de la Kienké et permettait le passage des marchandises, et surtout des bois lourds de la rive gauche vers le port.

Avec tous ces travaux, le port de Kribi devint un “ port de batelage dont les opérations furent facilitées par la mise en service d'engins légers de manutention comprenant deux grues de 8 à 10 tonnes, une grue de marque Karry Krane de 3 tonnes et 3 élévateurs à fourchettes<sup>409</sup>. Par toute cette infrastructure, l'administration coloniale entendait donc contrôler les flux commerciaux des ports maritimes et fluviaux pour garantir de saines marges de rentabilités incommensurables.

Sur la photo 3 ci-dessous sur le fleuve Nyong à Mbalmayo, on y retrouve des activités de négoce avec, en filigrane à droite, des billes de bois prêtes à l'exportation. Pendant la colonisation française, ce lieu est réputé d'avoir été un centre de négoce aux activités commerciales multiples et variés (vente des palmistes, denrées agroalimentaires...).

La photo 4 met en lumière, le quai construit par l'administration coloniale française sur le fleuve Nyong à Mbalmayo pour l'embarquement des produits de rentes principalement le

---

<sup>407</sup> A.F. Dikoumè, “ Les travaux publics... ”, p. 371.

<sup>408</sup> Ibid., p. 374.

<sup>409</sup> A.F. Dikoumè, “ Les travaux publics... ”, p. 371.

cacao et d'autres ressources ligneuses. On peut cependant remarquer que, l'outillage mis en place pour cette opération, est de type provisoire, juste pour l'exploitation et le négoce dans cette ville-carrefour et stratégique dans la région Nyong et Sanaga.

**Photos 4: Pont sur le fleuve Nyong à Mbalmayo en 1950.**



*Source* : Cameroun rétro- photos du passé, *Mémoire sur le Cameroun, des années 1890 à 1990*, consulté le 12 avril 2023.

**Photos 5: Quai d'embarquement des marchandises sur le fleuve Nyong à Mbalmayo**



*Source* : Cliché, N. F. Meyong, 10 mai 2024.

### III.2.1 Les aéroports et les aérodromes

La fin de la Deuxième Guerre mondiale et ses conséquences ont marqué un développement extraordinaire de l'aviation au Cameroun grâce à deux importants textes pris par l'administration coloniale française. Le premier texte était le décret 47/1069 du 12 juin 1947 relatif au fonctionnement des services de l'aéronautique civile dans les territoires dépendants de la France d'Outre-mer et le second texte signé le 5 mai 1948, déterminait les conditions du survol du continent africain y compris le Cameroun<sup>410</sup>. C'est dans cette veine que fut créé un comité de l'«Air Cameroun » le 14 mars 1949 ayant pour but d'étudier le dossier des aéroports publics à ouvrir à la circulation aérienne. A la suite de ces mesures, la France consentit de faire des investissements stratégiques dans l'aviation au Cameroun notamment en créant et en aménageant des aéroports et des aérodromes.

#### A- Les aéroports

Afin de maximiser le trafic aérien, les aérodromes de Douala, Yaoundé furent les premiers bénéficiaires de la politique d'investissement français dans l'aviation par la transformation des aérodromes existants en aéroports de classe A pour Douala et de classe B pour Yaoundé suivi de la création de nombreux autres aérodromes à travers le pays.

##### 1- L'aéroport de Douala

Le Cameroun français n'avait pas d'aéroports jusqu'à 1946 en dehors de la piste d'atterrissage de Douala. L'aérodrome existant était de classe B, avec une portance de 30 tonnes<sup>411</sup> tandis que celle des autres aérodromes et pistes d'atterrissage variait entre 9 et 15 tonnes. C'est grâce au lancement du plan décennal, que les travaux d'aménagement de l'aéroport de Douala débutèrent après avis et recommandations de la direction des Bases aériennes.

Les aménagements du port de Douala<sup>412</sup> portaient sur l'agrandissement du pavillon d'escale, la création d'une aire de stationnement pour les véhicules, la construction d'un magasin pour la météorologie et la construction et l'équipement d'une tour de contrôle en VHF<sup>413</sup>. A la suite de ces tâches, il s'avéra nécessaire de remplacer le radiophare dont la

<sup>410</sup> *Magazine Aviation civile au Cameroun*, Yaoundé, 24 novembre 2010, p. 1.

<sup>411</sup> La portance est définie comme l'aptitude du sol, d'un élément de soutènement, à supporter des charges élevées et lourdes.

<sup>412</sup> R. A., O.N.U., Année 1950, p. 145.

<sup>413</sup> VHF, « Very High Frequencies », il s'agit d'un Radiogonometre de très hautes fréquences, de 30 à 3000 mégahertz.

puissance de 400 watts devenait inappropriée pour un nouvel appareil de 1400 watts pour la réfection et le prolongement de la piste de 1540 m à 1840 m prévus pour l'exercice 1953<sup>414</sup>. Le devis pour ses travaux, financés par le F.I.D.E.S. à hauteur de 12 000 000 F, était le suivant<sup>415</sup> :

- Agrandissement du restaurant.....	1 500 000 F
- Elargissement du dalot.....	6 000 000 F
- Agrandissement de l'aire de stationnement.....	3 000 000 F
- Garages véhicules.....	<u>525 000 F</u>
Total.....	10 025 000 F

## 2- L'aéroport de Yaoundé

L'aéroport de Yaoundé fut également aménagé. En effet son aérodrome situé au sommet d'une colline, nécessitait des travaux de terrassement, de drainage, de blocage et d'empierrement furent exécutés pour le nivellement de la structure pour un montant de 10 millions de CFA financé par le F.I.D.E.S et permirent de prolonger la piste jusqu'à 1800 m<sup>416</sup>. L'aérodrome fut également équipé d'une station complète de météorologie et de radiogoniométrie et d'un goniomètre VHF suivi du bitumage du parking réservé aux avions et celui des voies d'accès de manière à rendre cet aérodrome moderne. Ces travaux permirent, après livraisons des équipements modernes en provenance de l'étranger, l'ouverture d'une liaison radiophonique directe haute fréquence (H.F) de recevoir les avions gros porteurs comme les DC 4<sup>417</sup>.

## 3- Les aéroports de Garoua et de Maroua

L'aérodrome de Garoua était une piste d'atterrissage. Avec la construction des infrastructures stratégiques par la France au Cameroun, il connut également des travaux d'aménagements. Au terme des différents aménagements, cet aérodrome passa de la classe C à la classe B avec une piste de 2200 m sur 60 m. L'installation et la mise en service du balisage électrique, le bitumage du parking avions, l'adduction d'eau et la construction des logements<sup>418</sup> financés par le F.I.D.E.S. en 1957 coûtèrent 10 millions de FCFA<sup>419</sup>.

<sup>414</sup> A.N.Y., 1 AC/ 550 (14) Douala (Cam) Aéroport aménagement, 1952.

<sup>415</sup> Ibid.

<sup>416</sup> A.N.Y., 1 AC 2915, Travaux d'infrastructure aéronautique, 1944-1946.

<sup>417</sup> A. F. Dikoumè, " Les travaux publics... ", p. 380.

<sup>418</sup> Ibid.

<sup>419</sup> Ibid.

L'aménagement de cet aérodrome avait un rôle stratégique de relais important entre la Base 174 pour l'armée de l'air à partir de Douala et l'évacuation du matériel en direction du Nord-Cameroun et du Tchad. Par ailleurs, les travaux entrepris permirent l'atterrissage de gros trimoteurs (D3) rendant le trafic national et international importants<sup>420</sup>.

La photo 6 ci-dessous nous montre le nouvel aérodrome de Maroua. En effet, le premier aérodrome de cette ville fut construit en 1949. Mais, compte tenu du relief des collines de cette ville et de Makabei, rendant l'approche difficile, l'administration coloniale décida en 1951 de construire un autre aérodrome à Maroua Salak sur un terrain plus favorable à réaliser une piste.

### Photos 6: Aérodrome de Maroua Salak



*Source : Collection Cameroun Rétro- Photos du passé.*

Le tableau 10 ci-dessous met en évidence la nomenclature des différents matériels en termes d'équipements par localités bénéficiaires. Il ressort de ce tableau que les villes ayant principalement bénéficié des équipements dans le secteur de l'aviation furent les villes de Yaoundé, Garoua et Ngaoundéré. Deux raisons principales peuvent justifier cette situation à savoir, dans un premier temps, elles étaient moins dotées en équipement de l'aviation civile à

<sup>420</sup> A. F. Dikoumè, “ Les travaux publics... ”, p. 390.

cause de la Deuxième Guerre mondiale ; dans un second temps, l'administration coloniale voulait étendre le trafic aérien vers le Nord-Cameroun non seulement pour des besoins stratégiques mais également, pour des besoins de rentabilité économique, sachant bien que l'aérodrome de la ville de Douala était en permanence équipée du fait de sa position vitale pour assurer la desserte des autres localités<sup>421</sup>. Au total, tous les équipements avaient pour but d'assurer la sécurité aérienne à travers un trafic fluide<sup>422</sup>.

**Tableau 10** : Equipements des aérodromes.

Aérodromes	Equipements
Douala	- 1 radiobalise d'atterrissage dans l'axe de la piste
Yaoundé	- 1 tour de contrôle avec liaisons radiotéléphoniques V.H.F - 1 radiobalise d'atterrissage - 1 radiophare Sadir 500 w (double) - 3 émetteurs HF Sadir 200 w - 4 récepteurs AME - 2 groupes électrogènes - 1 gonio VHF
Garoua	- 1 centre émetteur comprenant : - 1 radiobalise d'atterrissage - 1 radiophare Sadir 500 w (double) - 3 émetteurs HF Sadir 200 w - 4 récepteurs AME - 2 groupes électrogènes - 1 émetteur BC375
Ngaoundéré	- 1 centre émetteur comprenant : - 1 radiobalise d'atterrissage - 1 radiophare Sadir 500 w (double) - 3 émetteurs HF Sadir 200 w - 4 récepteurs AME - 2 groupes électrogènes - 1 émetteur BC375
Foumban	- 2 émetteurs-récepteurs BC 375
Maroua	- 2 émetteurs-récepteurs BC 375
Kribi	- 2 émetteurs-récepteurs BC 375

**Source** : A. F. Dikoumè, “ Les travaux publique...”, pp. 387-399.

<sup>421</sup> Entretien avec le colonel Anyou Jean de Dieu le 21/11/ 2023 à Yaoundé.

<sup>422</sup> A.F. Dikoumè, “ Les travaux publics...”, pp. 381-389.

## **B- L'aménagement stratégique des autres aérodromes**

Les aérodromes ont créés ou subi des aménagements en fonction des choix stratégiques et de et de la praticabilité du terrain<sup>423</sup>.

### **1- Les aérodromes stratégiques dans la lutte contre le mouvement nationaliste**

Parmi les aérodromes créés pour des besoins de lutte contre les nationalistes camerounais, on peut citer l'aérodrome de Dschang créé en 1950. Cet aérodrome avait une importance stratégique pour l'armée coloniale. D'abord, elle servait de piste d'atterrissage et de ravitaillements multiformes pour les unités militaires françaises déployées dans la lutte contre les nationalistes de l'U.P.C. Ensuite, cet aérodrome symbolisait la puissance de la domination française sur les populations camerounaises.

Parallèlement la création des aérodromes de Foumban et de Koutaba répondait à la logique stratégique mise en place par l'armée coloniale française. Aussi les missions de liaison et de transport des troupes étaient-ils facilités par ces aérodromes qui servaient de pistes d'atterrissage et de décollage. Ils servaient également à la formation des troupes de l'armée coloniale en ce qui est des entraînements aériens et assuraient leurs ravitaillements multiformes.

### **2- Les autres : les cas d'Ebolowa, Batouri, Tibati**

En plus des aérodromes suscités transformés en aéroports par l'ampleur de leurs investissements, beaucoup d'aérodromes ou pistes d'atterrissage servirent aussi la cause militaire. On peut citer à cet effet, les aérodromes d'Ebolowa, de Tibati ou de Batouri dont les travaux d'aménagement n'excédèrent pas 5 millions par structure<sup>424</sup>.

## **III.3.2. La production de l'énergie électrique et de l'aluminium**

Peu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, le rythme de l'augmentation rapide de la population et des besoins en énergie électrique étaient réels et préoccupant pour l'administration coloniale. Celle-ci lança un projet d'étude en 1944 portant sur l'aménagement des chutes de la Sanaga par la société Electricité de France (E.D.F.) de 1946 à 1947 à la suite duquel le ministre de la France d'outre-mer autorisa la création d'une société d'économie mixte. C'est ainsi que

---

<sup>423</sup>A Maroua par exemple, le premier aérodrome fut construit en 1949. Mais, compte tenu du relief des collines de cette ville et de Makabei, rendant l'approche difficile, l'administration coloniale décida en 1951 de construire un autre aérodrome à Maroua Salak sur un terrain plus favorable à réaliser une piste.

<sup>424</sup> Ibid., pp. 381-384.

fut constituée, le 15 juillet 1948, la société Energie électrique du Cameroun. Celle-ci bénéficia d'une concession pour exploitation de la chute d'Edéa, puis en 1950 pour la distribution d'énergie électrique. Ce réseau rudimentaire à cette époque, fut complété quelques années plus tard de son dispositif de production et de distribution<sup>425</sup>.

La construction d'ENELCAM faite sous l'égide du ministère de la France d'outre-mer, du gouvernement du territoire du Cameroun, de la caisse centrale de la France d'outre-mer et de l'Electricité de France était sous le contrôle de la France. En début d'année 1949, ENELCAM entreprit les études et la réalisation des chutes de la Sanaga appelées Edéa I et installa une ligne de transport 60/90kv Edéa-Douala, un poste de transformation 60/15 kv et une centrale thermique Diesel de secours de 3 MVA à Bassa, quartier industriel de Douala. Le coût d'Edéa I fut de 3 100 millions de FCFA financés à hauteur de 200 millions par le capital de ENELCAM avec une avance 60 % de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer pour une durée de 50 ans, remboursables au cours des quarante dernières années par des prélèvements sur les bénéfices nets de la société ENELCAM<sup>426</sup>. Les conventions passées avec la C.C.F.M.O lui permirent d'avoir des avances de crédits ; ainsi, pour l'exercice 1949-1950, cette société reçut un crédit de 550 millions de FCFA, pour l'exercice 1950-1951, 650 millions de FCFA et pour l'exercice 1951-1952, un crédit de 750 millions. La contribution du F.I.D.E.S. fut seulement de 120 millions de FCFA<sup>427</sup>. L'extension des travaux de la centrale connue sous l'appellation d'Edéa II nécessita une grosse mobilisation financière qui était couverte par le gouvernement camerounais auprès de la C.C.F.O.M<sup>428</sup>, soit 8 milliards de FCFA d'investissements pour la réalisation de la centrale hydroélectrique d'Edéa en 1958.

Au total, les investissements civilo-militaires faits par la France au Cameroun concourraient, dans une large mesure, au bien-être de la France dont le redressement économique était impératif à partir de l'Afrique considérée comme le sanctuaire de ses intérêts.

---

<sup>425</sup> Il s'agit de : Electricité du Cameroun (E.D.C.), société créée en 1963 et la West Cameroon Electricity Corporation (W.C.E.C.). En fusionnant après, ces sociétés constitueront en mai 1974, la défunte Société Nationale d'Electricité du Cameroun (S.O.N.E.L.).

<sup>426</sup> A. F. Dikoumè, " Les travaux publique...", p. 438.

<sup>427</sup> Ibid.

<sup>428</sup> Ibid.

## **CHAPITRE IV**

### **OPERATIONALISATION DE LA SECURISATION ET BILAN CRITIQUE DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES**

#### **INTRODUCTION**

La signature des accords de tutelle avait permis à la France d'hériter du Cameroun en y exerçant quasiment les compétences internationales et internes, sans pour autant délaissier sa volonté de faire de ce territoire sa colonie à part entière. En l'intégrant dans l'A.E.F. avec comme axe de gravitation la colonisation, la France s'arrangea à consentir dans ce pays d'énormes investissements et se présenta, d'emblée, comme le promoteur du développement socio-économique colonial. Or, les énormes richesses et potentialités économiques du Cameroun et sa position géostratégique semblaient plutôt justifier l'action française. Ce chapitre, a pour but d'analyser non seulement l'opérationnalisation et la sécurisation des infrastructures stratégiques au Cameroun, mais également, d'en esquisser un bilan en tenant compte de la confrontation entre la France et les forces nationalistes du Cameroun.

#### **IV.1. OPERATIONNALISATION DE LA SECURISATION DES INFRASTRUCTURES**

L'opérationnalisation de la sécurisation des infrastructures fut faite par deux types de méthodes à savoir, la répression et le maintien de l'ordre.

##### **IV.1.1. Les stratégies de répression contre les indépendantistes de l'U.P.C.**

L'administration coloniale a utilisé les stratégies directes et indirectes pour combattre les nationalistes camerounais.

##### **A- Les méthodes indirectes**

A l'origine, l'U.P.C. avait un programme politique à trois objectifs principaux à savoir, la réunification immédiate des deux Cameroun, la révision des accords de tutelle et la fixation d'un délai pour l'indépendance<sup>429</sup>. Ce programme révolutionnaire inquiétait sérieusement l'administration coloniale par rapport à ses visées sur le Cameroun et, se heurta à la répression administrative sous le Haut-Commissaire André Soucadaux. Ce dernier prit des mesures pour

<sup>429</sup> A.N.Y., 2 AC 8344, UPC Objectifs 1952. Brochure intitulée, *Ce que veut le peuple Camerounais*.

se prémunir du syndrome upéciste, de 1949 à 1954 en engageant “ une bataille âpre mais faite de finesse au cours de laquelle chacun allait essayer de vaincre son adversaire sans sortir de la légalité tout en utilisant les moyens les plus divers ”<sup>430</sup>. Parmi les méthodes indirectes que le Haut-Commissaire André Soucadaux utilisa, Daniel Abwa recense, entre autres, les intimidations, les perquisitions de domiciles des militants plus ou moins avérés de l’UPC, les faux procès et les affectations disciplinaires pour disperser les militants du parti<sup>431</sup> ou, la création des partis politiques administratifs<sup>432</sup>. Dans le même registre, l’administration coloniale procéda régulièrement à la destitution et la nomination des chefs collaborateurs<sup>433</sup>.

Parlant de cette période, Abel Eyinga résume l’escalade de cette violence en ces termes :

Provocations vulgaires, condamnations morales, renforcement préventif des effectifs militaires et du corps de police, droit de requérir à la force publique reconnu jusqu’au plus petit administrateur de brousse, perquisitions et mandats de comparution par milliers, voilà quelques-unes des mesures et des pratiques hostiles perpétrées contre les nationalistes camerounais en 1955...Leur exécution n’était pas le seul fait de l’administration, mais également celui des satellites de celle-ci : partis administratifs, chefs traditionnels et même la hiérarchie catholique, etc<sup>434</sup>.

Ces propos mettent à nu les pratiques indirectes appliquées par l’administration sur les populations qui revendiquaient seulement leur liberté. Mais, toutes ces mesures restaient efficaces pour contrecarrer l’U.P.C. qui bénéficiait toujours de la sympathie des populations. Le chef de subdivision d’Eséka reconnut l’échec des méthodes d’intimidations et de bannissement de l’U.P.C. consigné dans le rapport annuel de 1954. Il écrivait à cet effet que :

Les moyens de lutte démocratique contre l’U.P.C. sont voués à l’échec...l’amélioration du niveau de vie n’est pas une panacée : tant que subsistera l’UPC, subsistera le danger...Alors que faire ? Il faut poursuivre sans haine et sans faiblesse toute activité subversive sous la quelle forme qu’elle soit, traquer l’UPC, l’interdire, frapper les chefs irréductibles<sup>435</sup>.

<sup>430</sup> D. Abwa, *Commissaires...*, p. 355.

<sup>431</sup> Lire, affaire De Gelis contre Um, pp. 364-365.

<sup>432</sup> C’est le cas par exemple de Pierre Dimala, un transfuge de l’U.P.C. qui créa, sous l’initiative du Haut-Commissaire Hoffherr, l’Evolution Sociale du Cameroun (ESOCAM) pour contrer l’influence de l’U.P.C. Lire, A. Eyinga, *L’UPC...*, pp. 93-96.

<sup>433</sup> A. Eyinga, *Introduction...*, p. 55. Voir aussi, A.N.Y. 1AC 1811(1) Décisions portant nominations et destitutions des chefs de villages dans la subdivision de Babimbi. Destitution et remplacement des chefs de village à Babimbi par Pinelli.

<sup>434</sup> Ibid., p. 62.

<sup>435</sup> ANY 1 AC 91 (8) Activités des partis politiques et production agricole en Sanaga Maritime.

Le constat d'échec de la mission de Soucadaux était visible au regard des méthodes employées et leur manque d'efficacité sur le terrain dans la mesure où, le nationalisme à travers l'U.P.C., ne cessait de gagner du terrain. Il fallait donc changer de méthodes et le Haut-Commissaire Soucaux, qui était jusque-là resté un " homme prudent et madré, qui regarde toujours où il met les pieds " <sup>436</sup>. Selon Daniel Abwa, le Haut-Commissaire Soucadaux n'était véritablement pas à la hauteur de la mission à lui confiée par la France. Il l'exprime en ces termes :

Soucadaux devait partir parce qu'il n'avait pas pu museler l'UPC comme il le lui avait été demandé depuis 1949. Une UPC qui pouvait, à la longue, créer d'autres revers néfastes pour la France. Pour ce faire, il fallait lui trouver un successeur aux méthodes différentes...Il s'agit de Roland Pré <sup>437</sup>.

L'inefficacité des mesures prises contre l'U.P.C. entraîna la nomination de Roland Pré, qui, une fois Cameroun, changea de méthodes de combat contre ce parti politique.

### **B- Les méthodes directes : l'escalade et la dissolution de l'U.P.C.**

Les prémices de l'escalade commencèrent avec la nomination de Roland Pré comme Haut-commissaire français au Cameroun en remplacement de son prédécesseur Soucadaux. Le nouveau Haut-Commissaire avait pour mission de démanteler l'U.P.C., mouvement nationaliste taxé de mouvement radical et révolutionnaire procommuniste. Or, pour ne pas entrer en guerre ouverte contre les populations qu'il était, par ailleurs appelé à administrer, Roland Pré prit une série de mesures pour s'attirer la sympathie et la confiance de celles-ci ainsi que celle des travailleurs. Parmi ces mesures, il revalorisa, au plan social, les " indices de salaire des cadres locaux et augmenta de vingt pour cent (20%) le salaire journalier selon la circulaire du gouverneur du 28 avril de 1955. De même, l'ancien éventail d'indices qui était de 50 à 80 passa de 65 à 185 et une augmentation substantielle des indemnités allouées aux chefs " <sup>438</sup>. Mais, toutes ses mesures à caractère collusif, au grand désarroi de Roland Pré, n'eurent pas l'effet escompté auprès des populations qui, restaient soudées à l'idéologie de l'U.P.C. Il lui fallait donc changer de stratégie.

La deuxième stratégie mise en œuvre par le Haut-Commissaire Roland Pré consista à pousser l'U.P.C. à la faute en vue de son démantèlement. Il prit à cet effet, deux importants

---

<sup>436</sup> G. Chaffard, *Les carnets secrets...*, tome 2, p. 352.

<sup>437</sup> D. Abwa, *Commissaires...*, p. 355.

<sup>438</sup> *Ibid.*, p. 364.

décrets en qui lui permettaient de renforcer la police administrative. Dans ce sens, le décret du 19 février 1955, relatif au maintien de l'ordre, reconnaissait, aux différents fonctionnaires français, le droit de réquisitionner la force armée pour disloquer, même par la force, les attroupements qui présentaient un caractère inquiétant. Autrement dit, ce texte ouvrait la porte à toutes les exactions et arbitraires dont les nationalistes allaient être l'objet de la part des fonctionnaires d'autorité et de leurs chefs collaborateurs et délateurs<sup>439</sup>.

Le second décret, celui du 05 avril 1955 quant à lui, enjoignait les marchands d'armes à feu de s'assurer que les stocks dont ils disposaient, ne pouvaient pas être utilisés en cas d'émeute ou d'une quelconque escalade de violence entre les blancs et les nationalistes. Il leur recommanda de séparer les pièces de ces armes pour les rendre inutilisables.

L'analyse de ces deux décrets, permet de se rendre compte que le Haut-Commissaire les avait pris dans le souci de protéger les fonctionnaires coloniaux et par voie de conséquence, de légitimer la violence dont les nationalistes allaient faire l'objet à cette période.

En réaction à ces mesures, l'U.P.C. publia un document intitulé "Proclamation commune pour la fin du régime de tutelle"<sup>440</sup>, le 22 avril 1955 par son Comité Directeur et dans lequel, ce parti politique réclamait la tenue des élections générales avant le 1<sup>er</sup> décembre 1955. Cette revendication ostentatoire et révolutionnaire, ne reçut pas d'écho favorable de la part de l'administration coloniale et amena le Haut-Commissaire Roland Pré à passer à la troisième phase de sa stratégie.

### **C- L'affrontement direct**

La troisième articulation du Haut-Commissaire Roland Pré fut l'affrontement direct contre les militants upécistes. Les causes immédiates de cet affrontement direct sont à chercher au niveau de la mobilisation générale des militants de l'U.P.C. lors des retours successifs au Cameroun de la réunion de l'O.N.U. d'Abel Kingué en février et d'Um Nyobé au mois mars 1954<sup>441</sup>. C'est justement ce qui fit dire au chef de subdivision d'Eséka qu' :

il était difficile pour ne pas dire impossible, de combattre l'UPC sur le plan des idées ;  
or, le nationalisme extrémiste de ce parti présentait un réel danger non seulement pour

<sup>439</sup> D. Abwa, *Commissaires...*, p. 365.

<sup>440</sup> E. J. Duval, *Le sillage militaire...*, pp. 197-180.

<sup>441</sup> *Ibid.*, p.180.

notre présence, mais également pour l'avenir même des habitants de ce pays acquis à notre civilisation occidentale<sup>442</sup>.

Les meetings politiques de propagande et de comptes rendus tenus en série, à partir du 10 mai jusqu'au 24 mai en divers lieux, et qualifiés par l'administration de violents, ne contribuèrent pas à apaiser la tension. La confrontation, face à face, commença après d'intempestives provocations de la part de l'administration avant d'atteindre son embrasement à l'occasion des cérémonies en l'honneur du ministre de la France d'outre-mer M. Pierre Henri Teitgen, venu inaugurer le pont sur le Wouri<sup>443</sup>.

Au même moment, Félix Moumié et Ernest Ouandié organisaient un meeting devant plus de 1500 partisans, cérémonie dont les autorités n'approuvaient pas la tenue. A cette occasion, les militaires procédèrent à de nombreuses fouilles et autres opérations de police dans les quartiers indigènes. Mais, le décès d'une femme enceinte, écrasée par un camion de gendarmerie<sup>444</sup>, fut le déclencheur des hostilités face au manque d'empathie et de responsabilité de l'administration qui banalisa cet accident en le traitant de vulgaire<sup>445</sup>. Ainsi, au cours de ce meeting, il y eut des accrochages directs entre les militants upécistes et les sympathisants du Front national, parti politique administratif créé pour contrer l'U.P.C. On peut relever que la réunion inaugurale du Front national, à tout point de vue, était un piège tendu à l'U.P.C. car, l'administration savait bien que la perturbation de cette réunion par les militants upécistes allaient dégénérer en confrontation d'autant plus que, celle-ci était programmée au quartier New Bell, siège de l'U.P.C. à Douala<sup>446</sup>.

Au bout du compte, ces émeutes éclatèrent et furent marquées par des scènes de pillages des biens, des incendies des maisons des nationalistes par les militants du Front national qui bénéficiaient de la couverture des gendarmes, préventivement postés en embuscade, pour procéder à des arrestations musclées et violentes des upécistes<sup>447</sup>. Celles-ci se poursuivirent dans le Moungo, particulièrement à Mbanga où, fatiguées des violences administratives, les populations chargèrent les forces de l'ordre selon P. Gaillard<sup>448</sup>. La même rage des autorités, manifestée par des représailles aveugles, s'observa en pays bassa où Abel Kingué, en compagnie de Monah, son compagnon de lutte, organisa un comité de résistance formé de trois

<sup>442</sup> A.P.A, 2 AC 8342, Cameroun 1955. Les émeutes de mai.

<sup>443</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameoun !...*, p. 169.

<sup>444</sup> Ibid.

<sup>445</sup> Ibid.

<sup>446</sup> Ibid.

<sup>447</sup> R. Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 289.

<sup>448</sup> P. Gaillard, *le Cameroun...*, t2, p. 203.

compagnies pour lancer la résistance, à la suite de l'émeute qui avait éclatée au cours de son meeting<sup>449</sup> et qui, hélas, se solda par de nombreux actes de pillages, de barricades sur la voie publique et la destruction des ponts<sup>450</sup>.

Dans la ville de Yaoundé, au cours de son meeting, Moumié prononça un discours incendiaire au cours duquel il dit que la patience était terminée et lança le mot d'ordre " du tac au tac " <sup>451</sup>. Les émeutes qui s'en suivirent occasionnèrent, selon l'administration, la mort du garçon de ménage du commissaire central, abattu avec son arme à bout portant pour se venger<sup>452</sup>.

Dans la région Bamiléké, les émeutes furent l'œuvre des chefs collaborateurs qui profitaient de cette situation pour régler les comptes aux nationalistes en incendiant les sièges locaux de l'U.P.C. à Bafoussam le 28 mai, à Bafang le 29 mai tandis que d'autres tiraient sur leurs sujets aggravant ainsi les conséquences<sup>453</sup>.

## IV.2. LES CONSEQUENCES

La lutte contre les nationalistes de l'U.P.C. a eu des conséquences politiques et militaires graves qui ont déterminé et défini l'évolution de la vie politique du Cameroun.

### IV.2.1. L'échec du M.A.N.C. et la radicalisation de l'U.P.C.

Le déclenchement des événements de mai 1955 traduisait la dégradation du rapport de force du R.D.A., Houphouët Boigny, président de ce parti politique qui se voulait panafricain, choisit plutôt le collaborationnisme avec la France, prélude d'une indépendance nominale que contestait l'U.P.C. On peut donc dire qu'au plan politique, l'interdiction " abusive " de ce mouvement, telle que reconnue par certains Français<sup>454</sup>, entraîna un vide politique voulu et exploité par l'administration<sup>455</sup> contre les nationalistes dont l'enjeu majeur était le contrôle politique du Cameroun.

---

<sup>449</sup> N. F. Meyong, " La zone de pacification...", pp. 25-26.

<sup>450</sup> Ibid., p. 26.

<sup>451</sup> P. Gaillard, *Le Cameroun...*, p. 203.

<sup>452</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameoun !...*, p. 171.

<sup>453</sup> Ibid., p. 172.

<sup>454</sup> P. Ela, *Dossiers noirs sur le Cameroun*, Paris, Editions Pyramide Papyrus Presse, 2002.

<sup>455</sup> On distingue généralement trois composantes dans le rapport de force : les personnes ou partis impliqués, le temps imparti que l'on peut gagner ou perdre et enfin, l'enjeu c'est-à-dire ce que l'on a à gagner ou à perdre. Dans le cas du Cameroun qui était l'enjeu pour les deux partis, le temps était le principal facteur entre les nationalistes upécistes qui luttaient pour l'indépendance du Cameroun et l'administration coloniale qui menait une politique de pérennisation de la colonisation française.

Au terme desdits événements, l'U.P.C., après avoir été expulsée du Rassemblement Démocratiquement Africain (R.A.D.) au cours de la réunion du Comité Directeur de ce mouvement tenue le 8 et 10 juillet 1955 à Conakry, fut interdite avec ses organes annexes au Cameroun le 13 juillet de la même année<sup>456</sup>. Les dés étaient donc pipés à l'avance car, en l'interdisant abjectement, l'administration coloniale avait les mains libres pour fixer la date des élections législatives au 23 décembre 1956 devant adopter et appliquer la loi-cadre de Gaston Defferre. Pierre Messmer, nouveau Haut-Commissaire du Cameroun, par cet acte, excluait l'U.P.C. de la scène politique camerounaise. Or, ce parti comptait revenir sur le champ politique à travers la promulgation d'une loi d'amnistie générale pour les actes commis par les upécistes au cours des événements de mai 1955 que l'administration tardait intentionnellement à promulguer.

C'est ainsi que, lors du congrès de Koumba du 6 au 7 novembre 1956, à laquelle prit part " l'aile radicale " du trio de Koumba constituée de Moumié, Ouandié et Kingué, l'U.P.C. se prononça pour son abstention aux futures élections au cas où les autorités coloniales ne promulgueraient pas l'amnistie en faveur des nationalistes arrêtées ou emprisonnés. Le courant dit unioniste, connu sous l'appellation de Mouvement d'Action Nationale du Cameroun (M.A.N.C.)<sup>457</sup>, créé par Paul Soppo Priso en 1956, qui s'opposait aussi à l'adoption de la loi cadre, ne réussit pas à créer une coalition pour forcer l'administration coloniale à réhabiliter de l'U.P.C. sur la scène politique nationale. Au cours du congrès d'Ebolowa, tenu les 28 et 29 novembre de la même année, le M.A.N.C., contre toute attente, décida finalement de participer auxdites élections. Ce revirement du M.A.N.C. permit aux nationalistes upécistes de comprendre qu'ils faisaient cavalier seul et qu'ils n'avaient plus rien à espérer des autorités coloniales. En conséquence de quoi, d'autres voies étaient envisageables pour revendiquer l'indépendance notamment, la voie des armes.

---

<sup>456</sup> Il s'agissait de la Jeunesse Démocratique Camerounaise (J.D.C.) et l'Union des Femmes Démocratiques Camerounaises (U.DE.F.EC.).

<sup>457</sup> Le M.A.N.C. était un mouvement unioniste d'obédience nationaliste qui s'opposait comme l'U.P.C., à l'application de la loi-cadre au Cameroun. Son programme prévoyait :

- le rejet de la loi-cadre c'est-à-dire la non-participation du Cameroun aux élections de décembre 1956 ;
- institution d'une assemblée souveraine élue au suffrage universel ;
- la réunification immédiate des deux Cameroun et la proclamation d'une loi d'amnistie générale et totale dans le territoire. Lire, N. F. Meyong, " La zone de pacification...", pp. 31-34.

## IV.2.2. Les conséquences sur le plan militaire

### A- La création d'une force paramilitaire : Le C.N.O

La création en 1956 du Comité National d'Organisation (C.N.O.), par le Comité Directeur de l'U.P.C. dont Um Nyobé était le seul membre influent à cette époque, avait pour but de revendiquer l'indépendance par les armes. Cette structure de type paramilitaire, était composée d'un Secrétariat Administratif et du Bureau de Liaison (SA/BL) qui constituait une sorte d'état-major<sup>458</sup> de ce mouvement divisé en "Grand Quartier" par région administrative, des "secteurs" correspondant aux comités upécistes et des "sections" ou "équipes" aux comités centraux qui servaient de base de recrutement à travers les villages<sup>459</sup>.

Le premier objectif assigné au C.N.O. dans le cadre de la revendication de l'indépendance par les armes, fut le boycott des élections du 23 décembre 1956. Le plan mis en place par l'U.P.C. avait trois composantes, à savoir :

- Encourager les valets pour qu'ils nous offrent leurs fusils qui leur seront remis après la libération du pays ;
- Le recrutement de cinq et braves camarades (combattants) par chaque comité de base qui doivent créer les émeutes le jour des élections contre tout Camerounais qui s'opposera à notre mot d'ordre d'abstention au vote de la fameuse loi-cadre ;
- Assassinat de tous les Camerounais ou Camerounaises qui tenteront de participer aux élections ainsi que les responsables du scrutin sans aucune distinction<sup>460</sup>.

Le mot d'ordre de la violence était officiellement lancé par l'U.P.C. et les premières victimes de celui-ci furent Charles Délangué, médecin-chef de l'hôpital d'Edéa et son colistier Samuel Mpouma assassinés dans la nuit du 18 au 19 décembre 1956<sup>461</sup>. Dans la même nuit, écrit T. Levine, les combattants du C.N.O. encore appelés "cénois" orchestrèrent de nombreux actes de sabotages sur les biens publics et privés :

Entre le 18 et le 19 décembre, une locomotive fut déraillée juste après la traversée d'un pont, des traverses métalliques furent arrachées et jetées dans

<sup>458</sup> N. F. Meyong, "La zone de pacification...", p. 38.

<sup>459</sup> Ibid.

<sup>460</sup> A.N.Y., 1AC 19(8) UPC Sanaga Maritime. Etudes concernant l'UPC du Cameroun et les événements survenus en Sanaga Maritime, le CNO, organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Ruben Um Nyobé.

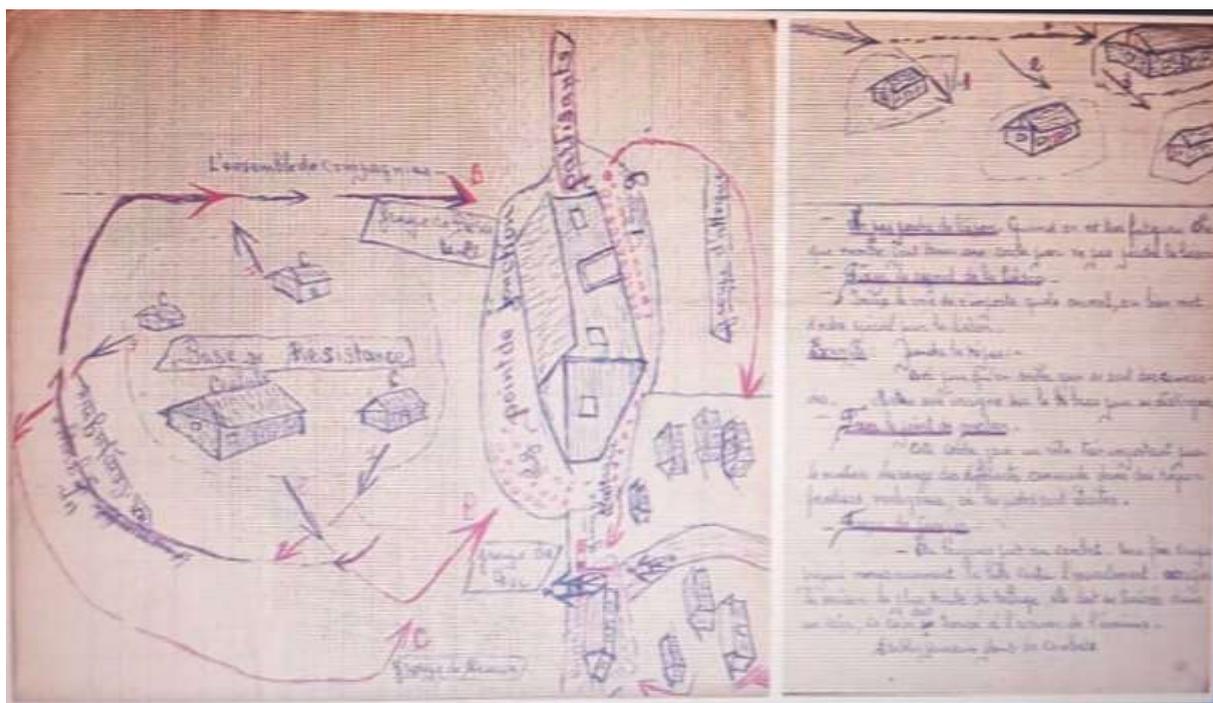
<sup>461</sup> Pour en savoir plus sur ce double assassinat, lire P. A. Mpressa, "Charles Délangué, Samuel Mpouma : Martyrs ou traîtres au nationalisme camerounais", mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1993.

la rivière, des lignes télégraphiques coupées tous les 15 mètres sur une distance d'environ 1 kilomètre, des barrages et des barricades furent érigées sur chaque route de grande communication<sup>462</sup>.

Au total, le bilan des premières attaques des “cénois” fut lourd d’après l’administration coloniale. On dénombra plus de “96 personnes tuées dont 59 dans la seule subdivision d’Eséka et 37 dans le Babimbi, 50 blessés graves, de nombreux enlèvements et plus de 600 cases incendiées dont 450 dans la subdivision d’Eséka”<sup>463</sup>.

Le camp des rebelles ci-dessous nous montre le P.C. central du C.N.O. découvert par les forces de la Z.O.P.A.C au cours de l’une de ses patrouilles montées sur renseignement en 1958. Il indique à quel point cette structure était militairement organisée. On peut y voir des maisons, des pistes, des voies de contournement, des issues de secours, des dispositifs d’attaque, disposant au préalable d’un service de guet avec miradors et sentinelles, en cas d’irruption des forces ennemies.

**Carte 1 : Camp des rebelles découvert en 1958.**



**Source :** A.N.Y., 1 AC 19(8), UPC Sanaga Maritime. Etude concernant le CNO, organisation révolutionnaire.

Après la tenue des élections du 23 décembre 1956 aux quelles l’U.P.C. s’opposait farouchement, le C.N.O. par la suite, amplifia son action en se muant en rébellion ouverte aux

<sup>462</sup> T. Levine, *Le Cameroun...*, p. 54.

<sup>463</sup> A.N.Y., 1AC 19 (8) UPC Sanaga Maritime. Etudes concernant...le CNO, organisation révolutionnaire.

méthodes polymorphes, parfois injustifiables et décalées du nationalisme libéral dont se réclamait l'UPC<sup>464</sup>. Pour cela, le C.N.O. recrutait dans les équipes de football, des associations<sup>465</sup> et des militants convaincus du parti. La résolution N°1 intitulée “ Programme 1956 ” de ce mouvement définit ainsi ses priorités en six points<sup>466</sup> auquel il convient d'ajouter, les assassinats, les sabotages sur les voies publiques (destructions des ponts, des voies ferrées, incendies) fut ainsi appliquée sans faille. Ainsi, le C.N.O. fut, sous le regard avisé d'Um Nyobé, à l'origine de la vague d'assassinats engagés contre les chefs collaborateurs de l'administration appelés les *dikonkon* qu'Um Nyobé qualifiait, en mai 1957, de “ tueurs et mercenaires zélés tortionnaires des patriotes mouchards et indicateurs de police, ayant guidé les militaires pour découvrir les maquis ”<sup>467</sup>.

### **B- Le renforcement des effectifs de l'armée en Sanaga**

Face à l'ampleur que prenait la rébellion au lendemain des événements de mai 1955, le Haut-Commissaire, en accord avec le chef d'escadron Rabaséda, commandant de la Garde Camerounaise, renforça le dispositif militaire en Sanaga Maritime avec notamment un détachement de gendarmerie de l'A.E.F. composé de 6 compagnies et de 7 pelotons de la Garde Camerounaise, soit un total 1200 hommes qui s'installèrent en pays bassa, dès le 31 décembre 1955. Ce détachement était sous le contrôle de l'Adjudant-chef Chrétien, commandant des pelotons détachés en Sanaga Maritime<sup>468</sup>. L'implantation de ces troupes se fit de la manière suivante :

- 1 demi-peloton I à Pouma,
- 1 demi-peloton I à Songmbengué,

---

<sup>464</sup> Par opposition au nationalisme ethnique ou de domination qui recherchent respectivement l'appartenance à un groupe ethnique (cas de l'Allemagne à l'époque nazie) ou l'affirmation de la supériorité d'un groupe qui est mobilisé pour la conquête d'autres groupes, le nationalisme libéral, tout en s'appuyant sur le principe libéral et l'égalité politique, rejette la domination étrangère et lutte pour l'indépendance afin de créer un Etat-nation.

<sup>465</sup> On peut citer : la Solidarité Babimbi (SOLIBABI) ; Forces armées de libération du Kamerun (FALIKAM) ; troupe nationale d'organisation (T.N.O.).

<sup>466</sup>1) Renforcement de l'organisation du mouvement avec élimination des éléments dont les actes sont comportement est de nature à compromettre la libération du pays ;

2) Coopération étroite avec toutes les forces néocolonialistes ;

3) Large souscription en argent et en matériel pour soutenir la lutte armée ;

4) Dénonciation et isolement des valets colonialistes ;

5) Renforcement des liens fraternels entre les Kamerunais des deux zones ;

6) Intervention auprès de l'ONU, de la France et de la Grande Bretagne pour une juste et rapide solution du problème Kamerunais.

<sup>467</sup> A.N.Y., 2 AC 9687, Sanaga Maritime 1957, Sanaga Maritime sous maquis.

<sup>468</sup> A.N.Y., 1 AC 51(5) Sanaga-Maritime. Mesures de sécurité. Détachement de la gendarmerie de l'A.E.F.-Cameroun- Compagnie du Cameroun- Garde Camerounaise.

- 1 demi-peloton II à Matomb,
- 1 demi-peloton II à Bot Makak,
- 1 demi-peloton III à Kikok,
- 1 demi-peloton III à Nkongkwalla,
- 1 demi-peloton IV à Boumnyebel,
- 1 peloton V à Nyanon,
- 1 peloton VII à Eséka,
- 1 peloton de reconnaissance à Eséka et à Ngambé.

Les unités déplacées étaient mises à la disposition des différents chefs de postes administratifs tandis que, les commandants de compagnies rendaient compte à leur P.C. basé à Eséka des missions qui leur étaient confiées, notamment le contrôle des voies d'accès publics pour la Gendarmerie et la protection des bâtiments administratifs, et les institutions privées pour la Garde Camerounaise<sup>469</sup>. Le déploiement de l'armée permit, en tout état de cause, de faire revenir une paix précaire par la force de la répression sanglante dont personne ne sait exactement aujourd'hui, le nombre de victimes. Mais, la rébellion n'étant totalement pas décimée, il fallait décréter l'urgence sécuritaire dans cette localité, d'autant plus que, la France n'était pas prête à vivre ou à tolérer au Cameroun le syndrome de la guerre d'indépendance de l'Algérie ou celui de la guerre d'Indochine.

### **IV.3. L'IMPOSITION DE LA PAIX : LA ZONE DE PACIFICATION EN SANAGA MARITIME**

Le 09 décembre 1957, Sanaga Maritime fut décrétée « zone de pacification du Cameroun (ZOPAC) » et placée sous la double responsabilité politique et administrative de Daniel Doustin, délégué du Haut-Commissaire du Sud Cameroun et, sous le commandement du lieutenant-colonel Jean Marie Lambertson pour la direction des opérations militaires<sup>470</sup>. La Z.O.P.A.C. disposait d'un effectif impressionnant de 2 bataillons d'infanterie de la marine (1500 hommes) prélevés sur les forces d'intervention du commandement supérieur de l'A.E.F.-Cameroun<sup>471</sup>. Les unités de ce corps bénéficiaient de l'appui technique et militaire des gardes

<sup>469</sup> A.N.Y., 1 AC 51(5) Sanaga-Maritime. Mesures de sécurité. Détachement de la gendarmerie de l'A.E.F.-Cameroun- Compagnie du Cameroun- Garde Camerounaise.

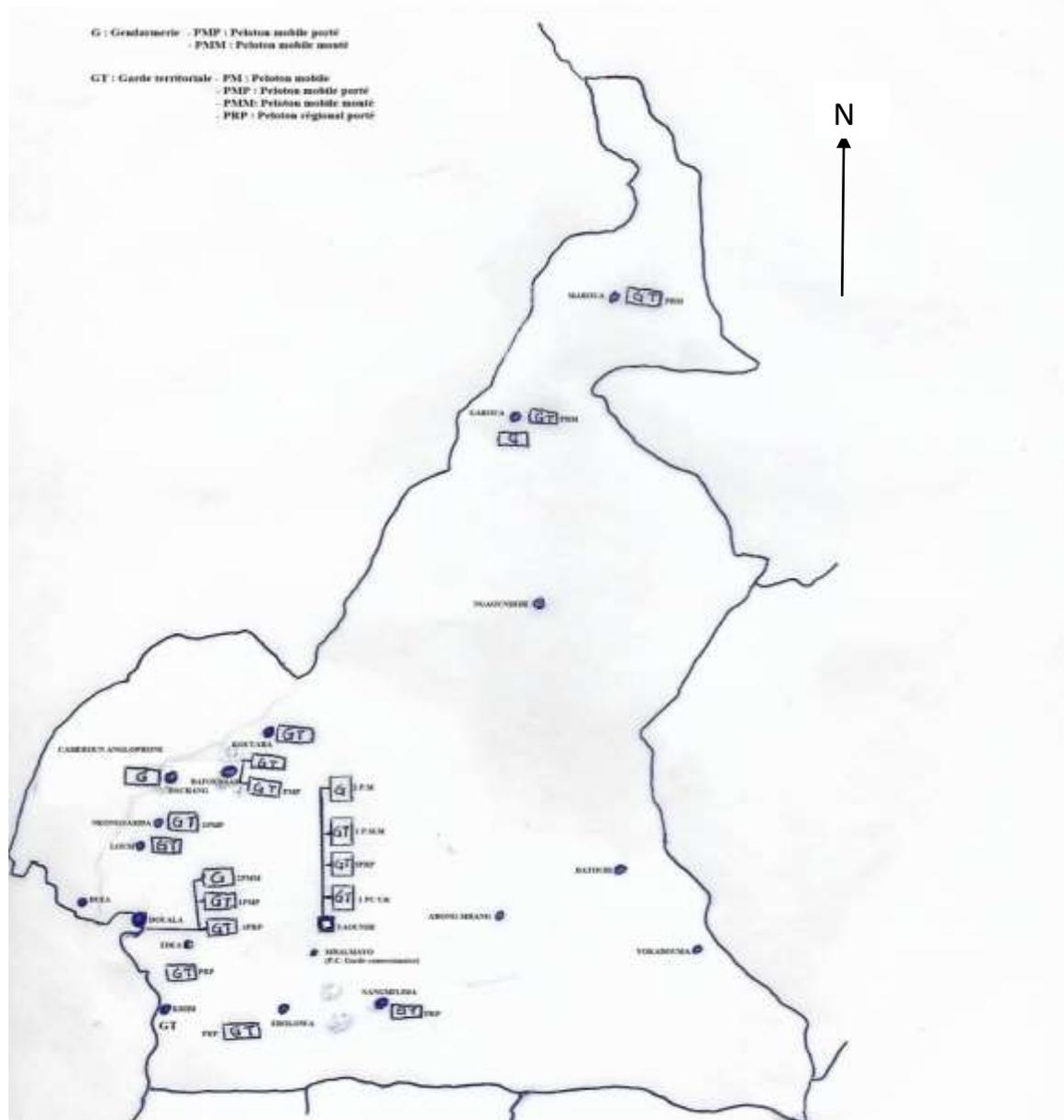
<sup>470</sup> E. J. Duval, *Le sillage militaire...*, p. 202.

<sup>471</sup> A.N.Y., 1AC 80 (1), Sanaga Maritime ; UPC répression 1958. Forces Armées contre l'UPC. Implantation des forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue d'en détruire les bastions upécistes, 1958.

auxiliaires regroupées en 6 pelotons sous le commandement du Capitaine Haulin, commandant de l'escadron de gendarmerie d'Eséka<sup>472</sup>.

### Carte 2 : Implantation de l'armée Française en vue de détruire les bastions de l'UPC

Légende :



Source : S.H.A.T, 6H22, dossier G22, carte d'implantation des unités de gendarmerie

la Société du Bois Cameroun (S.B.C.) tandis que, sa base de ravitaillement et d'évacuation était à

<sup>472</sup> Ibid.

Boumnyébel sous le commandement d'un adjudant-chef. Elles comprenaient, entre autres, une station de dépannage et de ravitaillement en carburant, un poste de secours et d'évacuation sanitaire, un centre de distribution des vivres, une réserve de munitions, un bureau de vagemestre et un parc automobile. Les demandes de ravitaillement étaient quotidiennement transmises par radio, de manière à ce que les commandes parviennent au commandant de la base deux jours avant la date de leur réception.

L'instruction n° 1 du commandant de la ZOPAC stipulait clairement que, " la participation de l'armée au rétablissement de l'ordre en Sanaga Maritime implique une coopération diligente avec l'autorité administrative, et, surtout, l'intégration de l'action militaire et de l'action politique " <sup>473</sup>. Le but de la mission avait donc pour objectif de <sup>474</sup> :

- 1- Soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle ;
- 2- Isoler les formations paramilitaires de la rébellion ;
- 3- Favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination ;

Pour atteindre cet objectif, l'armée s'attela tout d'abord à quadriller la zone à sécuriser.

#### **IV.3.1. Le quadrillage de la Sanaga Maritime**

Selon l'Ordre Générale N°1 du 9 Décembre 1957 signé du lieutenant-colonel Lambertson, la ZOPAC était constitué de cinq secteurs ainsi définis :

##### **A- Le secteur de la voie ferrée**

Le secteur de la voie ferrée était confié aux forces de la gendarmerie. Il recouvrait un territoire s'entendant de Messondo à Makak et une bande de terrain au Sud de la lignée jalonnée par la rivière Mboui et située à six kilomètres de Messondo, Nguibassal, Sondeng situé également à six kilomètres au Nord Song Badjeck. Quatre pelotons étaient respectivement implantés, à Messondo, Bajob, Song Badjeck et Makak.

##### **B- Le secteur de la bretelle**

---

<sup>473</sup> A.N.Y., 1AC 80 (1), Sanaga Maritime ; UPC répression 1958. Forces Armées contre l'UPC. Implantation des forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue d'en détruire les bastions upécistes, 1958.

<sup>474</sup> Ibid.

Le secteur de la bretelle formait un polygone dans ses limites et englobait les villages suivant : Binyama situé à cinq kilomètres au Sud-Ouest de Mbanda, Makas, Sons, Mpeck, Limouck Lihock, Song Bayang. Les unités de ce secteur provenaient du BTC1 basé à Yaoundé. Trois secteurs de l'armée y étaient déployés dont deux dans son P.C. à Bogso situé à dix kilomètres d'Eséka et une section à Mapan<sup>475</sup>.

### **C- Le secteur de Boumnyebel**

Il était limité au Nord par la Sanaga, à l'Ouest par la rivière Djouel et au Sud par la route de Yaoundé. En termes d'effectifs, il avait trois secteurs de l'armée confiée à la 7<sup>ème</sup> compagnie du BTC2 dont deux dans son P.C. à Boumnyebel et l'autre à Bot Makak.

### **D- Le secteur de Dingombi**

Les limites de ce secteur étaient les suivantes : au Nord par un territoire constitué par la Sanaga, à l'Ouest par la route de Pouma, au Sud par celle de Yaoundé et à l'Est par la Djouel et la Maholè. Ce secteur était placé sous les ordres de la 8<sup>ème</sup> compagnie du BTC2. Deux sections de l'armée y étaient respectivement implantées, l'une à Dingombi, sa base et l'autre à Mom.

### **E- Le secteur de Basso**

Les limites du secteur correspondaient à celles du canton Basso ayant pour P.C. Nyaho situé à trois kilomètres de Kikock et ses effectifs étaient répartis également en trois sections : une section à Nkongkwalla, une autre à Kikock et une autre en réserve au P.C.

Pour assurer la fluidité des troupes et leur efficacité sur le terrain, l'état-major français, conformément à la théorie militaire de Vauban qui stipule que : "*quand vous serez bien maîtres de la campagne, les villes vous vaudront des places*"<sup>476</sup>, scinda la zone conscrite de la rébellion sur la carte ci-après en plusieurs quartiers.

<sup>475</sup> Une section de l'armée varie entre 30 et 45 hommes alors qu'un peloton de gendarmerie se situe entre 50 et 80.

<sup>476</sup> Vauban était un maréchal français (1633-1707), commissaire général des fortifications en 1678, cité par T. Bah, *Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan Occidental du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Yaoundé, CLE/ACCT, 1985.

**Carte 3 : Zones sensibles montrant, selon les informations françaises, les grandes régions d'implantation de l'UPC et du CNO en 1957.**



### **IV.3.2. La fluidité des troupes**

Il s'agit des déplacements des troupes en fonction de l'occupation du terrain par l'armée regroupée en deux grands quartiers. A partir du 15 Janvier 1958, chaque quartier était subdivisé en trois sous-quartiers :

#### **A- Le quartier Ouest (BACAR)**

D'après la nouvelle configuration des troupes, le quartier Ouest ou BACAR, avait son P.C. à Pouma. A l'Est, le quartier ouest était limité par la rivière Djouel-Nord Djouel-sud et incluait les villages du Secteur de Dingombi Boga, Poutkellé, le cours d'eau de la Kellé jusqu'aux confluent du Djouel et du Nyong. A l'Ouest, il était limité par la route Pouma-Ngambé, puis au Sud de Pouma, par les limites Ouest de la subdivision d'Esaka. Voici la disposition des unités dans ces quartiers :

#### **B- Le sous-quartier Nord (BANOR)**

P.C. : Khan

Implantation des unités :

- Une section à Khan
- Une section à Pendjock
- Une section à Mbanda
- Une section à Dikamak
- Un poste de gendarmerie à Song Mbènguè et à Ngambé

Limite Sud : la rive Nord de la Sananga.

#### **C- Le sous-quartier Centre (BACENT)**

P.C. : Ndoupé.

Implantation des unités

- Une section à Ndoupé
- Une section à Pouma

- Une section à Mom
- Une section à Dingombi
- Un poste de gendarmerie à Pouma

Limite Sud : le cours de la Kellé.

#### **D- Le sous-quartier Sud (BASUD)**

P.C. Bogso

Implantation des unités :

- Une section à Bogso
- Une section à Mouanda
- Une section à Mapan
- Une section à Badjeb
- Un peloton de gendarmerie à Messondo
- Un poste de gendarmerie à Eséka

#### **E- Le Quartier Est (TRICARD)**

Le quartier Est était basé à Boumnyebel et couvrait tous les territoires de l'Est de la région administrative de la Sanaga Maritime. Ses trois sous-quartiers étaient implantés de la manière suivante :

#### **F- Le sous-quartier Nord (TRINORD)**

P.C. : Song Boog

Implantation des unités :

- Une section à Song Boog
- Une section à Bilanguè
- Une section à Nkongkwalla
- Une section provisoire à Nyanon
- Un poste de gendarmerie à Nyanon

Limite Sud : la rive nord de la Sanaga.

### **G- Le sous quartier Centre (TRICENT)**

P.C. Bot Makak.

Implantation des unités :

- Une section à Pan MAKA
- UNE SECTION à Ntouleng
- Une section à Makai
- Une section à Ngoung
- Un poste de gendarmerie à Bot Makak et Matomb

Limite Sud : la Kellé du village Pout Kellé à Ngoulmakong.

### **H- Le sous quartier Sud (TRISUD)**

P.C. : Makak

Implantation des unités :

- Une section à Song Badjeck
- Une section à Nkol Meleln
- Une section à Ndian Tibda
- Une section à Hikoamaen
- Une section à Makak
- Un poste de gendarmerie à Makak

La nouvelle disposition des troupes sur le terrain, permettait aux gendarmes à partir des informations reçues et recoupées, soit des guides, soit des pisteurs avant d'être acheminées au P.C. à Eséka pour exploitation<sup>477</sup>.

### **IV.3.3. Le regroupement des populations : stratégie militaire, identification et contrôles des civils**

---

<sup>477</sup> Entretien avec Edzo'o Abessolo, à Yaoundé, 13 décembre 20023.

La répression contre la rébellion en Sanaga Maritime fut accompagnée d'un important encadrement des populations sorties des brousses ou regroupées par force. En effet, et dans le souci de couper les bases arrières et d'isoler les maquis<sup>478</sup>, l'armée procéda au regroupement des populations le long des axes routiers suivant les emplacements aménagés par la société Razel quand cela était nécessaire ou par les populations elles-mêmes. Pour leur installation, les populations construisaient des cases fortifiées avec des palissades et des miradors. Devant chaque case, était affichée, le nombre et la liste des occupants si bien que pendant les opérations de contrôle ou de comptage, il était très facile de dénicher la présence d'un intrus qui ne répondait pas à l'appel ou alors, l'absence d'un membre de la maison. Cette opération s'élargissait jusqu'aux regroupements plus vastes formant, de ce fait, des quartiers. Devant chaque case, était positionné un mirador dont la mission consistait à surveiller par le guet, les entrées et les sorties des populations, d'autant plus que certains rebelles venaient nuitamment se ravitailler dans ces campements. En cas d'intrus, un service d'alerte informait les militaires soit par sifflets soit par tambour<sup>479</sup>.

L'autre forme de regroupement fut l'embargo ou le blocus, mise sur pied en novembre 1957 par le chef de région Pinelli<sup>480</sup>. Cette méthode, en effet, visait à couper les communications et les bases de ravitaillement des populations vivant en brousse de celles des combattants du mouvement paramilitaire des rebelles. Ainsi le chef de région interdit aux populations d'acheter le matériel aratoire sous prétexte que celui-ci servirait à des fins de rébellion. Le Chef de région Rivaille dans sa lettre-circulaire du 04 Février 1958 adressée aux chefs de subdivision institua, dans la même logique, le contrôle et le marquage d'armes.

Il faut procéder sans retard au marquage des armes de chasses détenues par les ressortissants de la Sanaga Maritime de peur que l'UPC ne nous cause davantage de difficultés. Il faut également recenser les détenteurs de ces armes et vérifier quel est leur degré de collaboration avec nous<sup>481</sup>.

Dans les villages, le blocus se manifestait également par le fait que le commandant de la ZOPAC avait demandé aux populations de procéder à l'arrachage précoce de leurs récoltes dans un délai de deux semaines, faute de quoi celles-ci allaient être détruites et rasées au même titre

---

<sup>478</sup> Le mot " maquis " ici est utilisé au sens figuré et désigne, tout au long de cette étude, les lieux de retranchement ou d'habitats temporaires des résistants nationalistes ou rebelles dont l'administration appelait péjorativement " maquisards ".

<sup>479</sup> Entretien avec Nkot Bioumla Philippe le 10/10/2023.

<sup>480</sup> A.N.Y., 1 AC 51 (1), Sanaga Maritime : Armée- Exactions, 1958. Dispositions, marquage des armes

<sup>481</sup> Ibid.

que les maquis<sup>482</sup>. En effet, pour les autorités, cette mesure très impopulaire, visait à affamer les rebelles qui se prélassaient toujours sans inquiétude dans les forêts et bénéficiant du soutien des populations. Elle rendait donc effective la tactique de l'embargo et ordonnait ce qui suit :

- La circulation de nuit sur les routes et les pistes est interdite à partir de dix-neuf heures, ne porte pas sur les centres urbains d'Edéa, Eséka et Ngambé.
- La culture des champs vivriers est interdite au-delà d'un rayon de trois kilomètres autour des villages groupés et en dehors des pistes principales.
- La circulation des cars voyageurs est suspendue. Les marchés sont provisoirement supprimés par décision N° 450RSM sauf les marchés des centres d'Eséka, Ngambé et le poste administratif de Mouanko.

L'organisation des populations regroupées se faisait à l'aide d'un système de guet, sur miradors prévus lors des constructions, composé des éléments des groupes d'auto-défense qui alertaient l'armée par des transmissions sonores (tam-tam ou sifflets). De plus, ces populations étaient soumises aux contrôles inopinés à pieds ou par Jeep dans les différentes unités en vue de vérifier la vigilance des guetteurs, de contrôler la circulation et de traquer les rebelles.

La conséquence de cette panoplie de mesures du commandant de la ZOPAC fut, non seulement la disette mais aussi la paupérisation des populations. En leur interdisant de se rendre, sans préavis ni autorisation dans les champs ou en supprimant les marchés périodiques, les autorités plaçaient les paysans dans un état de dénuement, d'indigence et de dépendance totales.

#### **IV.3.4. Les sévices corporels**

L'armée avait établi des bonnes relations avec une frange de la population et coopérait avec elle pour avoir des informations sur la localisation des maquis et, le cas échéant, elle procéda à de nombreuses interpellations suivies de tortures pour obtenir les renseignements dont elle avait besoin pour sa mission. Parfois, sur simple dénonciation émanant des crises internes entre les groupes antagonistes, des innocents tombaient dans le collimateur de l'armée. Ainsi, certains quartiers étaient réputés pour la pratique de torture. On retrouvait ces « camps de tortures » à Bot Makak, Eséka, Dibang, Matomb, M'bepè, Ndom, Nkongè, Nyanon et

---

<sup>482</sup> A.N.Y., 1 AC 80 (1) Sanaga Maritime, UPC répression 1958. Forces Armées contre l'UPC. Implantation des forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue d'en détruire les bastions upécistes, 1958.

Pouma<sup>483</sup>. La torture en elle-même était constituée de cinq types de sévices : la bastonnade, la balançoire, le bac en ciment électrifié, les fûts d'eau ou le jet de trou<sup>484</sup>.

L'interrogatoire des personnes arrêtées portait sur les différents aspects de la vie sous-marques, de l'UPC, de la composition des bureaux des différentes sections et sous-section du parti, les luttes internes et les réseaux de ravitaillements, les soutiens financiers, idéologiques et moraux et le rôle des sorciers pour la population civile. S'agissant du CNO, l'interrogatoire, portait sur sa structure, son évolution, ses réseaux de ravitaillement en armes, la discipline de ses troupes et sur la tactique de ses opérations.

Parfois, des villageois trouvés à leur domicile étaient torturés, pillés et arrêtés arbitrairement et conduits dans ces camps de tortures, juste par pur règlement de compte ou à la suite d'une simple dispute. Les informations recueillies lors des tortures et les différentes missions de reconnaissance dans les différents secteurs permettaient de monter des opérations militaires.

#### **IV.4. LES OPERATIONS MILITAIRES**

La pacification de la Sanaga Maritime s'est faite autour de trois principales articulations militaires à savoir les commandos, les patrouilles et les groupes d'auto-défense associés à la dimension psychologique de l'action militaire.

##### **IV.4.1. Les commandos d'interception**

Les commandos d'interception étaient des groupes de militaires bien entraînés, armées de P.A. et de F. M. chacun, capables de subsister pendant plusieurs jours (quatre à cinq) en brousse pour traquer les "cénois" et détruire systématiquement les maquis jusqu'à leur éradication. L'armement de chaque commando c'est-à-dire de chaque soldat, d'après les instructions de Lambertson, était composé de "deux ou trois P.M avec trois chargeurs ; des fusils avec lames ; des grenades OF". Selon le degré de collaboration de ses hommes, chaque commando recrutait lui-même ses guides et pisteurs et organisait ses sorties à partir des informations recueillies par les commandants des sous-quartiers auxquels ils étaient soumis.<sup>229</sup>

Les commandos permirent de démasquer plusieurs maquis et d'avoir une idée sur leur constitution et sur leur l'évolution. C'est ainsi que le 13 Février 1958, un groupe commando,

<sup>483</sup> A.N.Y., 1AC 51(1), Sanaga Maritime, Armée et Exactions, 1958.

<sup>484</sup> Pour toutes ces techniques de torture, lire N. F. Meyong, " La zone de pacification...", pp. 82-83.

après sept heures de marche dans la forêt de Likongué, réussit à découvrir et à détruire l'un des grands camps des rebelles après la fuite des occupants qui, faisaient preuve des connaissances militaires, selon le lieutenant Tessier, chef de l'opération<sup>485</sup>. Mais en dehors des opérations commandos, l'armée procéda aussi par des patrouilles.

#### **IV.4.2. Les Patrouilles**

Les patrouilles opéraient de concert avec les groupes d'autodéfense. En effet, elles étaient composées de cinq à six hommes, choisis pour leurs qualités physiques, militaires et placés sous les ordres d'un gradé ou d'un officier. Elles étaient montées sur renseignement autour des villages, surveillant l'éventuel retour clandestin des rebelles en quête de ravitaillement auprès des populations.

Les maquis découverts étaient encerclés et attaqués méthodiquement, parfois, incendiés car, comme le souligne Thierno Bah, parlant de la conduite de siège, l'incendie a toujours été un puissant auxiliaire de harcèlement<sup>486</sup>. Ainsi lors d'un raid monté sur renseignement, le " Général" Issac Nyobé Pandjock et les hommes de sa garde trouvèrent la mort le 7 Juin 1957<sup>487</sup>. La disparition de ce dernier fut très préjudiciable pour la rébellion car il en était le leader sur le plan militaire.

Pareillement, la découverte du maquis de Esther Ngo Manguélé, agent de liaison de l'U.P.C et du C.N.O. le mardi 9 septembre 1958, après exploitation, permit de localiser le maquis de Um Nyobé et de savoir qu'il n'était ni gardé ni armé. Ce qui permit au capitaine Agostini, officier de renseignement de TRICARD et à son adjoint, l'inspecteur Conan de son P.C. de localiser et d'assassiner Um Nyobé, quelques jours plus tard, au cours d'une patrouille de la compagnie du capitaine Haulin<sup>488</sup>.

#### **IV.4.3. L'auto-défense**

Il faut entendre ici par auto-défense, les groupements d'hommes mis en place par les chefs de canton et anciens auxiliaires des autorités coloniales pour lutter contre les rebelles. Malheureusement, ces groupes civils en armes, ne répondant à aucune hiérarchie militaire, étaient vaguement organisés et plus ou moins disciplinés dont les leaders se comportaient en

---

<sup>485</sup> ANY, 2AC 8346, UPC-CNO, Mise au point concernant le CNO, 1957.

<sup>486</sup> T. Bah, *Architecture...*, p. 206.

<sup>487</sup> ANY, 1 AC, 80 (1), Sanaga Maritime. UPC répression 1958. Forces Armée contre l'UPC. Implantation des forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue d'en détruire les bastions upécistes, 1958.

<sup>488</sup> A. Mbembé, *La naissance du maquis...*, p. 13.

véritables seigneurs de guerre. Imbus du soutien des autorités, ils se livrèrent à des extorsions et à des exactions de toute nature. Achille Mbembé dénonce cette situation en écrivant que :

Des chefs de bandes soutenus par l'administration se livrèrent sous le prétexte de constituer des groupes d'autodéfense contre les rebelles. Munis d'armes et d'argent, ils extorquèrent des biens aux paysans au même titre que certains groupes indisciplinés du C.N.O. le firent. De nombreux crimes, règlement de compte et assassinats doivent leur être imputés<sup>489</sup>.

L'occasion faisant le larron, les groupes d'autodéfense s'érigèrent en forces supplétives<sup>490</sup> au lieu de se contenter de simples missions de contrôle dévolues aux forces auxiliaires.

#### IV.4.4 L'action psychologique

Concomitamment avec la traque des nationalistes par l'armée dans les différents maquis, l'état-major de la Z.O.P.A.C. ouvrit nouveau front appelé "front ou action psychologique". Comme son nom l'indique, l'action psychologique avait pour but de convaincre les populations à se désolidariser des rebelles et de leurs affidés en regagnant les villages. La dimension psychologique, qui correspondait à la deuxième phase de la lutte contre les nationalistes visait, d'après Lambertson, à "substituer à l'idéologie répandue par l'U.P.C., une conception raisonnable et saine du rôle que la population bassa pouvait et devait jouer pour concourir à l'édification d'une nation camerounaise moderne"<sup>491</sup>.

Placé sous le commandement du Lieutenant Soult, l'action psychologique comprenait deux modules portant sur la formation civique et sur les actions judiciaires à mener contre les rebelles nationalistes.

La formation civique avait pour but de faire comprendre aux Bassa et aux autres nationalistes que "l'U.P.C. a échoué et qu'elle sera nécessairement éliminée de la scène politique camerounaise. Car, la magie européenne (dynamisme intellectuel, expérience technique, efficacité matérielle), l'emporte indiscutablement sur les sorciers bassa<sup>492</sup>. Pour atteindre son but, l'armée sollicita les services de M. Boyer comme responsable de la

---

<sup>489</sup> A. Mbembé, *La naissance du maquis...*, p. 71.

<sup>490</sup> Les forces supplétives sont des éléments civils armés, organisés en unités, employés en plein temps à des missions de défense. Par contre, les forces auxiliaires quoique armées, sont employés temporairement. Lire, O. Yaya, *L'ordre public...*, p. 63.

<sup>491</sup> ANY, 1 AC 80 (2) Action psychologique menée auprès des masses contre l'U.P.C. en 1958 par l'Administration.

<sup>492</sup> ANY, 1 AC 80 (2) Action psychologique menée auprès des masses contre l'U.P.C. en 1958 par l'Administration

propagande. Il était chargé du recrutement et de la formation des propagandistes dont le salaire variait de 2000F à 3000F tandis que la prime d'alimentation et de rendement versé à chaque propagandiste était fixée à 3000F<sup>493</sup>.

Les chefs d'équipes de l'action psychologique placés sous la supervision des officiers militaires, parcouraient les villages sous forme de campagnes avec des slogans anti-upécistes. Pendant leurs parcours, ils s'entretenaient avec les chefs de villages, distribuaient les produits phytosanitaires aux planteurs et, le soir, ils projetaient des films à caractère éducatif exaltant les réalisations modernes et les scènes de pratique agricole. Chaque projection de films était suivie d'une discussion autour d'un thème préalablement choisi par le Lieutenant Soult<sup>494</sup>.

Les actions judiciaires contre les rebelles furent l'objet d'une mésentente entre le Haut-Commissaire et le commandant de la ZOPAC. Le premier voulait envoyer toutes les personnes sorties des maquis en prison tandis que, le second limitait uniquement son action à la destruction des maquis et aux recasements des populations. Finalement, un *modus vivendi* fut trouvé consistant à n'envoyer en prison que des populations après accord des deux parties. Ainsi, étaient transférés dans des centres de rééducation civique à Yoko ou à Ndjoré, les rebelles qui avaient des charges légères. Ces centres accueillait, hommes femmes et enfants, étaient spécialisés dans la production agricole<sup>495</sup>. Les mis en cause pouvaient se racheter et obtenir leur liberté en renseignant les autorités sur les activités subversives de certains de leurs compatriotes.

A l'opposé, les rebelles dont l'implication portait sur les assassinats et le sabotage des biens publics ou privés étaient transférés à la prison de Mantoum dans le Noun<sup>496</sup>.

## **IV.5. BILAN DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE**

Le bilan de l'infrastructure que nous voulons esquisser va s'articuler autour des aspects politiques, économiques et militaires.

### **IV.5.1. Bilan critique sur le plan politico-militaire**

---

<sup>493</sup> ANY, 1 AC 80 (2) Action psychologique menée auprès des masses contre l'U.P.C. en 1958 par l'Administration.

<sup>494</sup> Ibid.

<sup>495</sup> Ibid.

<sup>496</sup> Ibid.

Le bilan des infrastructures stratégiques au Cameroun peut s’appréhender selon l’angle d’attaque ou selon la finalité. Dans l’un ou dans l’autre sens, on est tenté de se demander pour quelles raisons la France avait-elle autant investi pour les infrastructures stratégiques au Cameroun ou encore, à qui profitaient celles-ci ? La réponse à ces questions réticulaires nous permet mieux d’esquisser notre bilan.

En effet, le bilan des infrastructures stratégiques construites par la France au Cameroun permet de distinguer trois panneaux d’analyse.

Le premier panneau de notre analyse porte sur l’enjeu des infrastructures sur le plan interne c’est-à-dire à l’intérieur du Cameroun français. Les infrastructures stratégiques avaient permis à l’administration coloniale de quadriller et de diffuser son autorité un peu partout dans les villes et les villages, y compris dans les zones reculées qui étaient jadis enclavées.

Cependant, ces infrastructures n’avaient pas totalement résolu de nombreux problèmes domaniaux liés aux regroupements des populations le long des axes routiers car, leurs installations étaient parfois sources de conflits pour l’occupation des espaces qui leur étaient réservés. A cause de ces conflits, beaucoup d’entre elles durent s’exiler vers les villes ou vers d’autres régions, créant du même coup, une rupture de relations dans des cellules de bases familiales concernées. L’autre catégorie des populations déplacées, concernait les populations qui fuyaient les travaux liés à la construction ou à l’entretien de ces infrastructures. Dans ce sens comme nous l’a confié notre informateur, la ville de Mbalmayo en constitue une illustration où il existe “une forte communauté bassa, arrivée dans la ville pour chercher paix et stabilité car, l’administration n’hésitait pas à emprisonner les populations vindicatives au motif qu’elles étaient des auteurs de troubles ”<sup>497</sup>.

Par la diffusion du pouvoir colonial à travers les infrastructures, les autorités amenaient subtilement les populations à accepter la présence française dans le territoire en dépit de la situation explosive en pays bassa où cette présence fut difficilement acceptée. La France restait donc politiquement gagnante des infrastructures.

Sur le plan politique, la France réussit également à contrôler le Cameroun, territoire clé dans sa stratégie globale de domination politique de l’Afrique centrale après la Deuxième Guerre mondiale. Car, ce pays avait perdu son prestige et sa puissance au cours du conflit. Or, la France était rangée du côté des vainqueurs, chose qui laisserait croire logiquement, qu’elle

---

<sup>497</sup> Entretien avec Mme Ngo Biholong à Mbalmayo, le 13/03/2024.

avait bénéficié du butin de guerre. Tel ne fut pas le cas. Comme nous l'avons montré dans cette étude, c'est l'Afrique qu'elle choisit, malgré tout, comme zone de repli pour redonner du contenu à son image de grande puissance, écornée par la guerre<sup>498</sup>.

En choisissant d'engager des investissements stratégiques au Cameroun, la France se mit sur un piédestal politique dont les autres puissances n'allaient être que des strapontins politiques. Par ce fait, la France prenait de l'avance sur les autres vainqueurs surtout qu'elle partageait le pays avec la Grande Bretagne. Il fallait donc le mettre en valeur pour en tirer profit. Le premier bénéfice de la France fut d'abord le prestige, l'honneur d'avoir le contrôle politique d'un pays qui était riche et stratégiquement située et peuplée<sup>499</sup>, dans une sous-région où certaines de ses propres colonies furent plus ou moins enclavées.

La création et la consolidation des regroupements politiques et géopolitiques, comme l'Union française ou la Communauté franco-africaine de de Gaulle, pour ce qui est de l'Afrique centrale, passait mal sans la présence du Cameroun qui était, l'avant-poste de l'Union française et par extension, celui de la Communauté tant il est vrai que le Cameroun en constituait la figure de proue en Afrique centrale en terme de visibilité et de rayonnement politique de la France même s'il n'en faisait pas partie juridiquement<sup>500</sup>. On pouvait donc parfaitement comprendre le double langage politique de la France depuis la conférence de Brazzaville qui atermoyait entre la marche vers l'autonomisation des peuples annoncée et sa volonté expresse à garder en son giron, tous les pays de l'Afrique centrale<sup>501</sup>. Dans cette perspective, le Cameroun devenait donc sa chasse gardée ; c'est ce qui justifie, à suffisance, la guerre lancée par la France contre les indépendantistes pour sécuriser ses intérêts<sup>502</sup>.

Le choix des hommes liges par la France comme interlocuteurs valables et placés à la tête des institutions, lui permit de tisser des liens collusifs avec ces derniers si bien que, à travers eux, elle pouvait contrôler et imposer sa politique. Autrement dit, les hommes choisis devaient assurer la continuité de la politique française. Cette situation eut pour conséquence la mise en

---

<sup>498</sup> B. Badie, *L'impuissance dans la puissance : essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

<sup>499</sup> P. Gubry, " Population et processus de développement au Cameroun ", Paris, CEPED/ORSTOM, 1993. D'après l'auteur, la population de Cameroun est d'environ 5, 2 en 1950 pour atteindre 5, 8 habitants en 1960.

<sup>500</sup> Entretien avec le colonel Eyafa'a, Endom, le 28 décembre 2023.

<sup>501</sup> T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kameoun !...*, p. 187.

<sup>502</sup> M. Domergue, " Cameroun : une guerre oubliée remonte à la surface ", *Les Temps modernes*, n° 693-694, 2017.

place d'un réseau maffieux caractérisé par l'exploitation, plus ou moins voilée, des richesses du pays et la mise en place de ce que l'on appelle aujourd'hui la *françafrique*<sup>503</sup>.

En terme clair, les infrastructures stratégiques ont donné à la France la possibilité de garder le contrôle politique sur le Cameroun en choisissant des acteurs politiques appelés à diriger le pays. L'accession du Cameroun à l'indépendance était subordonnée par le choix du leader politique devant assurer la continuité de la colonisation et, garantir à la France, la sauvegarde de ses intérêts à travers des amodiations et accords secrets qui prolongeaient, pour ainsi dire, le pacte colonial. On peut donc comprendre pourquoi, Pierre Messmer, parlant de la situation politique du Cameroun, nourrie par la rébellion en Sanaga Maritime à la veille de l'indépendance, écrit dans ses mémoires que, “ la France accordera l'indépendance à ceux qui le réclamaient le moins, après avoir éliminé politiquement et militairement ceux qui la réclamaient avec le plus d'intransigeance ”<sup>504</sup>. Dans son ouvrage, Victor Julius Ngoh<sup>505</sup>, évoque les multiples déplacements effectués en France par le Premier ministre Ahidjo pour négocier les termes de l'indépendance. Les négociations dont il est question ici, avaient abouti à la signature de nombreux accords politiques néfastes pour le Cameroun et bénéfiques pour la France<sup>506</sup>.

La littérature sur les accords signés entre la France et ses anciennes colonies est très peu connue. Elle est restée presque hermétique pour le Cameroun ; mais, progressivement, certaines informations naguère classées top secret commencent à sortir sur la place publique grâce à l'action de certains blogueurs intéressés par des sujets portant sur l'éveil des consciences des africains. Les archives que nous avons exploitées, par endroit, parlent de propositions ou conventions d'accord entre la France et le Cameroun. Mais, par transposition et après recoupement de plusieurs sources, l'on se rend à l'évidence qu'il s'agit, pratiquement, des mêmes informations. Celles-ci aboutissent à la conclusion selon laquelle, ces accords iniques ont conduit à l'asservissement et à la perpétuation du pacte colonial à travers le choix des hommes pour diriger le Cameroun<sup>507</sup>. Ce choix des interlocuteurs collaborateurs augurait indubitablement, l'ingérence de la France dans l'évolution interne du Cameroun.

<sup>503</sup> F. X. Vershave, *La françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.

<sup>504</sup> P. Messmer, *Les Blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Albin Michel, Paris, 1998, p. 115..

<sup>505</sup> V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

<sup>506</sup> R. A. Kouanou, “Accord secret de coopération France –Cameroun : état des lieux d'un système néocolonial ”, Editions-efua. Acares. net.

<sup>507</sup> K. Mamadou, “ Françafrique : Les accords secrets de la coopération ”, *Médiapart*, 18 novembre 2016.

Parmi la série des accords liant le Cameroun à la France, nous avons les accords dits secrets qui touchent directement la souveraineté du pays, à savoir la défense, l'économie, la monnaie ou même la politique, entre autres.

Sur le plan politico-militaire, deux domaines de souveraineté par excellence d'un Etat, le 1<sup>er</sup> accord sur les onze accords secrets, concerne la dette coloniale et préconise le remboursement des investissements consentis par la France au sujet des infrastructures qu'elle a créées pour exploiter les richesses et ressources du pays ; l'obligation d'utiliser le français comme langue officielle et langue de l'éducation.

La monnaie étant un outil de souveraineté, la France à travers le deuxième accord imposa l'utilisation du CFA créée en le 26 décembre 1945<sup>508</sup> à tous les Etats colonisés par elle, comme monnaie. Par ailleurs, depuis ces accords et jusqu'à présent, le Cameroun au même titre que les autres Etats de la zone franc, doivent déposer à la Banque de France, leurs réserves financières (65% de réserves de change) comme garantie de convertibilité et 20% supplémentaires pour couvrir les risques de sécurité de leur monnaie dans un compte d'opérations tenu par le Trésor français. Or, la gouvernance financière, dans ces conditions, reste alternative, voire asynchrone, excluant tout contrôle *a post* ou *a priori* si bien que, les pays partenaires ne se contentent que des seuls rapports qui leur sont faits par les responsables du Trésor français. Les intérêts générés par ces dépôts massifs d'argent sont tus. Seuls 15% de ces réserves peuvent être rétrocédés aux pays chaque année et, en cas de besoins supplémentaires des fonds, chaque pays a la possibilité d'emprunter 20 % de la réserve des 65% à des taux commerciaux. Les pays de la zone franc doivent aussi annuellement envoyer en France, un bilan annuel et un rapport d'état des réserves (9<sup>ème</sup> accord).

Comme on peut le remarquer, la politique sur le compte d'opérations initiée par la France est un instrument de pillage de ressources dont la monnaie représente la valeur numéraire. C'est pour cette raison que, Nicolas Agbohou, dénonce la répression monétaire de la France à travers les mécanismes de fonctionnement du franc CFA qu'il considère comme un instrument de dictature, en comparaison de la dictature que l'Allemagne lui appliqua à partir de 1940<sup>509</sup>. Tchoundjang Pouemi préconise à ce propos l'abandon du franc CFA et la création d'une monnaie

---

<sup>508</sup> Il est créé le 26 décembre 1945 et son acronyme F.C.F.A. signifiait à sa création, franc des Colonies Françaises d'Afrique ; il changea en 1958 pour devenir franc de la Communauté Française d'Afrique avec la création de la Communauté franco-africaine de 1958 et, après les indépendances, il prit le nom de franc de la Coopération financière d'Afrique jusqu'à nos jours. Voir : <https://www.beac.int/billets-pieces/histoire-franc-cfa/>, page consultée le 16 mai 2024.

<sup>509</sup> N. Agbohou, *Le FCFA et l'Euro...*, p. 48

nationale pour garantir la souveraineté monétaire, gage du développement véritable de l'Afrique<sup>510</sup>.

Dans ces accords, les entreprises françaises devaient avoir la priorité sur l'exécution des marchés publics au Cameroun tout comme elles avaient le droit du premier refus sur toute autre ressource brute ou naturelle découverte dans le pays. Cela signifie qu'en cas de découverte d'une ressource à vendre, la France devait se prononcer en premier lieu avant que, les autres pays intéressés par la même ressource n'entrent en scène.

Au plan strictement militaire, la France avait l'exclusivité et la primauté d'exploitation et d'utilisation des ressources stratégiques du sol et du sous-sol du Cameroun. Celles-ci ne pouvaient être ni cédées, ni vendues à un pays tiers, encore moins exploitées par le Cameroun sans son autorisation. Dans l'article 4 de la convention franco-camerounaise relative à la défense et au maintien de l'ordre, la France a établi la liste des ressources qu'elle qualifie de matières stratégiques, avec possibilité de l'allonger en fonction des découvertes ultérieures. Il est écrit que :

Sont dès à présent classés de matériaux de défense ; l'hydrocarbure solide, liquide ou gazeux ; les minerais d'uranium, de thorium, lithium, de béryllium, d'hélium et de leur composé.

Cette liste n'est pas limitative, elle pourra être modifiée d'un commun accord compte tenu des circonstances<sup>511</sup>.

Au demeurant, d'autres accords signés, accordaient l'exclusivité de la vente et de la livraison de du matériel militaire à la France.

#### **IV.5.2. Bilan sur le plan économique**

La mise en place des infrastructures a eu des conséquences économiques notables dans certains secteurs d'activités confirmant l'adage selon lequel, " il faut être riche pour faire la guerre ". De 1946 à 1959, les investissements français s'élevaient à 95.424.200.000 Francs CFA dont les principales activités étaient liées à la promotion de l'économie. Autrement dit, les investissements consentis par la France au Cameroun consistaient à faire des affaires économiquement et politiquement rentables. La majorité de ces investissements étaient financés

---

<sup>510</sup> Tchoundjang Pouemi, J., *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Yaoundé Menaibue, 2000.

<sup>511</sup> S.H.A.T. 6 H 63, Convention franco-camerounaise relative à la défense, à l'ordre public. Chrono, 1958.

par le F.I.D.E.S. auquel on associait quelques investissements privés. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous disions en début de cette étude que le F.I.D.E.S. était le bras séculier du projet impérial français au Cameroun, contrairement à ceux qui n'y voyaient que de la philanthropie.

Le tableau 5 ci-dessous résume les principales dépenses du Cameroun français (en millions de francs C.F.A) à travers deux plans quadriennaux élaborés et mis en application par le F.I.D.E.S.<sup>512</sup>. Il en ressort que, le premier plan quadriennal (PQ1) qui s'étalait de 1947 à 1954, portait sur les infrastructures stratégiques et avait pour objectif de débloquer la production existante notamment par évacuation vers la Métropole. Cet objectif justifiait donc à suffisance le désenclavement de plusieurs localités par voie routière ou ferroviaire. Dans cette logique, le F.I.D.E.S. consacra 85% de ses dotations au port de Douala, chemin de fer, y aboutissant, dans une moindre mesure, aux aéroports avec des moyens modernes de transmission.

Le second plan (PQ2) s'étendait de 1954 à 1959. Il permit, comme le montre encore le tableau ci-dessous, de parachever ou de poursuivre la construction de certaines infrastructures à hauteur de 41% des crédits du second plan.

L'analyse du tableau 5 ci-dessous permet de faire globalement le constat selon lequel, la France n'avait développé au Cameroun que les infrastructures dans les secteurs qui lui étaient profitables et contribuaient au redressement de son économie métropolitaine. Pour s'en convaincre, l'équipement du secteur social était négligé : 1,766 au PQ1 et 5, 150 pendant le PQ2. Pareillement pour ce qui est du secteur de l'éducation, le même constat est fait. Les statistiques représentées dans le tableau 5 ci-dessous montrent un secteur abandonné et négligé pourtant indispensable et stratégique pour le développement d'un pays qui aspirait à l'autodétermination. On a pu ainsi enregistrer au premier plan quadriennal 1,1% et 0,8% au second dans le secteur éducatif. Cette réalité des faits s'inscrit donc en faux par rapport aux allégations selon lesquelles la France à travers le F.I.D.E.S. avait prétendument mis ce projet en place pour développer ses colonies, y compris le Cameroun devenu territoire sous tutelle française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale<sup>513</sup>.

Or, ni les secteurs éducatifs, ni l'économie rurale n'ont connu aucune amélioration significative concernant le niveau de vie des populations qui malgré tout, continuaient à vivre en deçà du seuil de la pauvreté<sup>514</sup>. Ce n'est donc pas exagéré de dire que les investissements

<sup>512</sup> Gardinier, *United Nation Challenge...*, pp. 28-29

<sup>513</sup> J. Marseille, *Empire colonial...*, p. 198.

<sup>514</sup> R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, p. 187.

français au Cameroun ont négligé, par pur calcul stratégique, les secteurs porteurs d'avenir du Cameroun à savoir, le secteur de l'économie rurale et celui de l'éducation, facteurs du bien-être et du décollage du développement.

**Tableau 11** : Les investissements au Cameroun français de 1947 à 1959.

	<b>First plan Expenditure</b>	<b>(1947-54) %</b>	<b>Second Plan Expenditure</b>	<b>(1954-59) %</b>	<b>Expenditure</b>	<b>Total %</b>
Rural Economy	737	3.9	7,121	40.0	7,858	21.0
Infrastructure	15,564	85.3	7,421	41.0	22,985	62.0
Social Equipment	1,766	9.7	3,384	18.6	5,150	16.2
Studies	197	1.1	76	0.4	273	0.8
<b>Total</b>	<b>18,264</b>	<b>100.0</b>	<b>18,002</b>	<b>100.0</b>	<b>36,266</b>	<b>100.0</b>

**Source:** D. Gardinier, *United Nation Challenge...*, p.28.

#### IV.5.3. Le développement agricole

Le désenclavement de certaines régions avait facilité le développement de l'agriculture et facilité leur acheminement vers le marché. Le tableau 12 ci-dessous présente met en évidence la production et la vente des différents produits par le Cameroun français en 1958 pour un gain total annuel de l'administration coloniale de 20.772.000.000 FCFA <sup>515</sup>.

**Tableau 12** : Production et la vente de certains produits au Cameroun

<b>PRODUIT</b>	<b>TONNE</b>	<b>VALEUR (en frs CFA)</b>
Cacao	61.000	11.100.000.000
Café	26.500	4.965.000.000
Bois	146.500	1.225.000.000
Banane	73.000	1.180.000.000
Coton	6.950	968.000.000
Arachides	14.700	470.000.000
Caoutchouc	3.940	435.000.000
Palmistes	14.000	429.000.000

<sup>515</sup> E. Mveng, Beling-Nkoumba, *Manuel d'Histoire du Cameroun*, Yaoundé : C.E.P.E.R., 1978, p. 191. Ce tableau montre que l'agriculture était le pilier de l'économie camerounaise.



La carte 4 ci-dessus met en évidence les principales zones de gratification économique et leurs produits d'exploitation par la France. Il s'agit du croissant fertile camerounais ayant un rayon d'environ 300 KM à la ronde de la ville de Douala. Elles mettent également en lumière la problématique des infrastructures stratégiques de communication comme ouverture d'opportunités d'exploitation des matières premières du Cameroun et sa capacité à desservir les pays de l'A.E.F. et certaines grandes villes du Nigéria en terme de négoce la nécessité de la France à le conserver dans son giron.

#### **IV. 5.4. L'équipement du pays**

L'équipement de Cameroun se fit grâce au développement du réseau routier, parti de 6.000 Km en 1939 à 13.000 km en 1960 parce qu'ayant bénéficié de la construction de nombreuses routes dans le cadre des travaux d'investissements stratégiques ou la modernisation des routes existantes. Le premier axe routier modernisé fut l'ancienne route de l'Est, par Nanga-Eboko et Batouri, pour atteindre l'ancienne Ngaoundéré par Meiganga et Garoua et Maroua<sup>516</sup>. L'axe Ouest reliant Douala à Ngaoundéré, en passant par Nkongsamba, Bafoussam, Foumban et Banyo<sup>517</sup>, facilitait les échanges ainsi que la circulation des biens..

Les axes goudronnés (Douala-Bafoussam), (Douala-Edéa, Mbalmayo-Sangmélina, Yaoundé-Obala) atteignaient une longueur de 1.600 km<sup>518</sup> ; la liaison avec les Etats voisins se fit surtout avec la République Centrafricaine par Bertoua et Bouar, et avec le Tchad par Figuil et Léré<sup>519</sup>.

#### **IV.5.5. Les aéroports**

Le Cameroun disposait de cinq aérodromes principaux : Douala, Yaoundé, Garoua, Ngaoundéré, Maroua dont certaines, après aménagement, s'érigèrent en aéroports (aéroports de Douala et de Yaoundé, respectivement de classe A ET B) et d'une vingtaine de terrains secondaires<sup>520</sup>. Les aérodromes les plus importants étaient des escales des grands réseaux transafricains (U.A.T et pour Douala, lignes étrangères). Des liaisons intérieures étaient assurées par l'U.A.T par Air-Cameroun et par Air-Afrique, qui jouaient un rôle important dans la vie même du territoire<sup>521</sup>.

---

<sup>516</sup> Lembezat, *Le Cameroun*, p. 112-113

<sup>517</sup> Ibid.

<sup>518</sup> Mveng et Beling-Nkoumba, *Manuel d'Histoire ...*, p. 190.

<sup>519</sup> Lembezat, *Le Cameroun*. p. 113.

<sup>520</sup> Mveng et Beling-Nkoumba, *Manuel d'Histoire...*, p. 190.

<sup>521</sup> Ibid.

#### IV.5.6. Le rail

Le chemin de fer était en nette améliorations avec la modernisation du matériel roulant (diésélisation) et des rails à partir de 1946.<sup>522</sup> Les deux lignes existantes furent réunies dès 1955<sup>523</sup>. La construction du pont rail-route sur le Wouri permit cette liaison si bien que, la petite ville de Bonabéri pouvait développer ses échanges avec la grande ville de Douala, avec la disparition de rupture de charge<sup>524</sup>. Les tonnages transportés étaient en courbe régulièrement ascendantes : 242.000 tonnes en 1938 ; 336.000 en 1949 et 780.000 en 1958<sup>525</sup>.

#### IV.5.7. Le port de Douala

La création des routes stratégiques permit de désenclaver les circuits économiques du Nord allant jusqu'au Tchad, en passant par l'Oubangui, Bouar ou Beberrati. Les localités de Bangui et de Fort Lamy étaient desservies par le port de Douala qui, comme son nom l'indique, était un port de transit, permettant de recevoir les marchandises en provenance du Nord par route. Au Cameroun, l'existence des chemins de fer permettait de couvrir sensiblement tout le croissant fertile d'un rayon d'environ 300 km et assurait le flux commercial et les échanges des hauts plateaux vers le port<sup>526</sup>.

Le trafic suivait l'évolution du développement de voies de communication qui était en nette évolution. Par exemple, entre 1948, le trafic fut de 330 000 tonnes de marchandises contre 499 000 tonnes en 1949 et 1950<sup>527</sup>. Mais, cette augmentation du trafic occasionna l'encombrement du port qui retrouva en 1954, sa fluidité. Le tableau 13 ci-dessous retrace les mouvements du port de Douala pendant pratiquement une dizaine d'années concernant le trafic des marchandises des passagers. Dans ce tableau, on remarque que le tonnage des marchandises a progressivement augmenté à partir du début des années 1950 jusqu'à culminer en 1957 notamment en ce qui concerne les marchandises débarquées. Ceci eut pour conséquence des engorgements du quai provoqués par un nombre important de bateaux en rade<sup>528</sup> à cause du congestionnement du port provoqué par l'augmentation du trafic ayant entraîné la dispersion des points d'embarquement.

---

<sup>522</sup> Mveng et Beling-Nkoumba, *Manuel d'Histoire...*, p.111.

<sup>523</sup> Ibid., p. 190.

<sup>524</sup> Mainet, Douala, P.104

<sup>525</sup> Lembezat, *Le Cameroun*, pp. 111-112.

<sup>526</sup> Ibid.

<sup>527</sup> Ibid.

<sup>528</sup> A. F. Dikoumè, " Les travaux publics...", p. 450.

**Tableau 13 : Mouvement du port de Douala**<sup>529</sup>

Années	Navires entrés		Marchandises (1 000 T)		Passagers (Nombre)		
	Nombre	Jauge	Débarqués	Embarqués	Débarqués	Embarqués	
1949	405	1 009	219	198	5 829	5 175	
1955	603	1 679	345	288	6 553	5 326	
1956	617	1 642	365	303	4 898	5 842	
1957	681	1 776	406	347	5 060	4 719	
1958	9 mois	630	1 591	355	293	3 386	4 048
	12 mois	858	2 160	447	420	4 923	5 130
1959	9 mois	698	1 697	323	303	3 372	4 165

**Source** : Anonyme, “ La république du Cameroun ”, *Notes et études documentaires*, N°2741, janvier 1961, p. 33.

**Tableau 14 : La part des produits agricoles dans le commerce extérieur de 1949 à 1952**<sup>530</sup>

Années	Total des exportations	Poids des produits agricoles en tonnes	Pourcentage
1949	211 259	136 718	64,7
1950	223 929	140 651	62,8
1951	238 112	151 890	63,7
1952	220 727	144 714	65,5

**Source** : Anonyme, “ Le commerce extérieur au Cameroun, 1951 - 1952 ”, BBC, année 1952, p. 81.

Les exportations étaient en majorité constituées de produits agricoles. Dans le tableau 8 ci-dessus, les statistiques montrent que les produits d’exportations agricoles avaient une évolution ascendante dont les recettes d’exportation finançaient, en partie les infrastructures du

<sup>529</sup>Anonyme, “ La république du Cameroun ”, *Notes et études documentaires*, N°2741, janvier 1961, p. 33.

Cameroun. Ce même tableau montre aussi que l'agriculture était la base de l'économie camerounaise fondée sur le cacao, la banane, entre autres produits<sup>531</sup>.

**Tableau 15** : Pourcentage en poids de certains produits d'exportations de 1948 à 1952.

Produits	1948	1949	1950	1951	1952
Cacao	23,29	22,83	19,52	20,49	23,52
Banane	16,52	16,00	21,38	23,11	23,26
Produits du palmier à huile	15,05	20,20	14,98	12,71	9,38
<b>Totaux</b>	<b>54,86</b>	<b>59,03</b>	<b>55,88</b>	<b>56,31</b>	<b>55,78</b>

**Source** : Anonyme, « Le commerce extérieur au Cameroun, 1951 - 1952 », BBC, année 1952, p. 81.

L'analyse de ce tableau montre que le cacao était une source dominante dans l'agriculture du Cameroun. Les importations après les investissements avaient connu une amélioration grâce à l'importation et à l'exportation. Les produits suivants étaient souvent importés comme l'essence d'avions, l'essence des véhicules de tourisme, le gasoil, le fuel-oil le pétrole lampant, le gaz, la houille<sup>532</sup>.

#### **IV.5.8. Le port de Kribi**

Le port de Kribi avait également connu une évolution au niveau du tonnage. Les travaux d'amélioration du port de Kribi eurent un impact positif avec l'augmentation du tonnage qui passait de 4000 tonnes en 1947 à 9000 tonnes en 1948 avec une augmentation des recettes douanières qui passèrent de 115 millions de F CFA en 1949 à 160 millions en 1950<sup>533</sup>.

L'évolution de ce trafic était liée en grande partie aux déploiements des grandes compagnies commerciales comme la John HOLT, la SHO, société du Haut Ougoué représentante des intérêts économiques gabonais à Kribi, la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), la RW King ou encore la Paterson & Zochons (PZ) etc...

<sup>531</sup> Anonyme, « Le commerce extérieur au Cameroun, 1951 - 1952 », BBC, année 1952, p. 81.

<sup>532</sup> A. F. Dikoumè, « Les travaux publics... », p. 456.

<sup>533</sup> Ibid., p. 458.

La prise en main de la gestion du port de Kribi par les services administratifs du port de Douala à partir de 1951 permit de booster le rendement du port grâce à l'amélioration de ses prestations et de sa gestion. L'on observa cependant une diminution de 1200 tonnes de marchandises environ due à cause de la baisse du tonnage du bois exporté<sup>534</sup>.

Avec l'achèvement de la seconde phase de l'extension du port en février 1953, l'on assista malheureusement à une baisse de trafic<sup>535</sup>. Cette "régression était due au détournement d'une partie des carburants destinés à la région du Ntem et celle du Woleu-Ntem dans le Nord du Gabon<sup>536</sup>. En vue de résoudre ce problème de gouvernance et de mauvaise gestion, il fut décidé que les carburants seront désormais acheminés par la voie ferrée du Centre jusqu'à Mbalmayo, puis par camions citernes jusqu'à Ebolowa. C'est ainsi qu'en 1953 par exemple, le tonnage des carburants passa de 2694 tonnes en 1952 à 1720 tonnes<sup>537</sup>.

Mais, entre 1950 et 1956, le trafic du port de Kribi fut en net décroissance et présentait les statistiques ci-après :

**Tableau 16** : Trafic au port de Kribi de 1950 à 1956

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
En tonne	23 464	22 340	20 945	15 051	16 700	14 785	13 063

Source : ANY, APA, 11708, Circonscription de Kribi, rapports annuels, 1945-1953.

Les produits tels que le cacao, l'huile de palme et les palmistes furent touchés par cette situation à cause de la diminution du nombre de camions susceptibles de transporter ces produits d'Ebolowa à Kribi. Ce n'est qu'à partir de 1957 que le cours des choses s'inversa progressivement grâce aux résultats d'une campagne cacaoyère énergique menée par les autorités administratives et les compagnies intéressées par cette ressource.

#### **IV.5.9. Le port de Garoua**

Dans le cadre du développement des infrastructures stratégiques, la ville de Garoua bénéficia de la construction d'un port dont les travaux démarrés en 1947 et 1948 auraient dû

<sup>534</sup> ANY, APA, 11708, Circonscription de Kribi, Rapport annuels, 1945-1953.

<sup>535</sup> A. F. Dikoumè, " Les travaux publics...", p. 458.

<sup>536</sup> Ibid.

<sup>537</sup> ANY, APA, 11708, Circonscription de Kribi, Rapport annuels, 1945-1953.

améliorer le trafic n'eût été la présence du port privé concurrent nigérian de Barutu qui, grâce à son équipement, assurait le déchargement des cargos avec un service d'entretien permanent et fiable, contrairement à celui de Garoua<sup>538</sup>. Par ailleurs ce port nigérian possédait des chantiers navals et des cales sèches permettant l'entretien de la flotte et le montage de niveaux de bateaux<sup>539</sup>. Pour effectuer la distance de Barutu à Garoua, le voyage durait 20 à 25 jours à la montée et 11 jours à la descente, ce qui permettait aux bateaux d'effectuer deux voyages par saison du 15 juillet à fin septembre<sup>540</sup>. Durant cette période, "le port de Garoua recevait une trentaine de bateaux qui transportaient ciment, fer, hydrocarbures, vivres, à leur montée, et évacuaient essentiellement le coton de l'arrière-pays soit une bonne partie du Tchad, le nord de l'Oubangui Chari et le nord du Cameroun"<sup>541</sup>.

L'équipement partiel du port en moyens de manutentions modernes lui permit de manipuler 28 900 tonnes dont 13 600 à l'exploitation et 15 300 à l'importation. La part du Cameroun dans ce tonnage était de 4 600 tonnes à l'exportation et 8 800 tonnes à l'importation<sup>542</sup>. Le reste était constitué du transit en provenance ou à destination du Tchad et du nord de l'Oubangui –Chari<sup>543</sup>. La Niger Company, unique compagnie de navigation, filiale du groupe Unilever, était propriétaire des navires circulant sur le Bas-Niger et la Bénoué. Elle disposait en 1951, de 16 unités jaugeant chacune de 800 à 2000 tonnes et remorquant de deux à quatre chalands de 5 à 6 à tonnes de port.

On peut donc dire au regard de ce qui précède que le port de Garoua avait une importance stratégique pour le négoce français au Cameroun et participait activement au redressement de l'économie métropolitaine à partir des recettes d'exploitation qu'il générait. En investissant dans des secteurs stratégiques à forts rendements économiques, la France avait pour objectif d'accumuler et d'exploiter les ressources du Cameroun et d'y avoir un monopole stratégique susceptibles de redresser son économie exsangue et en crise après la Deuxième Guerre mondiale. Mais, avec la montée en puissance du nationalisme camerounais, la France dû mener une lutte sans merci pour étouffer sinon éliminer les combattants nationalistes qui réclamaient l'indépendance et l'autonomie de gestion du Cameroun.

---

<sup>538</sup> A. F. Dikoumè, " Les travaux publics...", p. 460.

<sup>539</sup> Ibid.

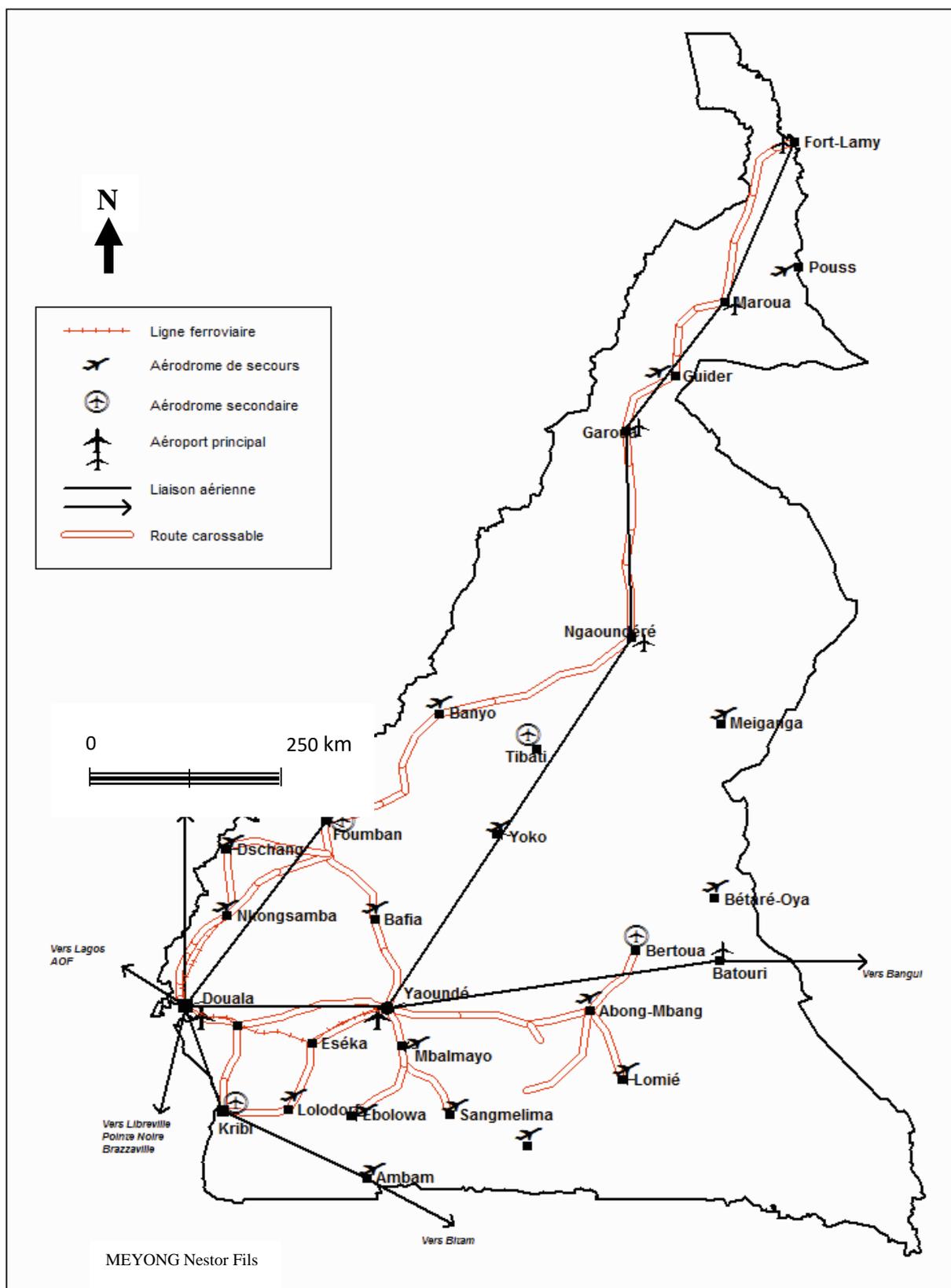
<sup>540</sup> Ibid.

<sup>541</sup> Ibid.

<sup>542</sup> ANSOM, Fonds de l'inspection des T.P., Carton 10. Port de Douala, 1948-1952.

<sup>543</sup> Ibid.

Carte 5 : Voies de communication au Cameroun français



## CONCLUSION GENERALE

En étudiant les infrastructures stratégiques au Cameroun sous administration française, il était question de vérifier si les objectifs que s'était assignés la France en lançant ce projet ont été atteints. Pareillement, cette conclusion nous permet de vérifier les hypothèses de recherches de notre étude.

Au terme de la Deuxième Guerre mondiale, la France, politiquement diminuée et économiquement exsangue, voulait retrouver sa place de grande puissance. Elle pensait que la maîtrise des flux commerciaux transsahariens<sup>544</sup> et centre-africains par le contrôle et l'exploitation des richesses de ces espaces, lui apporterait la stabilité et la grandeur perdues pendant le conflit. C'est pourquoi, en lançant le plan d'équipement décennal de ses colonies, connu sous l'appellation de F.I.D.E.S., elle ambitionnait atteindre cet objectif. Le Cameroun bénéficia des investissements du F.I.D.E.S dès décembre 1946 avec des financements qui provenaient, d'une part, des fonds propres, constitués des droits de douanes, des impôts par capitation et par catégorie<sup>545</sup>, au sein de l'Etat du Cameroun et, d'autre part, du financement de l'Etat français, des prestations et des emprunts auprès des institutions bancaires françaises<sup>546</sup>. Mais très tôt, l'inscription du Cameroun à ce projet montra vite la vraie nature du F.I.D.E.S. qui n'était qu'un instrument à vocation géopolitique et stratégique au bénéfice de la politique française autoritariste et dirigiste. Ceci vérifie donc notre hypothèse de base selon laquelle, la France s'est servi du Cameroun au travers du F.I.D.E.S. pour défendre et protéger sa zone d'influence en Afrique centrale et garantir sa position stratégique sur ce pays pour divers gains.

Ainsi, la construction des infrastructures stratégiques a renforcé la colonisation française avant et après l'indépendance du Cameroun en 1960 en revêtant d'autres masques<sup>547</sup>. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner la nature des relations de coopération que la France a tissées avec le Cameroun et ses autres ex-colonies, généralement, au travers des interlocuteurs choisis

---

<sup>544</sup> Il s'agit du commerce entre les pays méditerranéens et l'Afrique subsaharienne, à travers le Sahara.

<sup>545</sup> Selon P.M. Essomo Ngossia, la décennie 1946-1956, correspond à la période de relance de l'économie du Cameroun, caractérisée par une croissance faste et prospère des différentes activités et marquées par les paiements de diverses taxes, voir, *Contributions à l'histoire des douanes...*, pp. 132-139.

<sup>546</sup> Le C.C.F.O.M et le F.A.C.

<sup>547</sup> Lire à ce propos, T. Borrel, A. Boukari Yabara, B. Collambat, T. Deltombe, *L'Empire qui ne voulait pas mourir. Une histoire de la Françafrique*, Paris, Seuil, 2021.

par elle et avec qui, elle négocia les termes de l'indépendance du Cameroun. Dans son ouvrage, Thomas Tchatchoua<sup>548</sup>, nous indique par exemple que, le Cameroun avait signé le pacte colonial avec la France à Paris et le 26 décembre 1959 au cours de l'une de ses visites officielles en vue de négocier les termes (clauses) de l'indépendance du pays et que, les négociations ayant présidé la signature des accords post-indépendants, y compris les fameux accords militaires, par Amadou Ahidjo, devenu Président de la République, avec la France, eurent lieu dans un "environnement triste"<sup>549</sup> et empreint de marchandage politique<sup>550</sup>. Après avoir écarté tous les Camerounais qui étaient avec le Président Ahidjo, tous les conseillers chargés de négocier les accords étaient français<sup>551</sup>. Autrement dit, la France négocia la signature des accords avec deux français représentant l'Etat du Cameroun, en échange de la protection militaire de la France.

Au plan interne, les infrastructures stratégiques permirent à la France d'assurer le maillage territorial et la diffusion de son autorité au Cameroun grâce à la construction de nombreuses routes et pistes. La construction des axes stratégiques vers les frontières favorisa le sentiment d'appartenance du Cameroun à un vaste ensemble politique dont les défis de gestion étaient communs. Mais et en même temps, la France s'arrangea à ce que le nationalisme avec son lot de revendications disparût à partir des schèmes préconçus et un vocabulaire dévalorisant vis-à-vis des indépendantistes. L'expression employée pour désigner le combat mené contre ces derniers était, "les rebelles", "les hors-la-loi" ou encore "les terroristes"<sup>552</sup>, constituent autant d'appellations qui, jusqu'à maintenant, ont privé les nationalistes de la dimension de combattant de liberté.

Au plan militaire, la France gagna la lutte contre les combattants nationalistes camerounais pour sécuriser ses infrastructures et des gains *sui generis*. L'épilogue de cette lutte fut incontestablement l'assassinat de Ruben Um Nyobé, principale "hypothèque"<sup>553</sup> à sa domination sur le Cameroun par les unités de l'armée coloniale française.

La victoire des forces françaises sur les combattants nationalistes camerounais permit aussi à la France d'avoir, en plus d'une position stratégique sur l'Afrique centrale à partir du Cameroun, l'exclusivité d'exploiter les matières premières stratégiques et l'approvisionnement

---

<sup>548</sup> T. Tchatchoua, *Les Bamiléké au Cameroun : Ostracisme et sous-développement*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 159.

<sup>549</sup> Ibid.

<sup>550</sup> A. Mbembé, "Vers une nouvelle conscience planétaire", in N. Bancel, P. Blanchard et als, *Histoire globale...*, p. 1304.

<sup>551</sup> T. Tchatchoua, *Les Bamiléké au Cameroun...*, p. 159.

<sup>552</sup> F. X. Verschave, *La Françafrique...*, p. 145. Voir aussi, P. Messmer, *Les Blancs s'en vont...*, p. 121.

<sup>553</sup> P. Messmer, *Les Blancs s'en vont...*, p. 121.

de l'armée camerounaise naissante en équipements militaires et en armements. Tous ces avantages furent matérialisés, par la signature des accords militaires secrets et d'assistance technique militaire qui accordaient à la France l'exclusivité des contrats en matières militaires stratégiques.

Les économistes s'accordent à reconnaître que les infrastructures constituent une source de productivité et de croissance économique. En d'autres termes, selon ces derniers, les infrastructures favorisent le développement. C'est pourquoi, les entreprises bénéficiaires de la construction des infrastructures stratégiques au Cameroun furent essentiellement des sociétés d'Etat ou privées françaises<sup>554</sup> qui, au même titre que des banques, s'installèrent et n'hésitaient pas à rapatrier les fonds et à spéculer si bien qu'il restait une marge marginale pour développer le pays en termes d'investissements<sup>555</sup>. D'autres sociétés françaises bénéficiaient d'un régime particulier au niveau de la douane grâce à la mansuétude des autorités pour favoriser l'activité et le rendement de ces entreprises<sup>556</sup>. Ce fut également les services des douanes françaises qui contrôlaient aussi les autres transits de marchandises et du fret entrant et sortant de l'A.E.F<sup>557</sup>.

Comme on peut le voir, les infrastructures stratégiques profitaient davantage à la France qu'au Cameroun. La double marge bénéficiaire de l'Etat et des firmes françaises avaient atteint leurs objectifs au Cameroun à travers la construction et l'implantation des infrastructures stratégiques de manière à assurer le contrôle politique, économique et militaire du pays, même après son indépendance d'une part et, d'obtenir l'exclusivité des contrats du Cameroun car, les accords signés entre le Cameroun et la France accordaient la primauté à cette dernière dans l'exécution des contrats d'autre part. L'imposition du franc CFA, comme monnaie, s'inscrit également à l'actif des gains français et constitue une preuve de perte partielle de la souveraineté du Cameroun. Il convient donc aisément déduire que la construction des infrastructures

---

<sup>554</sup> Parmi ces sociétés, on pouvait citer dans le secteur des Travaux Publics, la SOLIDITIT française, Razel pour les routes et Hersent qui fut l'un des constructeurs du barrage d'Edéa. Pour les grandes sociétés commerciales françaises d'import-export il y avait la Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A.) ou les groupes CFAO et UNILEVER. Voir, A.F. Dikoumè, " Les travaux publics... ", p. 578.

<sup>555</sup> Atangana, M. R., " Les relations financières entre le Cameroun et la France et l'image de la France au Cameroun (1946-1956) ", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, année 1993, [32-33], p. 49.

<sup>556</sup> P.M. Essomo Ngossia, *Contribution à l'histoire des douanes...*, pp. 138-139. On peut citer entre autres : Energie électrique du Cameroun(ENELCAM) ; Aluminium du Cameroun (ALUCAM) ; Société d'exploitation et de recherche pétrolière au Cameroun (SEREPCA) ; société africaine de bois (SAB) ; complexe chimique camerounais (CCC).

<sup>557</sup> Ibid., pp. 168-169.

stratégiques avait considérablement contribué à la reconstruction de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et lui permit de s'ériger de nouveau comme grande puissance.

Au rebours, le Cameroun ne profita que résiduellement des infrastructures stratégiques d'autant plus qu'elles furent, à la vérité, construites pour le redressement économique de la France comme nous l'avons montré car, les secteurs développés, au mépris des secteurs sociaux, mettaient l'accent pour la recherche du bien-être des Français et non pour celui des Camerounais. Le développement du Cameroun était donc, en réalité, obéré par les mécanismes de l'exploitation des colonies même si, subsidiairement, ces infrastructures répondaient à certains besoins locaux. Ceci est compréhensible quand on sait que, la France, qualifiait elle-même le Cameroun de " zone de transit " dont l'importance se limiterait à sa position géostratégique et à ses richesses. Par ce réalisme de mauvais aloi, l'intérêt, source de motivation dans toutes les formes de coopérations, stimulait et gouvernait l'action française au Cameroun<sup>558</sup>.

---

<sup>558</sup> Cf, H. J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The struggle for Power and Peace*, New York, Knopf, 1948 ou *Paix et guerre ...* de R. Aron.



**ANNEXES**

## ANNEXE 1 : AUTORISATION DE RECHERCHE

REPUBLICQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTES DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES ET HUMAINES  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND HUMANS SCIENCES  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF HISTORY

Ref N°----- /Dept-Hist

### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Pr. BOKAGNE BETOBO Edouard**, chef du Département d'Histoire à l'Université de Yaoundé I, certifie que Monsieur **MEYONG Nestor Fils**, matricule **95U495**, est inscrite en cycle de **Master** de l'année académique 2022/2023 et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant : *"L'Infrastructure stratégique au Cameroun français de 1946 à 1959"*. Ledit thème de recherche est sous la direction du **Pr Antoine Japhet ANAFK (MC)**.

Nous le recommandons aux responsables des centres de documentations, archives, autorités et toutes institutions de recherches nationales et internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

07 NOV 2022  
Fait à Yaoundé, le.....



**Le chef de Département**

*Bokagne*  
**Bokagne Betobo Edouard**  
Maitre de Conférences

ANNEXE 2 : REORGANISATION DU CAMEROUN : Création du 2<sup>ème</sup> Bataillon

64232 Di Chrono 1957

Brazzaville le 25 Janvier 1957

L/PC/35/015  
COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMÉES  
DE LA ZONE DE DEFENSE DE L'AEF/CAMEROUN

STAT - MAJOR

3<sup>o</sup> BUREAU

N<sup>o</sup> 29 /3/8  
N<sup>o</sup> 78 /1/8  
N<sup>o</sup> 36 /4/8

SECRET

EXEMPLAIRE N<sup>o</sup> 1/35

NOTE DE SERVICE

OBJET : -Réorganisation du CAMEROUN  
-Création du 2<sup>o</sup> Bataillon

REFERENCE : -D.M. 20795 AM/P.ORG/3B du 15/10/1956

---oCo---

I/- L'accroissement du nombre d'unités existant au CAMEROUN nécessite une réorganisation portant, en particulier, sur la séparation de l'actuel "Bataillon de Tirailleurs du CAMEROUN" en deux Corps, séparation qui entraîne un changement de dénomination de certaines unités.

II/- L'organisation à créer à partir du 16 février est donnée dans le tableau annexe n<sup>o</sup> 1.

III/- La mise en place du personnel nécessaire aux unités nouvelles a été réalisée par l'affectation des officiers sous-officiers et hommes de troupe Européens désignés au titre "relève complémentaire". Le remplacement du personnel des anciennes unités, arrivant en fin de séjour est normalement assuré. L'affectation d'un Officier des Détails, de sous-officiers comptables et secrétaires destinés à la Section de Commandement du 2<sup>o</sup> Bataillon à DOUALA a été réalisée par anticipation sur le programme 1957. Le personnel de complément sera mis en place au fur et à mesure des possibilités dans le cadre des tableaux d'effectifs qui vont sortir prochainement.

.../...

A N N E X E I

ORGANISATION DU CAMEROUN

( à réaliser à compter du 1.6.2.1957 )

" BATAILLON DE TIRAILLEURS DU CAMEROUN N°1" (B.T.C.1)  
à YAOUNDE

- Section de Commandement
- "1° Compagnie de Combat" : ancienne 1° C.M.I.P.  
YAOUNDE
- "4° Compagnie de Combat" : ancienne 4° C.M.I.P.  
YAOUNDE
- "Compagnie de Transport  
N° 2" ) : sans changement de  
(comprenant un peloton ) : dénomination  
blindé d'A.M.M.8) : YAOUNDE

" BATAILLON DE TIRAILLEURS DU CAMEROUN N°2" (B.T.C.2.)  
à DOUALA

- Section de Commandement
- "Compagnie de transition  
et de Garnison" : sans changement de  
dénomination : DOUALA
- "5° Compagnie de Combat" : ancienne 5° Cie du BTC  
KOUTABA
- "6° Compagnie de Combat" : ancienne 6° Cie du BTC  
(provisoirement ratta-  
ché au BTC.1. en at-  
tendant son transfert  
sur KOUTABA) DOUALA
- "7° Compagnie de combat" : ancienne 2° C.M.I.P.  
DOUALA
- "8° Compagnie de Combat" : ancienne 3° C.M.I.P.  
DOUALA
- "Escadron Blindé du  
Cameroun" (comprenant  
les pelotons blindés  
et l'élément de trans-  
port existant actuel-  
lement à DOUALA) : sans changement de  
dénomination

## ANNEXE 3 : Organisation du Cameroun-Création des unités

015  
 COMMANDEMENT SUPERIEUR  
 DES FORCES ARMÉES DE LA ZONE  
 DE DEFENSE AEP/ CAMEROUN  
 -:-:-:-:-  
 ETAT-MAJOR  
 -:-:-:-:-  
 Bureau "Opérations-Instruction"

N° 599 /O.I./S

## OBJET :

Organisation du  
 CAMEROUN - Création  
 d'Unités.

SECRET

EXEMPLAIRE N° 3/15

REFERENCES : D.M. 03581/AM/P.ORG/3B du 28-8-56  
 D.M. 03585/AM/P.ORG/3B/ITC du 28-8-56

-:-

Les D.M. citées en référence, prévoient la création d'unités nouvelles au CAMEROUN.

Le nombre croissant d'unités, existant ou à créer sur ce territoire, rend obligatoire de revoir l'organisation générale à réaliser en 1957.

Après étude, deux solutions peuvent être envisagées dans ce domaine :

- A. - celle qui consiste à grouper, en un seul régiment, l'ensemble des Unités actuelles et futures du CAMEROUN, les unités d'Infanterie "pure" étant elles-même groupées en deux bataillons non autonomes.

J'estime que le seul avantage présenté par cette solution serait une légère économie d'affectifs, par rapport à la deuxième solution. Encore cette économie serait-elle plus apparente que réelle, comme le démontre le tableau de l'annexe I.

Les inconvénients apparaissent, par contre fort nombreux.

.../...

Brazzaville, le 18 Septembre 1956

Le Général de Division DIO  
 Commandant Supérieur des Forces  
 Armées de la Zone de Défense de l'AEP  
 CAMEROUN

à

Monsieur le Ministre  
 de la France d'Outre-Mer  
 DIRECTION DES AFFAIRES MILITAIRES  
 Division "Plans-Organisation"  
 (ex. N° 1/15)

PARIS

s/s de Monsieur le Gouverneur  
 Général de la France d'outre-Mer  
 Haut-Commissaire de la République  
 en AEP (ex. N° 3/15)

6 H 62

-2-

Le Régiment ainsi créé, comprenant des Unités disparates et réparties sur l'ensemble du territoire ne sera en fait qu'un volumineux organe administratif.

Des conflits d'attribution sont à craindre, par ailleurs, entre le Chef de Corps, disposant directement de tous les moyens, et le Commandant Militaire. Des faits récents ont montré que l'expérience n'était pas à renouveler.

Ce dernier inconvénient pourrait être, évidemment pallié en donnant au Commandant Militaire le Commandement du Régiment. Cette solution n'est pas à retenir non plus : il serait à craindre, en effet, que les fonctions de Commandant Militaire soient négligées au profit de celles du Chef de Corps. Les tâches du Commandant Militaire sont actuellement d'une si haute importance sur le plan territorial (préparation de la mobilisation en cas de troubles graves, maintien de l'ordre, etc...) qu'il n'est pas pensable, à mon avis, de confier d'autres fonctions à l'Officier Supérieur qui en est chargé.

B.- La deuxième solution, comportant la création de deux Bataillons d'Infanterie autonomes auxquels seraient rattachés les éléments divers existant dans les différentes garnisons (blindés, transport..) aboutirait à l'organisation qui figure à l'annexe II.

Elle présente des avantages certains :

- a)- elle évite les conflits d'attribution,
- b)- elle donne de la facilité et de la souplesse à l'exercice du Commandement compte tenu de la répartition des Unités sur l'ensemble du territoire,
- c)- elle représente finalement une économie dans certaines catégories d'effectifs critiques : Officiers, personnels comptables (voir Annexe I).

Je considère donc, pour ma part, que cette dernière solution est celle qui doit être retenue.

+  
+ +

L'Organisation préconisée, ne pourra être mise sur pied qu'en 1957.

.../...

- 3 -

Il n'est pas possible, en effet, d'envisager les créations, prévues en 1956, par les D.M. citées en référence.

En effet :

- a) En ce qui concerne la compagnie d'Infanterie à créer, je ne peux que confirmer les termes de ma lettre N° 561/OI/S du 3-9-1956 :

La création de cette unité ne sera possible que lorsque les travaux de casernement pour une compagnie seront réalisés, c'est à dire vers le 1er Juillet 1957. La 5<sup>e</sup> compagnie du Bataillon de Tirailleurs du CAMEROUN, créée le 1er Septembre, est cantonnée provisoirement dans des locaux civils loués à proximité du terrain d'aviation de FOUMBAM. Ce casernement provisoire sera conservé en attendant la réalisation du casernement définitif pour l'ensemble du détachement, à proximité immédiate de l'aérodrome.

- b) Comme il ressort de l'organisation donnée à l'annexe II, les pelotons de reconnaissance sont implantés respectivement à YAOUNDE, DOUALA, et FOUMBAM. La création d'un organisme de Commandement et d'administration, à YAOUNDE, "coiffent" trois pelotons dispersés sur le territoire, détachés dans deux corps différents et destinés à agir isolément est absolument inutile et ne ferait qu'alourdir le système de commandement. Je propose donc de ne pas créer l'élément administratif de commandement de l'escadron de reconnaissance du CAMEROUN compte tenu de ce qu'il existe déjà,

- 1 peloton de reconnaissance à YAOUNDE équipé en A.M.M.8
- 1 peloton à DOUALA équipé en A.M.M.8

et que la création d'un troisième peloton (pour lequel le matériel existe déjà) sera possible à FOUMBAM, dès que le casernement aura été construit (courant 1957).

.../...

- 4 -

Afin de préparer immédiatement la réorganisation des Unités au CAMEROUN, réorganisation ramené nécessaire, dès maintenant, par le nombre des unités existantes, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître votre décision concernant l'ensemble des propositions ci-dessus. L'arrivée de l'encadrement européen au 4<sup>e</sup> trimestre permettrait de passer à la réalisation dans les meilleurs délais.



COPIE à :

- Mr; le Général d'Armée  
Inspecteur des Forces  
Terrestres d'Outre-Mer  
PARIS (ex.N°4/15)
- Mr.Le Général de Corps  
Aérien, Commandant en  
Chef désigné de la Zone  
Stratégique d'Afrique  
Centrale-PARIS (ex.N°5/15)
- Mr. Le Gouverneur  
de la France d'Outre-Mer  
Haut Commissaire de la  
République au CAMEROUN  
YAOUNDE (ex.N° 6/15)
- Colonel, Commandant  
Militaire du CAMEROUN  
YAOUNDE (ex. N°7/15)
- Etat-Major G.C.S.  
1er Bureau (ex.N°8/15)  
4<sup>e</sup> Bureau (ex.N°9/15)  
Bureau "Mobilisation-  
Reserves" (ex.N°10/15)

A N N E X E I

COMPARAISON ENTRE LES SOLUTIONS A ET B

-o-o-o-o-

1. - Il s'agit de comparer les effectifs de Commandement et d'administration.
- d'une part de la solution A = les chiffres portent sur une compagnie de commandement régimentaire et deux compagnies de Commandement de bataillon non autonome détaché,
  - d'autre part de la solution B = les chiffres portent sur deux compagnies de commandement et des services de bataillon autonome (1)
2. - Il n'a été tenu compte que des éléments de commandement et d'administration à l'exclusion des éléments d'appui.
3. - La comparaison s'établit ainsi :

GRADE	SOLUTION A	SOLUTION B	DIFFERENCE B c't A
Officiers	29	24	- 5
S/Officiers E	43	44	+ 1
S/Officiers A	15	14	- 1
Troupe E	45	52	+ 7
Troupe A	206	222	+ 16
TOTAL	338	356	+ 18

4. - REMARQUES -

- a) la différence d'effectifs porte surtout sur la troupe africaine
- B) la solution B permet d'économiser 5 Officiers.

(1) - ces effectifs ont été pris sur les tableaux d'effectifs proposés par la Direction des Affaires Militaires.

.../...

C) enfin les effectifs strictement "comptables" :  
(c'est à dire majors, trésoriers, effectifs, matériels, sous-officiers comptables, secrétaires du major, effectifs etc... et des bureaux des compagnies)

- de la solution A, s'élèvent à 70, ceux
- de la solution B, s'élèvent à 62  
soit une économie de 8

5. - CONCLUSION:

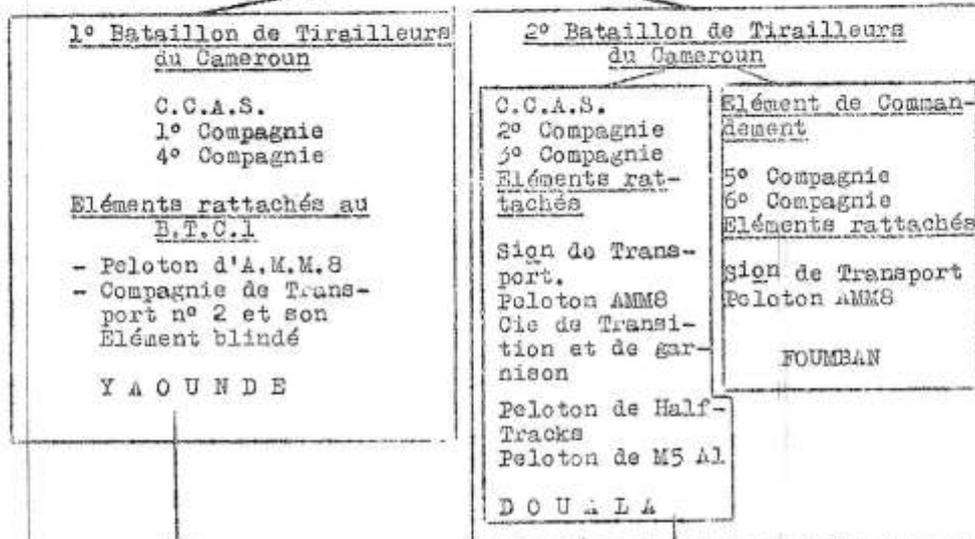
On peut donc dire que l'économie réalisée en adoptant la solution A (18 personnes dont 16 hommes de troupe africains) est plus apparente que réelle puisqu'en fait la solution B permet d'économiser :

- 5 Officiers et
- 8 personnels comptables!

A N N E X E II

O R G A N I S A T I O N du C A M E R O U N

Commandant Militaire  
et E . M .  
Y A O U N D E



NB.- le 1° Bataillon administre en outre :

tous les personnels de  
Y A O U N D E

- Personnel du Comili
- S/Direction S.M.B.
- Service de l'Intendance
- Transmissions.

Le 2° Bataillon administre en outre :

tous les personnels de D O U L A

- Annexe du S.M.B.
- annexe de l'Intendance
- Transmissions.

ANNEXE N° 4 : Réalisation du plan de renforcement ( 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche 1956 - 1957)

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMÉES DE LA ZONE DE DEFENSE DE L'A.E.F.-CAMEROUN  
 BRAZZAVILLE, le 25 JANV 1957  
 6H 62 Si Chrono 1957

ETAT - MAJOR  
 3<sup>o</sup> BUREAU  
 N° 32 73/S

Le Général de Division DIO  
 Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone de Défense de l'A.E.F.- Cameroun

à  
 M. le Ministre de la France d'Outre-Mer  
 DIRECTION DES AFFAIRES MILITAIRES  
 ( exemplaires N° 1 - 2 - 3/30 )  
 P A R I S

s/c. de Monsieur le Gouverneur Général de la France d'Outre-Mer  
 Haut-Commissaire de la République en A.E.F.  
 (exemplaire n° 5/30)  
 BRAZZAVILLE

O B J E T  
 Réalisation du plan de renforcement (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> tranches 1956-1957).

REFERENCE : D.M. N° 20795/AM/P.ORG/3B. du 15 Octobre 1956.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, en exécution des prescriptions de la D.M. citée en référence :

- 1<sup>o</sup>) - Un tableau n°1 qui indique les créations d'unités ou les mesures de réorganisation résultant de la réalisation de la 1<sup>o</sup> tranche du plan de renforcement.
- 2<sup>o</sup>) - Un tableau n°2 qui indique les prévisions de réorganisation et de création correspondant à la 2<sup>o</sup> tranche du plan (réalisations 1957)
- 3<sup>o</sup>) - Enfin l'ordre de bataille des Unités des armes de la Zone de Défense tel qu'il se présentera le 31.12.1957 et précisant, en particulier, la dénomination à donner aux unités nouvelles ou réorganisées.

COPIES à :  
 .../....

EXEMPLAIRE N° 4/30



## TABLEAU N° 1

SECRET

Référence D.M. de création	Objet de la création	Note de création du Général Commandant supérieur	Conditions
03549 AN/P.ORG/3B du 24-8-56	G.M. KAMBE	787/3/S du 11-12-56	Créé à la date du 16-12-56 Rattaché administrativement à la 5ème Compagnie du G.S.T. (devant 5ème compagnie du R.T.S.T.) organisé sur les TSP 1956 en attendant ceux de la D.A.M.
03548 AN/P.ORG/3B du 24-8-56	G.S.M. NGUSSOHO	746/01/S du 20-11-56	A la date du 1-12-56, la 3ème G.S.M. existante Genre naissance : - au 1er escadron saharien de découverte et de combat (à 2 pelotons provisoirement) - à la 5ème compagnie saharienne d'infanterie portée (à 1 section provisoirement) l'ensemble restant rattaché provisoirement au groupement saharien du TCEAD (LARGEAU)
03545 AN/P.ORG/3B du 24-8-56	Compagnie d'infanterie NGUSSOHO	746/01/S du 20-11-56	- d° -
03581 AN/P.ORG/3B du 28-8-56	Escadron blindé de reconnaissance au CAMEROU	756/01/S du 22-11-56	Création le 1-12-56 à DOUALA, avec élément de commandement de l'ESQUADRON qui est dissous. Cet escadron comprend : - 1 peloton de commandement } DOUALA - 1 peloton Half-tracks } - 1 élément de transport } Il comprendra en outre, dès que la création sera possible : - 1 peloton de chars M5A 1 (matériel attendu) DOUALA - 1 peloton AMB (matériel existant) EDUAR - 1 élément de transport EDUAR.
03585 AN/P.ORG/3B du 28-8-56	Création d'une compagnie d'infanterie au CAMEROU	5/3/S du 5-1-57	Création de la 6ème Compagnie du Bataillon de Tirailleurs du CAMEROU prévue le 16-1-56 à YAOUNDE - Installation future à EDUAR.

.../...

Détail des opérations à effectuer	Conditions de réalisation
2ème Bataillon de CAMEROU	- Cette création interviendra à compter du 16 Février à DOUALA
Compagnie de combat à BANGUI	- Création possible 2ème semestre.
Escadron blindé de BRAZZAVILLE	- Création possible à partir des éléments blindés existants (peloton chars, peloton de scout-car) au 2ème trimestre 1957.
Compagnie de combat de BRAZZAVILLE	- Création possible en fin d'année 1957.

SECRET

## ORDRE de M-A TAILLE

des Unités des armes de la Zone de Défense d'A.E.F./CAMEROUN prévu

à la date du 31-12-57

TERRITOIRES ET GARNISONS	UNITES	OBSERVATIONS
<u>MOYEN-CONGO</u>		
- <u>BRAZZAVILLE</u> -	<u>Bataillon de Tirailleurs de BRAZZAVILLE</u> - Section de commandement - Compagnie de Quartier Général - Compagnie de Garnison - 1ère compagnie de combat - 2ème compagnie de combat - Escadron blindé de BRAZZAVILLE - 1 peloton de chars M5A 1 - 1 peloton de scout-cars - 1 peloton de half-tracks - 1 élément de transport de 2 Cies	Unité nouvelle Unité nouvelle
- <u>POINTE-NOIRE</u> -	<u>Bataillon de Tirailleurs du CONGO/GABON</u> - Section de Commandement - Compagnie de transition et de garnison - Troisième Compagnie de combat - Détachement blindé - 1 peloton scout-Cars - 1 peloton half-tracks - 1 élément de transport pour 1 Cie.	
<u>GABON</u>		
- <u>LIBREVILLE</u> -	Deuxième compagnie de combat avec son élément de transport	
<u>CAMEROUN</u>		
- <u>YAOUNDE</u> -	<u>Bataillon de tirailleurs du CAMEROUN N°1</u> - Section de commandement - Première compagnie de combat - Quatrième Compagnie de combat - Compagnie de Transport N° 2 - 1 peloton de commandement - 1 peloton de transport pour 2 Cies. - 1 peloton blindé (AMM3)	
- <u>DOUALA</u> -	<u>Bataillon de tirailleurs du CAMEROUN N°2</u> - 1 section de commandement - Compagnie de transition et de garnison - Septième compagnie de combat - Huitième Compagnie de combat - Escadron blindé du CAMEROUN - 1 peloton de commandement - 1 peloton de half-tracks - 1 peloton d'AMM3 - 1 peloton de chars M5A 1 - 1 élément de transport pour 2 Cies.	ancienne 2° Cie du B.T.C. ancienne 3° Cie du B.T.C.

**ANNEXE 5 : Réorganisation militaire du Cameroun en fonction du nouveau statut de ce territoire**

64.82 Da Chrono 1957

V/PC/15/015-021  
 COMMANDEMENT SUPERIEUR  
 DES FORCES ARMÉES DE LA ZONE  
 DE DEFENSE DE L'A.E.F.-CAMEROUN

Brazzaville le 2 Avril 1957

ETAT - MAJOR

3° BUREAU

Le Général de Division DIO  
 Commandant Supérieur des Forces Armées de  
 la Zone de Défense de l'A.E.F.-CAMEROUN

N° 138 / 3 / 8

à Monsieur le Ministre de la France  
 d'Outre - Mer  
 DIRECTION DES AFFAIRES MILITAIRES  
 - P A R I S - (ex.N°1/15)

**SECRET**

s/c de Monsieur le Gouverneur Général de  
 la France d'Outre-Mer Haut- Commissaire  
 de la République en A.E.F.  
 -BRAZZAVILLE- (ex.N°3/15)

**OBJET**

Réorganisation militaire du  
 Cameroun en fonction du nouveau  
 statut de ce Territoire

P.J.- Lettre 395/4 du Colonel Commandant  
 le Détachement de Gendarmerie de  
 l'A.E.F. - CAMEROUN -BRAZZAVILLE

EXEMPLAIRE N° 3/8

Le projet de statut nouveau pour le CAMEROUN actuellement en discussion devant les Assemblées parlementaires et dont je viens de prendre connaissance, consacre une large autonomie du Territoire dans les domaines législatif et exécutif.

Il donne, en particulier, (article 27) la responsabilité de la défense et l'autorité sur les forces armées, de terre, de mer et de l'air, au Haut-Commissaire, "dans le cadre des lois et règlements en vigueur".

Or, le décret du 5 juillet 1951, qui porte création des zones de défense d'A.O.F. - TOGO et d'A.E.F.-CAMEROUN dispose que le Haut-Commissaire en A.E.F., représentant le Gouvernement Français, "assure et coordonne... la défense propre des territoires ou groupes de territoires placés sous son autorité" et "qu'a ce titre" il "est chargé de la haute direction des forces de défense affectées à la Zone.

..../..

-2-

Les dispositions du nouveau statut du CAMEROUN et du décret de 1951 ne sont pas absolument contradictoires, dans la lettre, mais risquent de donner lieu à des divergences d'interprétation qui auraient, comme conséquence, de concevoir la défense du CAMEROUN, indépendamment de celle de l'A.E.F., rendant, nulles, du même coup, les dispositions du décret de 1951.

J'ai l'honneur d'attirer respectueusement votre haute attention sur la nécessité absolue de maintenir ces dispositions car j'estime que l'unité de la Zone de Défense A.E.F.-CAMEROUN ne saurait être remise en question pour les raisons suivantes :

1°-Au point de vue géomilitaire, le CAMEROUN et les quatre territoires voisins de l'AEF forment un ensemble naturel. Le simple bon sens s'oppose à leur dissociation sur le plan militaire.

2°-Dans l'état actuel de nos moyens et, pour plusieurs années encore, (les troubles de Mai 1955 et de fin 1956-début 1957 l'ont amplement démontré) le CAMEROUN reste et restera tributaire des moyens militaires de réserve de la Zone de Défense. La Défense du Nord CAMEROUN, en particulier, ne peut se concevoir actuellement que par l'emploi des unités voisines de l'OUBANGUI-CHARI et du TCHAD.

3°- La nécessité d'un renforcement rapide du CAMEROUN par des moyens en provenance d'A.E.F. est particulièrement indispensable en ce qui concerne la Gendarmerie. Le maintien de l'ordre exigeant en première urgence l'emploi des forces de 1<sup>o</sup> catégorie, il est nécessaire de pouvoir renforcer instantanément les éléments de Gendarmerie du CAMEROUN par des unités de Gendarmerie d'A.E.F. avant de faire appel à des forces de 3<sup>o</sup> catégorie du CAMEROUN.

L'organisation actuelle a prouvé son efficacité et sa souplesse dans le cadre de la Zone de Défense. Il y a lieu de conserver cette organisation et tout spécialement l'unité de Commandement des Forces de Gendarmerie de l'A.E.F.

..//..

-3-

et du CAMEROUN sous les ordres d'un Colonel de Gendarmerie placé à côté du Général Commandant Supérieur. (1)

4°- Par ailleurs, au point de vue logistique, le ravitaillement du TCHAD et de l'OUBANGUI-CHARI étant commandé, pour une partie importante, par les ports et voies de communication du CAMEROUN, la direction d'ensemble, à l'échelon Zone de Défense, est indispensable.

5°- D'autre part, la séparation militaire du CAMEROUN de l'A.E.F. rendrait nécessaire la création de directions de services au CAMEROUN (S.M.B. - Intendance) et imposerait, par conséquent, des dépenses supplémentaires importantes et non rentables d'infrastructure et de personnels. On peut se demander par ailleurs quel serait l'intérêt de ces dépenses dans la perspective d'une accession, plus ou moins prochaine, du CAMEROUN à l'indépendance totale.

6°- Le CAMEROUN ne dispose, enfin, d'aucun moyen aérien basé sur le territoire et dépend totalement de l'A.E.F. dans ce domaine. Il n'est pas pensable de créer au CAMEROUN, un commandement interarmées, disposant de moyens aériens propres. Cette création imposerait d'ailleurs des dépenses d'infrastructure considérables dont la rentabilité peut faire l'objet des mêmes réserves qu'au paragraphe 5 ci-dessus.

..../..

(1) - Concernant la Gendarmerie du CAMEROUN, le Colonel Commandant le Détachement de Gendarmerie de l'A.E.F.-CAMEROUN a, sur ma demande, étudié les incidences possibles du nouveau statut sur l'organisation et l'emploi. Je vous adresse ci-joint copie de cette étude à titre de compte-rendu.

-4-

J'estime, en conclusion, qu'il est absolument nécessaire et urgent de préciser nettement les dispositions d'application du nouveau statut dans le cadre du décret du 5 juillet 1951 pour éviter d'une part les conflits d'attribution, d'autre part la dislocation de l'unité militaire de la Zone de Défense dans le triple domaine Forces Terrestres - Forces Aériennes - Gendarmerie.



COPIE à :

- Mr. Le Général Inspecteur des Forces Terrestres d'Outre-Mer  
-PARIS- (ex. N°4/15)
- Mr. le Général de Corps Aérien  
Commandant en Chef désigné de  
la Zone stratégique d'Afrique  
Centrale -PARIS- (ex. N°5/15)
- Colonel Commandant Militaire du  
CAMEROUN -YAOUNDE (ex. N°6/15)
- Colonel Commandant le Détachement  
de Gendarmerie de l'A.E.F.-CAMEROUN  
BRAZZAVILLE (ex. n° 7/15)
- Etat-Major du G.C.S. : 1° Bureau  
(ex. N° 8/15)

- BE = ex 10/15

- CEM = ex 11/15

**ANNEXE 6 : LETTRE ADRESSEE PAR LE PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS A MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.**

Monsieur le Premier ministre,

Me référant aux lettres que nous avons échangées par ailleurs en vue de régler provisoirement les relations franco-camerounaises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, et pour une période maximum de six mois, j'ai l'honneur de vous confirmer mon accord à un certain nombre de dispositions indispensables à la mise en application de nos accords en matière militaire et de défense.

La présente lettre traitera successivement :

- Du concours de l'armée française aux opérations exigées par le maintien de l'ordre ou le rétablissement de l'ordre intérieur au Cameroun ;
- Des règles d'emploi de la Gendarmerie Française ;
- De la coopération dans le domaine des matériaux stratégiques.

En attendant que l'armée et la gendarmerie camerounaise soient en état d'accomplir les missions dont elles auront la charge, les éléments des forces armées françaises stationnées au Cameroun pourront, exceptionnellement, participer au maintien de l'ordre public dans les conditions définies ci-après lorsque tous les moyens et forces à la disposition du Gouvernement du Camerounais seront jugées insuffisantes pour faire face à une situation grave.

La demande de concours formulée par le Gouvernement camerounais est toujours écrite. Elle est adressée à l'Ambassadeur de la République Française au Cameroun seul qualifié pour y répondre et délivrer aux forces françaises les réquisitions nécessaires. Elle doit indiquer les buts et modalités du concours demandé, en précisant notamment les limites de temps et de lieu des interventions.

Les Unités destinées à fournir ce concours sont désignées par le commandement militaire français. Elles sont employées sous la responsabilité politique du Gouvernement Camerounais, tout en demeurant sous le commandement des autorités militaires françaises.

Le concours apporté par les forces françaises au maintien de l'ordre peut revêtir soit la forme d'aide directe, soit la forme d'aide indirecte.

Est « aide indirecte » tout concours des forces françaises excluant l'usage des armes et « aide directe » tout concours des forces susceptibles d'entraîner l'usage des armes. Le concours des forces françaises n'est fourni sous la forme de l'aide directe que lorsque l'aide indirecte est jugée insuffisante.

Les plans et procédés de coopération entre les forces du Gouvernement Camerounais et les Unités de l'armée française appelée à apporter leur concours sont élaborés par le Comité militaire mixte permanent.

Des instructions permanentes prévoient les cas où surviendraient des événements graves nécessitant l'intervention Immédiate des forces françaises.

Quand elles sont appelées à apporter leur concours au maintien de l'ordre public sous une forme susceptible d'entraîner l'usage de leurs armes, les troupes françaises sont accompagnées de militaires de la Gendarmerie ou d'agents de la force publique du Cameroun habilités à procéder à la constatation des délits, et aux arrestations nécessaires, ainsi que d'un représentant du Gouvernement camerounais muni des pouvoirs nécessaires permettant, sous la responsabilité de ce Gouvernement, l'usage des armes qui est toujours commandé par les militaires français.

Hors le cas prévu ci-dessus, les troupes françaises ne peuvent faire usage de leurs armes que si des violences et des voies de fait graves et généralisées sont exercées contre elles. En cas d'intervention effective des forces françaises et dans les limites de temps et de lieu indiquées par le Chef du Gouvernement du Cameroun, l'autorité militaire française, dirige l'exécution de la mission relative au maintien et au rétablissement de l'ordre. A cet effet, l'ensemble des forces camerounaises participant à l'opération, tout en restant sous les ordres directs de leurs Chefs d'Unité, passe sous son commandement. Au cas où les éléments de l'armée camerounaise seraient engagés dans des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou des opérations de guerre, les personnels de la mission militaire française ne peuvent exercer de responsabilité que jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1960.

Les Officiers et Sous-officiers de la Gendarmerie Française mis à la disposition du Gouvernement camerounais afin de participer provisoirement à l'instruction, à l'encadrement et à l'emploi des Unités de la Gendarmerie camerounaise ainsi que pour occuper des fonctions de chefs de poste et de brigade restent soumis au règlement Intérieur et aux textes organisant la gendarmerie française dont ils appliquent les principes d'action dans toutes leurs dispositions non contraires aux termes des accords franco-camerounais. Ils conservent leur uniforme. Leurs règles d'emploi ne peuvent être éventuellement modifiées sans l'accord du Gouvernement Français. Il en est de même pour les Unités de la Gendarmerie française mises à la disposition pour l'emploi du Gouvernement.

Afin de garantir leurs intérêts communs en matière de défense, les deux Gouvernements étendent leur coopération dans le domaine des matériaux de défense dans les conditions suivantes.

Sont considérés dès à présent par les deux Gouvernements comme matériaux de défense :

- Les hydrocarbures solides, liquides ou gazeux,
- Les minerais d'uranium, le thorium, de lithium, de béryllium, d'hélium et leurs composés,

Cette liste pourra être modifiée d'un commun accord compte tenu des circonstances.

Toute décision que le Gouvernement camerounais envisagerait de prendre portant sur l'acquisition ou l'amodiation de permis ou de concession concernant ces substances minérales serait notifiée au Gouvernement français. Il en serait de même pour la mise en circulation de ces substances.

Si le Commandant des forces françaises au Cameroun demande la mise en liberté provisoire d'un membre arrêté de ses forces, les Autorités Camerounaises s'engagent à le remettre au Commandant des Forces françaises sous condition qu'il soit présenté aux Autorités judiciaires camerounaises et à leur requête pour instruction et jugement.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, les assurances de ma très haute considération.

## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I – SOURCES ORALES

N°	NOMS ET PRENOMS	AGE	PROFESSION	DATE ET LIEU
1	ANYOU JEAN DE DIEU	70 ans	Militaire (Colonel)	22/11/2023 à Yaoundé
2	ASSOU MEYONG SAMUEL	58 ans	Militaire (Chef de bataillon)	15/07/2023 à Yaoundé 26/04/2024 à Endom
3	BEKOLO EYA'A GASTON	74 ans	Gendarme Retraité ( Adjudant-chef major <sup>o</sup> )	26/11/2023 à Mbalmayo
4	EDZO'O ABESSOLO JEAN PAUL	75 ans 69 ans	Commis des postes retraité	13/03/2024 à Mbalmayo-Obeck
5	EYafa'A JEAN	71 ans	Militaire ( Colonel)	15/06/2023 à Yaoundé
6	NGO BIHOLONG	72 ans	Couturière	10/10/2023 à Boumnyebel
7	NKOT BIOUMLA PHILIPPE	70 ans	Forestier retraité	10/10/2023 à Yaoundé

### II - DOCUMENTS D'ARCHIVES

#### A- ARCHIVES NATIONALES DE YAOUNDE (ANY)

##### a- Archives coloniales(AC)

- 1 AC 4, Armée française en A.E.F.-Cameroun, 1947-1957. Correspondance n460/3 du Général Bourgund, Commandant Supérieur des Troupes de l'A.E.F.-Cameroun à

Monsieur le Haut-commissaire de la République du Cameroun, Brazzaville, le 28 mars 1951.

- 1AC 11, Armée. Commandement Brazzaville, 1952. Rapport de fin de commandement du Général de Brigade Bourgund. Brazzaville le 25 juillet 1952.
- 1AC 24, Activités de la rébellion et lutte antiterroriste.
- 1AC 19(5), U.P.C. 1947-1957, Activités.
- 1AC 19(8), U.P.C. Sanaga Maritime, 1955-1957. Etudes concernant l'U.P.C. du Cameroun et les événements survenus en Sanaga Maritime, le C.N.O., Organisation Révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Ruben Um Nyobé.
- 1 AC 51(5) Sanaga-Maritime. Mesures de sécurité. Détachement de la gendarmerie de l'A.E.F-Cameroun- Compagnie du Cameroun- Garde Camerounaise.
- 1AC 71(E), Sanaga Maritime, U.P.C. Réduction. Evaluation des résultats de la lutte contre l'U.P.C.
- 1AC 74(A), Renseignements généraux de la police sur l'U.P.C. et les autres.
- 1AC 80(1), Sanaga Maritime, UPC ? Répression. Forces Armées contre l'UPC. Implantation des forces armées françaises en Sanaga Maritime en vue d'en déduire les bastions upécistes, 1958.
- 1 AC 80(2), Sanaga Maritime. Propagande anti-upécistes. Action psychologique menée auprès des menaces contre l'U.P.C. en 1958 par l'administration.
- 1 AC 80(3), UPC Babimbi Cameroun 1957 : organisation, lettres et épreuves.
- 1 AC 90(A), Babimbi, UPC, 1949-1957. Evolution.
- 1 AC 90(B), Sanaga Maritime, UPC. Rapports mensuels du commissaire de police d'Edéa.
- 1 AC 91(1-8), Rapports annuels, subdivision d'Eséka, anti-upécisme et délation. 1957-1958.
- 1 AC 91(6), Babimbi rébellion, 1958-1961. Victimes de la guerre d'indépendance, 55-57.
- 1 AC 91(8), Activités des partis politiques et production agricole.
- 1 AC 168, Partis politiques, activités et répression administrative des partis politiques, 1957.

- 1 AC 168/1, Note sur la Souveraineté française. Direction des Affaires Economiques et du Plan, 11 décembre 1950.
- 1 AC 229, Gendarmerie. Réorganisation. Nomination. Instruction, 1944-1946. Note de service du Commandant du Détachement de Gendarmerie du Cameroun, Douala, 25 avril 1946.
- 1 AC 293, Afrique Centrale. Armée 1949. Etudes préparatoires à la 2<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Défense de l'Afrique Centrale, juin 1949.
- 1 AC 541, Aménagement et extension du port de Douala, 1949-1954.
- 1 AC 544, Exécution et modernisation du port de Douala.
- 1 AC 547, Douala-Kribi, Ports Equipements.
- 1 AC 1811(1), Décision portant nominations et destitutions des chefs de villages dans la subdivision de Babimbi, 1936-1959.
- 1 AC 1190, Renseignements. Diffusion 1955. Note 1678 cf./APA/1 du Directeur de la sureté, Yaoundé, 24 juin 1955.
- 1 AC 1811(1), Décision portant nominations et destitutions des chefs de de villages dans la subdivision de Babimbi, 1936-1959.
- 1 AC 1926, Propagande subversive à caractère Pan-Islamique et Anti-Française dans l'Armée ? 1955. Note de service n1263/SSDNFA/gb2/3 général de division Dio, Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone de Défense de l'A.E.F.-Cameroun.
- 1 AC 2548, Edéa Cameroun, gendarmerie activités, 1950-1961. 1 AC 231 Forces de l'ordre. Armement, 1952. Note de service n 47/49C du Capitaine Jardin, Commandant de la Garde camerounaise, Yaoundé, le 19 septembre 1952.
- 1 AC, 2915, Travaux d'infrastructure aéronautique, 1944-1946.
- 1 AC 3749. Correspondance du 08 janvier 1955 relative à la création d'une route dans les groupements Bana et Batchingou. Région Bamiléké. 1955.
- 1 AC 3823, Rapport sur le développement économique et social du Cameroun, 1947.
- 1 AC 5474, Route Yabassi-Ndikiniméki.
- 2 AC 5870. Circulaire de 1950 relative au plan de mobilisation et de défense du territoire, 1950.
- 1 AC 7150, Routes, Construction.
- 1 AC 7213, Travaux topographiques aériens pour l'étude des routes. 1950.

- 1 AC 7115, Correspondance étude et financement de la route Douala-Edéa, 1949-1952.
- 1 AC 3773, Correspondance du 28 février 1955 relative au classement à la catégorie C de la route carrossable qui relie la subdivision de Lomié à Abong-Mbang (198 km) et la route carrossable qui relie Abong-Mbang à Messamena et Bengbis (100 km). 1955.
- 1 AC 3749, Correspondance du 08 janvier 1955 relative à la création d'une route dans les groupements Bana et Batchingou. Région Bamiléké. 1955.
- 1 AC 3773, Correspondance du 28 février 1955 relative au classement à la catégorie C de la route carrossable qui relie la subdivision de Lomié à Abong-Mbang (198 km) et la route carrossable qui relie Abong-Mbang à Messamena et Bengbis (100 km). 1955.
- 1 AC 3823. Rapport sur le développement économique et social du Cameroun. 1947
- 1 AC 4669, Ebolowa-Défense. Plan, 1955.
- 1 AC 7213, Travaux topographiques aériens pour l'étude des routes. 1950.
- 1 AC 8196, Principaux travaux imputés sur le budget spécial du Plan et sur le budget territorial au 1<sup>er</sup> avril 1953.
- 1 AC 9554, Correspondance relative à l'aménagement du bac sur la Sanaga, au lieu-dit Sakbayeme. 1954.
- 2 AC 76, Corruption et désorganisation dans la chefferie de Babimbi, 1955.
- 2 AC 86(2), Destitution et remplacement des chefs de village à Babimbi par Pinelli.
- 2 AC 1515, CNO, portée, 1956-1957.
- 2 AC 4471, Sanaga Maritime, 1957. Dégâts dans diverses écoles.
- 2 AC 5026, Correspondance de M. le Chef de Région de la Sanaga à M. le Haut-Commissaire de la République a/s entretien de la route Pouma-Ngambe et du bac de Sakbayeme.
- 2 AC 5865, Correspondance du 14 septembre 1945 relative à l'état d'esprit des tirailleurs rapatriés de la France, 1945.
- 2 AC 5870, Circulaire de 1950 relative au plan de mobilisation et de défense du territoire, 1950.
- 2 AC 7010, Sanaga Maritime UPC activités et arrestations des membres.

- 2 AC 8344, UPC Objectifs 1952. Brochure intitulée, *Ce que veut le peuple Camerounais*.
- 2 AC 8346, UPC-CNO, mise au point concernant le CNO, 1957.
- 2 AC 9687, Sanaga Maritime 1957, Sanaga Maritime sous maquis.
- 2 AC 14990, Rapports annuels sur les activités de l'UPC en Sanaga Maritime, 1956-1957
- 2 AC 51876, Circulaire de 1950 relative au plan de mobilisation, 1950 relative au plan de mobilisation, 1950.
- 2 AC 8342, Cameroun 1955. Les émeutes de mai 1955.
- 3 AC 539, Rapport sur l'infrastructure au Cameroun, 1952.
- 3 AC 1225, Correspondance n 639/CM/SC du 08 mai 1957 relative au rétablissement de l'ordre à l'ouest et en Sanaga Maritime.
- 3 AC 2308, Transport, Concurrence, 1956.

**b- Affaires politiques et administratives (APA).**

- APA, 11551, Subdivision de Nkongsamba, Rapports annuels, 1949-1951.
- APA, 11708, Circonscription de Kribi, rapports annuels, 1945-1953.
- APA, 11744, Subdivision de Bafang, Rapports annuels 1949-1950-1951.

**B- ARCHIVES DU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE FRANÇAISE (S.H.A.T.)**

- 6 H 9, Zone de Défense AEF/Cameroun. Importance de Douala, 1942. Artillerie. Importance de Douala.
- 6 H 30, Forces aériennes en AEF-Cameroun, 1958. Grands rapports des Commandants de secteurs 1958-1959(1). Equipements stratégiques.
- 6 H 30, AEF. 1949- 1964. Equipements stratégiques. Etude de 1949-1950 sur la base stratégique de Fort Lamy.
- 6 H 31, Zone de Défense de l'AEF- Cameroun.
- 6 H 37, Renforcement du potentiel : Plan de mobilisation en cas de trouble graves ;
- 6 H 47, AEF-Réorganisation TCHAD-RCA-Cameroun ; Congo-Gabon, 1955-1965.

- 6 H 62, Cameroun. Détachement des troupes. D4, Directives d'orientation, Chrono 1954.
- 6 H 62, D2, D3, Plan de renforcement des garnisons des zones sensibles, 1955-1957.
- 6 H 63, Convention franco-camerounaise relative à la défense, à l'ordre public. Chrono, 1958.
- 6 H 65, Plan de réorganisation et de modernisation des Forces Françaises élaboré par un Comité technique dit Plan " de Larminat". Général Larminat, Inspecteur des Troupes coloniales.
- 6 H 91, D VII. Formation et dissolution des unités 1942-1949.
- 6 H 151, D2. Renseignement Libye-Soudan. Obsession de l'existence de mouvements anti-français.
- 6 H 151, D2. Renseignement Libye-Soudan. Obsession de l'existence de mouvements anti-français.
- 6 H 171, Coopération France Grande –Bretagne.
- 31 D 1, Défense des Côtes. Généralités. 1949 à 1951.
- 6 H 232, Plan de Défense de Douala.
- 6 H 234, Travaux publics et armée. Garnison de Douala.
- 6 H 237, Renforcement de la défense AEF-Cameroun.

### **III- JOURNAUX.**

- Journal officiel du Cameroun français(JOCF), février-mars 1949, Représentation des intérêts économiques du Cameroun.
- Journal Officiel de la République Française
- L'éveil du Cameroun :
  - du 10/04/1956, "Au service du territoire, la route du Gabon ", p. 4.
  - du 26/06/1954, "L'activité aérienne au Cameroun en 1953", p. 2.
  - du 16/07/1953, "L'aviation et son rôle ", p. 1.
  - du 24/03/1951, "e pont sur le Wouri (pose de la première pierre) ", p.
- La Presse du Cameroun

- 15/04/1958, “ la route Meiganga- Baïbokoum au Tchad est légalement ouverte.

-15/04/1955, “Inauguration du pont sur le Wouri ”, p. 1.

- *La voix des Ailes*, Magazine d’information de l’Armée de l’Air du Cameroun, N° 20, 2021, p. 10.

#### **IV-RAPPORTS ANNUELS**

- année 1950

- année 1955

- année 1957

#### **II- OUVRAGES**

##### **A- OUVRAGES DE METHODOLOGIE**

- 1- Beaud, M., *L’art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006.
- 2- Grawitz, M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1981.
- 3- Guidere, M., *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L’Harmattan, 2007.
- 4- Marichal, R., « La critique des textes », in C. Samaran (eds) *L’histoire et ses méthodes. Recherche, conservation, critique des témoignages*, Paris, Gaillimard, 1961.
- 5- Merlin, P., Choay F., *Dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement*, Paris, PUF, 1988.
- 6- Oliver, L., Bédard, G., Ferron, J., *L’élaboration d’une problématique de recherche*, Paris, L’Harmattan, 2005.
- 7- Thebaud, P., Camus A., *DICOVERT. Dictionnaire des jardins et des paysages*, Paris, Editions Arcature, 1993.

##### **B- OUVRAGES GENERAUX**

- 1- Adda, J., *La mondialisation de l’économie*, Paris, La Découverte, 2006.
- 2- Abwa, D., *Ecrire et enseigner une histoire des vaincus pour une Afrique qui gagne*, Yaoundé, Edition CLE, 2020.
- 3- Ambrosi, C. Ambrosi, A., *La France 1870-1990*, Paris, Masson, 1995
- 4- Aron, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- 5- Badie, B., *L’Etat importé : Essai sur l’occidentalisation de l’ordre politique*, Paris, Fayaro, 1992.
- 6- Badie, B., Hermet, G., *Politique Comparée*, Paris, PUF, 1990.

- 7- Balandier, G., *Sens et puissance* Paris, PUF, 2017.
- 8- Balmond, L., *Les interventions militaires françaises en Afrique*, Paris, Pedone, 1998.
- 9- Bancel, N., Blanchard, P., Lemaire, S., Thomas, D., *Histoire globale de la France coloniale*, Paris, Editions Philippe Rey, 2022.
- 10- Biarnès, P., *Les Français et l'Afrique noire de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Collin, 1987.
- 11- Bayart, J. F., *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
- 12- Bopda, A., *Yaoundé, le défi camerounais de l'intégration*, CNRS Editions, 2003.
- 13- Bossuat, G., *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1954*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997.
- 14- Bossuat, G., *Les aides américaines économiques et militaires à la France, 1938-1960*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2001.
- 15- Couteau-Bégarie, H., *Traité de stratégie*, Paris, ISC-Economica, 1998.
- 16- Bourdillon, J., *Les travaux publics français 1945-1985*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- 17- Bourgi, R., *Le général De Gaulle et l'Afrique noire, 1940-1969*, Paris, L.G.D.J, 1980.
- 18- Bouthol, G., *Traité de Polémologie*, Payot-Rivages, 1991.
- 19- Bozo, F., *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2012.
- 20- Braudel, F., *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthauds, 1985.
- 21- Chaigneau, P., *La politique militaire de la France en Afrique*, Paris, CHEAM, 1984.
- 22- Chipman, J., *Ve République et défense de l'Afrique*, Paris, Editions Bosquet, 1986.
- 23- Clauzel, J., (sld), *La France d'Outre-Mer (1930-1960). Témoignages d'administrateurs et magistrats*, Paris, Karthala, 2003.
- 24- Coquery-Vidrovitch C., Moniot H., *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 2005.
- 25- Coquery-Vidrovitch, C., *Afrique noire : permanence et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- 26- Couteau-Bégarie, H., *Traité de stratégie*, Paris, ISC-Economica, 1998.
- 27- De Gaulle, C., *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970.

- 28- De Gaulle, C., *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1989.
- 29- Defarges, P. M., *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 2009.
- 30- Domergue-Cloarec, D., *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, SEDES, 1994.
- 31- Ebale, R., *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, Clé, 2010.
- 32- Febvre, L., *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953.
- 33- Fogue Tedom, A., *Cameroun sortir du renseignement du maintien de l'ordre politique. En faire un outil de stratégie*, Yaoundé, les Edition du Schabel, 2017.
- 34- Fogue Tedom, A., *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, Harmattan, 2008.
- 35- Foucault, M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- 36- Froelich, J. C., *Cameroun – Togo, territoires sous-tutelle*, Paris, Berger-Levant, 1956.
- 37- Gaillard, P., *Ahmadou Ahidjo*, Paris, Jeune Afrique, 1994.
- 38- Gautier, L., *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009.
- 39- Fievet, G., (général), *De la stratégie militaire à la stratégie d'entreprise*, Paris, Inter Editions, 1992.
- 40- Girault R., Frank R., *La Puissance française en question (1945 – 1949)*, Paris, Sorbonne, 1988.
- 41- Glassier A., Smith S., *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005.
- 42- Harel, X., *Afrique pillage à huit clos. Quand le pétrole africain finance le monde occidental*, Paris, Editions Fayant Parution, 2006.
- 43- Joseph, R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986.
- 44- Kamninsky, C., *La géopolitique et ses enjeux*, Paris, Editions de Milan, 2002.
- 45- Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales : un regard d'africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, Editions CLE, 1985.
- 46- Lembezat, B., *Le Cameroun*, Paris, Editions Latines, 1995.

- 47- Levine, V. T., *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1984.
- 48- Karl Max., *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Editions sociales, 2014.
- 49- Koulibaly, M., *Les servitudes du pacte colonial*, CEDA/NEI, Abidjan, 2005.
- 50- Marseille, J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2005.
- 51- Mallet, M. L., *La Démocratie à venir. Autour de Jacques Derrida*, Paris, Galilée, 2004.
- 52- Maurice, B., *Pour une doctrine militaire française*, Paris, Gallimard, 1965.
- 53- Mbida, D., *La pratique des renseignements généraux*, Yaoundé, Editions CLE, 2014.
- 54- Mbembe, J.A., *Politiques de l'inimitié*, Paris, la découverte, 2016.
- 55- . Mucchielli, R., *Communications et réseaux de communications*, Paris, PUF, 2004.
- 56- Mvie Meka, E., *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, presses universitaires d'Afrique, 2007.
- 57- Mvom, J. D. L., *Cameroun 1962. Le train de la mort*, Paris, L'Harmattan.
- 58- Nord, P., *L'Eurafrrique, notre dernière chance*, Paris, Fayard, 1955, p. 11.
- 59- Noumbissie Tchouake, M., *Bamiléké. La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Ifrikia, 2017.
- 60- Oyono, D., *Avec ou sans la France, La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Hamattan, 1990.
- 61- Oyono, D., *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- 62- Peans, P., *Carnages : les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Fayard, 2010.
- 63- Poirier, L., *Le chantier stratégique. Entretiens avec Gérard Chaliand*, Paris, Hachette-Pluriel, 1997.
- 64- Royer, P., *Géopolitique des mers et Océans. Qui tient la mer tient le monde*, Paris, PUF, 2011.
- 65- Sarrault, A., *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.

- 66- Tchundjang Pouemi, J., *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Yaoundé Menaibue, 2000.
- 67- Um Nyobe, R., *Ecrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- 68- Vaisse, M., Doise, J., *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outils militaires, 1871-1991*, Paris, Imprimerie Nationale, 1992.
- 69- Vershave, F. X., *La françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.
- 70- Wanyaka, V., *La coopération militaire entre le Cameroun et la France. De la révolution française à nos jours*, Paris, CNRS Editions, 2008.
- 71- Wendling, C., "L'approche globale dans la gestion civilo-militaire des crises. Analyse critique et prospective du concept", *Les cahiers de l'IRSEM*, N° 6, novembre 2006.

### C- OUVRAGES SPECIALISES

- 1- Abwa, D., *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2000.
- 2- Bayart, J. F., *L'Etat du Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1979.
- 3- Benot, Y., *Massacres coloniaux, 1944-1956 1956 : la IV<sup>e</sup> République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La Découverte, 2001.
- 4- Brot, J., Gerardin, H., (sous la direction de), *Infrastructure et développement*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- 5- Chaffard, G., *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calman-Lévy, 1965.
- 6- Castex, R., (Amiral), *Théories stratégiques*, tome 3- *Les facteurs externes de la stratégie*, Economica, Paris, 1997, pp. 203-208.
- 7- Chaleur, P., *L'œuvre de la France au Cameroun*, Yaoundé, 1936,
- 8- Deltombe, T., Domergue, M., Tatsitsa, J., *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011,
- 9- Donnat, G., *Afin que nul n'oublie. L'itinéraire d'un anticolonialiste*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- 10- Duval, E. J., *Le sillage militaire de la France au Cameroun (1914-1964)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

- 11- Essomba, A., *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- 12- Essomo Ngossia, P. M., *Contribution à l'histoire des douanes au Cameroun français 1923-1955*, Douala, Editions Cheik Anta Diop, 2021.
- 13- Etoga, E. F., *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, Centre d'Édition et de Production de Manuels et Auxiliaires de l'Enseignement, 1971.
- 14- Eyinga, A., *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- 15- Eyinga, A., *L'UPC, une révolution manquée*, Paris, Editions Chaka, 1991.
- 16- Fievet, G., (Général), *De la stratégie militaire à la stratégie d'entreprise*, Paris, InterEditions, 1999.
- 17- Guernier, E., *L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe*, Paris, 1933.
- 18- Lembezat, B., *Le Cameroun*, Paris, Editions Latines, 1995.
- 19- Lestringant, J., *Le Commandant en son fief. Pouvoir colonial et approche du monde africain. Mémoire d'un administrateur au Cameroun 1946-1960*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 2018.
- 20- Mbembe, A., *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala, 1996.
- 21- Messmer, P., *Les Blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Albin Michel, Paris, 1998
- 22- Mveng, E., Beling-Nkoumba, *Manuel d'Histoire du Cameroun*, Yaoundé : C.E.P.E.R., 1978.
- 23- Mveng, E., *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985.
- 24- Ngoh, J., *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- 25- Ngongo, L. P., *Histoire des Forces religieuses au Cameroun de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982.
- 26- Oumaroudjam Y., *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale*, Paris, Karthala, 1998.
- 27- Owona, A., *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996
- 28- Poinot, J., Sinou, A., Sternal, J., *Les villes d'Afrique Noire entre 1950 et 1960*, Paris, La Documentation française, 1989.

- 29- Pondi, P., *La police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, Editions CLE, 1988.
- 30- Prévitali, S., *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur le maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala, 1999.
- 31- Prévitali, S., *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris, Karthala, 1988.
- 32- Um Nyobe, R., *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- 33- Vial, P., *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer, du Second Empire à nos jours*, Paris, Lavauzelle, 2000.

## VI- ARTICLES

- 1- Ageron, C.R., "La perception de la puissance française en 1938-1939. Le mythe impérial ", *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, Tome 69, N°254, 1<sup>er</sup> trimestre, 1982, pp. 7-22.
- 2- Ahanda Tana, M., "Développement et état de droit en Afrique ", in PONDJI, J. E., (dir), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afredit, pp. 209-2035.
- 3- Amougou, G., " Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun : un regard contextuel", *Fonds Nationaux Suisse de la recherche scientifique (FNSNF)*, CERAP, Université de Yaoundé II, 2/2018, p. 57-97.
- 4- Amougou, T., " Le nouveau paradigme de la coopération au développement (le NPCD) : quels enjeux pour le développement des pays partenaires ", *Economie et Solidarités*, volume. 40, n° 1 et 2, 2009-2010, pp. 64-75.
- 5- Atangana, M. R., " Les relations financières entre le Cameroun et la France et l'image de la France au Cameroun (1946-1956), *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, année 1993, [32-33], pp. 47-52.
- 6- Bayart, J. F., "L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion ", *Critique internationale*, N°5, pp. 97-120.
- 7- Chagnollaude, D, " De Gaulle, chef du gouvernement provisoire : recouvrer et rénover l'Empire (juin 1944-janvier 1946 ", in *De Gaulle et le Tiers-Monde*, Paris, Pédone, 1984, pp. 58-74.
- 8- De Bonnaventure, H., " Les armées au cœur de la protection du territoire national ", *Revue Défense Nationale*, 2016/1 (N°786), pp. 22-28.
- 9- Bourdieu, P., " La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 36/37, 1981, pp. 3-24.

- 10- Dagut, J. L., “ L’Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien ”, *Politique Africaine*, février 1982, pp. 31-49.
- 11- Dia, A., “ Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle coloniale 1919-1960 ”, in Jean-Pierre Bot et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l’ordre colonial, Afrique et Madagascar. XIXe-XXe siècle*, Rennes, PUR, 2012, pp. 65-83.
- 12- Durfourcq, J., “ L’évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945 ”, *Etudes de l’IRSEM (Institut de Recherche Stratégique de l’Ecole Militaire)*, N°14, 2012, pp. 2-19
- 13- Caspar, P., “ L’investissement intellectuel ”, *Revue d’économie industrielle*, vol. 43, 1<sup>er</sup> trimestre, 1988, pp. 102-123.
- 14- Catroux (Général), “ L’Union française, son concept, son état, ses perspectives ”, *Politique étrangère*, N°4, 1953, 18e année, pp. 223-266.
- 15- Coquery-Vidrovich, C., “ Les changements économiques en Afrique dans le contexte mondial (1935-1980) ”, in A. A. Mazuiri, (s.d.) *Histoire générale de l’Afrique, tome VIII, l’Afrique depuis 1935*, Paris, UNESCO, 1998, pp. 206-221.
- 16- Cow, R., “The Dynamic of International influence: The Relationship in Influence to Realist Conceptions of Power and Shifting Utility of Influence as a Tool of Foreign Policy ”, *International studies Association*, San Francisco, March 2008, pp. 67-79.
- 17- Fredenuci, J-C., “La boussole coloniale ou l’anti-bureau”, *Revue française d’administration publique*, ENA, N° 108, 2003/4, pp. 597-612.
- 18- Gallois, P. M (Général), “ La pensée stratégique : une vocation pour l’Ecole Militaire ”, *Les cahiers de la Revue Défense Nationale*, Hors-série, IRSEM-RDN, juillet 2009, pp. 51-56.
- 19- Gaudemet, P. M., “ L’autonomie camerounaise ”, *Revue française de science politique*, 8<sup>e</sup> année, N° 1, 1958, pp. 42-72.
- 20- Gonidec, P. F., “ De la dépendance à l’autonomie : l’Etat sous tutelle du Cameroun ”, *Annuaire français de droit international*, volume 3, 1957, pp. 597-626.
- 21- Lawrence, A. “ Les investissements dans les territoires d’Outre-mer ”, Séance du 22 février 1956, *JORF Avis et rapports du Conseil Economique*, 1956, n° 4, 7 mars 1956, pp.105-128.
- 22- Leboeuf, A., “ La compétition stratégique en Afrique. Approches militaires américaine, chinoise et russe ”, *Focus stratégiques*, n° 91, Ifri, août 2019.
- 23- Kaplan, M-C., “ La montée de l’investissement intellectuel ”, *Revue d’économie industrielle*, vol. 40-41, 2<sup>ème</sup> trimestre, pp. 26-36.

- 24- Mainet, G., “ Douala : flux ethniques, création urbaine et dynamisme régional ”, *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1986, pp. 335-359.
- 25- Mbembé, A., “ Pouvoirs des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun ”, *Politique Africaine*, N°22, juin 1986, pp. 23-44.
- 26- Ngouné P. J., “ Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du maquis (1959-1969) ”, in *Revue d'Histoire contemporaine de l'Afrique*, 2022, pp 234-245.
- 27- Noumbissie M. Tchouake, Ngouné P. J., “Les contrerévolutionnaires et les groupes d'autodéfense dans le processus de déconstruction du discours nationaliste dans l'Ouest-Cameroun. 1948-1962 ”, *Intel'actual*, hors-série n° 2, 2019, pp. 105-138.
- 28- Ntuda Ebodé, J.V., “ La guerre d'indépendance du Cameroun : fronts, batailles et tactiques ”, Centre de Recherche d'Etudes Stratégiques (CREPS), Université de Yaoundé II, septembre 2023.
- 29- Gouttebrune, F., “La France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique ”, *Politique étrangère*, n°4, 2002, 67<sup>e</sup> année, pp. 1033-1047.
- 30- Hartog, F., “ Temps et Histoire, Comment écrire de la France ”, *Annales. Histoire, sciences sociales*, 50<sup>ème</sup> année, n°6, 1995, pp. 1219-1236.
- 31- Meimon, J., “ L'invention de l'aide française au développement. Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique ”, *Question de recherche/ Research in question*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, n° 21, Septembre 2007.
- 32- Mitterand, J., “La place de l'action militaire extérieure dans la stratégie française ”, *Revue Défense Nationale*, N° 290, juin 1970, pp. 887-901.
- 33- Mbembé, A., “ La République et l'impensé de la 'race' ”, in Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire(dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, p. 322-342.
- 34- Mvomo Ela, W., “Géostratégie africaine de la France et instabilité étatique en Afrique subsaharienne : le cas du Tchad ”, in *Kaliao*, Revue interdisciplinaire de l'université de Maroua, 2011, 23-32.

- 35- Mvomo Ela, W., “Le concept de ‘mise en valeur’ dans la politique de développement colonial de la France. Le cas du Cameroun sous l’administration française ”, in PONDJ, J.E., (dir), *Repenser le développement à partir de l’Afrique*, Yaoundé, Afredit, pp. 289-324.
- 36- Ngoune, P. J., “Les forces d’appoint de l’armée camerounaise du temps du maquis (1959-1969), in *Revue d’histoire contemporaine de l’Afrique ?* Voir en ligne, url : <https://oap.unige.ch/journals/rhea/article/view/varianguone> . Mise en ligne : mai 2022 et consulté le 17/03/2024.
- 37- Noumbissie M. Tchouake, “Violence et clandestinité dans l’espace colonial camerounaise. Comment l’UPC intègre la lutte armée dans sa stratégie (1955 – 1958) ”, *Intel’actuel*, 2019, hors-série, N°2, PP. 31-61.
- 38- Roussiers, P. De., “Les fonctions économiques des ports maritimes ”, *Revue économique internationale*, Paris, 1994, pp. 361-389.
- 39- Rancourt, L. De, “ L’armée de l’air et les opérations spéciales ”, *Revue Défense Nationale*, 2017/6 (N° 801), 147-152.
- 40- Sah, L. S., “Activités allemandes et germanophile au Cameroun (1936-1939) ”, *Revue française d’histoire d’Outre-mer*, tome 69, n° 255, 2<sup>e</sup> trimestre 1982, pp. 129-144.
- 41- Sand, I., “Le facteur aérien dans le processus de contrôle et d’exploitation des territoires coloniaux : le cas de l’Afrique subsaharienne entre 1945 et 1960”, *Les cahiers Sirice*, 2018/1 (N°20), PP. 69-81.
- 42- Servoise, R., “Introduction aux problèmes de la République française ”, *Politique étrangère*, 1954, volume 19, N°4, pp. 379-418.
- 43- Severino J. M., “L’aide au développement, vestige du siècle ? ”, *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 1990, pp. 5-21.
- 44- Seydina, O., “ Problématiques géopolitiques de l’Afrique subsaharienne, les atouts stratégiques de l’Afrique ”, in *L’Afrique subsaharienne. Sécurité, Stabilité et développement*, Paris, SGDN, pp. 31-40.

- 45- Sicard, J., “ Les bataillons de tirailleurs de territoires ”, *Militaria Magazine*, N° 115, février 1995, pp. 46-51.
- 46- Vennesson, P., “Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions”, *Pouvoirs*, 2008/2, n°125, pp. 81-92.
- 47- Stiftung Friedrich Ebert, “ Le Cameroun face à l’APE avec l’Union Européenne : Menace ou opportunité”, Rapport d’information, *Prescriptor*, Yaoundé, 2015
- 48- Vigarié, A., “Evolution et avenir des zones industrialo-portuaires”, *L’information géographique*, Paris, 1980, pp-145-153.
- 49- Wanyaka Bonguem, O., Virginie “L’histoire militaire du Cameroun. Regard critique à partir des travaux académiques soutenus à l’université de Yaoundé I, 1995-2014 ”, *Cahier d’histoire et Archéologie de l’Université Omar Bongo*, 2015, pp. 222-239.

## VII- MEMOIRES ET THESES

### a- Mémoires

- 1- Alioum, I., “ Les tentatives de pénétration de l’UPC au Nord Cameroun sous administration coloniale française, 1951-1955 ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1997
- 2- Ekango, Jacques, “ L’U.P.C. : l’agitation socio-politique et la violence dans la subdivision de Mbangwa entre 1950 et 1960 ”, mémoire de DIPES II, ENS, Université de Yaoundé I, 1999.
- 3- Essama, R.P., “La lutte pour le pouvoir au Cameroun sous tutelle française, 1955-1960”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I ? 1995.
- 4- Ibang, S., “ Les élections du 23 décembre 1956 à l’Assemblée Territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga Maritime ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.
- 5- Meyong N. F., “ La zone de pacification en Sanaga Maritime : 1956-1959 ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.
- 6- Mfegue Onana, A-H., “ Les Camerounais et le général De Gaulle : Contribution du Cameroun à la libération de la France (1940-1945) ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994.
- 7- Mpressa, P. A., “ Charles Délangué, Samuel Mpouma : Martyrs ou traîtres au nationalisme camerounais ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1993.

- 8- Mpouamze, Y. C., “ La réorganisation du système de défense du Cameroun français ”, mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.
- 9- OtekekekNelem, C., “ Les stratégies de musellement des forces politiques au Cameroun sous administration française : le cas de l’UPC (1948-1960) ”, mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996.
- 10- Ngomsi, F. X., “ De la guérilla urbaine à Douala : 1955-1964 ”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005.
- 11- Tsala Tsala, C. C. “ Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1990 ”, mémoire de D.E.A. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.

#### **b- Thèses**

- 1- Debrie, J., “ De la continentalité à l’Etat enclavé. Circulation et ouvertures littorales des territoires intérieurs de l’ouest africain ”, thèse de Doctorat de géographie, Université du Havre, France, 2001.
- 2- Dikoumé, A. F “ Les Travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1930 : mutations économiques et sociales ”, thèse de Doctorat d’Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- 3- Ondoua, A., “Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun ”, thèse de doctorat en science politique, Rennes, Université de Rennes 1, 201
- 4- Orban, F., “La France et la puissance. Perspectives et stratégies de politique étrangère (1945-1995) ”, Thèse de Doctorat, Université d’Oslo, Juin 2008
- 5- -Tatsitsa, J., “ Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 ”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université d’Ottawa, Canada, 2022.

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	II
LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES.....	III
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	VI
RESUME .....	VIII
ABSTRACT .....	IX
SOMMAIRE .....	X
INTRODUCTION GENERALE .....	1
<b>I-LE CADRE DE L’ETUDE .....</b>	<b>1</b>
1- <i>Le contexte de l’étude</i> .....	1
2- <i>Définition des concepts</i> .....	4
A-Les infrastructures .....	5
3- <i>Délimitation du sujet</i> .....	9
<b>II-L’OBJET DE L’ETUDE.....</b>	<b>10</b>
1- <i>L’intérêt du sujet</i> .....	11
2- <i>Problématique</i> .....	13
3- <i>Revue de la littérature</i> .....	15
A-Au niveau de l’histoire politique .....	16
B-Au niveau de l’histoire économique et sociale.....	18
C-Au niveau de l’histoire militaire.....	21
6- <i>Méthodologie</i> .....	22
7- <i>Le plan de rédaction</i> .....	23
<b>CHAPITRE I :CONSTRUCTION DISCURSIVE ET COGNITIVE DE LA PHILOSOPHIE DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES .....</b>	<b>24</b>
<b>I-ETAT DES LIEUX DES PLANS DE DEVELOPPEMENT AVANT 1946.....</b>	<b>24</b>
<b>I.1. EVOLUTION DE L’IDEE DE PLANNIFICATION DANS LES COLONIES FRANCAISES.....</b>	<b>25</b>
I.1.1- Le plan Sarraut de 1921 .....	25
I.1.3.La Conférence économique impériale de la France de 1934 .....	27
<b>I.2. LES PLANS PENDANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE .....</b>	<b>28</b>
I.2.1.Les plans du gouvernement de Vichy, 1941-1944.....	28
I.2.2La Conférence africaine de Brazzaville de 1944.....	29
I.2.3L’orientation générale du plan de mise en valeur .....	29
<b>II-LA PHILOSOPHIE DU F.I.D.E.S. ....</b>	<b>30</b>
<b>II.1. La conception géopolitique et stratégique de la philosophie du F.I.D.E.S. ....</b>	<b>30</b>
II.1.1. Le F.I.D.E.S. comme instrument de marquage géopolitique et de délimitation d’une zone d’action .....	31
II.1.2.Le F.I.D.E.S., un outil de contrôle stratégique .....	33
<b>II.2. LA CONCEPTION POLITICO-ECONOMIQUE DE LA PHILOSOPHIE DU F.I.D.E.S. ....</b>	<b>36</b>
II.2.1.Le FIDES, un instrument à vocation fédérative et assimilationniste .....	37
II.2.2La technicisation du plan FIDES et la reproduction d’un discours classificatoire et de dominance.....	40
II.2.3La conception économique de la philosophie du F.I.D.E.S. ....	43
<b>CHAPITRE II :PENSEE ET ARCHITECTURE MILITAIRES FRANCAISES SUR LE CAMEROUN. 45</b>	<b>45</b>

<b>II.1 CONTEXTE DE REORGANISATION ET DE L'IMPLANTATION DES UNITES MILITAIRES FRANCAISES AU CAMERPOUN .....</b>	<b>45</b>
II.1.1. Le contexte international .....	46
II.1.2 Le statut particulier du Cameroun .....	47
II.1.3. Le contexte national .....	48
A- Les revendications territoriales allemandes sur le Cameroun .....	48
B- Le mouvement islamiste mahdiste .....	50
II.1.4 La création des premiers syndicats et les revendications socio-politiques .....	52
<b>II.2 .L'ENJEU DU CAMEROUN DANS LA STRATEGIE GLOBALE DE L'A.E.F. ....</b>	<b>55</b>
II.2.1 Le Cameroun comme pivot stratégique de l'A.E.F. ....	55
II.2.2. Le Cameroun comme une zone de transit .....	58
II.2.3 La recherche du renseignement stratégique et opérationnel .....	60
<b>II.3 L'IMPLANTATION DES UNITES DES FORCES FRANÇAISES DANS LE TERRITOIRE .....</b>	<b>64</b>
III.3.1 Le secteur Sud .....	65
III.3.1.1 Le sous-secteur de Douala .....	65
<b>TABLEAU 1 : IMPLANTATION DES UNITES MILITAIRES POUR LA PROTECTION DE LA VILLE DE DOUALA .....</b>	<b>68</b>
III.3.1.2 Le sous-secteur de Yaoundé .....	69
III.3.2 Le secteur Nord .....	70
<b>III. 4. CREATION ET IMPLANTATION DES FORCES DE POLICE .....</b>	<b>71</b>
<b>CHAPITRE III :LA MISE EN PLACE ET LA SECURISATION DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES PAR L'ADMINISTRATION COLONIALE FRANCAISE.....</b>	<b>75</b>
<b>III.1. L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES TYPIQUEMENT MILITAIRES .....</b>	<b>75</b>
III.1.1 La garnison de Douala : base de la puissance de construction des infrastructures stratégiques. ....	75
L'implantation des infrastructures était indispensable pour le contrôle et la défense de la ville de Douala compte de ses atouts et de son rôle dans la stratégie française. ....	75
A- Les atouts stratégiques de la ville de Douala. ....	76
B- La construction des infrastructures au niveau de l'armée de terre. ....	77
C- Au niveau de la défense des côtes (Artillerie de côte) .....	80
III.1.2 Dans la garnison de Yaoundé .....	89
a- Forces terrestres .....	90
b- Gendarmerie .....	90
III.1.3 Dans garnison de Koutaba .....	95
III.1.4 Dans la garnison de Garoua .....	95
<b>III.2. La formation .....</b>	<b>96</b>
III. 2.1 Les principaux centres de ravitaillement .....	97
A- Les centres de Douala et de Koutaba .....	97
B- Le centre de Yaoundé .....	98
C- Les centres de ravitaillement de Dschang et de Bafoussam. ....	98
<b>III.3 LES INFRASTRUCTURES CIVILO-MILITAIRES.....</b>	<b>99</b>
III.3.1 Les routes .....	100
A- L'importance nécessitée des infrastructures routières pour les autorités coloniales .....	100
B- Les axes stratégiques .....	101
C- Les bretelles stratégiques .....	104
III-3.2- L'aménagement des ports et les infrastructures attenantes .....	107
A	
B- Le port de Kribi .....	110
III.2.1 Les aéroports et les aérodromes .....	113
2- Les autres : les cas d'Ebolowa, Batouri, Tibati .....	117
III.3.2. La production de l'énergie électrique et de l'aluminium .....	117

<b>CHAPITRE IV: OPERATIONALISATION DE LA SECURISATION ET BILAN CRITIQUE DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES .....</b>	<b>119</b>
<b><i>IV.1. OPERATIONNALISATION DE LA SECURISATION DES INFRASTRUCTURES .....</i></b>	<b>119</b>
IV.1.1. Les stratégies de répression contre les indépendantistes de l'U.P.C. ....	119
A-Les méthodes indirectes .....	119
B-Les méthodes directes : l'escalade et la dissolution de l'U.P.C.....	121
C-L'affrontement direct .....	122
<b><i>IV.2. LES CONSEQUENCES .....</i></b>	<b>124</b>
IV.2.1. L'échec du M.A.N.C. et la radicalisation de l'U.P.C. ....	124
IV.2.2. Les conséquences sur le plan militaire.....	126
A-La création d'une force paramilitaire : Le C.N.O .....	126
B-Le renforcement des effectifs de l'armée en Sanaga .....	128
<b><i>IV.3. L'IMPOSITION DE LA PAIX : LA ZONE DE PACIFICATION EN SANAGA MARITIME .....</i></b>	<b>129</b>
IV.3.1. Le quadrillage de la Sanaga Maritime .....	131
A-Le secteur de la voie ferrée.....	131
B-Le secteur de la bretelle .....	131
C-Le secteur de Boumnyebel .....	132
D-Le secteur de Dingombi .....	132
E-Le secteur de Basso .....	132
IV.3.2. La fluidité des troupes .....	134
A-Le quartier Ouest (BACAR).....	134
B-Le sous-quartier Nord (BANOR) .....	134
C- Le sous-quartier Centre (BACENT).....	134
D- Le sous-quartier Sud (BASUD).....	135
E-Le Quartier Est (TRICARD) .....	135
F-Le sous-quartier Nord (TRINORD) .....	135
G-Le sous quartier Centre (TRICENT).....	136
H-Le sous quartier Sud (TRISUD) .....	136
IV.3.3. Le regroupement des populations : stratégie militaire, identification et contrôles des civils .....	136
IV.3.4. Les sévices corporels .....	138
<b>IV.4. LES OPERATIONS MILITAIRES.....</b>	<b>139</b>
IV.4.1. Les commandos d'interception .....	139
IV.4.2. Les Patrouilles .....	140
IV.4.3. L'auto-défense .....	140
IV.4.4 L'action psychologique .....	141
<b><i>IV.5. BILAN DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE .....</i></b>	<b>142</b>
IV.5.1. Bilan critique sur le plan politico-militaire .....	142
IV.5.2. Bilan sur le plan économique .....	147
IV. 5.4. L'équipement du pays .....	151
IV.5.5. Les aéroports .....	151
IV.5.6. Le rail.....	152
IV.5.7. Le port de Douala.....	152
IV.5.8. Le port de Kribi .....	154
IV.5.9. Le port de Garoua.....	155
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>158</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>162</b>

